



Des solutions minérales pour créer le monde de demain

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

Sommaire

1	Présentation du Groupe	3	6	États financiers	151
	1.1 Principaux chiffres clés	4		6.1 États financiers consolidés	152
	1.2 Métier et stratégie du Groupe	5		6.2 États financiers sociaux	227
	1.3 Solutions pour l'Énergie & Spécialités	9		6.3 Honoraires d'audit	245
	1.4 Filtration & Additifs de Performance	14	7	Informations sur la Société et le capital	247
	1.5 Matériaux Céramiques	18		7.1 Renseignements concernant Imerys	248
	1.6 Minéraux de Haute Résistance	22		7.2 Renseignements sur le capital social	251
	1.7 Minéraux	25		7.3 Actionnariat	258
	1.8 Innovation	31		7.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	261
2	Rapports sur l'exercice 2016	33		7.5 Marché des titres Imerys	262
	2.1 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	34		7.6 Dividendes	264
	2.2 Rapport des Commissaires aux comptes	45		7.7 Relations avec les actionnaires	264
3	Gouvernement d'Entreprise	51		7.8 Organisation mère/filiales	265
	3.1 Conseil d'Administration	52	8	Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017	267
	3.2 Direction Générale	74		8.1 Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	268
	3.3 Rémunérations	77		8.2 Rapport des Commissaires aux comptes	278
	3.4 Options de souscription d'actions	82		8.3 Ordre du jour	284
	3.5 Actions de performance	86		8.4 Projets de résolution	285
	3.6 Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général	89	9	Informations complémentaires du Document de Référence	297
	3.7 Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	90		9.1 Responsable du Document de Référence	298
	3.8 Application du Code de Gouvernement d'Entreprise	91		9.2 Attestation du responsable du Document de Référence	298
4	Facteurs de risques et contrôle interne	93		9.3 Commissaires aux comptes	299
	4.1 Facteurs de risques	94		9.4 Informations incluses par référence dans le Document de Référence	299
	4.2 Contrôle interne	100		9.5 Responsable de l'information financière	299
5	Développement durable	109		9.6 Table de concordance	300
	5.1 Vision, ambition et engagement	110		9.7 Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	303
	5.2 Stratégie et performance RSE	112			
	5.3 Responsabilité sociale	119			
	5.4 Gestion responsable de l'environnement	129			
	5.5 Gouvernance et conduite des affaires	138			
	5.6 Méthodologies de reporting	140			
	5.7 Attestation et tableaux de corrélations	144			

2016

Document de Référence

incluant le Rapport Financier Annuel

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Imerys apporte ainsi des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, adsorption, ou hydrophobie. Imerys respecte des critères ambitieux de développement responsable, que ce soit au plan social, en ce qui concerne l'environnement ou bien la gouvernance du Groupe.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au Rapport Financier Annuel.



PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Principaux chiffres clés	4	1.5 Matériaux Céramiques	18
1.2 Métier et stratégie du Groupe	5	1.5.1 Présentation synthétique de la branche	19
1.2.1 Le métier d'Imerys	5	1.5.2 Toiture	19
1.2.2 Diversité des applications et des marchés servis	5	1.5.3 Kaolin	20
1.2.3 Modèle économique	6	1.5.4 Céramiques	21
1.2.4 Stratégie	7	1.6 Minéraux de Haute Résistance	22
1.2.5 Structure financière	8	1.6.1 Présentation synthétique de la branche	23
1.2.6 Organisation du Groupe	8	1.6.2 Minéraux Réfractaires	23
1.3 Solutions pour l'Énergie & Spécialités	9	1.6.3 Minéraux Fondus	24
1.3.1 Présentation synthétique de la branche	10	1.7 Minéraux	25
1.3.2 Carbonates	11	1.7.1 Caractéristiques des minéraux	26
1.3.3 Réfractaires Monolithiques	12	1.7.2 Principes de reporting	27
1.3.4 Graphite & Carbone	12	1.7.3 Réserves et ressources minérales	28
1.3.5 Solutions pour l'Exploitation Pétrolière	13	1.8 Innovation	31
1.4 Filtration & Additifs de Performance	14	1.8.1 Stratégie et politique d'innovation	31
1.4.1 Présentation synthétique de la branche	15	1.8.2 Organisation de l'innovation	31
1.4.2 Additifs de Performance	16	1.8.3 Quelques exemples de nouveaux produits	32
1.4.3 Filtration	17	1.8.4 Propriété intellectuelle	32
1.4.4 Métallurgie	17		

1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2016	2015	2014	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	4 165,2	4 086,7	3 688,2	3 697,6	3 884,8
Variation courante	+ 1,9 %	+ 10,8 %	- 0,3 %	- 4,8 %	+ 5,7 %
Variation à périmètre et changes comparables	- 1,4 %	- 4,6 %	+ 3,2 %	- 1,3 %	- 2,1 %
Résultat opérationnel courant	582,1	538,1	494,6	477,0	488,1
Variation courante	+ 8,2 %	+ 8,8 %	+ 3,7 %	- 2,3 %	+ 0,2 %
Variation à périmètre et changes comparables	- 1,9 %	- 9,2 %	+ 2,5 %	- 1,2 %	- 7,8 %
Résultat courant net, part du Groupe	362,1	341,5	316,3	304,2	300,7
Résultat net, part du Groupe	292,8	68,4	271,6	242,0	291,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	78 715	79 276	76 135	75 551	75 166
Résultat courant net par action (en euros)	4,60	4,31	4,15	4,03	4,00
Dividende par action (en euros)	1,87 ⁽²⁾	1,75	1,65	1,60	1,55
Bilan consolidé					
Capitaux propres	2 914,2	2 671,8	2 470,5	2 271,7	2 261,0
Dette financière brute	2 174,3	1 911,6	1 553,7	1 307,1	1 173,9
Trésorerie	807,8	431,2	683,8	421,7	299,1
Dette financière nette	1 366,5	1 480,4	869,9	885,4	874,8
Financement					
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)	818,9	745,4	673,8	650,4	662,5
Investissements ⁽³⁾	278,5	271,6	241,5	253,1	257,1
Acquisitions ⁽⁴⁾	84,6	950,5	72,3	202,1	49,1
Ressources financières ⁽⁵⁾	3 943,2	2 909,0	2 830,9	2 458,1	2 788,4
Maturité des ressources financières au 31 décembre (en années)	4,9	4,6	5,2	3,9	2,9
Dette financière nette/EBITDA courant	1,7	2,0	1,3	1,4	1,3
Dette financière nette/fonds propres (%)	46,9 %	55,4 %	35,2 %	39,0 %	38,7 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE) ⁽⁶⁾	12,1 %	11,2 %	13,1 %	12,70 %	12,90 %
Capitalisation boursière au 31 décembre	5 734	5 126	4 629	4 819	3 632
Effectif au 31 décembre	15 697	16 130	14 900	15 805	16 026

(1) Les données 2012 ont été retraitées suite à l'application, au 1^{er} janvier 2013, de la norme IAS 19 révisée (voir note 1.2 aux états financiers consolidés) afin d'assurer la comparabilité des données.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017.

(3) Investissements payés, nets de cessions et de subventions.

(4) Acquisitions payées hors cessions.

(5) Les ressources financières sont composées des lignes de financement bancaires confirmées et des financements de type obligataires contractés par Imerys SA.

(6) ROCE : résultat opérationnel sur 12 mois glissants / moyenne des capitaux investis sur cinq trimestres glissants.

Les variations des principaux agrégats financiers (notamment à périmètre et changes comparables) sont détaillées et commentées dans le Rapport de Gestion.

✓ Pour plus d'informations, voir section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence.

1.2 MÉTIER ET STRATÉGIE DU GROUPE

1.2.1 LE MÉTIER D'IMERYS

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse

et des formulations. Imerys apporte ainsi des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, adsorption, ou hydrophobie. Imerys respecte des critères ambitieux de développement responsable, que ce soit au plan social, en ce qui concerne l'environnement ou bien la gouvernance du Groupe.

■ LES SOLUTIONS D'IMERYS

Les solutions d'Imerys contribuent aux performances d'un très grand nombre d'applications. Elles peuvent être classées en quatre catégories :

- **additifs fonctionnels** : ils sont incorporés à la formulation des produits des clients, pour en améliorer les propriétés, mais représentent une part mineure du coût de fabrication du produit fini (à titre d'exemple, le talc améliore la rigidité des polymères dans l'automobile, le carbonate de calcium rend les films plastiques alimentaires perméables à l'air) ;
- **composants minéraux** : ils constituent un élément essentiel dans la formulation du produit du client (à titre d'exemple, la zircone dans les sondes à oxygène pour gérer la combustion des moteurs ou l'alumine fondue dans les abrasifs pour l'industrie) ;
- **agents pour les procédés de fabrication** : ils sont utilisés dans les procédés de fabrication des clients mais ne sont pas présents dans le produit final (à titre d'exemple, la diatomite permet de filtrer les liquides alimentaires) ;
- **produits finis** : ils sont utilisés tels quels par le consommateur final, sans transformation supplémentaire par le client (tuiles en argile ou accessoires de toiture).

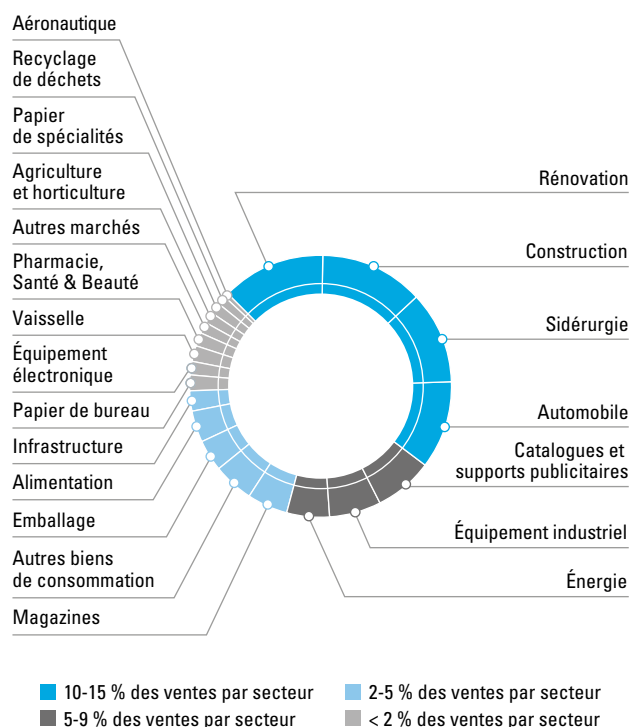
1.2.2 DIVERSITÉ DES APPLICATIONS ET DES MARCHÉS SERVIS

Imerys est au service de nombreuses industries : des matières plastiques à l'énergie mobile, des céramiques aux peintures, de l'automobile aux cosmétiques. Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications, parmi lesquelles :

- composants pour les céramiques techniques ou traditionnelles ;
- minéraux et solutions réfractaires pour les procédés industriels de haute température ;
- graphites de spécialité pour l'énergie mobile et les industries de précision (batteries lithium-ion, plaquettes de frein) ;
- quartz de haute pureté pour les semi-conducteurs ;
- poudres de corindon pour les abrasifs ;
- proppants céramiques pour l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels ;
- tuiles pour la construction et la rénovation des toitures ;
- additifs pour les peintures et les revêtements ;
- additifs pour les plastiques et les polymères ;
- agents de charge et de couchage pour papier ;
- agents de filtration pour les liquides alimentaires.

Ces applications sont elles-mêmes destinées à une grande diversité de marchés finaux, dont aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Ces marchés sont illustrés ci-dessous :

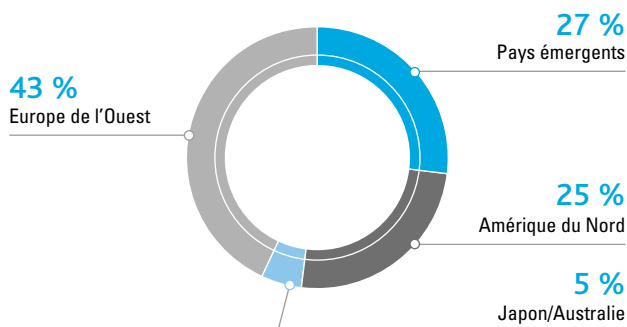


Source : estimations Imerys chiffre d'affaires 2016.

■ PRÉSENCE MONDIALE

Imerys est présent dans plus de 50 pays, avec 258 implantations industrielles. Le Groupe réalise un quart de ses ventes en Amérique du Nord et désormais moins de la moitié en Europe de l'Ouest.

Chiffre d'affaires consolidé 2016 par zone géographique



Implantations géographiques

Les implantations industrielles du Groupe se répartissent ainsi par zone géographique :

Europe de l'Ouest	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique et Moyen-Orient
124	75	43	16

Les pays dans lesquels Imerys est présent sont les suivants :

- **Europe** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine ;
- **Amériques** : Argentine, Brésil, Canada, Chili, États-Unis, Mexique, Pérou ;
- **Asie-Pacifique** : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam ;
- **Afrique & Moyen-Orient** : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Maroc, Namibie, Turquie, Zimbabwe.

1.2.3 MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique du Groupe repose principalement sur :

- **des actifs de grande qualité** : Imerys détient une gamme étendue de ressources minérales, lui permettant de sécuriser la qualité de ses approvisionnements et de garantir les coûts, ainsi que des actifs industriels performants, utilisant une large palette de technologies et de procédés exclusifs de production ;
- **des positions de leader** assurées par une large couverture géographique et la diversité des industries servies, permettant également de réduire son exposition aux cycles économiques ;
- **une stratégie de valeur ajoutée et de spécialités** : les spécialités du Groupe sont formulées pour répondre aux spécifications techniques de chaque client, contrairement aux produits de commodité standardisés. Les prix des produits d'Imerys sont ainsi négociés de manière bilatérale, sur la base des fonctionnalités et des services apportés ;
- **l'innovation comme moteur de croissance** : l'innovation permet à Imerys de renforcer son offre de produits de spécialités et contribue à l'ouverture de son portefeuille d'activités sur des marchés à plus forte croissance ;
- **une organisation réactive et décentralisée** permettant au Groupe d'être flexible et de s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché.

1.2.4 STRATÉGIE

La stratégie d'Imerys vise à assurer une croissance régulière des résultats du Groupe, créatrice de valeur sur le long terme. Elle repose sur deux leviers principaux :

- **la croissance interne** qui s'appuie notamment sur l'innovation et permet à Imerys de renforcer son offre de produits de spécialités sur des marchés à forte valeur ajoutée ;
- **des acquisitions ciblées** qui contribuent à élargir le portefeuille d'activités du Groupe et lui donnent accès à de nouvelles plateformes technologiques, zones géographiques ou minéraux.

Les choix d'investissement du Groupe sont guidés par une discipline financière stricte de création de valeur.

■ CROISSANCE INTERNE

Innovation

La Recherche et le Développement (R&D) joue un rôle crucial dans la stratégie de valeur ajoutée et de spécialités d'Imerys. Les moyens alloués ont progressivement augmenté au cours des dernières années. En 2016, le chiffre d'affaires des produits nouveaux ⁽¹⁾ a progressé de + 6,7 % à 523 millions d'euros, ce qui représente 12,5 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 12,0 % en 2015).

✓ Pour plus d'informations sur les Innovations, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Investissements de développement

En 2016, le Groupe a maintenu un niveau élevé d'investissements de développement qui se sont élevés à 102 millions d'euros (78 millions d'euros en 2015). Ils ont permis au Groupe d'accroître sa présence sur certains marchés ainsi que dans certains pays comme l'Inde (construction d'une unité de fabrication de cartouches de filtration pour système de traitement de l'eau potable à domicile, nouvelle unité de production de cellulose micronisée pour papier) et en Asie du Sud-Est (plateforme de mélange pour servir les marchés du carrelage et du sanitaire en Indonésie, usine de traitement de carbonates de calcium naturel en Malaisie).

Par ailleurs, Imerys a renforcé ses ressources minières de graphite naturel par la création d'une coentreprise en Namibie, et créé FiberLean™ Technologies, pour développer les applications de fibrille de cellulose.

✓ Pour plus d'informations, voir [section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

■ ACQUISITIONS CIBLÉES

Les différentes opérations de croissance externe réalisées au cours de ces dernières années ont permis à Imerys de devenir le leader mondial des solutions minérales pour l'industrie, notamment en élargissant son portefeuille produits et marchés.

L'exercice 2016 a été marqué par plusieurs opérations de croissance externe :

- Le 11 décembre, Imerys a franchi une nouvelle étape dans sa stratégie de développement avec la signature d'un accord concernant le projet d'acquisition de Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminates de calcium. Avec cette opération, le Groupe renforcerait à nouveau son offre de spécialités dans des marchés porteurs et améliorerait son profil de croissance et de rentabilité. Grâce à sa maîtrise de la technologie des aluminates de calcium, Kerneos développe des liants de haute performance qui apportent des propriétés clés (durcissement rapide, auto-nivellement, étanchéité, résistance à l'usure, à l'abrasion, à la chaleur) aux solutions innovantes de ses clients, pour les secteurs de la construction (mortiers pour chapes de sol et dalles adhésives), du génie civil (réseaux d'assainissement) ou des réfractaires (protection des hauts fourneaux, centrales thermiques). Présent en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et dans les pays émergents, Kerneos a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 415 millions d'euros et un EBITDA de près de 100 millions d'euros sur 12 mois glissants au 30 septembre 2016.
- Imerys a procédé à l'acquisition auprès du groupe Alteo d'une activité d'alumine de spécialités (alumine fondue et alumine tabulaire destinées à un grand nombre d'applications de type réfractaires, abrasifs et céramiques). Cette opération a été approuvée par la Commission européenne sous réserve de l'engagement de céder l'usine de la Bâthie (France). Les opérations conservées par Imerys ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros en 2015. Elles ont été intégrées à la division Minéraux Fondus le 31 décembre 2016.
- Le Groupe a complété son positionnement géographique pour les réfractaires monolithiques en se portant acquéreur le 1^{er} septembre de la société SPAR, producteur de réfractaires monolithiques nord-américain, servant principalement les marchés de la pétrochimie, de l'énergie, du ciment et de l'incinération. Il a par ailleurs développé son offre de services en intégrant, le 3 octobre, la société suédoise Fagersta Eldfasta, spécialisée dans l'installation de produits réfractaires. Ces deux sociétés ont rejoint la division Réfractaires Monolithiques.
- Imerys a acquis Damolin, producteur danois de solutions minérales à base de bentonite et de moler, un minéral aux propriétés absorbantes pour les huiles et produits chimiques, l'alimentation animale et les litières pour chats. Damolin, qui a des implantations au Danemark, en France et en Allemagne, a réalisé un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros en 2015. Il a rejoint la division Métallurgie en janvier 2017.

✓ Pour plus d'informations sur l'historique du Groupe, voir [section 7.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

(1) Nouveau produit : produit développé en interne, répondant à un certain nombre de critères définis et présent dans le portefeuille du Groupe depuis moins de cinq ans.

1.2.5 STRUCTURE FINANCIÈRE

Imerys a une structure financière solide avec une dette financière nette de 1 366,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de - 114 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Elle tient compte notamment du versement de 139,4 millions d'euros de dividendes, des rachats d'actions opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions propres du Groupe (66 millions d'euros) et du paiement des acquisitions réalisées en 2016.

L'émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 %, conclue par Imerys le 10 janvier 2017, permettra au Groupe d'anticiper le financement du projet d'acquisition de Kerneos, annoncé le 11 décembre dernier et devant être entièrement financé sur les ressources

disponibles du Groupe. Elle concourt également à l'allongement de la maturité moyenne de ses financements obligataires de 5,5 à 6,5 ans. Suite à l'annonce du projet d'acquisition de Kerneos, la note de crédit long terme d'Imerys attribuée par l'agence de notation Moody's depuis 2011, a été confirmée à "Baa-2" avec une perspective stable. Celle attribuée par Standard & Poor's le 14 décembre est de BBB, avec une perspective stable également.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les ressources financières totales d'Imerys s'élèvent à 3,5 milliards d'euros. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) ⁽¹⁾ s'élève à 1,3 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4,9 ans.

1.2.6 ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est organisé en quatre branches regroupant des divisions opérationnelles agissant sur des marchés spécifiques. Ces branches sont présentées ci-dessous avec leurs principaux agrégats financiers. En 2016, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant d'Imerys se répartissent comme suit :

Branches	Divisions	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	Marge opérationnelle (en %)
Groupe consolidé		4 165	582	14,0
Solutions pour l'Énergie & Spécialités	Carbonates Réfractaires Monolithiques Graphite & Carbone Solutions pour l'Exploitation Pétrolière	1 251	130	10,4
Filtration & Additifs de Performance	Additifs de Performance Filtration Métallurgie	1 144	215	18,8
Matériaux Céramiques	Toiture Kaolin Céramiques	1 222	223	18,3
Minéraux de Haute Résistance	Minéraux Fondus Minéraux Réfractaires	598	78	13,0
Holding & Éliminations		(50)	(64)	-

La présentation des quatre branches du Groupe est en ligne avec l'information sectorielle communiquée dans les états financiers consolidés [au chapitre 6 du Document de Référence](#).

(1) Les ressources financières disponibles représentent le solde des ressources après déduction des ressources utilisées, soit la différence entre les ressources financières et la dette financière brute.

1.3 SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

La branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** regroupe les quatre divisions suivantes :

- Carbonates ;
- Réfractaires Monolithiques (Calderys) ;
- Graphite & Carbone ;
- Solutions pour l'Exploitation Pétrolière.

Les divisions de la branche comptent 71 sites industriels dans 28 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 250,7	1 253,1	1 278,6
Résultat opérationnel courant	129,9	119,7	149,5
Marge opérationnelle	10,4 %	9,6 %	11,7 %

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2016 de la branche, voir [section 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.3.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Industries servies	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
CARBONATES	Agriculture Alimentation Automobile Carton & Emballage Construction Environnement Équipement industriel Papier Produits de consommation courante Produits d'Hygiène, Santé & Beauté	N° 1 mondial des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée N° 2 mondial des carbonates pour papier	Carbonate de calcium naturel (GCC) Carbonate de calcium précipité (PCC) Chaux	Produits de charge et de couchage (additifs fonctionnels) et aides aux procédés Additifs fonctionnels pour : Adhésifs Caoutchoucs Hygiène, Santé & Beauté Joints Papier Peintures Plastiques Polymères & Films Revêtements & Matériaux de construction Substrats catalytiques
RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)	Aluminium Ciment Construction et réparation de fours industriels Fonderie Production d'énergie Pétrochimie Sidérurgie Valorisation énergétique des déchets	N° 1 mondial des réfractaires monolithiques silico-alumineux	Réfractaires monolithiques Bétons coulés / vibrés Bétons coulés QD™ Formes préfabriquées Masses à damer Masses de bouchage Pisés secs Produits de projection Prestation de service complète pour l'industrie réfractaire	Réfractaires monolithiques (aides aux procédés) Formes préfabriquées
GRAPHITE & CARBONE	Appareils électroniques et électriques Automobile & Transport Énergie mobile Équipement industriel Pétrole & Gaz Sidérurgie	N° 1 mondial du graphite pour piles alcalines N° 1 mondial des additifs conducteurs pour batteries Li-ion N° 1 mondial du graphite lamellaire naturel	Carbure de silicium Cokes Graphites naturels Graphites synthétiques Noir de carbone	Additifs fonctionnels pour : Batteries (Li-ion, alcalines, etc.) Câbles haute tension Composés conducteurs Crayons Feuilles isolantes et conductrices Matériaux réfractaires Pinceaux en carbone Plaquettes de frein Poudres pour la métallurgie
SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	Exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels		Proppants céramiques Solutions minérales à base de : Bentonite Carbonate de calcium Diatomite Graphite Métakaolin Mica Perlite	Stimulation de puits de forage Boues de forage pour gisements pétroliers

(1) Estimations Imerys.

1.3.2 CARBONATES

La division **Carbonates** produit du carbonate de calcium naturel (GCC) et précipité (PCC), et de la chaux, pour servir les industries locales du papier et de l'emballage ainsi que les applications de minéraux de performance (polymères, caoutchoucs, produits d'hygiène, de santé et de beauté, et matériaux de construction).

■ PRODUITS

La division Carbonates propose une large gamme de carbonates de calcium naturels ou précipités, utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage, ou comme aides aux procédés.

- Le **carbonate de calcium naturel (GCC)** obtenu par broyage des carbonates est ensuite transformé pour développer les propriétés recherchées dans les applications finales. Il est utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et les revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines, le GCC est largement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière.
- Le **carbonate de calcium précipité (PCC)** est produit par hydratation de la chaux puis précipitation suite à la mise en contact avec du gaz carbonique. Il est utilisé comme additif fonctionnel dans les industries de l'automobile, de la construction et des biens de consommation. Il entre ainsi dans la composition de produits tels que les peintures, les adhésifs, les enduits ou les plastiques et est également utilisé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie du papier et du carton.
- La **chaux** est produite à partir de calcaire naturel, par calcination. Elle est principalement utilisée dans la sidérurgie, le traitement des eaux, l'industrie du sucre, la désulfuration des rejets gazeux, la construction et la production de carbonate de calcium précipité. Grâce à ses gisements de très bonne qualité à faible teneur en métaux lourds, au Brésil et au Mexique, Imerys sert également les applications pharmaceutiques et alimentaires.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Carbonates compte 44 sites industriels, dont 23 certifiés ISO 9001, répartis dans 19 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
GCC	6	6	13	1
PCC	5	8	2	-
GCC & PCC	-	1	1	-
Chaux	-	1	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **GCC** : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- **PCC** : Schaefer Kalk (Allemagne) ; Cales de Llierca (Espagne) ; ICL (Israël) ; Shiraishi (Japon) ; Minerals Technologies (États-Unis) et Omya (Suisse) ;
- **Chaux** : Carmeuse et Lhoist (Belgique) et ICAL (Brésil).

■ APPLICATIONS

Valorisés et commercialisés dans le monde entier, les carbonates sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances ou en faciliter la transformation ; ils permettent de réduire le coût global de la matière première.

Les applications sont multiples :

- **Caoutchoucs** : les carbonates de calcium facilitent la transformation, apportent perméabilité, résistance aux agressions chimiques, effets barrière ainsi que blancheur et propriétés mécaniques ;
- **Hygiène, santé & beauté** : les carbonates de calcium sont présents dans une large gamme de produits de soins comme le dentifrice ou le savon ;
- **Joints & adhésifs** : finement broyés, les carbonates de calcium sont utilisés dans une large gamme de joints et d'adhésifs, pour en améliorer les propriétés rhéologiques et réduire leur teneur en eau ou en composés volatils ;
- **Peintures & enduits** : dans ces applications, les carbonates de calcium servent de charge fonctionnelle pour en améliorer la qualité, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissures et anticorrosion ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications toujours plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences concernant les propriétés des plastiques et des additifs associés ;
- **Papier** : les carbonates de calcium sont ajoutés soit en tant que produits de charge à la fibre de cellulose dès le début du processus de fabrication, soit comme produits de couchage, en combinaison avec différents pigments, agents liants et composants chimiques ;
- **De nombreuses autres applications de niche** existent également pour lesquelles Imerys offre une large gamme de solutions qui améliorent les performances de produits utilisés dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et nombre d'applications.

1.3.3 RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES

Sous la marque **Calderys**, la division **Réfractaires Monolithiques** développe et commercialise des réfractaires monolithiques. Ces spécialités sont utilisées pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires soumis à des températures élevées et des conditions de sollicitation intenses. Les réfractaires monolithiques sont des produits semi-finis, dont la formulation inclut des minéraux réfractaires, des agents liants et des additifs. Ils sont additionnés d'eau, avant d'être posés pour prendre leur forme définitive, directement sur le site d'utilisation. Les réfractaires monolithiques représentent 45 % du marché total des réfractaires dans les économies développées, en raison de leurs avantages intrinsèques : facilité et rapidité d'installation, pose sans joint, adaptabilité à toutes les formes de fours, même les plus complexes.

■ PRODUITS

Les produits de Calderys sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue (monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomite ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant différentes techniques, dont le coulage, la projection ou le bouchage.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Réfractaires Monolithiques compte 19 sites industriels, dont 16 certifiés ISO 9001, répartis dans 16 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	9	1	8	1

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

RHI (Autriche), Krosaki Harima (Japon), Vesuvius (Royaume Uni) et divers concurrents locaux.

1.3.4 GRAPHITE & CARBONE

La division **Graphite & Carbone** d'Imerys est le leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance. Bénéficiant d'une présence géographique mondiale (Amérique du Nord, Europe, Asie et Afrique), la division produit et commercialise une large variété de poudres de graphite synthétique et de noirs de carbone conducteurs. Elle bénéficie de réserves de graphite naturel de grande qualité au Canada et en Namibie, associées à un processus de fabrication à la pointe de la technologie (synthèse, cristallisation). Le développement et la combinaison des propriétés physiques obtenues telles que la pureté, la structure cristalline, la taille des particules, la forme et la surface spécifique permettent d'élargir la gamme des spécialités.

■ PRODUITS

Les principales familles de produits de la division Graphite & Carbone sont les suivantes :

- le **graphite naturel** transformé est vendu sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses ;

■ APPLICATIONS

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont des spécialités utilisées dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, les chaudières à biomasse, ainsi que l'industrie du ciment et les usines pétrochimiques.

Calderys est particulièrement bien positionné pour fournir des solutions tout au long des étapes sensibles du processus de production : sur les hauts fourneaux et leurs rigoles dans la sidérurgie, sur les cyclones et les zones de combustion dans les cimenteries ou sur les unités de récupération de soufre dans la pétrochimie, ainsi que sur des marchés en croissance comme celui de la valorisation énergétique des déchets. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires.

- le **graphite synthétique**, produit en Suisse, est issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température ;
- le **noir de carbone** conducteur est vendu sous forme de poudres ou de granulés ;
- les **paillettes de graphite naturel** sont produites à Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord ;
- le **carbure de silicium**, co-produit issu de la production de graphite.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les produits de la division Graphite & Carbone sont adaptés aux besoins de chaque client, et se répartissent en quatre domaines d'applications :

- **Additifs pour polymères** : avec les gammes de produits de noir de carbone hautement conducteurs et de graphites synthétiques, la division s'adresse au marché en forte croissance des polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et les plastiques (utilisés dans des boîtiers électroniques, ou pour des applications liées à la sécurité, à l'automobile et à la fourniture d'énergie) ;
- **Énergie mobile** : grâce à la variété de ses additifs fonctionnels, la division est le leader mondial du marché des carbonés et graphites pour l'énergie mobile. Le graphite est utilisé dans les piles alcalines, les piles Zn-C, les batteries rechargeables lithium-ion (pour équipements électroniques mobiles et véhicules électriques et hybrides), les piles à combustibles (systèmes de conversion d'hydrogène en électricité), les super conducteurs

ou les revêtements pour boîtiers de piles. Le noir de carbone est essentiel comme additif conducteur dans les piles lithium-ion ;

- **Produits d'ingénierie** : en combinant ses graphites naturels et synthétiques, la division propose des produits sur mesure répondant aux spécifications physiques et chimiques de diverses industries. Dans l'industrie automobile, ces produits sont des constituants destinés aux plaquettes de frein, aux revêtements d'embrayage, aux joints d'étanchéité, aux poudres de fer métallurgiques et aux balais de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les feuilles de carbone pour écrans plats (échange de chaleur), les céramiques poreuses, la métallurgie des poudres, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques ;
- **Réfractaires et produits pour la métallurgie** constituent des applications significatives en volume pour la division Graphite & Carbone, notamment les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Graphite & Carbone compte 6 sites industriels, dont 5 certifiés ISO 9001, répartis dans 5 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	2	2	1	1

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Kropfmühl, Orion (Allemagne) ; Cabot (Belgique) ; Nacional de Grafite (Brésil) ; Asbury, Superior Graphite (États-Unis) ; Chuetsu, Denka, KBIC et Nippon Kokuen (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

1.3.5 SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Depuis 2010, à l'issue d'un programme interne d'innovation, Imerys a développé une activité de ventes de proppants et d'additifs minéraux de forage dans la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**. Des investissements et le rachat de Pyramax Ceramics LLC ont complété l'offre de la division. Les lignes de production sont situées à Andersonville et à Wrens (Géorgie, États-Unis).

■ PRODUITS

Utilisés pour leur résistance mécanique et chimique ainsi que pour leurs propriétés thermiques par les industries de production gazière et pétrolière, les produits fabriqués par la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont :

- **Proppants céramiques** : granules sphériques en céramique fabriqués en Géorgie (États-Unis) à partir de kaolin bauxitique ; ces produits sont principalement utilisés dans l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels ;
- **Solutions minérales** : des minéraux sont également utilisés dans diverses applications de forage de pétrole et de gaz :
 - les carbonates de calcium sont utilisés comme agent de charge et de soutènement pour réduire les pertes de filtration dans les fluides et les boues de forage,
 - la perlite et les terres de diatomée sont utilisées dans la filtration de l'eau et des fluides de forage,
 - les perlites, diatomites et métakaolins peuvent également servir comme additifs dans les applications de ciment.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

- **Stimulation de puits** pour les industries du gaz et du pétrole : les proppants produits par Imerys sont des grains de haute technologie, essentiels à la production de pétrole et de gaz non conventionnels. Les proppants permettent de maintenir un bon écoulement des hydrocarbures de roche mère, en combinant une grande résistance mécanique et thermique, et une faible densité. Les proppants céramiques bénéficient d'une très forte résistance à la pression et permettent d'accroître la rentabilité des gisements ;
- **Boues de forage** : la division produit et commercialise toutes les spécialités utilisées dans les boues de forage, les ciments pour puits pétroliers et le traitement des déchets.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Les deux implantations industrielles de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont situées en Géorgie (États-Unis).

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	-	2	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Curimbaba (Brésil) ; Carbo Ceramics et US Silica (États-Unis) ; Saint-Gobain (France) et quelques producteurs chinois.

1.4 FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

La branche **Filtration & Additifs de Performance** regroupe les trois divisions suivantes :

- Additifs de Performance ;
- Filtration ;
- Métallurgie.

Les divisions de la branche comptent 83 implantations industrielles dans 25 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 144,5	1 081,5	658,0
Résultat opérationnel courant	214,6	178,1	113,4
Marge opérationnelle	18,8 %	16,5 %	17,2 %

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2016 de la branche, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.4.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Industries servies	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
ADDITIFS DE PERFORMANCE	Agriculture Alimentation Automobile Construction Emballages Équipement industriel Hygiène & Santé Papier Produits de consommation courante	N° 1 mondial du talc pour plastiques, peintures, papier, céramiques, santé et beauté N° 1 mondial du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance N° 1 mondial de la wollastonite pour les plastiques transformés, céramiques, peintures et revêtements	Mica Talc Wollastonite	Additifs fonctionnels pour : Agriculture Céramiques Enduits & Adhésifs Hygiène & Cosmétiques Isolation cryogénique Isolation phonique Matériaux de construction Papier Peintures & Revêtements Polymères & Caoutchoucs Réfractaires Revêtements de freins Substrats catalytiques
	Agriculture Alimentation Boissons Construction Produits pharmaceutiques et chimiques	N° 1 mondial des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration	Diatomite Perlite & Perlite expansée Produits silico-alumineux	Aides aux procédés pour filtration de : Alimentation Boissons Édulcorants Films plastiques Huiles alimentaires Hygiène & Cosmétiques Produits chimiques industriels Produits pharmaceutiques Vin
MÉTALLURGIE	Agriculture Construction Génie civil Horticulture Papier Produits pour animaux domestiques Sidérurgie	N° 1 mondial Fondants pour la coulée continue N° 1 mondial de la perlite pour la construction N° 2 mondial de la bentonite pour la fonderie	Bentonite Fondants Moler Perlite Zéolite	Coulée continue de l'acier Isolation des lingotières et poches de coulée Liants pour les moules de sable de fonderie Minéraux pour : Absorbants pour hydrocarbures et liquides chimiques Absorbants pour litière pour animaux domestiques Additifs pour la nutrition animale Additifs pour mortier et plâtre Additifs rhéologiques pour le génie civil et le forage Composants isolants pour plafonds Fertilisants pour l'horticulture Granulation de minéral Systèmes de moulage de l'acier

(1) Estimations Imerys.

1.4.2 ADDITIFS DE PERFORMANCE

Les minéraux de la division **Additifs de Performance** sont indispensables à une gamme étendue d'applications, dont l'agro-alimentaire et un grand nombre d'industries comprenant l'automobile, la construction, ainsi que des biens intermédiaires (peinture, caoutchouc, catalyse, papier, hygiène, santé, beauté). Grâce à un large portefeuille de matières premières apportant de nombreuses propriétés chimiques ou techniques spécifiques, la division fournit des marchés en croissance et qui exigent des spécifications pointues.

■ PRODUITS

La division Additifs de Performance propose de nombreux additifs fonctionnels principalement à base de mica, de talc et de wollastonite. La composition chimique, la forme et la distribution des particules diffèrent d'une solution à l'autre, apportant des propriétés supplémentaires aux produits finaux comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances, en faciliter la transformation et réduire le coût total de la fabrication des produits dans lesquels ils sont présents.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, *voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.*

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Additifs de Performance sont :

- **Caoutchoucs** : le talc sert de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc (joints, tuyaux, membranes, câbles, pneus, etc.) en apportant résistance aux agressions chimiques, effets barrière, blancheur et propriétés mécaniques ;
- **Céramiques** : Imerys propose également une gamme de talcs destinés à la production de supports alvéolaires en cordiérite,

une pièce essentielle dans la technologie céramique désormais utilisée dans le monde entier comme support de catalyse des pots d'échappement de véhicules, camions, bus, etc. ;

- **Hygiène, santé & beauté** : ajouté aux poudres corporelles, le talc confère un aspect soyeux au maquillage et augmente la douceur des savons tout en réduisant le coût de leurs formulations ; il sert également d'agent d'enrobage dans les comprimés et intervient dans d'autres applications pharmaceutiques ;
- **Papier & emballage** : utilisé comme agent de charge et mélangé à de la bentonite, le talc agit comme aide au procédé pour l'absorption d'impuretés organiques dans le papier afin d'en améliorer la qualité et la blancheur. Ce minéral est également une alternative aux solutions chimiques pour une fabrication du papier respectueuse de l'environnement ;
- **Peintures, enduits et matériaux de construction** : dans ces applications, les micas et le talc sont utilisés comme additifs fonctionnels pour en améliorer la qualité et les propriétés. La wollastonite est utilisée comme additif de performance dans un large éventail de matériaux de construction, dont les bétons et les adhésifs ;
- **Plastiques, films et emballages** : pour répondre au développement d'applications toujours plus sophistiquées, Imerys offre une gamme étendue de micas, de talcs et de wollastonites de haute qualité ; le talc améliore la rigidité, la résistance aux chocs, la stabilité dimensionnelle des pièces automobiles thermoplastiques et des plastiques utilisés dans les biens de consommation (appareils ménagers, emballages souples et rigides). Les polymères renforcés à base de talc, de mica et de wollastonite sont de plus en plus utilisés par l'industrie automobile, car ils contribuent aussi à la réduction du poids des véhicules ;
- Dans d'autres applications de niche, les minéraux proposés améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Additifs de Performance compte 21 sites industriels, dont 18 certifiés ISO 9001, répartis dans 12 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Mica	-	2	-	-
Talc	6	6	2	-
Vermiculite	-	-	-	1
Wollastonite	-	2	-	-
Autres minéraux	1	-	1	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

BASF (Allemagne) ; Nanfang Group (Chine) ; JM Huber et Minerals Technologies (États-Unis) ; Nordkalk (Finlande) ; Wolkem (Inde) ; IMI Fabi (Italie) et Mondo Minerals (Pays-Bas).

1.4.3 FILTRATION

La division **Filtration** est le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration.

■ PRODUITS

Les principaux produits de la division Filtration sont issus de la diatomite et de la perlite. La division fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité. La diatomite et la perlite sont deux minéraux naturels bénéficiant de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface spécifique élevée et grande porosité. Ils sont recherchés dans de nombreuses applications, en particulier comme substrat de filtration ou additifs fonctionnels. La vermiculite complète la gamme. Elle est utilisée dans certaines applications de la construction, de l'agriculture, de l'isolation et s'intègre dans les produits retardateurs de feu.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Filtration incluent :

- **Filtration de produits alimentaires et boissons** : la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une taille et d'une forme de particules, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme aide au procédé pour la filtration de la bière, des édulcorants, de l'eau, du vin, du thé et des huiles alimentaires ;

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Filtration compte 30 sites industriels, dont 18 certifiés ISO 9001, répartis dans 11 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Diatomite	2	5	1	-
Perlite	4	14	1	1
Autres minéraux	-	1	1	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Eagle Picher Minerals et Grefco Mineral Technologies Inc. (États-Unis) ; CECA (France) et Showa (Japon).

1.4.4 MÉTALLURGIE

La division **Métallurgie** sert la sidérurgie ainsi qu'un grand nombre d'industries intermédiaires dont le bâtiment, le génie civil et le forage pétrolier. La division est également le premier fournisseur de perlite dans le monde, servant de nombreuses applications, comme l'agriculture ou les litières animales.

■ PRODUITS

La division dispose d'une large gamme de produits :

- des **mélanges d'alcalins** à base de silice, de graphite ou d'autres sources de carbone utilisés comme additifs fonctionnels pour la coulée continue. Ces produits sont formulés de façon spécifique pour les clients sidérurgistes et modifiés en fonction de l'évolution des caractéristiques attendues de l'acier ;
- la **bentonite**, argile sédimentaire silico-alumineuse avec des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées, est transformée

- **Matériaux de construction** : utilisés comme additifs fonctionnels, les produits à base de perlite et de perlite expansée contribuent à l'efficacité des applications d'isolation thermique et cryogénique, d'insonorisation, ainsi que dans les matériaux de construction, les revêtements de surface et la toiture ;
- **Pharmacie, cosmétique et industrie chimique** : dans ces secteurs, la diatomite est à la fois un additif fonctionnel et une aide au procédé ; elle peut être utilisée dans le processus de fractionnement du sang. La perlite sert de charge fonctionnelle et abrasive dans les applications dentaires. La diatomite et la perlite expansée sont aussi utilisées comme substrat de raffinage du biodiesel ;
- Dans d'autres applications de niche, la diatomite intervient comme additif fonctionnel dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et des caoutchoucs. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium entrent dans la composition de caoutchoucs techniques et dans la formulation de pesticides.

dans les usines du Groupe, puis commercialisée, sous forme d'additifs, pour diverses applications de fonderie, comme les systèmes de moulage en sable. Grâce à ses propriétés d'absorption, la bentonite est également utilisée pour les litières pour animaux de compagnie et les boues de forage ;

- le **moler**, roche sédimentaire, est un mélange naturel de diatomées et d'argiles. Très léger et doté de fortes propriétés d'absorption, le moler est utilisé comme absorbant d'hydrocarbures et de produits chimiques, l'amendement des sols ainsi qu'à la nutrition animale ;
- la **perlite**, minéral de faible densité et offrant une grande surface spécifique, utilisé pour diverses applications dont la construction, l'agriculture et l'horticulture.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Métallurgie sont les suivantes :

- **Fondants pour coulée continue de l'acier** qui jouent un rôle essentiel en assurant la fiabilité du processus, la qualité des produits coulés et du produit final en acier ;
- **Liants** pour les moules de sable utilisés dans la fonderie ;
- **Autres applications**, telles que la construction, les isolants pour plafonds, la granulation des minerais de fer, les fertilisants pour l'agriculture et l'horticulture et les absorbants pour litières pour animaux domestiques.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Métallurgie compte 32 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 13 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Bentonite	12	4	-	1
Fondants pour coulée continue de l'acier	2	2	1	-
Moler ⁽¹⁾	3	-	-	-
Perlite	4	1	-	-
Silice	-	-	-	1
Zéolite	1	-	-	-

(1) Actifs de Damolin intégrés au 1^{er} janvier 2017.

✓ Pour plus d'informations sur les Acquisitions, voir [section 1.2.4 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Clariant, Intocast et Metallurgica (Allemagne) ; Carbox (Brésil) ; Bentonite Performance Minerals, Grefco Mineral Technologies Inc, Minerals Technologies et Shinagawa Advanced Materials America (États-Unis) ; Ashapura (Inde) ; Prosimet (Italie) ; Showa (Japon) et Iperlit (Turquie).

1.5 MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

La branche **Matériaux Céramiques** regroupe les trois divisions suivantes :

- Toiture ;
- Kaolin ;
- Céramiques.

Les divisions de la branche comptent 76 sites industriels dans 20 pays.

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 222,0	1 172,4	1 156,9
Résultat opérationnel courant	223,4	210,1	211,0
Marge opérationnelle	18,3 %	17,9 %	18,2 %

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2016 de la branche, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.5.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Industries servies	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
TOITURE	Construction neuve Rénovation de toitures	N° 1 français des tuiles	Tuiles et accessoires Profilés métalliques	Bâtiment Toitures
KAOLIN	Câbles Construction Emballages Papier Revêtements décoratifs et industriels	N° 1 mondial du kaolin pour papier	Kaolin	Additifs fonctionnels et aides aux procédés pour : Câbles & Gains isolantes Joints & Adhésifs Papier graphique Papier de spécialités Papier d'emballage Peinture & Revêtements Plastiques & Caoutchoucs
CÉRAMIQUES	Appareils électroniques et électriques Automobile Construction Électrométallurgie Énergie Semi-conducteurs Vaisselle	N° 1 mondial des matières premières et pâtes céramiques pour sanitaire N° 1 mondial des supports de cuisson pour tuiles N° 2 mondial des kaolins pour fibres de verre N° 1 européen des matières premières et pâtes céramiques pour porcelaine de table N° 2 européen des matières premières pour carrelages de sol	Argile Chamotte Engobes pour tuiles Feldspath Halloysite Kaolin Mica Pâtes céramiques et émaux Pegmatite Quartz Silice broyée Supports de cuisson et éléments constitutifs de fours Talc	Composants minéraux pour : Agréats & Isolation thermique Applications thermiques Barrières d'étanchéité et de confinement Carrelages pour murs et sols Céramiques techniques Ciment Construction de fours Creusets pour cellules photovoltaïques Fibre de verre de renforcement Sanitaire Supports catalytiques automobiles Tuiles Vaisselle Verre plat et creux

(1) Estimations Imerys.

1.5.2 TOITURE

La division **Toiture** fabrique et fournit des tuiles en terre cuite et des accessoires, essentiellement au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent notamment au marché du résidentiel neuf ou en rénovation de logements individuels, et dans une moindre mesure, aux petits bâtiments. Les clients sont, pour l'essentiel, des négociants en matériaux de construction.

L'excellence opérationnelle d'Imerys Toiture se traduit par une forte automatisation des usines qui permet une production à grande échelle de produits à forte valeur ajoutée.

■ PRODUITS

Les réserves d'argiles situées en France, à proximité des unités de production de tuiles en terre cuite, constituent une source d'approvisionnement en matières premières de qualité. Afin

d'assurer la pérennité de l'exploitation, la division Toiture s'attache à développer ses réserves, notamment par achats ou échanges de terrains ; les réserves d'argile se comptent ainsi en dizaines d'années.

Fédérée sous une marque unique, Imerys Toiture™, la gamme de produits comporte :

- 70 modèles de tuiles en terre cuite, et plus de 220 coloris adaptés aux traditions et spécificités régionales ;
- des tuiles thermiques et photovoltaïques, représentant une offre globale et intégrée à la couverture, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie ;
- des accessoires de couverture et des composants techniques ;
- des profilés métalliques, ainsi que des gouttières et descentes pour l'évacuation des eaux de pluie.

■ APPLICATIONS

Imerys Toiture est spécialisé dans la conception, la production et la vente de tuiles et d'accessoires en terre cuite pour la couverture des logements, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les tuiles en terre cuite présentent un intérêt confirmé pour des constructions plus écologiques. Les tuiles photovoltaïques permettent de réaliser des économies d'énergie primaire.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Toiture compte 15 sites industriels, dont 12 certifiés ISO 9001, en France.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	15	-	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Wienerberger (Allemagne) ; Terreal (France) et Braas-Monier (Luxembourg).

1.5.3 KAOLIN

La division **Kaolin** extrait le minéral de ses vastes réserves de haute qualité, situées au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Elle conçoit et commercialise différentes références de kaolin et des solutions innovantes pour les industries du papier et de l'emballage, et pour la construction (peintures, plastiques et polymères), les caoutchoucs, les joints, les adhésifs et les céramiques.

■ PRODUITS

La division Kaolin offre la gamme de kaolins la plus diversifiée au monde, et couvre, grâce à la diversité et à la richesse de ses gisements, un très large spectre d'applications : des industries du papier à la céramique, en passant par la peinture, les réfractaires ou la fibre de verre.

Le kaolin est purifié, raffiné et broyé pour atteindre les spécifications nécessaires à l'application finale. Les propriétés visées sont en particulier la blancheur, l'opacité, la brillance, la qualité de surface et d'impression. Premier producteur mondial de kaolin pour papier et emballage, Imerys exploite ses propres gisements. Chaque site présentant des caractéristiques géologiques uniques, et grâce à des réserves, abondantes et de grande qualité, Imerys peut concevoir des mélanges sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque client.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

■ APPLICATIONS

Le kaolin est un additif fonctionnel entrant dans de nombreuses applications industrielles :

- **Caoutchoucs** : le kaolin facilite la transformation, apporte résistance aux agressions chimiques, effets barrière, blancheur et propriétés mécaniques. Il est utilisé pour les câbles et gaines isolantes, les revêtements de sol, les caoutchoucs pharmaceutiques, les joints et les pneus ;

- **Céramiques** : le kaolin est un élément essentiel de la formulation céramique, sanitaire et vaisselle en particulier ; pour le carrelage émaillé, le kaolin joue le rôle d'additif fonctionnel. Source d'alumine, le kaolin est également largement utilisé pour la production de fibre de verre ;
- **Joints & adhésifs** : le kaolin confère des effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. Il est également efficace comme additif fonctionnel ;
- **Papier & emballage** : le kaolin est utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de charge et de couchage. Grâce à sa composition chimique, sa distribution granulométrique, sa blancheur et sa viscosité, il contribue à optimiser les processus de production des fabricants de papier et de carton. Ces spécialités minérales sont destinées au papier graphique (impressions commerciales de qualité comme les brochures de sociétés), papier spécialisé et carton (intérieurs d'emballage) ;
- **Peintures & enduits** : le kaolin est également utilisé comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissures et anticorrosion. Les applications incluent les peintures et les apprêts décoratifs à base aqueuse ou de solvant, ainsi que les apprêts et finitions pour métal, bois et revêtements laqués ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière d'additifs et de propriétés spécifiques. Le kaolin calciné contribue à l'amélioration des propriétés mécaniques, de l'effet barrière, des propriétés thermiques et électriques (isolation). Il aide aussi parfois au procédé de production des produits plastiques. Les applications intègrent les feuilles, les câbles et les sols de PVC, les tubes, les profilés, les films polyoléfiniques et les pièces préfabriquées en polymères thermoplastiques.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Kaolin compte 16 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 6 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	12	4	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

AKW et Dorfner (Allemagne) ; BASF, Burgess, KaMin et Thiele (États-Unis) ; Lasselsberger et Sedleky Kaolin (République tchèque) ; Sibelco (Belgique) et Proscos (Ukraine).

1.5.4 CÉRAMIQUES

La division **Céramiques** est un fournisseur mondial de minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages. La division offre également une large palette de solutions pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, principalement la fibre de verre, mais aussi pour l'électrometallurgie, l'énergie et certaines applications liées à la construction, ainsi que des supports de cuisson destinés aux marchés céramiques. Via la coentreprise The Quartz Corp, la division fournit également du quartz de haute pureté.

■ PRODUITS

La division Céramiques propose une large gamme de spécialités minérales, pour les industries céramiques dans le monde entier, à base d'argile, de feldspath, de kaolin, d'hallowysite, de talc, de mica, de pegmatite ou de quartz. Elle vend également des solutions minérales sous différentes formes adaptées aux besoins de ses clients : granules, barbotines, pâtes destinées à la vaisselle ou aux sanitaires, engobes pré-mélangés, pâtes de stéatite ou de cordiérite, pâtes d'alumine, alumine micronisée, formulations d'émaux. La division propose également des pièces céramiques en cordiérite, pâte d'alumine, mullite et carbure de silicium. Cette gamme de solutions sur mesure lui permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

La division Céramiques propose des matières premières et pâtes céramiques de qualité supérieure pour de nombreuses applications :

- **Céramiques traditionnelles :**
 - **Carrelage de sol et de mur :** la division offre une gamme étendue de minéraux de première qualité utilisés dans la fabrication de la masse, des frites ⁽¹⁾, des émaux et des engobes pour le carrelage de sol et de mur. Les solutions proposées sont issues de la transformation d'argiles, de talc, de feldspaths, de sables et sables feldspathiques et de kaolins ultra-blancs ;

- **Sanitaire :** grâce à sa gamme complète de produits (argile, chamotte, kaolin, feldspath et pâtes céramiques), la division est le leader mondial des minéraux pour la fabrication de sanitaires. La gamme comprend des solutions pour la porcelaine sanitaire traditionnelle (*vitreous china*), mais également pour les produits "fine fire clay" ;
- **Vaisselle :** la division propose une large gamme de minéraux, de pâtes céramiques et d'émaux adaptés à tous types de céramique fine de haute qualité. La division est le leader mondial des matières premières pour vaisselle haut de gamme, notamment grâce à l'hallowysite utilisée pour la porcelaine fine, et le leader européen des pâtes prêtes à l'emploi pour porcelaine de table.
- **Céramiques techniques :**
 - **Céramiques techniques :** la division propose également une gamme complète de pâtes céramiques, de stéatite, de cordiérite et d'alumine ;
 - **Industrie automobile :** la division offre une gamme unique de kaolins et de talcs pour les marchés mondiaux des supports catalytiques automobiles et filtres de particules diesel en céramique ;
 - **Porcelaine électrique :** la division produit une gamme complète de solutions minérales, spécifiquement adaptées aux besoins des fabricants d'isolants en porcelaine électrique, une industrie particulièrement exigeante en termes de technicité.

Les autres marchés servis par la division sont l'aménagement paysager, la construction, l'électrometallurgie, le verre et la fibre de verre de renforcement. Imerys fournit également des additifs pour chaudières et centrales thermiques, ainsi que des supports de cuisson pour pièces céramiques.

(1) Frites : fondants généralement à base de verre qui entrent dans la fabrication de certains émaux.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Céramiques compte 45 sites industriels, dont 15 certifiés ISO 9001, répartis dans 17 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Argile	5	2	1	-
Kaolin	4	3	2	-
Feldspath et sables feldspathiques	3	-	3	1
Pâtes céramiques	8	2	-	-
Quartz	2	-	-	-
Supports de cuisson	2	-	1	-
Unités de broyage et de mélange	2	1	2	1

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Quarzwerke, Saint-Gobain et Stephan Schmidt (Allemagne) ; Sibelco (Belgique) ; Beijing Trend (Chine) ; Burella et Ecesa (Espagne) ; Active Minerals, Old Hickory, RT Vanderbilt, Spinks et Unimin (États-Unis) ; Soka (France) ; HK Ceram (Hongrie) ; Gruppo Minerali Maffei et Iera (Italie) ; Mota (Portugal) ; Lasselsberger et Sedlecky Kaolin (République tchèque) ; SNTC (Thaïlande) et divers autres producteurs locaux (notamment de feldspath en Turquie et d'argile en Ukraine).

1.6 MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

La branche **Minéraux de Haute Résistance** regroupe les deux divisions suivantes :

- Minéraux Réfractaires ;
- Minéraux Fondus.

Les divisions de la branche comptent 28 sites industriels dans 12 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	597,8	629,4	641,7
Résultat opérationnel courant	78,0	81,6	72,8
Marge opérationnelle	13,0 %	13,0 %	11,3 %

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2016 de la branche, [voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.](#)

1.6.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Industries servies	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
MINÉRAUX RÉFRACTAIRES	Aéronautique Aluminium Automobile Ciment Construction Sidérurgie Verre	N° 1 mondial des minéraux silico-alumineux pour réfractaires	Andalousite Argile Chamotte Métakaolin Mullite Silice fondue	Composants minéraux pour : Revêtements, Isolants et Liants réfractaires Aides au procédé : Fonderie Fonderie de précision
	Aéronautique Appareils électroniques et électriques Automobile Construction Énergie Fonderie Sidérurgie		N° 1 mondial des minéraux fondus pour abrasifs N° 1 mondial de la zircone fondue	Alumines fondues Alumine tabulaire Carbure de silicium Magnésie fondue Mullite électro-fondue Produits chimiques à base de zircone Zircone électro-fondue

(1) Estimations Imerys.

1.6.2 MINÉRAUX RÉFRACTAIRES

La division **Minéraux Réfractaires** bénéficie d'une position unique et de premier plan dans la production de minéraux pour solutions réfractaires silico-alumineuses utilisées dans des environnements acides ou neutres, et de haute température. L'étendue de la gamme permet de proposer des produits dont les différentes propriétés fonctionnelles répondent au besoin d'amélioration continue de la performance des industriels du secteur.

■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Minéraux Réfractaires sont utilisés pour leur résistance mécanique et chimique, leur résistance à la déformation et à la corrosion, et pour leurs propriétés thermiques par diverses industries d'applications et de procédés de haute température.

Les principaux produits de la division Minéraux Réfractaires sont les suivants :

- l'**andalousite**, un minéral silico-alumineux présent dans les roches métamorphiques. Dans les applications réfractaires, l'andalousite apporte la stabilité de volume et une haute résistance aux chocs thermiques et chimiques ;
- les **argiles et métakaolins**, utilisés comme liants pour la production de briques réfractaires ou comme additifs pour améliorer le comportement rhéologique ;
- la **chamotte**, une argile calcinée inerte à l'étape de la cuisson, agissant comme une armature, pour prévenir toute déformation lors de la production de pièces sanitaires et réfractaires ;

- la **Molochite™**, un silicate d'aluminium produit par la calcination de kaolin ; opération qui lui confère une excellente résistance aux chocs thermiques ;
- la **mullite frittée**, produite à partir d'argiles, dont la calcination à très haute température augmente les propriétés réfractaires ; référence sur le marché, elle est commercialisée sous la marque Mulcoa® ;
- la **silice électro-fondue**, un sable de quartz qui a été fondu pour former du verre. Une faible expansion volumétrique et une grande pureté font de la silice fondue un matériau polyvalent pour les applications réfractaires et la fonderie de précision.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Minéraux Réfractaires sont les suivantes :

- **Fonderie de précision** : la division offre une gamme unique de produits et des solutions innovantes pour l'industrie de la fonderie, notamment la fonderie de précision. Les minéraux de la division sont adaptés aux besoins spécifiques des clients en termes de pureté et de taille de particules. Ces produits sont également combinés en mélanges de haute précision nécessitant une qualité irréprochable ;

- **Revêtements et isolations réfractaires** destinés à la protection des équipements dans les industries de haute température comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre, l'incinération et la pétrochimie. La division produit des minéraux utilisés dans les matériaux réfractaires acides et neutres (briques et monolithiques), qui seront à leur tour installés dans des hauts fourneaux, des fours, des chaudières, des incinérateurs afin de contenir des substances extrêmement chaudes et résister à la corrosion, à l'abrasion et toute autre forme de dégradation ;
- **Support de cuisson et sanitaire** : les minéraux réfractaires de la division ne sont pas uniquement utilisés en tant que revêtements mais également pour la production de produits réfractaires façonnés, comme les supports de cuisson pour les procédés de haute température. Les chamottes produites en Europe sont aussi utilisées dans la production de pièces sanitaires de type "fine fire clay" ; elles permettent la production de pièces aux formes complexes.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Minéraux Réfractaires compte 13 sites industriels, dont 9 certifiés ISO 9001, répartis dans cinq pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Andalousite	1	-	-	2
Argiles réfractaires et Chamottes	3	-	-	2
Bentonite	-	-	-	2
Molochite™	1	-	-	-
Mullite	-	1	-	-
Silice fondue	-	1	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Andalousite Resources (Afrique du Sud) ; Kaolin AD (Bulgarie) ; Minco (États-Unis) ; Andalucita (Pérou) ; Cluz (République tchèque) ; divers producteurs chinois et quelques concurrents locaux dans toutes les zones géographiques.

1.6.3 MINÉRAUX FONDUS

La division **Minéraux Fondus** comprend la production d'alumine fondue, d'alumine tabulaire et de zircone. Avec une forte présence industrielle (en Chine, au Moyen-Orient, en Europe et sur le continent américain) et une gamme étendue de produits de haute performance, la division Minéraux Fondus est le leader mondial des applications de spécialités destinées aux marchés des abrasifs, des réfractaires, des céramiques techniques, des équipements de chauffage pour la sidérurgie, l'automobile, l'équipement industriel et la construction.

La division Minéraux Fondus bénéficie d'une technologie et d'un savoir-faire uniques en matière de fusion, qui sont essentiels à la maîtrise des propriétés fonctionnelles de ses minéraux, telles que le degré d'abrasion, la durabilité, la dissipation thermique, l'opacité, la couleur. Sa recherche et son savoir-faire ont permis la mise au point de nouvelles solutions minérales et d'innovations, comme par exemple les grains cylindriques de bauxite frittée, très efficaces dans les meules lourdes.

■ PRODUITS

Les minéraux tels que la bauxite, l'alumine, le sable de zircon sont achetés à l'extérieur du Groupe. Ils sont fondus dans des fours à arcs électriques et transformés en différentes familles de produits :

- les grains d'oxyde d'**alumine fondue**, également appelés corindons, sont produits par fusion de l'alumine ou de bauxite calcinée, et vendus sous forme de macro ou micro grains en tant que minéraux abrasifs ou réfractaires grâce à leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique ;

- l'**alumine tabulaire** est une alumine calcinée frittée. Grâce à sa pureté, sa haute densité, sa faible porosité et sa résistance exceptionnelle au choc thermique, l'alumine tabulaire est utilisée comme matière première réfractaire pour les revêtements de fours et les fours à haute température ;
- la **zircone fondue** est vendue sous forme de grains et de poudres calibrés avec précision (inférieurs à 1 µm) et est largement utilisée dans sa forme la plus fine dans l'industrie automobile (plaquettes de freins) ou les céramiques techniques (sondes à oxygène). Elle possède une excellente résistance aux chocs thermiques et est couramment utilisée en tant que minéral réfractaire ;
- les **produits chimiques à base de zirconium** sont fabriqués uniquement en Chine par un processus chimique complexe. Ils sont utilisés dans différentes industries, tels que le papier, les peintures et les cosmétiques.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

La division Minéraux Fondus offre à ses clients des produits de grande qualité pour des applications variées :

- **Abrasifs** : grâce à leurs capacités de résistance et leurs propriétés thermiques, les oxydes d'alumine fondue sont largement utilisés comme abrasifs, principalement sous forme de roues ou meules (les particules abrasives de grosseur déterminée sont liées entre elles par un agglomérant de différentes natures : argile,

céramique, résines, formant ainsi un disque de coupe ou de ponçage, une pierre d'affûtage) ou sous forme de bandes (les produits tels que le papier de verre). Les abrasifs sont largement utilisés dans toutes les industries ;

- **Céramiques techniques** : dans ces applications industrielles, les particules les plus fines d'alumine fondue et de zirconium sont utilisées en tant que composants céramiques en raison de leur structure cristalline et de leur résistance mécanique. Ces produits s'adressent à des marchés et des applications à haute valeur ajoutée comme les sondes à oxygène et les piles à combustible à oxyde solide ;
- **Composants de friction** : la zirconium en grains d'un micron environ et la magnésium sont utilisés comme additifs pour les plaquettes de freins dans l'industrie automobile, dont elles réduisent l'usure en modifiant les caractéristiques de friction ;
- **Éléments de chauffage** : du fait de ses propriétés électriques et thermiques, la magnésium électro-fondue est communément utilisée pour les appareils électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle) ou électriques industriels (équipement de cuisines collectives, chauffage ferroviaire, chaudières industrielles) comme composant essentiel des résistances chauffantes ;

- **Réfractaires** : divers types de minéraux réfractaires, résistants à des températures extrêmes (> 1 800 °C) sous des conditions physiques et chimiques difficiles, sont fabriqués à partir d'alumine ou de zirconium ayant une forte résistance thermique et une inertie chimique. Ces minéraux de spécialités sont utilisés dans les revêtements de fours dans les industries de l'acier, du verre et de l'aluminium, ainsi que dans la coulée de précision ;
- **Autres industries** : des produits chimiques à base de carbonate de zirconium ont été développés pour être utilisés comme matière première dans différentes applications comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, les enrobages et les catalyseurs.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Minéraux Fondus compte 15 sites industriels, dont 14 certifiés ISO 9001, dans 10 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Oxyde d'alumine fondue ⁽¹⁾	8	2	1	1
Produits à base de zirconium	1	1	1	-

(1) Actifs d'Alteo intégrés au 1^{er} janvier 2017.

✓ Pour plus d'informations sur les Acquisitions, voir section 1.2.4 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **Oxyde d'alumine fondue (alumine, bauxite et magnésium fondues)** : 3M, Washington Mills (États-Unis) ; Motim (Hongrie) ; CUMI (Inde) ; Tateho (Japon) ; Penoles (Mexique) ; Boxitogorsk (Russie) et divers producteurs chinois ;
- **Zirconium fondue et produits à base de zirconium** : Foskor (Afrique du Sud) ; Doral (Australie) ; Asia Zirconium (Chine) ; MEL (États-Unis) ; Saint-Gobain (France) ; Tosoh (Japon) et divers producteurs chinois.

1.7 MINÉRAUX

Imerys exploite plus d'une centaine de gisements à travers le monde. À partir de la transformation et de la formulation de minéraux, le Groupe développe des solutions de spécialité à valeur ajoutée pour de nombreuses industries. Imerys poursuit le renouvellement et le développement de ses réserves et de ses ressources minérales. L'expertise technique en géologie, en planification minière, en exploitation des réserves des 140 géologues et ingénieurs miniers est renforcée par le biais de formations, du partage d'expérience et des bonnes pratiques.

En application des procédures internes, les réserves et les ressources minérales du Groupe sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Les données relatives aux réserves et aux ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées en application des standards internationaux de reporting communément utilisés (le code européen PERC en particulier).

1.7.1 CARACTÉRISTIQUES DES MINÉRAUX

■ MINÉRAUX EXTRAITS PAR IMERYS

Imerys extrait et transforme plus de 30 minéraux différents regroupés en 11 catégories. Ces groupes sont présentés ci-dessous.

Les **argiles** sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité. Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées, comme la stabilité rhéologique, une haute résistance et une forte résistance mécanique.

Les **argiles rouges** sont le résultat d'une association d'argiles et d'oxydes d'origine sédimentaire, dont la particularité est de devenir rouge à la cuisson. Leur plasticité est adaptée au procédé d'extrusion.

La **bentonite** est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et d'absorption élevées.

Le **carbonate de calcium** comprend le marbre, le calcaire et la craie. Transformés, les carbonates sont utilisés sous différentes formes. Le carbonate de calcium naturel broyé (GCC) est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines. Le carbonate de calcium précipité (PCC), produit à partir de calcaire naturel, confère au produit fini d'excellentes propriétés optiques.

La **diatomite** est un minéral sédimentaire composé de squelettes silicieux de diatomées, algues unicellulaires présentes en milieu marin ou lacustre. Ce minéral est caractérisé par sa faible densité, sa grande surface de contact, sa forte porosité et ses propriétés matifiantes.

Les **feldspaths** sont des minéraux silico-alumineux naturels, disposant de différentes teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium, réputés pour leurs caractéristiques de fondant à plus ou moins hautes températures.

Le **kaolin** est principalement composé de kaolinite, une argile silico-alumineuse hydratée blanche, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. La calcination transforme les kaolins à haute température (700-1 200 °C) en un minéral plus blanc et plus inerte. Dans la famille des kaolins figure également l'**halloysite**, prisée dans la porcelaine fine pour sa blancheur et sa translucidité.

Le **moler** est une roche sédimentaire, mélange naturel de diatomées et d'argiles (principalement des smectites), très légère et dotée de fortes propriétés d'absorption.

La **perlite** est une roche volcanique très particulière contenant naturellement entre 2 et 5 % d'eau. La perlite est un minéral à faible densité et forte porosité. Transformée et chauffée, la perlite devient alors un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface spécifique, son volume étant multiplié par vingt.

Les **minéraux réfractaires** sont appréciés pour leurs propriétés de haute résistance aux températures, aux contraintes mécaniques

ainsi qu'à la corrosion. Ils comprennent les **argiles réfractaires** que la calcination transforme en "chamottes", la **bauxite** et l'**andalousite**.

Le **talç** est un silicate de magnésium hydraté, aux propriétés uniques en fonction des gisements dont il est extrait.

Imerys exploite de nombreux **autres minéraux**. Le **graphite** est l'une des formes cristallines du carbone, doté d'un aspect micacé. Le terme "**mica**" regroupe une famille de minéraux silico-alumineux dotés d'une structure lamellaire (muscovite et phlogopite). Le mica confère stabilité thermique, résistance à la chaleur, convecteur d'humidité et de lumière. Imerys produit des **quartz** de haute pureté (> 99,8 % de silice) sous deux formes : en bloc (veine de quartz) et en galets. Dans les deux cas, le quartz présente des propriétés similaires, comme la résistance à l'abrasion, des propriétés réfractaires et une grande solidité. Le silicium et le ferro-silicium, dont le quartz constitue la matière première, sont des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. Le **vermiculite** est une forme de mica hydraté qui s'expande fortement lorsqu'il est chauffé. La **wollastonite** est un silicate de calcium, très apprécié pour sa haute luminosité et sa blancheur, son faible taux d'humidité, sa possibilité d'absorption des huiles et enfin sa faible teneur en matières volatiles. La **zéolite** est une roche cristalline formée d'aluminosilicate hydraté. Microporeuses, les zéolites sont utilisées comme agents d'absorption et catalyseurs.

■ AUTRES MINÉRAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS

Le Groupe achète également certaines matières premières à des fournisseurs externes pour les transformer en spécialités. La **bauxite** et l'**alumine** sont transformées en **corindons synthétiques** de différentes qualités, par fusion dans des fours à arcs électriques. L'**alumine tabulaire** est une alumine calcinée frittée, utilisée comme matière première dans les applications réfractaires, pour sa pureté, sa haute densité, sa faible porosité et sa résistance exceptionnelle au choc thermique. Le **carbure de silicium** est un sous-produit issu de la fabrication de graphite qui confère une forte résistance à l'abrasion ainsi que des propriétés réfractaires. Imerys produit une gamme de **graphites synthétiques** de haute qualité par un processus complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température. La **magnésie calcinée** est issue de la calcination de la **magnésite**. La **magnésie fondue** est produite à partir de magnésie calcinée de la plus haute qualité. Selon sa température de calcination, elle possède une grande résistance électrique et une faible conductivité de la chaleur. Le **noir de carbone** est une poudre de carbone ultrafine, produite à partir de matières premières naturelles de haute qualité. La **zircon** et les dérivés du zircon : la zircon, ou oxyde de zirconium, résulte de la fusion du zircon ou sable de zircon dans un four à arc. Elle est utilisée pour ses propriétés de dureté et de réfractarité.

Les minéraux achetés à l'extérieur ne font pas partie du reporting présenté dans les [sections 1.7.2 et 1.7.3 ci-après](#).

1.7.2 PRINCIPES DE REPORTING

■ REPORTING DES ACTIFS MINIERS

Le reporting des réserves et des ressources minérales d'Imerys est réalisé conformément au *PERC Reporting Standard* (2013)⁽¹⁾. Le code minier *PERC Reporting Standard* est un système de reporting européen sur les actifs miniers. Il fait partie de la famille des codes CRIRSCO⁽²⁾ qui comprennent les codes similaires tels que le JORC (Australie) et les Directives CIM (Canada).

Les **Réserves Minérales** sont la partie économiquement exploitable d'un gisement, au regard des conditions économiques existantes ou à venir au moment de l'estimation. Ces réserves sont définies comme "prouvée" ou "probable" afin de refléter la précision de l'estimation géologique ; "prouvée" indiquant le niveau de confiance le plus élevé. Les **Ressources Minérales** sont des gisements ou des parties de gisements, pour lesquels la rentabilité économique n'est pas prouvée, mais dont les perspectives d'une éventuelle exploitation future sont raisonnables. Ces actifs ne disposent généralement pas des études techniques détaillées (extraction, production, marketing, juridique) pour prouver leur viabilité économique. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présumées", "approchées" et "mesurées".

La production d'Imerys consomme des réserves minérales. Imerys conduit en continu des actions visant à compenser la consommation de ces réserves pour les maintenir à un niveau proche de 20 ans de production. Sur les sites existants, cela consiste en l'exploration et la modélisation détaillées de ressources minérales déjà inventoriées permettant de confirmer leur exploitabilité selon leur qualité, leur quantité, les paramètres miniers de leur exploitation et leurs coûts. Lorsque la conclusion de ces travaux exploratoires est positive, l'accession au droit de les exploiter (pleine propriété, bail à long terme, concession, contrat de foretage) ainsi que l'obtention des permis et autorisations administratives requises sont recherchés. Lorsque ces conditions sont réunies, les ressources sont converties en réserves. Le renouvellement ou l'augmentation des réserves minérales du Groupe peut aussi se faire par l'acquisition auprès de tiers ou dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe.

Le reporting des Réserves et des Ressources Minérales présenté ci-après est réalisé sur la base d'informations recueillies par les "Personnes Compétentes" (selon la définition du PERC), dont la plupart sont des employés du Groupe. Ils ont un minimum de cinq ans d'expérience dans l'estimation géologique et sont membres d'organisations professionnelles reconnues ayant un code de conduite et d'éthique. Comme requis par le PERC, chaque "Personne Compétente" a signé une déclaration autorisant la compilation des estimations présentées dans les rapports publics et rassemblées dans un registre central.

■ AUDIT DES ACTIFS MINIERS

Afin d'assurer la cohérence du reporting au sein des entités du Groupe, et la conformité aux normes, des audits internes et externes sont menés selon un cycle de trois à cinq ans. L'audit interne est assuré par un géologue expérimenté et des ingénieurs miniers n'ayant aucun lien de subordination avec les sites visités. Le programme d'audit est destiné à vérifier que les pratiques de calcul et de reporting des réserves et ressources du site respectent le "*PERC Reporting Standard*" et les normes internes. Chaque audit se traduit aussi par la publication d'un rapport qui présente observations et demandes d'améliorations, dont la résolution fait l'objet d'un suivi spécifique. Ainsi l'audit est l'un des vecteurs de partage des meilleures pratiques et d'amélioration continue de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales. Les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales sont examinés par le Comité d'Audit.

■ RISQUES ET INCERTITUDES

Les réserves et les ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques, réglementaires et économiques à un instant donné. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée aux évaluations, l'estimation par le Groupe de ses réserves et ressources minérales telles que présentées dans le tableau ci-après peut être amenée à varier au cours du temps.

Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et les ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative. Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques, ou autres, susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

✓ Pour plus d'informations, voir [section 4.1.1 du chapitre 4 du Document de Référence](#).

(1) Le "*PERC Reporting Standard*" (*Pan-European Standard for Reporting Exploration Results, Resources and Reserves*) est publié par le Comité paneuropéen pour le reporting des réserves et ressources minérales (*Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee*).

(2) CRIRSCO : Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales.

1.7.3 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Pour les besoins du reporting de ses réserves et ses ressources, en liaison avec la section intitulée "*Reporting of industrial minerals, dimension stone and aggregates*" (Reporting des minéraux industriels, pierres de taille et agrégats) du *PERC Reporting Standard*, Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

En raison de ce regroupement, il est impossible d'indiquer la durée de vie prévue pour chaque mine ou carrière. Cependant, sur la base d'études géologiques et en tenant compte des facteurs modificatifs, le Groupe considère que ses réserves et ses ressources minérales seront suffisantes pour soutenir à long terme les activités d'extraction en ligne avec le rythme annuel de production, avec les technologies existantes et dans les conditions actuelles et prévisibles du marché et de l'économie.

Les réserves ne sont pas incluses dans les ressources. Les volumes sont exprimés en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous forme sèche. Les estimations au 31 décembre 2015 sont présentées pour permettre la comparaison.

Les évolutions d'estimations des réserves et des ressources entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'expliquent par l'utilisation des réserves pour la production, le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, les études techniques, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

Les actifs miniers sont valorisés à 585,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (552,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, après reclassement des droits d'usage en actifs miniers). Conformément aux règles comptables, les actifs de réserves minières sont comptabilisés au coût historique. Ils sont évalués initialement au coût d'acquisition et ultérieurement au coût historique diminué de l'amortissement et des pertes de valeurs. L'amortissement est estimé sur la base de l'extraction actuelle.

ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2016 VS 31/12/2015)

Produit	Zone géographique	Prouvées	Probables	Totales	Prouvées	Probables	Totales
		2016 (kt)			2015 (kt)		
Argiles	Europe	10 110	765	10 875	10 294	1 195	11 489
	Amériques	3 880	721	4 601	4 342	635	4 977
	Asie-Pacifique	662	0	662	694	0	694
	Afrique & Moyen Orient	337	0	337	488	0	488
	Total	14 989	1 486	16 475	15 818	1 830	17 648
Bentonite	Europe	7 021	69	7 090	7 971	57	8 028
	Amériques	33	197	230	360	0	360
	Afrique & Moyen Orient	110	0	110	88	0	88
	Total	7 164	266	7 430	8 419	57	8 476
Carbonates	Europe	0	33 840	33 840	0	34 457	34 457
	Amériques	57 405	121 593	178 998	108 322	66 015	174 337
	Asie-Pacifique	6 709	27 566	34 275	0	36 852	36 852
	Total	64 114	182 999	247 113	108 322	137 324	245 646
Feldspath	Europe	12 397	3 854	16 251	14 901	4 628	19 529
	Asie-Pacifique	0	30	30	0	30	30
	Afrique & Moyen Orient	2 697	1 832	4 529	2 939	1 832	4 771
	Total	15 094	5 716	20 810	17 840	6 490	24 330
Kaolin	Europe	1 860	16 953	18 813	1 968	17 705	19 673
	Amériques	38 524	41 197	79 721	41 351	33 588	74 939
	Asie-Pacifique	287	1 255	1 542	383	1 267	1 650
	Total	40 671	59 405	100 076	43 702	52 560	96 262
Minéraux pour Réfractaires	Europe	1 132	1 810	2 942	1 716	1 306	3 022
	Amériques	3 373	3 140	6 513	2 739	3 141	5 880
	Asie-Pacifique	0	432	432	0	432	432
	Afrique & Moyen Orient	1 250	164	1 414	937	212	1 149
	Total	5 755	5 546	11 301	5 392	5 091	10 483
Perlite & Diatomite	Europe	5 719	18 871	24 590	4 145	1 031	5 176
	Amériques	29 006	15 193	44 199	28 627	15 934	44 561
	Afrique & Moyen Orient	0	471	471	0	537	537
	Total	34 725	34 535	69 260	32 772	17 502	50 274
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	36 767	16 817	53 584	34 462	19 100	53 562
	Total	36 767	16 817	53 584	34 462	19 100	53 562
Talc	Europe	7 390	2 549	9 939	8 133	2 758	10 891
	Amériques	14 609	4 119	18 728	15 011	4 343	19 354
	Asie-Pacifique	2 634	456	3 090	2 689	456	3 145
	Total	24 633	7 124	31 757	25 833	7 557	33 390
Autres minéraux	Europe	983	300	1 283	1 252	300	1 552
	Amériques	2 821	1 797	4 618	2 755	1 978	4 733
	Afrique & Moyen Orient	449	538	987	316	506	822
	Total	4 253	2 635	6 888	4 323	2 784	7 107

En plus des activités normales de production, l'année a été notamment marquée par la cession d'un site (feldspath), ainsi que de nouvelles autorisations importantes et de réévaluation (perlite) en Europe, ainsi qu'en Amérique du Sud (de kaolin) et en Amérique du Nord (carbonates et kaolin).

■ ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2016 VS 31/12/2015)

Produit	Zone géographique	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales
		2016 (kt)				2015 (kt)			
Argiles	Europe	8 325	813	1 322	10 460	10 874	1 907	946	13 727
	Amériques	5 725	9 874	15 061	30 660	6 341	9 310	14 622	30 273
	Asie-Pacifique	61	0	0	61	61	0	0	61
	Total	14 111	10 687	16 383	41 181	17 276	11 217	15 568	44 061
Bentonite	Europe	52 127	35 101	1 867	89 095	48 328	29 814	1 708	79 850
	Amériques	659	2 163	3 016	5 838	558	2 718	3 016	6 292
	Afrique & Moyen Orient	6 112	11	293	6 416	6 363	6	39	6 408
	Total	58 898	37 275	5 176	101 349	55 249	32 538	4 763	92 550
Carbonates	Europe	0	3 364	19 237	22 601	0	4 495	43 941	48 436
	Amériques	12 231	154 651	137 157	304 039	58 958	133 346	98 935	291 239
	Asie-Pacifique	0	0	507	507	0	0	573	573
	Total	12 231	158 015	156 901	327 147	58 958	137 841	143 449	340 248
Feldspath	Europe	4 771	2 787	6 167	13 725	3 173	3 600	8 651	15 424
	Amériques	1 849	5 500	12 700	20 049	1 849	5 500	12 700	20 049
	Asie-Pacifique	0	0	0	0	0	80	0	80
	Afrique & Moyen Orient	928	14 201	11 100	26 229	928	14 201	11 100	26 229
Total	7 548	22 488	29 967	60 003	5 950	23 381	32 451	61 782	
Kaolin	Europe	493	4 002	6 382	10 877	296	3 915	7 781	11 992
	Amériques	24 979	55 106	49 696	129 781	39 928	59 848	52 484	152 260
	Asie-Pacifique	7	5 323	377	5 707	76	4 793	1 590	6 459
	Total	25 479	64 431	56 455	146 365	40 300	68 556	61 855	170 711
Minéraux pour Réfractaires	Europe	4 381	1 710	147	6 238	1 751	1 071	74	2 896
	Amériques	4 551	9 708	137	14 396	4 585	10 234	137	14 956
	Asie-Pacifique	0	0	258	258	0	258	0	258
	Afrique & Moyen-Orient	980	689	1 764	3 433	1 117	651	2 264	4 032
Total	9 912	12 107	2 306	24 325	7 453	12 214	2 475	22 142	
Perlite & Diatomite	Europe	978	16 648	57 564	75 190	3 066	31 854	57 564	92 484
	Amériques	21 169	30 576	112 152	163 897	21 875	32 970	112 134	166 979
	Asie-Pacifique	79	1	0	80	89	21	0	110
	Afrique & Moyen Orient	158	1 869	7 161	9 188	0	959	6 696	7 655
Total	22 384	49 094	176 877	248 355	25 030	65 804	176 394	267 228	
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	34 206	3 349	6 804	44 359	32 335	4 209	6 037	42 581
	Total	34 206	3 349	6 804	44 359	32 335	4 209	6 037	42 581
Talc	Europe	9 078	8 717	3 995	21 790	9 695	9 391	4 210	23 296
	Amériques	0	0	3 457	3 457	0	0	3 530	3 530
	Asie-Pacifique	2 480	1 235	4 215	7 930	2 480	1 235	4 247	7 962
	Total	11 558	9 952	11 667	33 177	12 175	10 626	11 987	34 788
Autres minéraux	Europe	1 719	1 015	428	3 162	1 589	973	428	2 990
	Amériques	6 270	25 717	66 478	98 465	6 294	26 840	67 432	100 566
	Afrique & Moyen-Orient	529	240	285	1 054	0	0	285	285
	Total	8 518	26 792	67 191	102 681	7 883	27 813	68 145	103 841

En plus des activités normales d'exploration, de développement et de transfert de ressources en réserves en 2016, l'année a été marquée par l'acquisition de droits miniers importants en Europe (bentonite), et par une réévaluation des ressources de carbonates et de kaolin en Amérique du Nord.

1.8 INNOVATION

1.8.1 STRATÉGIE ET POLITIQUE D'INNOVATION

L'innovation et la recherche sont les piliers d'une croissance organique durable. La capacité d'Imerys à développer des solutions sur mesure pour chacun de ses clients s'exprime dans tous les domaines d'activité. Les innovations contribuent significativement au chiffre d'affaires d'Imerys. En 2016, plus de 90 nouveaux produits ont été lancés. Dans un environnement économique contrasté, les ventes de nouveaux produits ont contribué à la croissance des résultats.

Imerys mesure la contribution des nouveaux produits au chiffre d'affaires du Groupe sur la base d'un reporting trimestriel. Le caractère nouveau s'apprécie au regard des critères suivants :

- le produit doit être nouveau, c'est-à-dire qu'il doit faire partie de la gamme d'Imerys depuis moins de cinq ans, apporter une innovation de rupture, ou répondre à la demande d'un client, ou créer un complément de gamme, une nouvelle forme physique ou une amélioration à un produit existant ;
- il doit dégager une marge brute supérieure à la marge moyenne de la famille de produits voisins (ligne de produits, procédés de productions similaires) ;
- pour les produits les plus innovants, il doit faire l'objet d'un plan de développement satisfaisant aux critères d'investissement d'Imerys.

Imerys a décidé d'accélérer ses efforts d'innovation pour répondre aux besoins de ses marchés. Les compétences techniques des équipes et la présence multi-marché du Groupe constituent autant de leviers pour accélérer le développement du Groupe.

Les divisions articulent leurs travaux autour de sujets qui correspondent le plus souvent aux grandes tendances technologiques auxquelles leurs clients sont confrontés, comme par exemple :

- l'**agriculture**, avec l'émergence de nouvelles gammes de produits à base de minéraux destinés à l'agriculture pour faire face aux enjeux d'une démographie mondiale croissante ;

- l'**allègement des pièces de structure** notamment pour les véhicules. Les talcs et micas, par exemple, permettent de renforcer les plastiques en améliorant leurs propriétés mécaniques et de réduire jusqu'à 60 % de la masse totale des composants ;
- l'**efficacité énergétique** avec notamment de nouveaux abrasifs qui économisent énergie et matière, tout en permettant plus de découpes par unité d'abrasif ;
- l'**énergie propre et le stockage d'électricité** avec le quartz de haute pureté destiné aux creusets pour le silicium utilisé pour la production de l'énergie solaire, ou les produits de graphite pour les batteries lithium-ion ;
- la **recherche du mieux-être** avec une gamme de produits pour les industries pharmaceutiques et cosmétiques ;
- le **recyclage** avec une gamme de produits, dont Imerplast™, qui facilite le recyclage des polypropylènes et polyéthylènes en les rendant compatibles.

1.8.2 ORGANISATION DE L'INNOVATION

En 2016, les ressources en R&D, ainsi que le Marketing stratégique, ont été placées sous la responsabilité du nouveau Directeur de l'Innovation du Groupe. Le réseau mondial de laboratoires d'Imerys comporte huit centres techniques principaux. Au total, ce sont près de 300 ingénieurs et techniciens qui coopèrent à travers le monde pour développer des solutions innovantes au service des clients.

Chez Imerys, l'innovation commence par une analyse très détaillée des marchés et des besoins non satisfaits des clients ou prospects. Un travail approfondi est réalisé par les équipes de marketing et de recherche pour transcrire ces besoins en données techniques. C'est alors qu'intervient la phase de recherche proprement dite, où le laboratoire doit répondre au cahier des charges techniques. Une sélection rigoureuse intervient ensuite pour le passage des projets en phase pilote ou industrielle. La capacité d'Imerys à générer des solutions et des propriétés fonctionnelles adaptées à chaque client est un facteur concurrentiel significatif.

1.8.3 QUELQUES EXEMPLES DE NOUVEAUX PRODUITS

■ ABRASIFS

Sol-Gel est un procédé qui permet, entre autres, l'obtention de matériaux abrasifs aux propriétés mécaniques très élevées. En partant de solutions moléculaires, ce procédé chimique sophistiqué aboutit à la formation d'un Gel par concentration de la solution initiale (Sol) pour finalement donner, après un traitement thermique à haute température, un matériau dont la microstructure ultrafine lui confère des propriétés de dureté et de résistance.

■ AGRICULTURE

En 2016, de nouvelles références sont venues étoffer la gamme de produits insecticides pour la protection des cultures contre les nuisibles. Ces solutions minérales naturelles, à base de diatomite ou de kaolin comprennent les références **Celite 610**, **Diafil® 610**, **Imergard™** ; elles ont prouvé leur efficacité contre la plupart des insectes, comme les cafards, les fourmis et les pucerons.

■ AUTOMOBILE

HAR® 3G, nouvelle référence de la gamme de talc (coefficient de forme, 3^e génération) développée principalement pour des applications polymères, et notamment pour le secteur automobile. Plus efficace dans l'application finale que les talcs classiques micronisés, HAR® 3G renforce les plastiques, améliore la résistance mécanique et la stabilité dimensionnelle, tout en permettant aux fabricants d'automobiles de produire des véhicules plus légers, et moins consommateurs de carburant.

■ CONSTRUCTION

Imerys Toiture, leader français de la tuile terre cuite et spécialiste de solutions pour toits et façades a fait évoluer sa gamme en développant de nouveaux produits et procédés, comme par exemple, la production par moulage en plâtre, qui permet de proposer de nouveaux formats et des couleurs inédites adaptés aux spécificités de ses marchés régionaux.

C-Therm est une gamme de graphite synthétique et naturel utilisé comme charge pour améliorer la conductivité thermique des prises en plastique des appareils d'éclairage à LED domestiques et industriels.

■ COSMÉTIQUE

ImerCare P-Scrub est une gamme de produits de gommage minéraux 100 % naturels à base de perlite. Développée en utilisant une technologie brevetée qui permet de combiner la dureté naturelle de la roche volcanique avec la douceur des particules sphériques pour fournir une exfoliation douce, cette gamme a été spécialement conçue pour satisfaire la demande croissante d'alternatives aux microbilles de plastique dans les produits de soin. Avec ImerCare P-Scrub, Imerys a reçu le prix IMA-Europe 2016 dans la catégorie "Innovation".

■ ÉNERGIE

ACTILION B est une nouvelle référence de noir de carbone pour les batteries au lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques. Ses performances sont améliorées en situation de décharge rapide.

■ FILTRATION

CynerSorb™ est un adsorbant de haute performance pour la purification des huiles alimentaires et combustibles pour le biodiesel. Il permet de réduire l'utilisation d'agents de filtration, de simplifier le procédé de production, de réduire le coût et d'augmenter la capacité de raffinage.

ImerPure™ est une cartouche de filtration innovante, qui répond aux standards internationaux. Testée avec succès sur le terrain, elle a remporté l'adhésion des utilisateurs et a pu faire la preuve de son efficacité. ImerPure™ apporte une solution viable aux consommateurs des pays en développement où certaines technologies de filtration existantes sont inefficaces. En 2016, Imerys a rejoint le programme "*Springboard Initiative*" développé par PATH, une organisation mondiale à but non lucratif, présente dans le domaine de la santé et subventionnée par la fondation Bill & Melinda Gates. À travers ce programme, PATH a développé un système universel, efficace et abordable de traitement et de conservation de l'eau à domicile. Ce système est conçu pour être accessible par des familles à faibles revenus, et permettre à des millions de personnes de disposer d'eau potable.

■ MÉTALLURGIE

SILICA MIX E15 BF est le premier produit de la gamme Silica Mix sans bore avec un liant alternatif pour le marché mondial des réfractaires monolithiques. Ce produit est le fruit d'une recherche de plusieurs années en vue d'une éventuelle interdiction du bore en Europe, dans le cadre de la réglementation REACH, les principaux débouchés sont les fonderies de fonte.

1.8.4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe protège ses innovations grâce à sa politique de propriété industrielle : 1 800 demandes de brevets et brevets délivrés actifs, et plus de 85 modèles industriels et de fonctionnalités recensés à fin 2016. Signe de son engagement envers l'innovation, le Groupe a augmenté ses dépôts de nouveaux brevets de plus de 30 % depuis 2010. Par ailleurs, au 31 décembre 2016, le Groupe compte environ 3 900 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement pour protéger sa gamme étendue de produits, y compris la marque "Imerys" déposée dans 100 pays. À la connaissance d'Imerys, il n'existe aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle, dont le Groupe est titulaire à la date de publication du présent Document de Référence, et dont la perte éventuelle des droits présenterait un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité globales du Groupe. De même, à ce jour, Imerys n'a pas connaissance de litige, opposition ou autre réclamation en instance relatifs aux droits de propriété intellectuelle du Groupe susceptibles d'affecter de façon significative son activité ou sa situation financière.



RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2016

2.1 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	34	2.2 Rapport des Commissaires aux comptes	45
2.1.1 Faits marquants 2016	34	2.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	45
2.1.2 Commentaires détaillés des résultats du Groupe	35	2.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	47
2.1.3 Commentaires par branche d'activité	37	2.2.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	49
2.1.4 Perspectives 2017	40		
2.1.5 Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	40		
2.1.6 Activité et résultats d'Imerys SA en 2016	41		

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Imerys utilise des indicateurs alternatifs de performance dans le cadre de l'analyse de son activité. Ces indicateurs sont définis dans la section 2.1.5 Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS.

2.1.1 FAITS MARQUANTS 2016

En 2016, Imerys a amélioré ses performances et a de nouveau atteint son objectif de croissance de résultat courant net, en hausse de + 6,0 % à 362 millions d'euros. Le chiffre d'affaires est en hausse de + 1,9 % à 4 165 millions d'euros, notamment en raison des acquisitions réalisées en 2015. À périmètre et changes comparables, le recul du chiffre d'affaires est de - 1,4 % sur l'ensemble de l'année, mais en hausse de + 1,4 % au quatrième trimestre. Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant augmente de + 8,2 % à 582 millions d'euros et la marge opérationnelle s'améliore de + 80 points de base, à 14,0 %.

Ces résultats sont le fruit de nos programmes d'excellence opérationnelle et de notre stratégie de développement, qui combine croissance interne, portée par l'innovation, et externe, avec notamment l'acquisition de S&B, dont les synergies ont été réalisées avec un an d'avance. Ils traduisent aussi l'amélioration relative de l'environnement constatée en fin d'année, qui restera cependant à confirmer en 2017.

Le 11 décembre 2016, Imerys a annoncé le projet d'acquisition de Kerneos. Cette opération renforcerait à nouveau l'offre de spécialités du Groupe dans des marchés porteurs et améliorerait son profil de croissance et de rentabilité pour créer de la valeur. Grâce à sa maîtrise de la technologie des aluminates de calcium, Kerneos développe des liants de haute performance qui apportent des propriétés clés (durcissement rapide, auto-nivellement, étanchéité, résistance à l'usure, à l'abrasion, à la chaleur) aux solutions innovantes de ses clients, pour les secteurs de la construction (mortiers pour chapes de sol et dalles adhésives, etc.), du génie civil (réseaux d'assainissement, etc.) ou des réfractaires (protection des hauts fourneaux, centrales thermiques, etc.).

Présent en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays émergents avec 1 500 employés, Kerneos a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 415 millions d'euros et un EBITDA de près de 100 millions d'euros sur 12 mois glissants au 30 septembre 2016.

Le projet d'acquisition de Kerneos, pour un montant total estimé en valeur d'entreprise de 880 millions d'euros, aurait un impact positif sur le résultat courant net par action dès la première année d'intégration et devrait rapidement être créateur de valeur, notamment grâce à des synergies annuelles estimées à 23 millions d'euros. Cette opération, qui reste soumise à la consultation des organes représentatifs du personnel ainsi qu'à l'approbation des autorités réglementaires concernées, devrait aboutir mi 2017.

Imerys a tiré parti de conditions de marché favorables pour anticiper le financement de cette opération en lançant, au début du mois de janvier 2017, une émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 10 ans et assortie d'un coupon annuel de 1,50 %.

Enfin, Imerys a également clôturé plusieurs opérations de croissance externe complémentaires au cours de l'exercice qui devraient contribuer pour plus de 100 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2017 (Damolin, Alteo et Spar essentiellement).

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 le versement d'un dividende de 1,87 euro par action, correspondant à une hausse de + 6,9 % par rapport à celui payé en 2016, soit un montant total distribué estimé à 149 millions d'euros représentant 41 % du résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition traduit la confiance du Conseil dans les fondamentaux et les perspectives de développement du Groupe. La mise en paiement interviendrait à compter du 11 mai 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	% variation courante
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	4 165,2	4 086,7	+ 1,9 %
EBITDA courant ⁽¹⁾	818,9	745,4	+ 9,9 %
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	582,1	538,1	+ 8,2 %
Marge opérationnelle	14,0 %	13,2 %	+ 0,8 point
Résultat courant net, part du Groupe ⁽¹⁾	362,1	341,5	+ 6,0 %
Résultat net, part du Groupe	292,8	68,4	n.a.
Financement			
Investissements payés	278,5	271,6	+ 2,5 %
Cash flow libre opérationnel courant ⁽¹⁾⁽²⁾	394,6	342,5	+ 15,2 %
Capitaux propres	2 914,2	2 671,8	+ 9,1 %
Dette financière nette	1 366,5	1 480,4	- 7,7 %
Données par action <i>(en euros)</i>			
Résultat courant net, part du Groupe ⁽¹⁾⁽³⁾	4,60	4,31	+ 6,8 %
Dividende proposé	1,87	1,75	+ 6,9 %

(1) Dans l'ensemble du présent Rapport de Gestion, la mention "courant" signifie "avant autres produits et charges opérationnels" tel que défini dans les notes annexes aux états financiers sur le compte de résultat consolidé.

(2) Cash flow libre opérationnel courant : EBITDA courant sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés.

(3) Les nombres moyens pondérés d'actions en circulation étant de 78 714 966 en 2016 contre 79 275 846 en 2015.

2.1.2 COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES RÉSULTATS DU GROUPE

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Données trimestrielles non auditées <i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2016	Chiffre d'affaires 2015	Variation du chiffre d'affaires	Variation à périmètre et changes comparables	Dont effet volume	Dont effet prix/mix
1 ^{er} trimestre	1 038,1	973,6	+ 6,6 %	- 1,8 %	- 2,6 %	+ 0,8 %
2 ^e trimestre	1 058,6	1 083,7	- 2,3 %	- 2,6 %	- 3,3 %	+ 0,8 %
3 ^e trimestre	1 029,8	1 027,2	+ 0,3 %	- 2,5 %	- 3,2 %	+ 0,7 %
4 ^e trimestre	1 038,7	1 002,2	+ 3,6 %	+ 1,4 %	+ 0,9 %	+ 0,5 %
Année	4 165,2	4 086,7	+ 1,9 %	- 1,4 %	- 2,1 %	+ 0,7 %

Le **chiffre d'affaires** de 2016 s'élève à 4 165,2 millions d'euros, en hausse de + 1,9 % par rapport à 2015. Cette croissance s'explique notamment par :

- un effet de périmètre net positif de + 140,2 millions d'euros (+ 3,4 %) qui comprend principalement la consolidation des opérations de croissance externe réalisées en 2015 et en 2016 ;
- un effet de changes négatif quasi neutre de - 4,4 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires affiche en 2016 une baisse de - 1,4 % par rapport à 2015 mais une hausse de + 1,4 %, au quatrième trimestre, en raison d'un effet de base favorable et de l'amélioration relative de certains marchés et zones géographiques.

En 2016, le chiffre d'affaires des produits nouveaux a progressé de + 6,7 % à 523 millions d'euros, ce qui représente 12,5 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 12,0 % en 2015). L'effet prix/mix reste solide à + 0,7 % sur l'année 2016 (+ 27,1 millions d'euros).

Chiffre d'affaires par destination géographique

Chiffre d'affaires par destination géographique	Chiffre d'affaires 2016	Variation 2016 vs 2015 (variation courante)	% chiffre d'affaires consolidé 2015	% chiffre d'affaires consolidé 2016
Europe de l'Ouest	1 786,5	- 0,5 %	44 %	43 %
<i>dont France</i>	473,9	+ 2,1 %	11 %	11 %
États-Unis/Canada	1 031,4	+ 3,1 %	24 %	25 %
Pays émergents	1 127,2	+ 3,3 %	27 %	27 %
Japon/Australie	220,1	+ 10,4 %	5 %	5 %
Total	4 165,2	+ 1,9 %	100 %	100 %

■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

La hausse de + 8,2 % du **résultat opérationnel courant** à 582,1 millions d'euros en 2016 résulte :

- du renforcement de l'offre de produits de spécialités, avec une contribution du prix/mix de 21,5 millions d'euros ;
- de la montée en puissance des synergies des acquisitions, dont celles issues de S&B, achevées avec un an d'avance sur le calendrier initial ;
- du programme d'excellence opérationnelle et de la maîtrise des achats qui se sont traduits par une amélioration des coûts fixes et variables de 18,3 millions d'euros. L'effet de change de + 38,9 millions d'euros, qui provient notamment de la dévaluation du réal brésilien, est à mettre en regard de l'impact négatif de 6,8 millions d'euros sur les coûts fixes et frais généraux, lié à l'inflation élevée au Brésil, pays à partir duquel le Groupe est exportateur.

Dans ce contexte, la marge du Groupe, qui bénéficie également d'une évolution favorable du mix d'activité, s'améliore de + 80 points de base et s'établit à 14,0 % (13,2 % en 2015).

■ RÉSULTAT COURANT NET

Le **résultat courant net** augmente de + 6,0 % à 362,1 millions d'euros (341,5 millions d'euros en 2015). Il s'entend après prise en compte d'une charge financière nette de - 63,9 millions d'euros, supérieure à celle de 2015 (- 55,5 millions d'euros), du fait de moindres gains sur changes et instruments financiers (- 0,5 million d'euros contre + 8,5 millions d'euros en 2015). Les frais financiers augmentent légèrement à - 52,7 millions d'euros contre - 49,1 millions d'euros en 2015. Par ailleurs, la charge d'impôts de - 154,1 millions d'euros (- 140,5 millions d'euros en 2015) reflète un taux effectif d'imposition de 29,7 % (29,1 % en 2015).

Le **résultat courant net par action** progresse, pour sa part, de + 6,8 % à 4,60 euros du fait des rachats d'actions.

■ RÉSULTAT NET

Le **résultat net, part du Groupe**, s'établit à 292,8 millions d'euros en 2016 (68,4 millions d'euros en 2015) après prise en compte des **autres produits et charges opérationnels**, nets d'impôts.

Ceux-ci s'élèvent à - 69,3 millions d'euros (contre - 273,1 millions d'euros un an plus tôt). Ils portent sur un petit nombre d'opérations de restructuration (incluant une dépréciation de 25 millions d'euros notamment dans les activités liées aux Minéraux Réfractaires en Chine) et comprennent également des coûts de transactions.

■ CASH FLOW

(en millions d'euros)	2016	2015
EBITDA courant	818,9	745,4
Variation du BFR opérationnel	14,4	21,8
Investissements payés	(278,5)	(271,6)
Impôt notionnel courant	(173,1)	(156,7)
Autres	13,0	3,6
Cash flow libre opérationnel courant	394,6	342,5
Résultat financier décaissé (net d'impôts)	(39,9)	(31,8)
Autres éléments du BFR	74,0	27,7
Cash flow libre courant	428,8	338,4

Imerys a généré un niveau solide de **cash-flow libre opérationnel courant** en 2016 (394,6 millions d'euros contre 342,5 millions d'euros un an plus tôt). Il résulte essentiellement des éléments suivants :

- une progression de l'**EBITDA courant** de + 9,9 % à 818,9 millions d'euros ;
- une variation positive du **besoin en fonds de roulement** opérationnel de + 14,4 millions d'euros en 2016 contre + 21,8 millions d'euros en 2015, grâce notamment à l'optimisation de la gestion des stocks. Le ratio de besoin en fonds de roulement rapporté aux ventes annualisées s'élève à 23,6 % ;

- des **investissements industriels payés** qui s'élèvent à 278,5 millions d'euros en 2016. Le montant comptabilisé (288,5 millions d'euros) représente 128 % des amortissements, un pourcentage comparable à celui de 2015 (122 %). Par ailleurs, les investissements industriels 2017 refléteront la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements pour répondre à la croissance rapide du marché des batteries lithium-ion destinées à l'énergie mobile.

■ STRUCTURE FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Dette nette de fin de période	1 366,5	1 480,4
Dette nette moyenne de l'exercice	1 516,5	1 467,0
Capitaux propres	2 914,2	2 671,8
EBITDA courant	818,9	745,4
Dette nette/capitaux propres	46,9 %	55,4 %
Dette nette/EBITDA courant	1,7x	2,0x

La **dette financière nette** s'élève à 1 366,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de - 114 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Elle tient compte notamment du versement de 139,4 millions d'euros de dividendes, des rachats d'actions opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions propres du Groupe (66 millions d'euros) et le paiement des acquisitions réalisées en 2016.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les **ressources financières** totales d'Imerys s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) s'élève à 1,9 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4,9 ans.

Enfin, le 10 janvier 2017, Imerys a conclu une émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un

coupon annuel de 1,50 %. L'offre a été globalement sursouscrite trois fois et a bénéficié de conditions de marché très favorables et permettra à Imerys d'anticiper le financement du projet d'acquisition Kerneos, annoncé le 11 décembre dernier et devant être entièrement financé sur les ressources disponibles du Groupe. Elle concourt également à l'allongement de la maturité moyenne de ses financements obligataires de 5,5 à 6,5 ans.

Suite à l'annonce du projet d'acquisition de Kerneos, la note de crédit long terme d'Imerys attribuée par l'agence de notation Moody's depuis 2011, a été confirmée à "Baa-2" avec une perspective stable. La qualité du crédit attribuée par l'agence Standard & Poors le 14 décembre est de "BBB", avec une perspective stable également.

2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

■ SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

(30 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées <i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	300,8	312,5	- 3,7 %	- 6,8 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	316,2	323,5	- 2,3 %	- 2,9 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	319,6	314,1	+ 1,7 %	- 3,2 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	314,0	303,0	+ 3,7 %	+ 1,2 %
Chiffre d'affaires année	1 250,7	1 253,1	- 0,2 %	- 3,0 %
Résultat opérationnel courant	129,9	119,7	+ 8,5 %	
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>10,4 %</i>	<i>9,6 %</i>	<i>+ 0,8 point</i>	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** s'est élevé à 1 250,7 millions d'euros en 2016. La variation courante, globalement stable, intègre notamment un effet de périmètre positif de + 42,6 millions d'euros, lié à la reprise des activités européennes de carbonate de calcium précipité de Solvay (novembre 2015).

À périmètre et changes comparables, l'évolution du chiffre d'affaires est de - 3,0 % par rapport à la même période de 2015, imputable essentiellement au recul du marché des réfractaires, qui s'est cependant atténué au quatrième trimestre.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** de la branche s'inscrit en hausse de + 8,5 % à 129,9 millions d'euros grâce à un effet positif des prix et du mix et à une maîtrise des coûts fixes et frais généraux. Compte tenu de ces éléments, la **marge opérationnelle** de la branche s'améliore de + 0,8 point à 10,4 %.

Analyse par division

Les investissements de capacité et l'élargissement de son offre de spécialités (films plastiques, polymères, peintures, etc.) ont permis à la division **Carbonates** de tirer parti du dynamisme des marchés nord-américains et du Sud-Est asiatique, alors que le marché du papier a continué de baisser.

Dans la division **Réfractaires Monolithiques**, l'activité est restée bien orientée en Inde et en Asie et le recul du marché de l'acier s'est atténué en Europe en fin d'année. L'ajustement des coûts de cette division a contribué à l'amélioration de la profitabilité de la branche.

Le Groupe a complété son positionnement géographique dans les réfractaires monolithiques en acquérant le 1^{er} septembre 2016 la société SPAR, producteur de réfractaires monolithiques nord-américain, marché sur lequel il n'était jusqu'alors pas présent. SPAR sert principalement les marchés de la pétrochimie, de la génération d'énergie, du ciment et de l'incinération. Imerys a également intégré deux sociétés de moindre taille dans les services d'installation : en Suède (Fagersta Eldfasta) et, début 2017, au Royaume-Uni (NG Johnson).

Les ventes de la division **Graphite & Carbone** ont été soutenues par la croissance rapide du marché des batteries lithium-ion destinées à l'énergie mobile. Afin d'accompagner le développement de la demande, en particulier pour les véhicules électriques, le Groupe a lancé en 2016 un programme pluriannuel d'investissements en recherche et développement, de renforcement de sa couverture géographique et d'accroissement de ses capacités industrielles et ressources minières (ex. production et exploitation de graphite naturel en Namibie).

Début février 2017, Imerys a acquis une société de développement technologique au Japon, Nippon Power Graphite (NPG), qui détient quelques actifs et des technologies brevetées pour la production de matériaux destinés aux anodes des batteries lithium-ion.

Dans la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**, alors que le marché des proppants céramiques n'a pas encore repris, le Groupe s'est attaché à maintenir sa présence industrielle et commerciale. Comme attendu, la contribution négative de cette division au résultat opérationnel courant du Groupe a été inférieure à celle de l'année passée (23 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2015).

■ FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

(27 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2016	2015	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	278,2	218,9	+ 27,1 %	+ 2,3 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	292,1	306,2	- 4,6 %	- 1,7 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	282,0	284,5	- 0,9 %	- 0,5 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	292,2	271,9	+ 7,5 %	+ 6,0 %
Chiffre d'affaires année	1 144,5	1 081,5	+ 5,8 %	+ 1,4 %
Résultat opérationnel courant	214,6	178,1	+ 20,5 %	
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>18,8 %</i>	<i>16,5 %</i>	<i>+ 2,3 points</i>	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Filtration & Additifs de Performance** s'est élevé à 1 144,5 millions d'euros en 2016 et comprend un effet de périmètre de + 53,8 millions d'euros lié notamment à l'intégration de S&B (1^{er} mars 2015) ainsi qu'un impact de change négatif de - 5,8 millions d'euros.

La croissance de la branche a été dynamique au quatrième trimestre et s'inscrit en hausse de + 1,4 % à périmètre et changes constants sur l'ensemble de l'exercice. La hausse des ventes a été notamment portée par le développement des nouveaux produits.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** de la branche, à 214,6 millions d'euros, en hausse de + 20,5 %, inclut un effet de périmètre de + 7,3 millions d'euros, comprenant les synergies liées à S&B et bénéficie d'un prix/mix positif lié à la stratégie de développement de produits nouveaux. Ainsi la **marge opérationnelle** s'améliore de + 2,3 points pour s'établir à 18,8 %.

Analyse par division

L'activité de la division **Additifs de Performance** a été soutenue tout au long de l'année. L'ensemble des segments de marchés ont été bien orientés, notamment celui des polymères pour le secteur automobile. Les récentes innovations ont contribué à l'essor des ventes.

Les ventes de la division **Filtration** ont été tirées par la bonne tenue de la consommation courante (bière, vins, huiles alimentaires, édulcorants, etc.). Le Groupe a par ailleurs bénéficié de la progression

des ventes de solutions de haute pureté pour le secteur de la santé et de ses développements sur de nouveaux segments.

Les performances de la division **Métallurgie**, principalement présente sur les marchés de la fonderie et de la sidérurgie, ont été satisfaisantes. Celle-ci s'élargira avec l'acquisition du groupe danois de solutions minérales Damolin, qui lui permet notamment d'étendre son offre de spécialités aux adsorbants pour usages industriels. Consolidé depuis janvier 2017, Damolin a généré un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros en 2015.

■ MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

(29 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées <i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	323,2	291,0	+ 11,1 %	+ 2,8 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	311,4	301,4	+ 3,3 %	- 2,3 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	293,8	285,8	+ 2,8 %	- 2,1 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	293,6	294,2	- 0,2 %	- 3,8 %
Chiffre d'affaires année	1 222,0	1 172,4	+ 4,2 %	- 1,4 %
Résultat opérationnel courant	223,4	210,1	+ 6,3 %	
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>18,3 %</i>	<i>17,9 %</i>	<i>+ 0,4 point</i>	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche Matériaux Céramiques s'est élevé à 1 222,0 millions d'euros en 2016. La hausse de + 4,2 % par rapport à 2015 intègre un impact périmètre de + 56,9 millions d'euros, notamment lié à la reprise de l'activité Kaolin hydraté de BASF aux États-Unis et à l'acquisition des accessoires de toiture de Matisco dans la division Toiture en novembre 2015. Il tient également compte d'un effet de change de + 8,8 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires baisse de - 1,4 % par rapport à 2015.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** progresse de + 6,3 % à 223,4 millions d'euros en 2016 et intègre un effet de change de + 25,3 millions d'euros lié pour l'essentiel aux activités de Kaolin au Brésil. Il reflète la bonne tenue du prix/mix de produits. La **marge opérationnelle** de la branche, à 18,3 %, s'améliore de + 0,4 point en 2016.

Analyse par division

La division **Toiture** a évolué dans un marché des tuiles en terre cuite en baisse de - 1,9 % en 2016 par rapport à 2015, en raison notamment de l'atonie de la rénovation. Dans la construction neuve, qui représente environ un quart des ventes, la hausse des mises en chantier de logements individuels s'est confirmée sur la seconde partie de l'année, dans le prolongement de la reprise des demandes de permis de construire.

Dans la division **Kaolin**, qui sert principalement le marché du papier, la dynamique a été solide grâce à l'apport des activités de Kaolin hydraté de BASF ainsi qu'au développement des emballages en carton et des applications de spécialités (peinture, caoutchoucs, plastiques, encres, etc.).

Sur des marchés globalement bien orientés (sanitaires, vaisselle et carrelage), les ventes de la division **Céramiques** ont été dynamiques dans les pays émergents. Au cours de l'exercice, Imerys a cédé un site industriel en Espagne au groupe de minéraux industriels espagnol Samca.

■ MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

(14 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2016	2015	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	148,3	165,3	- 10,3 %	- 6,4 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	151,5	165,0	- 8,1 %	- 4,4 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	146,5	156,0	- 6,0 %	- 5,5 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	151,4	143,1	+ 5,7 %	+ 4,9 %
Chiffre d'affaires année	597,8	629,4	- 5,0 %	- 3,1 %
Résultat opérationnel courant	78,0	81,6	- 4,5 %	
Marge opérationnelle	13,0 %	13,0 %	stable	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche Minéraux de Haute Résistance, qui sert principalement les industries de haute température (acier, fonderie, verre, aluminium, etc.) et celles des produits abrasifs, s'est élevé à 597,8 millions d'euros en 2016, en baisse de - 5,0 % en variation courante par rapport à 2015. Cette évolution comprend un effet périmètre de - 12,7 millions d'euros lié à la cession à la fin du mois de juin 2015 d'une activité de négoce de minéraux aux États-Unis. La baisse du chiffre d'affaires à PCC de - 3,1 % est principalement imputable à la baisse du marché des réfractaires.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** de la branche s'élève à 78,0 millions d'euros. Il inclut un effet de change de + 7,6 millions d'euros et bénéficie des programmes de réduction de coûts et de la restructuration des activités de la branche. Dans ce contexte, la **marge opérationnelle** de la branche est stable à 13,0 %.

Analyse par division

Dans un environnement de marché encore difficile, Imerys a poursuivi la restructuration du dispositif industriel de sa division **Minéraux Réfractaires**, en particulier en Chine.

Dans la division **Minéraux Fondus**, la demande a été mieux orientée au quatrième trimestre. Dans ce contexte, les ventes de l'usine d'alumine fondue de Bahrein se sont accélérées et le Groupe a enregistré ses premières ventes d'alumine ultrafine pour les abrasifs de haute performance.

Imerys a clôturé le 31 décembre 2016 l'acquisition des activités de production d'alumines de spécialités du groupe Alteo. Imerys s'est engagé, dans le cadre de cette opération, à céder l'usine de La Bâthie (France). Les activités ultimement conservées par Imerys réalisent un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros. Cette opération permet notamment au Groupe d'élargir son offre de produits à l'alumine tabulaire.

2.1.4 PERSPECTIVES 2017

La performance opérationnelle d'Imerys en 2016 bénéficie de l'amélioration relative de l'environnement constatée au quatrième trimestre, qui reste cependant à confirmer pour l'année à venir. Dans les mois qui viennent, le Groupe s'élargira avec les acquisitions

récentes et continuera de bénéficier de ses programmes d'excellence. Dans ce contexte, Imerys reste bien positionné pour créer de la valeur à long terme, perspective dans laquelle s'inscrit le projet d'acquisition de Kerneos.

2.1.5 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS

Le processus de gestion d'Imerys repose sur les indicateurs alternatifs de performance suivants, choisis pour le reporting. La Direction du Groupe estime que ces indicateurs fournissent des

renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS.

■ CROISSANCE À PÉRIMÈTRE ET CHANGES COMPARABLES

La croissance à périmètre et changes comparables est aussi qualifiée de croissance à "PCC", croissance interne ou croissance organique. Elle est calculée en excluant les impacts des variations des taux de change ainsi que les acquisitions et les cessions (effet de périmètre).

Le retraitement de l'effet change consiste à calculer au taux de change de l'année précédente les agrégats de l'année en cours. L'impact des instruments de change qualifiés d'instruments de couverture est pris en compte dans les données courantes.

Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :

- pour les entrées de périmètre de l'année en cours à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours ;
- pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.

Le retraitement des entités sortantes consiste :

- pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du 1^{er} jour du mois de cession ;
- pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente.

La croissance à périmètre et changes comparables est la somme d'un effet volume et d'un effet prix-mix qui sont calculés comme suit :

- **L'effet Volume** correspond à la somme de la variation des volumes de ventes de chaque division entre l'année en cours et l'année précédente, valorisée au prix moyen de vente de l'année précédente ;
- **L'effet Prix-Mix** correspond à la somme de la variation des prix moyens par famille de produits de chaque division entre l'année en cours et l'année précédente, appliquée aux volumes de l'année en cours.

■ INDICATEURS "COURANTS"

Les indicateurs suivants sont des indicateurs importants pour mesurer la performance récurrente de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance courante du Groupe.

Résultat opérationnel courant

Le Résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels.

EBITDA courant

L'EBITDA courant est calculé à partir du Résultat opérationnel courant en retraitant les amortissements et pertes de valeur d'exploitation, la variation nette des provisions d'exploitation, la quote part des résultats nets et des dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées.

Résultat courant net

Le Résultat courant net correspond au résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

Cash flow libre opérationnel courant

Le Cash flow libre opérationnel courant correspond à l'EBITDA courant sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers.

Cash flow libre courant

Le Cash flow libre courant correspond au Cash flow libre opérationnel courant sous déduction du résultat financier net d'impôt et des autres éléments de BFR.

2.1.6 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'IMERYS SA EN 2016

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation d'Imerys SA, société mère du groupe Imerys, s'élève à - 66,3 millions d'euros (- 56,4 millions d'euros en 2015). Les produits d'exploitation s'élèvent à 31,1 millions d'euros (31,4 millions d'euros en 2015), soit une diminution de 0,3 million d'euros attribuable à la baisse des refacturations des services rendus par la holding à ses filiales. Les achats et services extérieurs restent stables à 47,4 millions d'euros (46,5 millions d'euros en 2015). Les charges de personnel augmentent de 7,0 millions d'euros, notamment en raison des attributions d'actions gratuites. Par ailleurs, afin de réunir sur un site unique les équipes d'Imerys SA et de ses filiales en Île-de-France, le siège social d'Imerys SA sera transféré à la fin de l'année 2017. Une provision pour remise en état des locaux de l'actuel siège social a donc été dotée pour 1,1 million d'euros.

Le résultat financier s'élève à 134,4 millions d'euros (356,6 millions d'euros en 2015). Les produits des participations s'élèvent à 187,2 millions d'euros, soit une baisse de 283,2 millions d'euros par rapport à 2015, exercice au cours duquel la société Imerys TC avait versé à Imerys SA un dividende exceptionnel de 220,0 millions d'euros. Imerys SA gère le risque de change lié à l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement à l'étranger, ainsi que celui généré par les prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées dans le cadre des conventions de trésorerie, en ajustant les proportions de son endettement libellé en monnaies étrangères. En 2016, Imerys SA a comptabilisé à ce titre une perte de change nette de - 3,6 millions d'euros (- 70,7 millions en 2015). Par ailleurs, la variation nette des provisions pour risque de change s'élève à - 1,7 million d'euros en 2016 (+ 3,0 millions d'euros en 2015). Les gains et pertes de change nets de provisions

ressortent ainsi à - 5,3 millions d'euros en 2016 (- 67,7 millions d'euros en 2015). Les charges financières nettes incluses dans le poste "Intérêts financiers et charges sur instruments financiers", augmentent de 6,6 millions d'euros suite au placement en mars 2016 d'une émission obligataire de 600,0 millions d'euros en deux tranches : 300,0 millions d'euros à échéance 2022 assortie d'un coupon annuel de 0,875 % et 300,0 millions d'euros à échéance 2028 assortie d'un coupon annuel de 1,875 %. Le net des dotations et reprises aux provisions financières hors gains et pertes de change, s'élève à + 5,4 millions d'euros en 2016 (+ 0,1 million d'euros en 2015). En 2016, ces variations correspondent à une reprise de + 6,5 millions d'euros de la provision sur instruments financiers et une dotation de - 1,1 million d'euros pour charges de gestion financière courante.

Le résultat exceptionnel s'élève à 3,5 millions d'euros (- 6,8 millions d'euros en 2015). Les reprises de provision incluent une provision pour risques de gestion de 9,3 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 1,3 million d'euros. Une provision pour risques de gestion de 6,7 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 0,2 million d'euros ont été dotées en 2016.

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du groupe Imerys, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys SA est constitué par la charge d'impôt d'Imerys SA, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement et par le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration. À ce titre, Imerys SA a comptabilisé un produit de 34,0 millions d'euros en 2016 (46,6 millions d'euros en 2015).

Le résultat net s'élève à 105,6 millions d'euros en 2016 (340,1 millions d'euros en 2015).

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 le versement d'un dividende de 1,87 euro par action, en hausse de 6,9 % par rapport à 2015. La mise en paiement interviendrait à compter du 11 mai 2017 pour un montant total distribué estimé à 149 millions d'euros, soit 41 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe (proposition d'affectation du résultat : voir note 29 aux états financiers sociaux et paragraphe 8.1.1 du chapitre 8 du Document de Référence).

■ DETTE FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2016, la dette financière d'Imerys SA est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	3 575 917	1 987 749	431 442	1 156 726
Autres dettes	61 864	36 864	25 000	-
Produits constatés d'avance	0	-	-	-
Écarts de conversion passif	19 042	19 042	-	-
Total	3 656 823	2 043 655	456 442	1 156 726

■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Filiales et participations au 31 décembre 2016 : voir note 30 aux états financiers sociaux.

Valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2016 : voir note 18 aux états financiers sociaux.

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Capital au 31 décembre 2016 : voir notes 19 et 25 aux états financiers sociaux, ainsi que le paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

Politique de distribution de dividendes : voir section 7.6 du chapitre 7 du Document de Référence.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

	2016	2015	2014
	Au titre de l'exercice 2015	Au titre de l'exercice 2014	Au titre de l'exercice 2013
Dividende brut par action	1,75 €	1,65 €	1,60 €
Dividende net par action	1,75 €	1,65 €	1,60 €
Distribution nette totale	137,5 M€	132,5 M€	122,4 M€

■ **CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications (en euros)	2016	2015	2014	2013	2012
I. Capital et autres titres à la fin de l'exercice					
Capital social	159 135 748	159 144 982	151 771 182	152 476 528	150 737 092
Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	79 567 874	79 572 491	75 885 591	76 238 264	75 368 546
Nominal par action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options	865 621	1 459 672	2 484 569	3 090 546	4 102 831
II. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 520 557	30 377 768	37 564 102	25 308 126	26 555 498
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	67 450 733	267 801 548	10 864 457	32 340 859	(27 397 535)
Impôts sur les bénéfices	33 968 800	46 644 138	44 446 604	34 950 441	35 839 607
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	105 574 030	340 118 961	31 197 197	49 138 878	60 415 360
Résultat distribué (hors précompte)	137 475 762	132 492 560	122 431 557	116 955 803	112 763 769
III. Résultat par action ⁽¹⁾					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	1,27	3,95	0,73	0,88	0,11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,33	4,27	0,41	0,64	0,80
Dividende net attribué à chaque action	1,87 ⁽²⁾	1,75	1,65	1,60	1,55
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	168,00	166,00	157,00	141,00	152,83
Montant de la masse salariale de l'exercice	19 057 948	16 867 259	15 926 339	14 822 200	15 320 203
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	8 771 366	9 356 639	9 075 639	8 282 608	7 954 307

(1) Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre.

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017.

■ **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Les états financiers sociaux annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 février 2017. Le 10 janvier 2017, Imerys a réalisé une émission obligataire de 600,0 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 %. Le 25 janvier 2017, Imerys a annulé une ressource financière disponible de 500,0 millions d'euros constituée d'un crédit syndiqué dont la maturité initiale expirait le 11 décembre 2017, prorogable d'un an.

■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4-I du Code de commerce, le tableau suivant présente le nombre et le montant total hors taxes des factures reçues et émises, échues et non réglées à la date de clôture de l'exercice :

	Article D. 441-4-I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					59						257
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	16	217	19	4	11	251	1 470	10	188	1 494		3 162
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice (en %)	0,04	0,49	0,04	0,01	0,03	0,57						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice (en %)							4,81	0,03	0,62	4,90		10,36
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Selon indication sur facture						Délais contractuels : 30 jours					
	Délais légaux : 30 jours						Délais légaux : 30 jours					

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les autres chapitres du Document de Référence, notamment :

- Informations sociales et environnementales, y inclus les conséquences sur le changement climatique ; engagements sociétaux en faveur du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (chapitre 5 – Développement Durable) ;
- Activité en matière de Recherche & Développement (chapitre 1 – Présentation du Groupe) ;
- Prises de contrôle ou de participation (chapitre 1 – Présentation du Groupe et chapitre 6 – États financiers) ;
- Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration ; liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ; opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise) ;
- Montant des rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux y inclus les options de souscription d'actions et actions gratuites ; engagements de retraite pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise et chapitre 6 – États financiers) ;
- Principaux risques et incertitudes (chapitre 4 – Facteurs de risques et contrôle interne et chapitre 6 – États financiers) ;
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 6 – États financiers) ;
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 6 – États financiers) ;
- Renseignements sur le capital social (y inclus la participation des salariés au capital de la Société ; tableau résumé des autorisations financières existantes et programme de rachats d'actions) et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital).

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

■ II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède annuellement à des tests de perte de valeur des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et à vérifier que cette note de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le Rapport de Gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

2.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués en tenant compte, non seulement de la quote-part de la situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future comme indiqué dans la note 2 des principes et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le Rapport de Gestion, ces informations représentent les rémunérations et avantages versés par le Groupe Imerys et les sociétés le contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés, au sein, ou pour le compte du Groupe Imerys. Elles n'incluent donc pas ceux versés au titre des autres mandats, fonctions ou missions.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

2.2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de l'engagement suivant qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur général de votre société

Nature, objet et modalités : modification du régime collectif de retraite à prestations définies dont bénéficie notamment Monsieur Gilles Michel, président-directeur général de votre société

Suivant les recommandations du comité des rémunérations de votre société, votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2016 a décidé de modifier les critères d'appréciation de la condition d'éligibilité au régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies liée à l'ancienneté requise (huit années dans le Groupe dont quatre en tant que membre du comité exécutif) dont bénéficie notamment Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur général. Cette modification prévoit que l'ancienneté sera désormais appréciée au 1^{er} janvier de chaque nouvelle année du bénéficiaire dans le Groupe.

Les autres dispositions de ce régime restent inchangées, à savoir que le montant maximum de la rente viagère pouvant être versée aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculée pour garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le Plafond Annuel de la Sécurité sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Le montant global de l'engagement estimé pour Monsieur Gilles Michel s'élève à K€ 5 609 au 31 décembre 2016.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette modification lui permettra, le moment venu, de mesurer l'accroissement annuel des droits conditionnels au titre de ce régime, tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Gilles Michel

Régime collectif de retraite à cotisations définies

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS), alimentée conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3 %, et par votre société, à hauteur de 5 % ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies. Les cotisations obligatoires peuvent être complétées par des cotisations libres et facultatives.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2016 s'élève à € 15 216 pour Monsieur Gilles Michel.

Garantie sociale des chefs d'entreprise

Monsieur Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à € 12 342.

b) Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 16 mars 2016, et qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé

Indemnité de rupture du mandat social de Monsieur Gilles Michel

Lors de sa séance du 11 février 2016, votre Conseil d'Administration a modifié le contrat de mandataire social de M. Gilles Michel, tel qu'approuvé par votre Assemblée Générale du 30 avril 2015, qui prévoit désormais "qu'une indemnité de rupture lui serait due en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci ; aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Gilles Michel ou, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans".

Il est précisé que les autres conditions de versement (calcul du montant, conditions de performance applicables) demeurent inchangées, à savoir :

- Le montant de cette indemnité sera égal au montant de sa rémunération fixe des vingt-quatre derniers mois à laquelle viendra s'ajouter une somme égale au double de sa rémunération variable acquise au titre des deux derniers exercices clos.
- Elle est soumise à condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun des exercices, comme suit :
 - si le pourcentage moyen (calculé sur les trois derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40 % aucune indemnité ne serait due,
 - si le pourcentage était compris entre 40 % et 80 %, l'indemnité serait calculée de manière linéaire entre deux seuils correspondant à 50 % et 100 % du montant maximum de l'indemnité,
 - si ce pourcentage était supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conseil d'Administration	52	3.5 Actions de performance	86
3.1.1 Pouvoirs	52	3.5.1 Plans d'actions de performance en vigueur	86
3.1.2 Composition	53	3.5.2 Actions de performance attribuées en 2016 par la Société à son Président-Directeur Général	87
3.1.3 Informations et renseignements sur les Administrateurs	56	3.5.3 Historique des attributions d'actions de performance	88
3.1.4 Fonctionnement	65		
3.1.5 Mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise	66		
3.2 Direction Générale	74	3.6 Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général	89
3.2.1 Composition	74		
3.2.2 Pouvoirs	74		
3.2.3 Comité Exécutif	75		
3.3 Rémunérations	77	3.7 Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	90
3.3.1 Conseil d'Administration	77		
3.3.2 Direction Générale	79		
3.4 Options de souscription d'actions	82	3.8 Application du Code de Gouvernement d'Entreprise	91
3.4.1 Plans d'options en vigueur	82		
3.4.2 Options de performance attribuées par la Société à son Président-Directeur Général	83		
3.4.3 Détails des plans d'options en vigueur	84		

La Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a opté le 28 avril 2011 pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné M. Gilles Michel pour les exercer. Le Conseil s'est également doté depuis avril 2014 d'un Vice-Président, actuellement M. Paul Desmarais III. Cette structure de gouvernance, adoptée par une grande majorité des sociétés cotées françaises à Conseil d'Administration, permet de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle de la Société en vue d'en accroître encore l'efficacité, tout en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au capital de la Société et en veillant à la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise. La

Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, mis à jour pour la dernière fois en novembre 2016 ("Code AFEP-MEDEF"), est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance"). La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles qui font l'objet des explications fournies à la [section 3.8](#) ci-après.

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a pour mission générale de :

- veiller au respect de l'intérêt social de la Société et en protéger le patrimoine ;
- déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre ;
- choisir le mode de gouvernance de la Société, désigner ses dirigeants mandataires sociaux et fixer leur rémunération ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale.

À l'effet de ce contrôle, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts et celles de la Charte Intérieure du Conseil :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle ;

- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

- les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations ; il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel) ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à 75 millions d'euros, ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués ;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement ;

- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital ;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 17 membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

Le Conseil compte, depuis le 6 octobre 2014, deux Administrateurs représentant les salariés désignés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys. Ces derniers bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, dispensée tant par des organismes extérieurs que par le centre de formation du Groupe, Imerys Learning Center. Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil a, lors de sa séance du 29 octobre 2015, fixé à 20 heures au minimum et à 35 heures au maximum par an, pour les deux prochaines années de leur mandat, le temps consacré à leur formation ; celle-ci est complétée d'une formation linguistique en anglais dans la limite de 35 heures par an. Le Conseil a par ailleurs fixé à 15 heures le temps accordé sur leur durée légale de travail aux Administrateurs représentant les salariés pour préparer chaque réunion du Conseil d'Administration.

Depuis la désignation d'Administrateurs représentant les salariés, la représentation du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration de la Société n'est plus assurée que par une seule personne qui assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil.

■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2016

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte le 4 mai 2016, ont décidé de :

- ratifier la nomination de Messieurs Laurent Raets et Colin Hall en qualité de nouveaux Administrateurs, décidée par cooptation par le Conseil d'Administration, respectivement les 29 juillet et 15 décembre 2015 ;
- renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Ian Gallienne et Laurent Raets pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- nommer, pour une durée de trois ans, Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial en qualité de nouveaux Administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Le mandat d'Administrateur de Madame Fatine Layt et de Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze ont expiré à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 ; ces derniers n'ayant pas sollicité leur renouvellement respectif, le Conseil en a pris acte lors de sa réunion du 11 février 2016 et n'a donc pas proposé leur renouvellement.

Enfin, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Paul Desmarais III pour succéder, en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, à Monsieur Amaury de Seze.

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Année de renouvellement du mandat exercé	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Gilles Michel	61 ans	Française	Président-Directeur Général	03/11/2010	2018	75 095	Non ⁽¹⁾
Paul Desmarais III	34 ans	Canadienne	Vice-Président	29/04/2014	2017	600	Non ⁽²⁾
Éliane Augelet-Petit	59 ans	Française	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2017	na	na
Aldo Cardoso	61 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2017	1 680	Oui
Odile Desforges	67 ans	Française	Administrateur	04/05/2016	2019	600	Oui
Ian Gallienne	46 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2019	600	Non ⁽²⁾
Marion Guillou	62 ans	Française	Administrateur	01/09/2012	2017	600	Oui
Colin Hall	46 ans	Américain	Administrateur	15/12/2015	2017	600	Non ⁽²⁾
Giovanna Kampouri Monnas	61 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	64 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Non ⁽³⁾
Xavier Le Clef	40 ans	Belge	Administrateur	26/04/2012	2018	720	Non ⁽²⁾
Arielle Malard de Rothschild	53 ans	Française	Administrateur	28/04/2011	2017	600	Oui
Enrico d'Ortona	53 ans	Belge	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2017	na	na
Laurent Raets	37 ans	Belge	Administrateur	29/07/2015	2019	600	Non ⁽²⁾
Katherine Taaffe Richard	35 ans	Américaine	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Oui
Arnaud Vial	64 ans	Française	Administrateur	04/05/2016	2019	600	Non ⁽²⁾
Marie-Françoise Walbaum	67 ans	Française	Administrateur	25/04/2013	2018	600	Oui
Total des membres : 17						84 695 ⁽⁴⁾	7

(1) Président-Directeur Général de la Société.

(2) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.

(3) Administrateur ayant des liens d'affaires avec la Société.

(4) Soit 0,11 % du capital et 0,12 % des droits de vote au 31 décembre 2016.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination.

En vertu des dispositions statutaires, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans.

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (6 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) atteint 40 % ; huit membres

ne sont pas de nationalité française et sept sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (7 sur 15) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration depuis sa séance du 3 mai 2005, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation de l'Administrateur, de quelque nature que ce soit, avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Lors de sa séance du 15 février 2017 et sur la base des recommandations formulées par le Comité des Nominations, le Conseil a revu les critères d'indépendance qu'il avait jusqu'alors retenus afin de tenir compte des dernières précisions apportées par le Code AFEP-MEDEF ; à cette occasion, il a rappelé que les critères d'application de la définition d'indépendance ainsi révisés ⁽¹⁾ n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif. Des Administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2017

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marion Guillou et de Messieurs Aldo Cardoso, Paul Desmarais III et Colin Hall pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- nommer, pour une durée de trois ans, Madame Martina Merz en qualité de nouvel Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Le mandat d'Administrateur de Madame Arielle Malard de Rothschild arrivant à échéance, et cette dernière n'ayant pas sollicité son renouvellement, le Conseil en a pris acte lors de sa réunion du 15 février 2017. Il a également indiqué son intention de renouveler Monsieur Paul Desmarais III en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, et sous réserve de l'adoption des propositions ci-dessus, la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (6 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) serait maintenue à 40 %, conformément aux dispositions légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, en particulier ceux dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, le Conseil, sur la proposition du Comité des Nominations, a reconnu cette qualité à Mesdames Marion Guillou et Martina Merz ainsi qu'à Monsieur Aldo Cardoso et ne l'a pas reconnue à Messieurs Paul Desmarais III et Colin Hall, en tant que représentants d'actionnaires de contrôle de la Société. Le Conseil a maintenu la qualification d'indépendance d'Aldo Cardoso dont la durée du mandat, à l'issue du renouvellement proposé, viendra à dépasser 12 années ; il a considéré, sur la recommandation du Comité des Nominations, que la durée de son mandat n'affecterait pas son sens critique à l'égard de la direction exécutive et que son expertise et son autorité sont reconnues dans les domaines financiers, contrôle, gestion et Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités ou instances de places (*voir section 3.8 du présent chapitre*).

À cette occasion, le Conseil a également examiné les relations d'affaires susceptibles d'exister entre des sociétés du Groupe et les Administrateurs actuels. Le Conseil a constaté qu'il n'existait pas d'autres relations d'affaires avec les administrateurs représentant des actionnaires de contrôle de la Société que le lien en capital unissant ces actionnaires et la Société. Un lien en capital existe également entre Monsieur Ulysses Kyriacopoulos et la Société. En effet, à la suite de l'acquisition du groupe S&B par Imerys, sa famille détenait, par l'intermédiaire de Blue Crest Holding S.A. 5,18 % du capital social d'Imerys à fin décembre 2016 et a conclu un pacte d'actionnaires avec le groupe GBL ⁽²⁾. Elle pourrait également percevoir en numéraire un complément de prix d'acquisition lié aux performances futures des activités S&B. Compte tenu de ces éléments, le Conseil, sur la proposition du Comité des Nominations, a confirmé l'absence de reconnaissance à Monsieur Ulysses Kyriacopoulos de la qualité de membre indépendant. En dehors des exceptions rappelées ci-dessus, le Conseil a estimé que les autres Administrateurs n'entretenaient aucun lien d'affaires avec le Groupe – ou, s'il en existait, qu'il relevait de la simple activité opérationnelle courante du Groupe et sans caractère significatif (comme pour la banque d'affaires Rothschild & Cie au sein de laquelle Madame Arielle Malard de Rothschild exerce des fonctions dirigeantes et n'intervient pas pour le compte du Groupe) – susceptible d'affecter leur indépendance ou de créer un conflit d'intérêt.

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au *paragraphe 3.1.3 du présent chapitre* ; celles relatives à Madame Martina Merz figurent au *paragraphe 8.1.5 du chapitre 8 du Document de Référence*.

(1) Les critères que doivent examiner le Conseil et le Comité des Nominations sont les suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur de la société mère de la Société (Pargesa-GBL) ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou de son Groupe.

(2) Sans intention d'agir de concert entre eux (*voir paragraphe 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence*).

3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2016.

■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Michel

Président-Directeur Général

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)

Biographie

Ancien élève de l'École Polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à l'ENSAE, puis à la Banque Mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de Direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la Direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général délégué. Il est, depuis le 28 avril 2011, Président-Directeur Général d'Imerys.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Activité principale

- Président-Directeur Général d'Imerys*.

Autres mandats

- Administrateur : Solvay* (Belgique) ; Charles Telfair Institute, IBL Ltd* (Île Maurice).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Paul Desmarais III

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

Diplômé en sciences économiques de Harvard University et titulaire d'un MBA de l'INSEAD en France, Paul Desmarais III a débuté sa carrière en 2004 chez Goldman Sachs (États-Unis) où il a occupé différentes fonctions jusqu'en 2009. Après avoir travaillé en gestion de projets et stratégie chez Imerys de 2010 à 2012, il rejoint la compagnie d'assurance Great-West Lifeco (Canada) en qualité de Vice-Président adjoint en charge de la gestion des risques. Depuis mai 2014, Paul Desmarais III est Vice-Président des sociétés Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power (Canada).

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Activité principale

- Vice-Président : Power Corporation du Canada*, Corporation Financière Power* (Holdings financiers – Canada).

Autres mandats

- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ; Canada Life Financial Corporation, Great-West Financial (Canada) Inc.*, Great-West Financial (Nova Scotia) Co., Groupe Investors Inc., London Insurance Group Inc., London Life Insurance Company, Mackenzie Inc., Sagard Capital Partners GP, Inc., The Great-West Life Assurance Company, Wealthsimple (Canada) ; Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis) ; Pargesa Holding SA* (Suisse).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

* Société cotée.

Éliane Augelet-Petit**Administrateur représentant les salariés**

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle :Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)**Biographie**

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Peñarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'Employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Activité principale**

- Assistante juridique : Direction Juridique Imerys* (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Aucun.

Aldo Cardoso**Administrateur**

Né le 7 mars 1956

Adresse professionnelle :Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)**Biographie**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Mandats exercés**

- Administrateur : Bureau Veritas*, Engie*, Worldline* (France).
- Censeur : Axa Investment Managers (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur : Mobistar (Belgique) ; Accor*, Gecina*, GE Corporate Finance Bank, PlaNet Finance, Rhodia* (France).

* Société cotée.

Odile Desforges**Administrateur**

Née le 24 janvier 1950

Adresse personnelle :

3, rue Henri-Reine
75016 Paris (France)

Biographie

Ingénieur de l'École Centrale de Paris, promotion 1973, Odile Desforges débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports en tant que chargée d'études. Elle rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la Direction de la Planification Automobile, avant de devenir en 1984 ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la Direction des Achats où elle sera nommée, en 1992, Directeur des achats du GIE Renault VOLVO Car Purchasing puis de Renault en 1994. En mars 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI-Mack jusqu'en janvier 2001, où elle est nommée Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo. Odile Desforges devient en mars 2003 Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). À cette date, elle entre au Comité de Direction de Renault. Le 1^{er} mars 2009, elle est nommée Membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du Groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} juillet 2012, date à laquelle elle cesse ses activités professionnelles.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2016****Mandats exercés**

- Administrateur et Présidente du Comité d'Audit et des Risques : Safran* (France).
- Administrateur et membre du Comité d'Audit : Dassault Systèmes*, Faurecia* (France).
- Administrateur et membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations : Johnson Matthey plc* (Royaume-Uni).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS**AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur et membre du Comité des Nominations et rémunérations : Sequana* (France).
- Administrateur : Renault España SA (Espagne) ; GIE REGIENOV (France).
- Directeur : Renault Nissan Technical Business Center "RNTBCI" (Inde) ; Renault Nissan BV (Pays-Bas).

Ian Gallienne**Administrateur**

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de Private Equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de Private Equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1^{er} janvier 2012.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2016****Activité principale**

- Administrateur Délégué : Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier – Belgique).

Autres mandats

- Administrateur : Erbe SA, Umicore* (Belgique) ; Pernod Ricard* (France) ; SGS* (Suisse).
- Membre du Conseil de Surveillance : Adidas AG* (Allemagne).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS**AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur Délégué : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA (Belgique).
- Administrateur : Ergon Capital SA, Publihold SA, Steel Partners NV (Belgique) ; Central Parc Villepinte SA, Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, Lafarge*, PLU Holding SAS (France) ; Gruppo Banca Leonardo SpA, La Gardenia Beauty SpA, Seves SpA (Italie) ; Arno Glass SA (Luxembourg).
- Membre du Conseil de Surveillance : Arno Glass Luxco SCA, Kartesia Management SA (Luxembourg).
- Gérant : Egerton Sàrl, Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg).

* Société cotée.

Marion Guillou**Administrateur**

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle :

IAVFF – Agreenium
42, rue Scheffer
75116 Paris (France)

Biographie

Ancienne élève de l'École Polytechnique de Paris (1973) et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lô, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays de la Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA. Elle est aujourd'hui Présidente du Conseil d'Administration de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France - Agreenium.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Mandats exercés**

- Présidente du Conseil d'Administration : Agreenium (France).
- Membre du Conseil d'Administration : APAVE, BNP Paribas*, Care France, Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR), Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST), Veolia Environnement* (France).

Autres activités

- Membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur (France).
- Membre du Conseil de l'Académie des Technologies (France).
- Membre du Conseil Stratégique de la Recherche (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Présidente et Directrice Générale de l'INRA (France).
- Présidente du Conseil d'Administration : École Polytechnique (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Areva*, représentante de l'État (France).
- Membre du Conseil d'Administration : Fondation Jacques de Bohan, Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), Fondation de l'Université de Lyon (France).
- Présidente de l'Initiative européenne de programmation conjointe sur l'agriculture et le changement climatique.

Colin Hall**Administrateur**

Né le 18 novembre 1970

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business (États-Unis), Colin Hall débute sa carrière en 1995 comme analyste financier chez Morgan Stanley à New York. En 1997, il rejoint le groupe Rhône Capital, fonds de Private Equity, où il exerce différentes fonctions dirigeantes durant 10 ans, à Londres puis New York. En 2009, il cofonde un hedge fund, Long Oar Global Investors (New York), qu'il dirige jusqu'en 2011. En 2012, il rejoint en qualité de Directeur Général, Sienna Capital, filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert regroupant ses activités dites "alternatives" (Private Equity, fonds de dettes...). En 2016, il est nommé Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Activité principale**

- Directeur des Participations : Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier – Belgique).
- Directeur Général : Sienna Capital (Société de portefeuille d'investissements – Luxembourg).

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance : Kartesia Management SA (Luxembourg).
- Administrateur : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA, Umicore* (Belgique).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Aucun.

* Société cotée.

Giovanna Kampouri Monnas

Administrateur

Née le 18 mai 1955

Adresse personnelle :

Keizersgracht 296B
Amsterdam 1016EW (Pays-Bas)

Biographie

Titulaire d'un Master of Science, Economic Planning and Administration de la London School of Economics de l'Université de Londres, Giovanna Kampouri Monnas débute sa carrière en 1981 en tant que Consultante au ministère de l'Économie nationale à Athènes (Grèce). La même année, elle rejoint le groupe Procter & Gamble où elle occupe jusqu'en 1988 différents postes de management, en Grèce puis aux États-Unis. En 1989, elle rejoint le groupe Joh. A. Benckiser GmbH (Allemagne) où elle assume successivement les fonctions de Coordinatrice marketing de la société, Directeur Général du groupe Lancaster (France) et Vice-Présidente de Mass Cosmetics & Fragrances du Groupe ; en 1993, Giovanna Kampouri Monnas est nommée Présidente de Benckiser International. Depuis 1996, elle est consultante indépendante.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Mandats exercés

- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Aptar Group (États-Unis).
- Administrateur et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Puig SL (Espagne).
- Administrateur, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité Stratégique de Randstad Holding* (Pays-Bas).
- Présidente de la Fondation Estia Agios Nikolaos (Allemagne, Grèce).
- Administrateur de la Fondation Air France (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Ulysses Kyriacopoulos

Administrateur

Né le 25 septembre 1952

Adresse professionnelle :

21, Amerikis Street
10672 Athènes (Grèce)

Biographie

Ingénieur des mines de Montanuniversität Leoben (Autriche) ainsi que de l'Université Newcastle-upon-Tyne (Royaume Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Odysseus (Ulysses) Kyriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe S&B Industrial Minerals. Il en a été le Président entre 2001 et février 2015, date à laquelle le groupe S&B a été cédé au groupe Imerys. Il a également été Président du patronat grec (SEV) et Vice-Président de l'UNICE entre 2000 et 2006 ainsi que Président de l'Opéra national grec entre 2006 et 2009.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Mandats exercés

- Président du Conseil d'Administration : Imerys Industrial Minerals Greece SA (Grèce).
- Administrateur : ASK Chemicals GmbH (Allemagne), Blue Crest, Fondation pour la Recherche Économique et Industrielle, Lamda Development SA* ; Motodynamiki SA* (Grèce).
- Membre du Conseil des Fiduciaires d'American College of Greece (ACG) et de College Year in Athens (CYA) (Grèce).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du Conseil Général de la Banque de Grèce.
- Président, puis Vice-Président, de la Fondation pour la Recherche Économique et Industrielle (Grèce).

* Société cotée.

Xavier Le Clef
Administrateur

Né le 4 août 1976

Adresse professionnelle :

Compagnie Nationale à Portefeuille
Rue de la Blanche-Borne 12
6280 Loverval (Belgique)

Biographie

Diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (Belgique) et titulaire d'un Master of Business Administration de l'École de commerce Vlerick (Belgique), Xavier Le Clef débute sa carrière en 2000 en tant qu'Associé au sein du cabinet de conseil en Stratégie, Arthur D. Little. Entré à la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) en 2006 en qualité d'Investment Manager, il devient Administrateur de la CNP et CFO du groupe Frère-Bourgeois en 2011. Il est nommé Administrateur Délégué de la CNP en 2015. Il occupe également les fonctions de Président ou d'Administrateur de divers Conseils d'Administration au sein de sociétés cotées, ou non cotées, dont le groupe Frère-Bourgeois est actionnaire.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Activité principale

- Administrateur Délégué : Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (Holding financier – Belgique).

Autres mandats

- Administrateur Délégué : Compagnie Immobilière de Roumont, Europart, Fibelpar (Belgique).
- Administrateur : Andes Invest, BSS Investments, Carpar, Distriplus, GB-INNO-BM, Investor, Loverval Finance, The Belgian Chocolate House Brussels (Belgique) ; Financière Flo, Groupe Flo* (France) ; Finer, International Duty Free, Immobilière Rue de Namur, Kermadec, Swilux (Luxembourg) ; Transcor Astra 25 (Pays-Bas) ; AOT Holding, APG/SGA*, Worldwide Energy (Suisse).
- Directeur : Pargesa Asset Management, Parjointco (Pays-Bas).
- Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique), Administrateur de : GIB Corporate Services, International Duty Free Belgium, Transcor Astra Group (Belgique).
- Gérant : Hulpe Offices Management (Belgique).
- Représentant permanent de Hulpe Offices Management (Belgique), gérant de : Hulpe Offices (Belgique).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur : Belgian Icecream Group "BIG", Carsport, Fidentia Real Estate Investments, Goinvest, Groupe Jean Dupuis, Nanocyl, Newtrans Trading, Starco Tielen, Trasys Group (Belgique) ; International Duty Free (Dubai-Émirats Arabes Unis) ; Tikehau Capital Advisors, Unifem (France) ; Rottzug (Pays-Bas).
- Membre du Comité d'Investissement : Tikehau Capital Partners (France).

* Société cotée.

Arielle Malard de Rothschild
Administrateur

Née le 20 avril 1963

Adresse professionnelle :

Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris (France)

Biographie

Docteur en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DEA de Monnaie, Banque, Finance à Paris II, Arielle Malard de Rothschild débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard où elle passe 10 ans, tout d'abord au sein du Département Conseil aux gouvernements étrangers. Arielle Malard de Rothschild rejoint Rothschild & Cie banque en 1999 où elle crée le Département Marchés Émergents à Paris, qu'elle développe ; elle est, depuis mars 2006, Gérant de Rothschild & Cie et, depuis 2014, Administrateur de Rothschild & Co (anciennement Paris Orléans), la holding du groupe Rothschild. Ses intérêts personnels l'ont également amenée à s'engager dans des actions humanitaires, notamment, en devenant en 1997 Administrateur, puis Présidente, en 2007, de l'ONG CARE France et Vice-Présidente de CARE International. Arielle Malard de Rothschild est également depuis de nombreuses années Administrateur de la Fondation de Rothschild et de l'association Traditions pour Demain.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Activité principale

- Gérant : Rothschild & Cie (Banque d'affaires – France).

Autres mandats

- Administrateur : Groupe Lucien Barrière, Rothschild & Co* (France) ; Electrica SA* (Roumanie et Royaume-Uni).
- Vice-Présidente : CARE International (Suisse).
- Présidente : CARE France.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Aucun.

Enrico d'Ortona

Administrateur représentant les salariés

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle :Rue du Canal, 2
4600 Visé-Lixhe (Belgique)**Biographie**

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Après avoir exercé diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes, il rejoint en 2004 Arcelor Mittal en qualité d'opérateur aciérie et pontier. Depuis 2006, il est opérateur de production chez Imerys Minéraux Belgique (Belgique). Enrico d'Ortona a été Délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de 2008 à 2012.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Activité principale**

- Opérateur de production : Imerys Minéraux Belgique (Belgique).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Aucun.

Laurent Raets

Administrateur

Né le 9 septembre 1979

Adresse professionnelle :Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)**Biographie**

Diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Activité principale**

- Directeur Adjoint des Participations : Groupe Bruxelles Lambert * (Holding financier – Belgique).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Aucun.

* Société cotée.

Katherine Taaffe Richard

Administrateur

Née le 11 mars 1982

Adresse professionnelle :

Warwick Energy Group
900 W Wilshire Boulevard
Oklahoma City OK 73116 (États-Unis)

Biographie

Diplômée en 2004 d'un B.A. degree en histoire de *Harvard College*, spécialisée dans la théorie postcoloniale et le développement de l'Afrique, Katherine Taaffe Richard débute sa carrière chez Goldman Sachs (États-Unis), en tant qu'analyste au sein des Départements de Private Equity et de banque d'investissement à New York, Londres, Paris et Dallas. En 2007, elle rejoint Serengeti Asset Management (États-Unis), société d'investissement multi-stratégies, en tant qu'analyste en charge des investissements dans le domaine du pétrole, du gaz, des métaux, de l'exploitation minière et de la dette souveraine. De 2009 à 2012, elle supervise l'activité "investissement international" dans le domaine de l'énergie pour MSD Capital (États-Unis), fonds privé d'investissement. En 2010, Katherine Taaffe Richard fonde Warwick Energy Group (États-Unis) dont elle assume depuis la Direction Générale.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Activité principale

- Présidente et Directrice Générale : Warwick Energy Group (États-Unis).

Autres mandats

- Membre du Global Agenda Council du Forum économique mondial sur l'avenir du pétrole et du gaz.

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Conseillère auprès du ministère des Mines de la République islamique d'Afghanistan dans le domaine du développement de l'énergie et de la transparence.
- Administrateur et membre du Comité consultatif : Microvest Capital Funds (États-Unis).
- Membre du Conseil : Abraxas Petroleum Corporation (États-Unis)

Arnaud Vial

Administrateur

Né le 3 janvier 1953

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

Diplômé de l'École Supérieure d'Électricité de Paris, Arnaud Vial débute sa carrière en 1977 chez BNP Paribas (France). En 1988, il rejoint le groupe Pargesa en tant que Directeur des services comptables et financiers puis Directeur Général Adjoint de Parfinance (France). En 1993, il est nommé Secrétaire Général de Pargesa Holding SA (Suisse). Depuis 1997, Arnaud Vial occupe les fonctions de Premier Vice-Président de Power Corporation du Canada et de Corporation Financière Power (Canada). Il est également Administrateur (depuis 2010) et Directeur Général de Pargesa Holding SA (depuis 2013).

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Activités principales

- Premier Vice-Président : Corporation Financière Power*, Power Corporation du Canada* (Holdings financiers Canada).
- Directeur Général : Pargesa Holding SA* (Suisse).

Autres mandats

- Président-Directeur Général : PGB SA, Société Française Percier Gestion (France).
- Administrateur et membre du Comité permanent : Groupe Bruxelles Lambert SA* (Belgique).
- Administrateur et Vice-Président du Conseil : Power Pacific Equities Ltd (Hong Kong).
- Administrateur : Square Victoria Digital Properties Inc. (Canada) ; Société Industrielle HMM (Luxembourg) ; Power Financial Europe BV (Pays-Bas).
- Membre du Conseil de Surveillance : Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au titre de ses fonctions au sein du groupe Power Corporation, Arnaud Vial a exercé au cours des cinq dernières années différents mandats de Vice-Président et/ou d'Administrateur dans des sociétés canadiennes.

* Société cotée.

Marie-Françoise Walbaum**Administrateur**

Née le 18 mars 1950

Adresse personnelle :

10, rue d'Auteuil
75016 Paris (France)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme universitaire de sociologie de l'Université Paris-X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de Bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016****Mandats exercés**

- Présidente du Comité d'Audit : Esso* (France).
- Membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations : FFP* (France).
- Administrateur : Thales* (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Isatis Capital (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur : Vigeo (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette (France).

AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont en outre choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs autres que ceux mentionnés au paragraphe 3.1.2 ci-dessus concernant Monsieur Ulysses Kyriacopoulos.

Il est précisé que certains Administrateurs de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société ; il s'agit de Messieurs Paul Desmarais III, Ian Gallienne, Colin Hall, Xavier Le Clef, Laurent Raets et Arnaud Vial (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*).

3.1.4 FONCTIONNEMENT

Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins trois fois par an. Sa convocation par son Président, son Secrétaire ou son Vice-Président, est faite par tous moyens, y compris verbalement.

2016

Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	92,62 %

2017

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration, et de ses Comités spécialisés, pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. À cette occasion, une première indication des éventuels sujets spécifiques

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné en dehors du pacte d'actionnaires conclu le 5 novembre 2014 entre Blue Crest Holding, GBL et Belgian Securities (*voir paragraphe 7.3.3 du Chapitre 7 du Document de Référence*).

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

déjà programmés pour y être traités est communiquée au Conseil. Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli, le cas échéant, les propositions du Vice-Président ainsi que l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs par le biais d'une plate-forme électronique sécurisée, depuis la fin de l'année 2014, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats.

Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font également périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

Le Vice-Président

Le Président-Directeur Général est assisté, dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, d'un Vice-Président.

Ce dernier, choisi traditionnellement parmi les Administrateurs représentant les actionnaires de contrôle de la Société, s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; il préside, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil. Il coordonne également les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants et veille à prévenir les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, veille à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président assure la présidence du Comité des Nominations et celui des Rémunérations.

Le Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Président-Directeur Général, le Vice-Président, les Présidents des Comités et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil et des Comités, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

Le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent.

3.1.5 MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Charte Intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte, dont la première version a été adoptée dès 2002, est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques. La Charte Intérieure du Conseil d'Administration a ainsi été mise à jour pour la dernière fois le 15 février 2017 : elle intègre les évolutions légales et réglementaires récentes, les recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 ainsi que les modifications décidées par le Conseil à l'occasion de sa dernière évaluation ; la nouvelle version de cette Charte est disponible sur le site Internet de la Société www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance".

Il est en outre remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, ainsi que leurs droits, tels que les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention des délits et manquement d'initiés au sein du Groupe ainsi que divers documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

Prévention des conflits d'intérêts

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit, en particulier, que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;

- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;
- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentielles, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président”.

Auto-évaluation du Conseil d'Administration

En application du Code AFEP-MEDEF et conformément aux termes de sa Charte Intérieure, “le Conseil d'Administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année des modalités de son fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent, les résultats de cet examen ayant vocation à apparaître dans le Rapport du Conseil à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil d'Administration procède à son auto-évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé préalablement aux Administrateurs”.

Le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2017 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de l'année 2016. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des Administrateurs. Ce questionnaire a été révisé à cette occasion et complété par de nouvelles questions pour tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques, en particulier celles recommandées par l'AFEP. Il a été proposé aux Administrateurs qui le souhaitaient, notamment les Administrateurs indépendants, un entretien individuel avec le Secrétaire du Conseil afin de débattre plus librement des points abordés par ce questionnaire. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 2017.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres, la majorité d'entre eux l'estimant en progrès. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2016, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application (telles que les visites de sites organisées pour les Administrateurs ainsi qu'une nouvelle séance de présentation des métiers du Groupe et de son organisation, plus particulièrement destinée aux nouveaux Administrateurs, ainsi que la nomination d'un Administrateur représentant les salariés au nouveau Comité des Rémunérations).

À l'occasion de cette nouvelle évaluation, le Conseil a souhaité voir se poursuivre les actions engagées antérieurement, en particulier : la visite de sites industriels, une session périodique consacrée à la stratégie générale du Groupe et l'accroissement de la diversité des profils des Administrateurs.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations

(ces deux derniers Comités résultent de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée le 4 mai 2016). Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations, sur proposition du Comité des Nominations et celle du Comité des Rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis parmi les Administrateurs, à l'exception du Président-Directeur Général qui ne peut en être membre. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Chaque Comité désigne en son sein un Président, après avis du Comité des Nominations.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné et, sur demande formulée auprès du Président de ce Comité, aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Président du Comité concerné, ou, en son absence, un autre membre de celui-ci désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent. Les résultats de cette revue ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

COMITÉ STRATÉGIQUE

(créé le 17 juin 1993 sous la dénomination Comité Permanent)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe et leurs principes de mise en œuvre ;
- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,

- les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
- toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe.
- les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable).

Le Comité présente chaque année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

Composition

Le Comité Stratégique est composé des sept membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Ian Gallienne, Président	29 avril 2010	Non
Aldo Cardoso	2 mai 2007	Oui
Odile Desforges	4 mai 2016	Oui
Paul Desmarais III	29 avril 2014	Non
Giovanna Kampouri Monnas	15 février 2017	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	30 avril 2015	Non
Xavier Le Clef	29 avril 2014	Non
Arnaud Vial	4 mai 2016	Non
Nombre de membres : 8		3

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle tous les Administrateurs sont éventuellement conviés.

2016

Nombre de séances	8
Taux moyen de présence effective des membres	91,07 %

2017

Nombre prévisionnel de séances	7
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur M&A, Stratégie & Développement International du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Président-Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, tout autre membre du Comité Exécutif et responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut, le cas échéant, procéder à des visites et, à cette occasion, à l'audition de responsables opérationnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur M&A, Stratégie & Développement International du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux enjeux et risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
 - politiques internes : gestion des ressources financières, des Ressources Humaines, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés,
 - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle a posteriori, le cas échéant, des opérations d'investissements les plus significatives".

Activité en 2016

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les principales actions de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par son Conseil d'Administration.

A ce titre, le Comité a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités. Il a notamment porté une attention particulière à la situation de la division Minéraux pour l'Industrie Pétrolière et au suivi des mesures prises par la Direction Générale pour adapter la conduite de cette activité au retournement brutal du marché du pétrole non-conventionnel aux États-Unis, auquel elle a été confrontée. Il a également examiné la stratégie de croissance de la division Graphite & Carbone et approuvé, dans son principe, le programme pluriannuel d'investissements qui y est associé. Le Comité a aussi examiné en détail les comptes trimestriels consolidés d'Imerys ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale.

Lors de la réunion qui s'est tenue à Villach en Autriche, à laquelle tous les Administrateurs étaient conviés, ces derniers ont pu visiter l'usine d'alumine fondue et le centre de recherche et de développement CARDD spécialisé dans les abrasifs et réfractaires de haute performance et la première ligne de production d'abrasif "Sol Gel" (division Minéraux Fondus). Le programme d'excellence opérationnelle "I-Cube", en cours de déploiement dans l'ensemble des sites du Groupe, leur a été présenté à cette occasion.

Le Comité a aussi, avec la participation des autres Administrateurs, procédé à la revue du plan stratégique à cinq ans de l'ensemble des activités du Groupe et de la trajectoire financière consolidée de celui-ci sur la période 2016 à 2020.

Le Comité a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2016 et le budget 2017 du Groupe. A cette occasion, il a entendu les Directeurs Généraux Opérationnels présenter en détail le budget individuel des divisions qu'ils supervisent en présence de tous les autres membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, le Comité a examiné périodiquement, et approuvé, les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2016 sur les projets d'acquisitions suivants, présentés par ordre chronologique :

- Spar Inc., acteur de niche dans les réfractaires monolithiques basé dans l'Alabama aux États-Unis ;
- les activités d'alumine de spécialité du groupe Alteo destinées à des applications de types réfractaires, abrasifs et céramiques ;
- Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'alumine de calcium permettant à Imerys d'élargir son offre de spécialités minérales pour l'industrie dans le marché complémentaire en croissance de la chimie du bâtiment et dans celui des réfractaires ;
- Damolin, groupe danois de solutions minérales spécialisé dans les absorbants d'hydrocarbures et de produits chimiques, ainsi que dans la nutrition animale et les litières pour chats.

Enfin, et comme habituellement, le Comité s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de sa robustesse dans la perspective, notamment, du financement de la politique d'investissement et de croissance externe d'Imerys. Dans ce cadre, le Comité a notamment revu les conditions principales des émissions obligataires auxquelles le Groupe a procédé le 23 mars 2016 et le 10 janvier 2017 pour un montant total en principal de 1,2 milliard d'euros.

Composition

Le Comité des Nominations est composé des cinq membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{er} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Arielle Malard de Rothschild	26 avril 2012	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 5		3

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations, entend désigner comme nouveau membre du Comité des Nominations, sous réserve de sa nomination en

COMITÉ DES NOMINATIONS

(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options, il est issu de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée par le Conseil le 4 mai 2016)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Nominations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

- les propositions de nomination du Président-Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, des Administrateurs ainsi que des Présidents de Comité et de leurs membres. À ce titre, le Comité des Nominations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants au vu notamment de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société pour parvenir à une composition équilibrée du Conseil : indépendance, représentation entre les femmes et les hommes, nationalité, expérience internationales et expertises (notamment la compétence financière ou comptable requise pour les membres du Comité d'Audit) ;
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et, à l'initiative du Président-Directeur Général, celui des membres du Comité Exécutif ;
- la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil, et sur les éventuelles modifications (ou explicitations de critères) à apporter à cette définition ;
- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) et
- plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF."

qualité d'Administrateur de la Société par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, Madame Martina Merz. Elle remplacerait Madame Arielle Malard de Rothschild qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'Administrateur. À l'issue de ce changement, le Comité conserverait une majorité de membres indépendants.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général.

2016

Nombre de séances	4
Taux moyen de présence effective des membres	90 %

2017

Nombre prévisionnel de séances	2
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe et le Secrétaire du Conseil ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.

Activité en 2016

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tout d'abord été consulté sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités. Il a procédé à l'examen de la situation des Administrateurs, en particulier ceux dont les mandats venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, des candidatures proposées, le cas échéant, pour leur remplacement et des nouvelles nominations. Dans le cadre de cet examen, le Comité a en particulier analysé la situation individuelle des membres du Conseil et des candidats au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil, notamment lorsqu'il pouvait exister des liens d'affaires éventuels entre eux et le Groupe. Il s'est également assuré que la composition du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations respectait respectivement la proportion des deux tiers et une majorité de membres indépendants, conformément au Code AFEP-MEDEF.

À l'occasion de l'évaluation du Conseil et de ses Comités, menée en début d'année, le Comité a proposé au Conseil de scinder le Comité des Nominations et des Rémunérations en deux Comités distincts (scission réalisée le 4 mai 2016) et de faire entrer un Administrateur représentant les salariés au nouveau Comité des Rémunérations en 2017 (nomination effective dès le 1^{er} janvier 2017).

Au cours du second semestre, le Comité des Nominations s'est réuni pour rendre un avis sur l'évolution de l'organisation managériale et fonctionnelle du Groupe envisagée par le Président-Directeur Général avec, notamment, la création de deux nouvelles positions au sein du Comité Exécutif – arrivée d'un Directeur Industriel et d'un Directeur de l'Innovation – et le lancement de programmes transversaux de transformation ou d'amélioration de la performance du Groupe.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options, il est issu de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée par le Conseil, le 4 mai 2016)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable, cette dernière devant être prépondérante) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sera soumise par le Conseil au vote *ex ante* de l'Assemblée des actionnaires ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- l'ensemble des éléments de rémunération (fixe, variable et exceptionnels), des indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions, des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à chacun des dirigeants mandataires sociaux et qui seront soumis par le Conseil au vote *ex post* de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'attribution gratuite d'actions de la Société et de détermination des bénéficiaires des plans d'options ou d'attributions gratuites proposées par le Président-Directeur Général ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de conservation d'actions de la Société...);
- la politique d'actionariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Président-Directeur Général ;
- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) et
- plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF".

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé des six membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{er} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non*
Éliane Augelet-Petit	1 ^{er} janvier 2017	na
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Arielle Malard de Rothschild	26 avril 2012	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 6		3

* Voir section 3.8 du présent chapitre.

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, suivant la recommandation du Comité des Nominations, a désigné Éliane Augelet-Petit, Administrateur représentant les salariés, comme nouveau membre du Comité des Rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil d'Administration, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations, entend désigner comme nouveau membre du Comité des Rémunérations, sous réserve de sa nomination en qualité d'Administrateur de la Société par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, Madame Martina Merz. Elle remplacerait Madame Arielle Malard de Rothschild qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'Administrateur. À l'issue de ce changement, le Comité conserverait une majorité de membres indépendants.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général.

2016

Nombre de séances	4
Taux moyen de présence effective des membres	95 %

2017

Nombre prévisionnel de séances	2
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.

Activité en 2016

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a au cours du premier semestre procédé, comme traditionnellement, à l'évaluation de la performance du Président-Directeur Général pour l'année 2015. Il a mesuré l'atteinte des objectifs notamment financiers qui avaient été assignés au Président-Directeur Général pour la fixation du montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2015, payable en 2016, et de ceux conditionnant le vesting d'actions gratuites attribuées dans le cadre de plans antérieurs de rétention à long terme. Le Comité des Nominations et des Rémunérations a ensuite émis ses recommandations sur la fixation des objectifs financiers et particuliers du Président-Directeur Général pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2016 et ceux liés à son programme individuel 2016 de rétention à long terme. Le Comité a également examiné les principales caractéristiques du programme général applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe.

Le Comité a aussi procédé à l'examen approfondi des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, en particulier en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il a formulé ses recommandations au Conseil pour l'établissement du tableau relatif à l'application de ce Code et l'explication à y donner pour les éventuelles pratiques de la Société qui s'en écartaient.

Le Comité des Rémunérations s'est également réuni au cours du second semestre pour, avec l'appui d'un cabinet extérieur spécialisé, apprécier les éléments de rémunération du Président-Directeur Général et des principaux cadres dirigeants du Groupe et leur compétitivité, et formuler des recommandations sur leur potentielle évolution. À cette occasion, il a également formulé au Conseil des propositions d'amendement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie certains membres du Comité Exécutif du Groupe.

■ COMITÉ D'AUDIT

(créé le 27 mars 1996)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Comptes

- les comptes sociaux annuels et les comptes consolidés, annuels et semestriels, devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, ainsi que les comptes consolidés trimestriels ; ces comptes étant accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat ;
- les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes ;
- la revue des éventuelles remarques formulées par les autorités de régulation (AMF) ainsi que les propositions de réponse à y apporter.

2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
 - la revue des communiqués de presse,
 - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
 - la pertinence des éléments retenus dans cette communication.

3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Si les circonstances le justifient, le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres ;

- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des services autres que la certification légale des comptes (“services non audit autorisés”) et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde prises par ceux-ci pour atténuer ces risques. À ce titre, le Comité d'Audit revoit et autorise préalablement, dans les conditions fixées par le Conseil, les services non audit autorisés. Par exception, les services correspondant à des missions spécifiques dont le montant global annuel n'excède pas les pourcentages ou montants fixés par le Conseil font l'objet d'une simple ratification par le Comité d'Audit au plus tard le 31 décembre de chaque année ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

4. Audit & Contrôle Interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'actions correctives, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne du Groupe.

5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe, cybersécurité,
 - processus internes : suivi juridique des contentieux importants, conformité aux réglementations applicables (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), conduite des affaires conformément à la réglementation et aux valeurs éthiques fondamentales d'Imerys (déontologie et éthique, anti-corruption, anti-trust...),
 - potentiel de réserves et ressources minérales ;
- les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, infrastructures et systèmes informatiques, télécommunication et digitalisation...) et d'assurance du Groupe et leurs évolutions ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe”.

Composition

Le Comité d'Audit est composé des trois membres suivants choisis par le Conseil notamment pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective présentée au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo Cardoso, Président	3 mai 2005	Oui
Colin Hall	15 décembre 2015	Non
Marie-Françoise Walbaum	25 avril 2013	Oui
Nombre de membres : 3		2

La composition de ce Comité respecte la proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, et : au moins deux jours (dans la mesure du possible) avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels et, depuis 2016, avant la publication des résultats consolidés trimestriels du Groupe ainsi qu'à tout moment, à la demande de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

2016

Nombre de séances	6
Taux moyen de présence effective des membres	100 %

2017

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président-Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe. À l'initiative du Président-Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, celui-ci peut également entendre les autres personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, Direction de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, Direction Juridique).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe ; il peut également procéder à des visites ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également, en informant le Président-Directeur Général, demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

Activité en 2016

Le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2015 ainsi que des comptes trimestriels et semestriels consolidés du Groupe de l'exercice 2016. Dans ce cadre, le Comité a revu les travaux de clôture et les projets de communiqués de presse qui y étaient associés et a pu recommander au Conseil l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés. Le Comité a également revu les règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a aussi examiné, comme pour les précédents exercices, l'évolution du taux effectif global d'imposition du Groupe et ses composantes et revu les résultats des tests de pertes de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie.

En début d'année, le Comité d'Audit a revu le projet de rapport du Président du Conseil sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe pour l'exercice 2015 ainsi que, pour la première fois, celui sur les paiements faits aux gouvernements par les entités du Groupe exerçant une activité minière.

Il a également revu le projet de réponse aux observations formulées par l'AMF à l'issue de sa revue du Document de Référence 2014 et la communication sur les résultats annuels de l'exercice 2015.

Le Comité, après en avoir examiné les conditions, a également recommandé au Conseil de proposer à l'Assemblée annuelle des actionnaires du 4 mai 2016 le renouvellement des mandats des actuels commissaires aux comptes. Lors de sa dernière réunion de l'année, le Comité a revu les principaux éléments de la clôture des comptes de l'exercice 2016. Il a examiné à cette occasion les Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles, suivant les analyses du management, d'être soumises à un test de valeur en raison du décalage entre leur perspective de performance financière à la fin de l'année et leur budget. Il s'est par ailleurs assuré, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe.

Le Comité a étudié, à la fin de chaque semestre, le rapport d'activité de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne, comprenant le compte rendu des missions d'audit réalisées ainsi que les résultats des plans d'actions de correction menés à la suite de missions d'audits effectuées au cours des années précédentes ; il a également passé en revue le plan d'audit pour 2016. Le Comité a par ailleurs pris connaissance de la mise à jour de la cartographie des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Il a pu constater que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortent de sa cartographie font l'objet d'un examen détaillé et régulier soit par le Comité Stratégique, soit par le Comité d'Audit, et sont considérés comme bénéficiant de niveaux de contrôle adéquats. Il a validé également la mise à jour des règles d'autorité managériale applicables au sein du Groupe.

Au cours de l'année, le Comité a également examiné les points spécifiques suivant : la comptabilisation des principales opérations d'acquisition (notamment la finalisation de la comptabilité

d'acquisition du groupe S&B) et de restructuration effectuées par le Groupe ; l'inventaire des réserves et ressources minières ; la politique et les résultats du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises ; la gestion et l'état des principaux risques juridiques, notamment l'évolution des contentieux du Groupe aux États-Unis, et l'évaluation des provisions correspondantes ; la situation des programmes de conformité réglementaire et de couverture d'assurances du Groupe ; l'appréciation des positions fiscales du Groupe dans ses principaux pays d'implantation et des risques associés.

Enfin, après avoir revu avec les Commissaires aux comptes la liste des services non-audit fournis par ces derniers à la Société et ses filiales, il a formulé ses recommandations au Conseil d'Administration sur les mesures à prendre en vue de leur contrôle et suivi, en application des nouvelles dispositions françaises sur la "réforme de l'audit" issue du droit européen.

3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

Depuis le 28 avril 2011, la Direction Générale du Groupe est assurée exclusivement par Gilles Michel, ce dernier assumant les fonctions de Président-Directeur Général.

La durée du mandat du Président-Directeur Général coïncide avec celle de son mandat d'Administrateur. Ce dernier a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 ;

à cette occasion, le Conseil a décidé de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, et de reconduire Gilles Michel dans ces fonctions.

Les informations relatives à Gilles Michel ainsi que les mandats qu'il exerce ou qu'il a exercés au cours des cinq dernières années figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#).

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

Le [paragraphe 3.1.1 du présent chapitre](#) décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

Gilles Michel a décidé, avec le soutien du Conseil d'Administration, de continuer à se faire assister pour l'exercice de ses missions de Direction Générale, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux Directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe.

■ MISSION

Le Comité Exécutif est principalement chargé, sous la responsabilité du Président-Directeur Général :

- de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ainsi que toutes les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration ;
- de préparer et arrêter le budget du Groupe et, à la demande du Président-Directeur Général, assister à sa présentation et, en tant que de besoin, pour chacun de ses membres, rendre compte de l'exécution des actions relevant de leur domaine de responsabilité au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des divisions du Groupe et de veiller, en définissant les éventuelles mesures correctives nécessaires, au respect de leurs budgets et à la réalisation de leurs plans d'actions approuvés par le Président-Directeur Général ;
- de définir les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe (notamment en matière opérationnelle, financière, sociale, sociétale et environnementale, ainsi que de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail), d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir les éventuelles mesures correctrices ;
- de définir les politiques et actions transversales ou de transformation applicables à l'ensemble du Groupe (Systèmes d'information et Efficacité Interne ; Communication Corporate & Interne ; Conformité Légale & Réglementaire ; Contrôle Interne et Gestion des Risques ; Opérations industrielles, Géologie & Mines ; Hygiène & Sécurité ; Responsabilité Sociétale des Entreprises, y compris Environnement ; Innovation et Recherche ; Ressources Humaines) et contrôler leur déploiement ;
- d'encourager les échanges et la diffusion des meilleures pratiques entre les divisions du Groupe, dans tous les domaines ;
- et, plus généralement, d'émettre des avis et recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Président-Directeur Général, notamment en vue de leur présentation ultérieure au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés.

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif était composé, outre de Gilles Michel, Président-Directeur Général, des neuf membres suivants, dont le parcours professionnel est résumé ci-après :

Directeurs opérationnels	Directeurs fonctionnels
<p>Frédéric Beucher Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juillet 2013 <i>(Supervision des divisions Toiture, Kaolin, Céramiques, Graphite & Carbone)</i> Entré chez Imerys en 2003, après plusieurs années en banque d'investissements, d'abord à la Société Générale en France et en Espagne puis chez Rothschild & Cie à Paris, il est tout d'abord responsable du Département Stratégie & Développement puis de la division Céramiques. Depuis le 1^{er} juillet 2013, il supervise également la division Toiture et, désormais, il supervise aussi les divisions Kaolin et Graphite & Carbone.</p>	<p>Jean-François Claver Membre du Comité Exécutif depuis le 17 octobre 2016 <i>(Excellence Industrielle)</i> Entré chez Imerys en 2015 en tant que Directeur des Opérations Minières et Industrielles, il est nommé Directeur Industriel du Groupe en octobre 2016. Il a précédemment exercé des fonctions de management industriel chez Pechiney pendant près de 16 ans, puis dans plusieurs autres groupes industriels internationaux (Alcan, Vallourec, Lafarge, Etex).</p>
<p>Alessandro Dazza Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juillet 2013 <i>(Supervision des divisions Minéraux Fondus, Minéraux Réfractaires, Réfractaires Monolithiques)</i> Entré chez Imerys en 2000 lors de l'acquisition de Treibacher Schleifmittel (Autriche), après avoir débuté sa carrière dans l'industrie chimique en Italie puis en Allemagne, il est successivement en charge d'un département, puis de l'ensemble de la division Minéraux Fondus. Depuis le 1^{er} juillet 2013, il supervise également la division Minéraux Réfractaires et désormais, aussi, la division Réfractaires Monolithiques (Calderys).</p>	<p>Vincent Lecerf Membre du Comité Exécutif depuis le 2 janvier 2017 <i>(Ressources Humaines)</i> Vincent Lecerf a rejoint Imerys en tant que Directeur des Ressources Humaines du Groupe en janvier 2017. Après avoir occupé divers postes de direction des ressources humaines pour les groupes Valeo, Poclain Hydraulics, Rhodia et Norbert Dentressangle, il était depuis 2008 directeur des Ressources Humaines et membre du directoire de Tarkett.</p>

Directeurs opérationnels**Olivier Hautin**

Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008

(Supervision de la division Carbonates et Directeur Stratégie, Fusions & Acquisitions, Développement International)

Entré chez Imerys en 1995 après avoir débuté sa carrière dans le conseil en stratégie chez Mars & Co, il est tout d'abord responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe. Après avoir occupé des fonctions de direction de plusieurs départements opérationnels, il est successivement nommé à la tête de différentes branches : Pigments pour Papier & Emballage, Minéraux pour Céramiques/ Réfractaires/ Abrasifs & Fonderie, Solutions pour l'Énergie & Spécialités. En octobre 2016, il prend en charge la direction de la Stratégie, des Fusions & Acquisitions et du Développement International tout en conservant la supervision de la division Carbonates.

Daniel Moncino

Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008

(Supervision des divisions Additifs de Performance, Filtration, Métallurgie)

Entré chez Imerys en 2002, après avoir débuté sa carrière en Europe et en Amérique du Nord chez Siemens, et exercé diverses responsabilités chez BASF puis chez Schlumberger, il est successivement directeur d'un département, d'une division puis de la branche Minéraux de Performance & Filtration. Depuis 2015, en plus des divisions Additifs de Performance et Filtration, il supervise également la division Métallurgie.

Directeurs fonctionnels**Thierry Materne**

Membre du Comité Exécutif depuis le 17 octobre 2016

(Innovation)

Il a rejoint Imerys en juin 2016 en tant que Directeur de l'Innovation du Groupe. Précédemment, il a passé plus de 11 ans dans des fonctions de recherche et développement chez Goodyear Tire & Rubber en Europe et aux États-Unis, avant d'exercer des responsabilités dans l'Innovation chez Dow Corning puis à la tête de Sabic Innovative Plastics (ex-GE Plastics).

Denis Musson

Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} janvier 2003

(Juridique)

Entré chez Imerys en 1999 comme Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil, il a débuté sa carrière chez Pechiney à la Direction des affaires juridiques avant de prendre la responsabilité du Département Corporate de ce groupe. Depuis fin 2016, il anime également la fonction Développement Durable du Groupe.

Olivier Pirotte

Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juin 2015

(Finance)

Entré en 2015 chez Imerys en qualité de Directeur Financier du Groupe, il a débuté sa carrière au sein du Cabinet Arthur Andersen et y a exercé différentes responsabilités de direction avant de rejoindre Groupe Bruxelles Lambert en 1995 où il y a occupé diverses fonctions, dont Directeur des Investissements puis Directeur Administratif et Financier.

Thierry Salmona, membre du Comité Exécutif du Groupe jusqu'à fin 2016 ainsi que Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie et Support Business jusqu'en octobre 2016, a quitté le Groupe pour prendre sa retraite à la fin de l'année 2016.

Bernard Vilain, membre du Comité Exécutif du Groupe et Directeur des Ressources Humaines quittera le Groupe en 2017 après avoir assuré la transition avec Vincent Lecerf, qui lui a succédé à compter du 2 janvier 2017.

■ FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit en moyenne une fois par mois, aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou à la demande du Président-Directeur Général.

Le Comité Exécutif s'est réuni 11 fois en 2016.

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ MONTANT

Le montant brut maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration, tel que fixé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2014, s'élève à 1 000 000 euros. En application de la loi et de l'article 17 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence entre ses membres.

Le barème de répartition des jetons de présence est ainsi arrêté par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, puis revu chaque année par le Conseil en vue de s'assurer de son adéquation et de sa compétitivité avec les meilleures pratiques de marché. Lors de sa réunion du 11 février 2016, le Conseil avait décidé, suivant l'avis reçu du Comité des

Nominations et des Rémunérations, de réviser la répartition des jetons de présence en vue de rendre sa partie variable prépondérante et ainsi se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Ce barème a été à nouveau modifié par le Conseil le 4 mai 2016 afin de prendre en compte la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations en deux Comités distincts.

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

Le tableau ci-après présente le montant brut individuel des jetons de présence dû à chacun des membres du Conseil au titre des deux derniers exercices ainsi que, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant brut individuel versé au cours de ces exercices.

(en euros)	2016		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
G. Michel, Président-Directeur Général ⁽¹⁾	-	-	-	-
A. de Seze, Vice-Président ⁽²⁾	64 500	146 000	168 000	168 000
P. Desmarais III ⁽³⁾	117 250	63 250	46 000	48 000
E. Augelet-Petit ⁽⁴⁾	37 333	32 333	32 000	25 000
G. Buffière ⁽⁵⁾	-	-	18 667	44 667
A. Cardoso	96 833	83 083	81 000	83 000
O. Desforges ⁽⁶⁾	30 417	6 667	-	-
I. Gallienne	84 750	81 000	76 000	78 000
M. Guillou	39 833	39 833	37 000	37 000
C. Hall ⁽⁷⁾	55 333	26 000	3 667	-
G. Kampouri Monnas ⁽⁸⁾	35 333	32 333	19 333	3 333
U. Kyriacopoulos ⁽⁹⁾	49 833	46 083	29 333	5 333
A. Laviolette ⁽⁹⁾	-	-	16 000	34 000
F. Layt ⁽¹⁰⁾	14 667	30 667	32 000	34 000
X. Le Clef	42 583	44 083	48 000	46 000
J. Lefebvre ⁽⁵⁾	-	-	21 667	51 667
A. Malard de Rothschild	47 333	35 833	33 000	35 000
E. d'Ortona ⁽⁴⁾	35 333	32 333	32 000	25 000
R. Peugeot ⁽¹⁰⁾	17 667	37 667	42 000	42 000
O. Pirotte ⁽¹¹⁾	-	-	20 333	46 333
L. Raets ⁽¹²⁾	37 333	32 333	16 000	-
K. Taaffe Richard ⁽⁸⁾	31 333	30 333	19 333	3 333
A. Vial ⁽⁶⁾	31 167	6 667	-	-
M. F. Walbaum	61 833	44 333	44 000	46 000
Total	930 664	850 831	835 333	855 666

(1) Président-Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.

(2) Administrateur et Vice-Président jusqu'au 4 mai 2016.

(3) Vice-Président à compter du 4 mai 2016.

(4) Administrateur représentant les salariés à compter du 6 octobre 2014.

(5) Administrateur jusqu'au 30 avril 2015.

(6) Administrateur à compter du 4 mai 2016.

(7) Administrateur à compter du 15 décembre 2015.

(8) Administrateur à compter du 30 avril 2015.

(9) Administrateur jusqu'au 1^{er} novembre 2015.

(10) Administrateur jusqu'au 4 mai 2016.

(11) Administrateur jusqu'au 1^{er} juin 2015.

(12) Administrateur à compter du 29 juillet 2015.

Il est précisé que :

- ces montants représentent la totalité des rémunérations versées en 2016 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys, à l'exception des

deux Administrateurs représentant les salariés qui ont également perçu en 2016 une rémunération au titre des fonctions salariales qu'ils occupent dans le groupe Imerys ;

- les rémunérations versées à Gilles Michel, en sa qualité de dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2016, sont détaillées ci-après (voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre).

■ BARÈME DE RÉPARTITION

Le barème de répartition des jetons de présence, applicable depuis le 4 mai 2016, s'établit comme suit :

Montants bruts (en euros) avant impôts et contributions sociales		Barème en vigueur à compter du 4 mai 2016
Conseil d'Administration	Vice-Président	100 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
	Autres membres	10 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
Comité Stratégique	Président	20 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	2 500 par séance avec présence
Comité d'Audit	Président	25 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 500 par séance avec présence
Comité des Nominations	Président	10 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence
Comité des Rémunérations	Président	10 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence

En outre, le Conseil d'Administration a décidé, sur la recommandation du Comité des Nominations, que le jeton variable serait réduit de moitié, à compter du 4 mai 2016, en cas de participation par téléphone ou visioconférence.

3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF (ci-après "Code AFEP-MEDEF"), Gilles Michel, Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social en fonction au cours de l'exercice 2016.

En outre, en application des dispositions du nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce, introduit par la loi dite "Sapin II" adoptée le 8 novembre 2016, complété par l'article R. 225-29-1 introduit par le décret du 16 mars 2017, le présent paragraphe 3.3.2 présente la politique de rémunération du Président-Directeur Général qui devra être soumise à l'approbation ("vote ex-ante") de l'Assemblée Générale des actionnaires, pour la première fois le 3 mai 2017 et chaque année ensuite (voir paragraphe 8.1.4 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence). Cette politique inclut les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Gilles Michel, en raison de son mandat de Président-Directeur Général, ainsi qu'à tout autre dirigeant mandataire social qui viendrait à être désigné en cours d'exercice.

Les informations présentées ci-dessous, relatives aux principes et critères d'attributions d'actions gratuites (voir sections 3.5 et 3.6 du présent chapitre), sont considérées comme faisant également partie intégrante de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. L'ensemble de ces informations constituent le rapport visé à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce précité.

Enfin, à titre transitoire et dans l'attente de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce en 2018, l'ensemble des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Michel est soumis, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 3 mai 2017 et, à cette fin, fait l'objet d'une présentation synthétique figurant au paragraphe 8.1.3 du chapitre 8 du Document de Référence. Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 avait émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Gilles Michel.

■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Nom et fonction du dirigeant mandataire social		
Gilles Michel, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 688 299	1 699 378
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	1 420 792	1 608 513
Total	3 109 091	3 307 891

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

■ PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable ; elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice du régime collectif supplémentaire de retraite bénéficiant aux principaux cadres dirigeants d'Imerys.

La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité de chaque dirigeant mandataire social au jour de son entrée en fonction puis revue chaque année par le Conseil, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables.

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs particuliers arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. L'atteinte des objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêt des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration et, à compter de 2018, conformément à la loi Sapin II, après approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ("vote ex post").

Le montant résultant de la mesure de l'atteinte des critères de performance économique est calculé sur une assiette de référence égale à 110 % de la rémunération annuelle fixe et affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation des objectifs particuliers ; la rémunération variable totale pouvant être attribuée au Président-Directeur Général est plafonnée depuis 2016 à 132 % de sa rémunération fixe (contre 120 % précédemment).

■ RÉMUNÉRATION 2016

Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 15 février 2017, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des critères de performance économique (liés à l'atteinte d'un objectif de résultat

courant net, de cash flow libre opérationnel généré par le Groupe et de retour sur capitaux employés) et des objectifs particuliers qui lui avaient été fixés au titre de l'année 2016. Ces critères particuliers étaient liés notamment à l'évolution de l'organisation, la mise en œuvre de la stratégie et la gestion de la performance financière opérationnelle du Groupe ; le caractère confidentiel de ces critères n'en permet pas la publication. Il a déterminé, en conséquence, le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2016, qui lui sera versée en 2017, soit un montant de 870 144 euros, correspondant à un pourcentage de 108,8 % de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2016. Cette somme résulte de l'application au montant provenant de l'atteinte des objectifs économiques du coefficient multiplicateur maximum de 1,20, qui reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui avaient été fixés à Gilles Michel.

■ RÉMUNÉRATION 2017

Le Conseil a également examiné et arrêté au cours de cette même séance les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2017. Les critères retenus pour l'année 2017 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers, de même nature que ceux retenus pour 2016 (résultat courant net, cash flow libre opérationnel et retour sur capitaux employés), ainsi que d'objectifs particuliers (notamment liés à la stratégie du Groupe, sa croissance organique et externe, ses programmes de transformation interne ainsi qu'à la sécurité au travail). Le caractère confidentiel de ces critères n'en permet pas la publication intégrale.

Le versement de cette rémunération variable, ainsi que de tous autres éléments variables et exceptionnels, sera conditionné à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex post).

Le Conseil a également décidé de maintenir sa rémunération fixe annuelle pour 2017 à 800 000 euros, inchangée depuis sa nomination en novembre 2010.

Ces décisions ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que Gilles Michel ne perçoit aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la Société ([voir paragraphe 3.3.1 du présent chapitre](#)).

■ MONTANTS

Montants dus et versés en 2015 et 2016

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices 2015 et 2016, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Michel, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable	870 144	882 816	882 816	666 400
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	18 155	18 155	16 562	16 562
Total	1 688 299	1 700 971	1 699 378	1 482 962

(1) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris Gilles

Michel), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la [note 27 aux états financiers consolidés](#).

Le montant des cinq rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2016 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

■ CONTRAT DE TRAVAIL, INDEMNITÉS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Gilles Michel, Président-Directeur Général	Non	Oui	Oui	Non

Contrat de travail

Lors de la nomination de Gilles Michel en qualité de Directeur Général délégué le 3 novembre 2010 et compte tenu des fonctions de Président-Directeur Général qu'il était amené à exercer, il avait été mis fin au contrat de travail qui le liait précédemment à la Société afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Indemnité de fin de contrat

Les conditions de versement de l'éventuelle indemnité de rupture prévues au contrat de mandataire social de Gilles Michel ont été modifiées le 11 février 2016, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts) par le Conseil d'Administration, afin d'en conformer les termes avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il est désormais prévu qu'une indemnité de rupture ne serait due à Gilles Michel qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans. Conformément aux dispositions légales, cette modification a été

communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ([voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#)) puis soumise, et approuvée, par les actionnaires réunis en Assemblée Générale le 4 mai 2016.

Conformément aux recommandations issues du Code AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous qui demeurent inchangées, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel serait calculé sur la base de deux années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices clos, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. À titre d'illustration, le montant théorique de l'indemnité de rupture s'élèverait, au 31 décembre 2016, à 3 288 928 euros.

Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). Pour plus de détails, [voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

Engagements de retraite

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité, notamment d'ancienneté (huit années minimum d'ancienneté dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif). Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, et sur la recommandation du Comité des Rémunérations, décidé de modifier les critères d'appréciation de la condition d'éligibilité à ce régime liée à l'ancienneté requise. Cette modification prévoit que l'ancienneté sera désormais appréciée au 1^{er} janvier de chaque année. Les autres dispositions de ce régime restent inchangées. En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette modification des engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel a été communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial (*voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*) et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 mai 2017 (*voir paragraphes 8.1.2 et 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

La gestion de ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies est assurée par une compagnie d'assurance externe. L'usage de ce régime, après information et consultation du Comité d'Entreprise de la Société, a été dénoncé au 1^{er} janvier 2016 afin d'en permettre à terme l'arrêt, sauf pour les bénéficiaires actuels les plus proches de l'âge de la retraite.

Gilles Michel, Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, figure et demeurera parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies actuel de la Société.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des

deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;

- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base des calculs actuariels réalisés au 31 décembre 2016, la valeur actuelle de la part estimée du Président-Directeur Général dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite, s'élève à 5 609 000 euros (contre 4 927 000 euros à fin 2015).

Les dispositions de ce régime sont en ligne avec les recommandations issues du Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, il a été mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles, plafonnée à huit PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

Le Conseil, lors de sa séance du 15 février 2017, a réexaminé, conformément aux dispositions légales, l'ensemble de ces conventions et engagements et a décidé de les poursuivre sans autre changement et selon les mêmes termes (*voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes au paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*).

En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gilles Michel à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles de Président-Directeur Général.

3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

3.4.1 PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts). De 2008 à 2012, l'attribution d'options de souscription d'actions était combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte dans un certain délai d'objectifs économiques ou financiers (dites "actions de performance"). Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 avril 2013, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu sa politique et décidé de la simplifier en procédant à l'attribution d'actions de performance à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées (*voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre*).

Les principales caractéristiques des attributions effectuées par le Conseil jusqu'en 2012, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, étaient les suivantes :

- les attributions avaient lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme était jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à la Société d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquiescer sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options ;
- la périodicité des plans était annuelle depuis 1999 et le nombre total d'options attribuées chaque année était modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers ; l'attribution était traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- les personnes bénéficiaires d'options de souscription, ou susceptibles de le devenir, étaient les cadres dirigeants du

Groupe (membres de la Direction Générale, membres du Comité Exécutif et certains des responsables leur rapportant, membres des Comités de Direction des divisions opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuaient de façon remarquable aux performances de la Société.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

Depuis 2011, l'autorisation donnée périodiquement par l'Assemblée Générale annuelle au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales (ou à certaines catégories d'entre eux) des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société exclut expressément toute décote du prix d'exercice des options, confirmant ainsi la pratique observée par la Société depuis 1999.

La durée des options de souscription est de 10 ans ; ces options étaient, en principe, définitivement acquises à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle était antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence fixé à 60 ans dans les plans antérieurs à 2009), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès ("*vesting*"). La seule exception concernait les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionariat salarié où les options étaient conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un *vesting* immédiat.

L'acquisition définitive des options conditionnelles attribuées à certains dirigeants du Groupe (le Président-Directeur Général et, depuis 2011, les autres membres du Comité Exécutif), ainsi que leur nombre, était soumise à l'atteinte d'objectifs de performance économique.

Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou de départ du Groupe du bénéficiaire. Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale applicable prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que celle prévue par la réglementation française applicable.

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans

adoptés à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de *vesting* des options, leur annulation immédiate ;
- si ce départ a lieu après la date de *vesting* des options, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2016 ⁽¹⁾

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée en 2016.

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2016 est de 865 621, représentant 1,06 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 50,68 euros.

Au cours de l'exercice 2016, 298 668 options de souscription d'actions ont été annulées ; 295 383 ont été exercées par 256 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 54,75 euros.

3.4.2 OPTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société à Gilles Michel en 2016.

■ DÉTENTION ET VARIATION

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par le Président-Directeur Général est de 147 680, inchangé par rapport au 31 décembre 2015, représentant 0,18 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; ces options sont entièrement et définitivement acquises par Gilles Michel, leur prix moyen pondéré d'exercice est de 46,19 euros.

Le Président-Directeur Général n'a exercé aucune option au cours de l'exercice 2016.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Les conditions spécifiques, ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'options de souscription d'actions consenties au bénéfice du Président-Directeur Général au cours d'exercices antérieurs, sont communes à celles des actions de performance. Elles sont exposées à la [section 3.6 du présent chapitre](#).

(1) Y compris les options au titre des plans d'actionariat salarié.

3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR ⁽¹⁾

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2016.

	Avril 2012	Avril 2011	Nov. 2010
Attribution initiale			
Autorisation : date de l'Assemblée Générale	28/04/2011	28/04/2011	30/04/2008
Date du Conseil d'Administration/de Surveillance ou du Directoire	26/04/2012	28/04/2011	03/11/2010
Date d'ouverture de la période d'exercice des options ⁽²⁾	26/04/2015	28/04/2014	01/03/2014
Date d'expiration des options	25/04/2022	27/04/2021	02/11/2020
Prix de souscription des actions	43,62 €	53,05 €	44,19 €
Nombre total de bénéficiaires initiaux	183	161	1
Nombre total d'options attribuées initialement, dont aux mandataires sociaux :	362 720	331 875	82 000
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	44 000	40 000	82 000
■ et aux dix salariés du Groupe auxquels doit être consenti le plus grand nombre d'options	98 669	83 669	-
Variation de l'exercice 2016			
Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2016	216 093	180 248	82 000
Nombre d'actions souscrites en 2016, dont :	64 214	49 617	-
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	-	-	-
■ par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre d'options	24 036	15 831	n.a.
Nombre d'options annulées ⁽⁴⁾ en 2016	(2 834)	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2016 ⁽⁵⁾ , dont :	149 045	130 631	82 000
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	30 360	35 320	82 000

(1) Plan d'actionnariat salarié.

(2) Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

(3) Sauf prix de souscription différent, applicable localement.

(4) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

(5) Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné.

(1) Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

	Avril 2010	Août 2009	Avril 2008	Mai 2007	Nov. 2006 ⁽¹⁾	Mai 2006	Total
	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2008	03/05/2005	03/05/2005	03/05/2005	
	29/04/2010	29/07/2009	30/04/2008	02/05/2007	07/11/2006	02/05/2006	
	29/04/2013	14/08/2012	30/04/2011	03/05/2010	01/02/2007	03/05/2009	
	28/04/2020	13/08/2019	29/04/2018	01/05/2017	06/11/2016	01/05/2016	
	46,06 €	34,54 €	54,19 €	65,61 €	62,31 € ⁽³⁾	63,53 €	
	155	166	183	160	2 932	171	
	482 800	464 000	497 925	560 000	38 770	640 000	3 460 090
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	166 000
	120 900	206 750	198 150	154 000	150	157 500	1 019 788
	169 950	84 536	132 834	276 564	41 701	275 746	1 459 672
	26 700	7 450	30 135	83 336	3 192	30 739	295 383
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	9 500	1 500	6 652	54 921	17	12 359	124 816
	(3 000)	(1 500)	(1 129)	(6 689)	(38 509)	(245 007)	(298 668)
	140 250	75 586	101 570	186 539	-	-	865 621
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	147 680

3.5 ACTIONS DE PERFORMANCE

3.5.1 PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D' ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts), le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Conseil avait décidé en 2008 d'élargir cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a, lors de sa séance du 25 avril 2013, décidé de simplifier cette politique pour ne plus procéder qu'à l'attribution de seules actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique ("actions de performance"), à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS DE PERFORMANCE

Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à un an suivant la date de leur attribution (depuis la loi du 6 août 2016, dite loi Macron) et deux ans pour les attributions antérieures au 8 août 2015, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions de performance, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

Conservation des actions acquises

Conformément à la réglementation applicable aux attributions gratuites d'actions, la durée minimale de conservation de ces actions par leurs bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive ; celle-ci pouvait toutefois, avant l'entrée en vigueur de la loi Macron, être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées avait d'ores et déjà été fixée à quatre ans.

La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation des actions de performance attribuées, depuis l'entrée en vigueur de la loi Macron, ne peut être inférieure à deux ans.

À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

■ PLAN D' ACTIONS DE PERFORMANCE ADOPTÉ EN 2016

302 500 actions de performance ont été attribuées en 2016 à 185 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général (contre 183 en 2015).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil d'Administration le 4 mai 2016, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'un objectif de progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2016-2018.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires, selon l'atteinte des objectifs auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de trois ans suivant leur date d'attribution par le Conseil ; en conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-197-1-I alinéa 7 du Code de commerce, ces actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition.

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 76 500 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

■ VARIATIONS EN 2016 DU NOMBRE D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de l'exercice 2016, 92 630 actions de performance ont été annulées et 48 297 définitivement acquises et, en conséquence, livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions de performance existantes au 31 décembre 2016 est de 1 063 376, représentant 1,30 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

3.5.2 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2016 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Date du Plan	Nombre d'AGA attribuées en 2016	Valorisation des actions ⁽¹⁾ (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Michel, Président-Directeur Général ⁽²⁾	4 mai 2016	32 500	1 420 792	4 mai 2019	4 mai 2019	Oui

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé, lors de sa réunion du 4 mai 2016, d'octroyer des actions de performance au Président-Directeur Général. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'attribution d'actions de performance 2016 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe ; ces objectifs sont liés à la progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2016-2018.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, selon l'atteinte des objectifs auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de trois ans suivant leur date d'attribution ; elles ne seront pas soumises à une obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2016 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.

■ DÉTENTION ET VARIATION

Au 31 décembre 2016, parmi les actions de performance attribuées par la Société à Gilles Michel :

- 74 495 actions, représentant 0,09 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution, lui sont définitivement acquises (nombre inchangé par rapport au 31 décembre 2015) ; 14 835 de ces actions sont encore soumises, à cette date, à une obligation de conservation, conformément à leurs conditions d'attribution ;
- 122 980 actions sont conditionnées à l'atteinte des objectifs de performance auxquels elles sont soumises ([voir paragraphe 3.5.3 ci-après](#)).

Gilles Michel n'a cédé aucune action de performance au cours de l'exercice 2016.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'actions de performance effectuées au bénéfice du Président-Directeur Général sont exposées à la [section 3.6 ci-après](#).

3.5.3 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions de performance en vigueur au 31 décembre 2016.

	Plan mai 2016	Plan avril 2015	Plan avril 2014	Plan avril 2013	Plan avril 2012
Date de l'Assemblée Générale	04/05/2016	29/04/2014	29/04/2014	28/04/2011	28/04/2011
Date du Conseil d'Administration	04/05/2016	30/04/2015	29/04/2014	25/04/2013	26/04/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont aux mandataires sociaux :					
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	302 500	309 550	282 475	268 500	180 902
Date d'acquisition des actions	04/05/2019 ⁽¹⁾	30/04/2019 ⁽¹⁾	29/04/2018 ⁽¹⁾	25/04/2017 ⁽¹⁾	26/04/2016 ⁽²⁾
Date de fin de période de conservation	04/05/2019 ⁽¹⁾	30/04/2019 ⁽¹⁾	29/04/2018 ⁽¹⁾	25/04/2017 ⁽¹⁾	26/04/2016 ⁽³⁾
Conditions de performance	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2016	-	-	-	1 250	109 452
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques ⁽⁴⁾	3 000	11 550	18 250	86 299	71 450
Actions de performance restantes au 31 décembre 2016	299 500	298 000	264 225	180 951	-

(1) Pour les actions consenties à l'ensemble des salariés sans distinction du lieu de leur résidence fiscale.

(2) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(3) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2017 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(4) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts), et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-2 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de sa séance du 4 mai 2016 au cours de laquelle il a attribué des actions de performance à son Président-Directeur Général, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées pour la première fois lors de sa séance du 15 février 2010. Ainsi, le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- au titre des options de souscription d'actions conditionnelles : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs) ;
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition "vesting" applicable, jusqu'à ce que le montant total ⁽¹⁾ des actions qu'il détient ⁽²⁾ atteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à 300 % de sa dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

- cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées à Gilles Michel au titre des plans d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance mis en œuvre par la Société à compter du 3 novembre 2010, date de sa première nomination ;
- le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part de Gilles Michel tiendra compte de toutes les actions qu'il détiendra à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions de performance).

L'attribution d'actions de performance consentie le 4 mai 2016 à Gilles Michel par le Conseil d'Administration s'inscrit dans les limites que ce dernier avait fixées en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

En outre, et en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF et du Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts), le Conseil a décidé lors de sa séance du 28 avril 2011, à l'occasion du renouvellement par l'Assemblée Générale du même jour de l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir des options de souscription d'actions et des actions de performance, de fixer à 20 % le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. Ce pourcentage a été confirmé depuis à l'occasion de chaque renouvellement des autorisations concernées.

En application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions a été publié sur le site Internet de la Société.

Enfin, lors de sa séance du 11 février 2016, le Conseil a décidé, en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, et celles du Comité des Nominations et des Rémunérations, de proposer à l'Assemblée appelée à statuer le 4 mai 2016 sur l'autorisation conférée au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit de salariés ou mandataires sociaux, de limiter le nombre de droits attribués aux dirigeants mandataires sociaux à 0,5 % du capital de la Société (*voir paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence*).

Le Conseil a décidé lors de sa réunion du 15 février 2017, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, de proposer de conserver les mêmes plafonds d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux, que ceux actuellement en vigueur, à l'Assemblée Générale appelée à statuer le 3 mai 2017 sur le renouvellement des autorisations d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (*voir paragraphe 8.1.8 du chapitre 8 du Document de Référence*).

(1) Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

(2) Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.

3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention des délits et manquements d'initiés au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, et régulièrement modifiée depuis, cette politique est actuellement en cours de révision pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires et des recommandations de place.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (FCPE "Imerys Actions", MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration a désigné le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalable aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture) au cours des périodes précédant l'annonce publique des résultats périodiques du Groupe, dites périodes de "fenêtres négatives". Cette obligation concerne les mandataires sociaux, mais également d'autres Initiés permanents et occasionnels, tels que les principaux responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe ou salariés participant directement à l'élaboration de ses comptes consolidés qui sont considérés comme exposés de manière régulière ou périodique à la détention d'informations privilégiées, en raison de leurs fonctions

et responsabilités. Les périodes de fenêtres négatives s'entendent du nombre de jours qui précèdent la publication des résultats du Groupe ainsi que le jour de cette annonce. Lors de sa réunion du 11 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé de porter à 30 jours calendaires la durée des fenêtres négatives pour ce qui concerne la publication des comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe et de maintenir à 15 jours calendaires celle précédant la publication des résultats trimestriels, pour se conformer strictement aux recommandations de l'AMF.

Gilles Michel s'est pour sa part engagé devant le Conseil lors de sa séance du 15 février 2017 à respecter ces obligations d'abstention, y compris pour le simple exercice d'options (alors que celui-ci ne peut revêtir un caractère spéculatif puisque, le prix d'exercice est préalablement établi). La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Président-Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Département Communication Financière du Groupe.

La politique du Groupe interdit par ailleurs aux Initiés d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif (opérations par achat/vente à découvert d'actions, prorogation d'ordres à service de règlement et de livraison différés, opérations d'achat/revente dans un laps de temps très court...). Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF qui interdit aux dirigeants mandataires sociaux, bénéficiaires d'options et/ou d'actions de performance, de réaliser des opérations de couverture de leur risque, Gilles Michel a réitéré devant le Conseil, lors de sa réunion du 4 mai 2016, son engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options conditionnelles et des actions de performance qui pourront lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat.

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2016, par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, et soumises à déclaration auprès de l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ; ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Déclarant	Qualité	Instrument financier	Nombre	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant brut ⁽¹⁾ des opérations
Blue Crest Holding SA	Personne liée à	Actions	69 366	Transfert ⁽²⁾	1	3 999 997 €
	Ulysses Kyriacopoulos,	Autres	61 670	Swap ⁽³⁾	4	4 008 687 €
	Administrateur	Autres	65 050	Débouclage de swap ⁽³⁾	4	3 589 927 €
Odile Desforges	Administrateur	Actions	600	Acquisition	1	39 110 €
Giovanna Kampouri	Administrateur	Actions	400	Acquisition	1	24 704 €
Ulysses Kyriacopoulos	Administrateur	Actions	500	Acquisition	1	30 655 €
Katherine Taaffe Richard	Administrateur	Actions	500	Acquisition	1	30 175 €
Arnaud Vial	Administrateur	Actions	600	Acquisition	1	37 134 €

(1) Avant impôts, frais et charges.

(2) Transfert d'actions par Imerys à Blue Crest Holding SA à titre du premier complément du prix d'acquisition du groupe S&B (pour plus de détails, voir paragraphes 7.2.4 et 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

(3) Swap sur rendement total (TRS).

3.8 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Code AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère Imerys, notamment, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance").

La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles qui font l'objet des explications ci-après.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Justification
<p>Paragraphe 8.5.6 Critères d'indépendance <i>"Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans, la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans".</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la qualification d'indépendance d'Aldo Cardoso dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, date à laquelle son mandat atteindra 12 années ; en effet, il a considéré que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la durée de son mandat n'affecte pas son sens critique à l'égard de la direction exécutive ; ■ le Conseil a été largement renouvelé dans sa composition au cours des dernières années (la durée moyenne des mandats à l'issue de la prochaine Assemblée étant de cinq ans environ) et son maintien, notamment au Comité d'Audit assure une pérennité et une continuité dans le contrôle et le suivi du Groupe ; ■ en outre, son expertise et son autorité sont reconnues dans les domaines financiers, contrôle, gestion et Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités ou instances de places.
<p>Paragraphe 17.1 Présidence du Comité des Rémunérations <i>"Il est recommandé que le président du comité [des rémunérations] soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre".</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration considère qu'il est légitime dans une société contrôlée que le Président de ce Comité représente l'un des actionnaires de contrôle, étant précisé qu'aucun représentant ou personne liée aux actionnaires de contrôle n'exerce de responsabilité exécutive au sein du Groupe.</p> <p>Le Comité des Rémunérations est composé de six membres dont trois Administrateurs indépendants et un Administrateur salarié.</p>

4

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

4.1 Facteurs de risques	94	4.2 Contrôle interne	100
4.1.1 Risques liés à l'activité d'Imerys	94	4.2.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration	100
4.1.2 Risques industriels et environnementaux	96	4.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes	107
4.1.3 Risques juridiques	97		
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	98		
4.1.5 Assurances et couverture des risques	99		

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Imerys conduit ses activités dans un environnement en constante évolution et par nature difficilement prévisible. Ces incertitudes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et sa situation financière.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté à la date du présent Document de Référence ainsi que leurs méthodes de gestion sont présentés ci-après par ordre d'impact décroissant dans chacune de leur catégorie. D'autres risques dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou qui sont considérés comme non significatifs pourraient néanmoins exister ou avoir en définitive un impact défavorable important.

4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des actifs importants du Groupe puisqu'environ trois quarts de ses activités utilisent leurs propres ressources minières. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement de celles-ci.

Imerys s'est doté d'un réseau interne d'experts, responsables de cette évaluation pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur de la Géologie et des Mines (au sein de la Direction Industrielle du Groupe), ces experts procèdent à une évaluation annuelle consolidée selon les principes décrits en [section 1.7 du chapitre 1](#) et présentée ensuite chaque année au Comité Exécutif. En raison de changements non prévisibles des paramètres notamment techniques, réglementaires et économiques à un instant donné sur lesquels repose cette estimation et de l'incertitude naturellement associée aux évaluations, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant aux résultats de leurs travaux.

Toutefois des processus et des moyens sont mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation et sont examinés par le Comité Stratégique ou le Comité d'Audit :

- selon un cycle de trois à cinq ans, des experts internes indépendants audient les estimations de réserves et ressources minérales effectuées par chaque site ;
- une évaluation externe de notre système est réalisée tous les cinq ans. Ainsi en 2012, un audit externe réalisé par un cabinet de renommée internationale a confirmé que l'approche globale d'évaluation des réserves et ressources du Groupe était en ligne avec les pratiques du monde industriel et que le mode de reporting de ces évaluations était conforme au Code minier international, le "PERC Reporting Standard" ;
- l'ensemble des sites du Groupe exploitant des gisements de minerais formalisent leurs plans miniers à long terme. Sur la base de prévisions de ventes en volume, ces plans modélisent l'exploitation optimale des gisements dans le but d'assurer un approvisionnement durable des usines de transformation du Groupe. La qualité de ces plans est systématiquement évaluée au regard de quinze critères. Le Directeur Groupe des Opérations Minières et Industrielles a le pouvoir d'intervenir sur les propositions de plans miniers des divisions afin d'assurer leur conformité à la politique de gestion à long terme des actifs miniers du Groupe, à sa politique de sécurité pour ses employés ainsi qu'à sa politique environnementale.

■ VOLATILITÉ ET ÉROSION DE MARCHÉS SERVIS

Les revenus du Groupe sont sensibles aux conditions macro-économiques des marchés finaux qu'Imerys sert. La récente volatilité de certains marchés significatifs pour le Groupe, tels que la sidérurgie et l'industrie pétrolière, a impacté négativement les résultats de plusieurs divisions du Groupe, en particulier aux États-Unis. D'autres divisions peuvent également être confrontées à un déclin structurel de certains marchés matures qu'elles servent, comme celui du papier pour catalogues et supports publicitaires.

Néanmoins l'exposition du Groupe aux cycles économiques et à l'érosion de certains marchés finaux servis est réduite par :

- la grande variété de marchés finaux sur lesquels Imerys est actif (aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe) ;
- les revues périodiques d'activités de chaque division du Groupe par le Comité Exécutif et le Comité Stratégique, afin de suivre les situations existantes des marchés qu'elle sert et anticiper leur potentielle évolution future ;
- l'établissement par chaque division et le Groupe de plans stratégiques pluriannuels revus par le Comité Exécutif, le Comité Stratégique et, pour celui du Groupe, par le Conseil d'Administration. Ces plans prévoient d'éventuelles réallocations possibles d'actifs à terme au sein de leur portefeuille en vue de réduire potentiellement leur exposition à certains marchés à faibles perspectives de croissance au profit d'autres activités opérant sur des marchés plus dynamiques.

■ INNOVATION

Afin de conserver sa compétitivité, maintenir sa croissance organique et augmenter sa rentabilité, le Groupe a placé l'innovation, qu'elle soit organisationnelle, technologique ou commerciale, au cœur de sa stratégie. C'est également pour le Groupe un moyen de répondre aux préoccupations liées au développement durable de ses activités.

Au regard de sa politique ambitieuse d'innovation, le Groupe fait face aux risques suivants et a mis en place les moyens de contrôle correspondants :

- risque concernant l'éventuelle perte de talents d'innovation. Une procédure de mobilité et de plan de succession spécifique aux scientifiques du Groupe a été mise en place, sous la responsabilité d'un responsable RH dédié ;

- risque de difficulté de pénétration des nouveaux produits sur les marchés adressés. Des méthodes plus rigoureuses sont progressivement mises en œuvre pour assurer l'adéquation des produits développés par les divisions aux besoins de leurs clients. Elles incluent le développement de relations étroites entre les équipes marketing des divisions concernées et leurs nouveaux clients pour comprendre leurs métiers, résoudre leurs problématiques techniques et anticiper leurs besoins ;
- risque de retard dans le démarrage des installations industrielles mettant en œuvre des procédés, ou lignes de fabrications de produits nouveaux. Dans le cadre du programme d'excellence industrielle du Groupe, une procédure renforcée de contrôle des investissements et de suivi de leur réalisation est déployée.

■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Partout dans le monde et dans toutes ses activités, Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe (voir section 1.2 du chapitre 1). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint-ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à la bonne appréciation de la valeur des actifs et passifs correspondants aux activités à acquérir, à l'intégration dans le Groupe de ces activités, de leur personnel et de leurs systèmes d'information et de gestion ou, dans le cas de joint-ventures, à l'évolution des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes de contrôle qui impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par, suivant les cas, le Président-Directeur Général, le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration (voir section 3.1 du chapitre 3) et destinées à couvrir :

- l'analyse des cibles potentielles (avec l'application de critères stricts de rentabilité des investissements et l'accomplissement de due diligences approfondies) ;
- la revue et l'acceptation des conditions contractuelles de réalisation des opérations (avec, le cas échéant, certains engagements d'indemnisation de la part des vendeurs contre d'éventuels passifs potentiels) ;
- la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'intégration des activités ou sociétés acquises.

■ PRIX ET APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

Certaines activités du Groupe sont fortement consommatrices d'énergie, en particulier dans leurs procédés de transformation minérale qui utilisent des technologies thermiques et dans leurs activités d'extraction ayant recours à des équipements lourds. Elles pourraient être affectées par une hausse significative des prix ou des difficultés d'approvisionnement en énergies (principalement en électricité et gaz naturel). La capacité du Groupe à répercuter les augmentations de ces coûts à ses clients dépend, en grande partie, de l'environnement de marché dans lequel ces activités opèrent et des pratiques commerciales habituelles qui y prévalent. L'incapacité des activités concernées du Groupe à répercuter immédiatement et / ou intégralement l'augmentation des coûts de l'énergie dans les prix de vente à leurs clients, pourrait avoir un effet défavorable sur leur performance.

Pour gérer ce risque, le Groupe a mis en œuvre les mesures suivantes :

- des opérations de couverture de certains achats en énergie par des contrats à terme (voir note 24.5 aux états financiers consolidés) ;
- une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses usines, sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe (voir section 5.4.2. du chapitre 5) ;
- une diversification des sources d'approvisionnement en énergie des divisions.

■ PAYS

Du fait de son activité minière et de la variété de ses marchés finaux, Imerys s'est développé dans de nombreux pays dont certains présentent un environnement politique, social, juridique ou réglementaire instable. Une évolution défavorable de cet environnement dans certains de ces pays pourraient affecter les activités ou les actifs locaux du Groupe, leurs flux de trésorerie, leur rentabilité et leur capacité à y poursuivre leurs opérations et leur développement.

Afin de maîtriser ce facteur de risques, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- le Comité Exécutif revoit régulièrement l'exposition des engagements économiques et financiers du Groupe dans les pays dits à risques. Imerys utilise pour l'identification de ces pays la notation par pays dite "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation (pour plus d'informations sur ces notations, voir paragraphe 6.1.2 du chapitre 6). D'autres indicateurs internationaux sont également revus régulièrement pour mesurer l'exposition du personnel et des actifs du Groupe aux risques naturels, criminels et politiques ;
- le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des consultants externes pour l'informer plus en détail sur l'environnement local (économique, politique, ...) de certains pays et anticiper ses éventuelles évolutions ;
- Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde notamment) par le Comité Exécutif et par des Comités de Pilotage locaux réunissant les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des pays concernés, et a renforcé l'organisation transversale dans certains pays ou régions en fonction de la taille et de la nature de ses activités et de leur potentiel de développement ;
- Imerys développe dans ses pays d'implantation ses relations avec les autorités et les communautés locales (voir section 5.3 du chapitre 5).

Une synthèse de ces analyses et des actions mises en place est présentée au Comité d'Audit à sa demande.

■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

C'est pourquoi Imerys a élaboré une politique de Ressources Humaines visant à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée en [section 5.3 du chapitre 5](#).

■ SYSTÈMES D'INFORMATION

La gestion quotidienne des activités du Groupe, notamment la conduite de ses processus commerciaux, industriels et financiers, repose sur la fiabilité de l'ensemble des infrastructures techniques, des systèmes de gestion et de traitement des données de nature informatique et digitale. Le risque de dysfonctionnement ou d'arrêt

de ces infrastructures et systèmes, qui peut être d'origine exogène ou endogène (virus et intrusions informatiques, défaillances de prestataires, coupures électriques ou de réseaux, catastrophes naturelles, erreurs humaines, ...), peut affecter la conduite ou le pilotage des opérations d'une division ou celles du Groupe, la protection de leurs informations confidentielles et de leur savoir-faire ainsi que la production de leur reporting financier ou de gestion.

Afin de réduire cet impact, le Département des Systèmes d'Information a instauré des règles strictes en matière de gouvernance et de sécurité, tant en matière d'infrastructures que des systèmes informatiques ou digitaux, de sauvegardes de données et de plans de reprise d'activité, déployées tant au niveau des divisions que du Groupe et contrôlées par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

■ DOMMAGES AUX ACTIFS INDUSTRIELS

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents imprévus (de natures ou origines diverses, tels que des accidents, catastrophes naturelles, bris de machine,...) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque d'occurrence de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivants :

- un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des divisions opérationnelles ;
- des investissements consacrés régulièrement par chacune des divisions à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel ;
- une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment l'élaboration de plans de continuité d'activité et / ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques ;
- un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

L'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme de couverture auquel est associé un vaste programme de prévention des risques ([voir paragraphe 4.1.5 du présent chapitre](#)).

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée périodiquement au Comité Exécutif par le Directeur Juridique du Groupe et, une fois par an, au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue des principaux risques juridiques du Groupe.

Enfin, Imerys a revu en profondeur sa politique de gestion des projets industriels pour lesquels de nouvelles procédures sont mises en place.

■ ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ

Même si les techniques de traitement des minéraux industriels sont en grande partie physiques (concassage, broyage, tri et calcination) et ne nécessitent que très peu de produits chimiques, les activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux peuvent avoir un impact sur l'environnement (en particulier pour l'état des sols ou de l'eau). À ce titre, le Groupe pourrait devoir engager (au fur et à mesure ou à la fin du cycle d'exploitation) des dépenses de remise en état de sites industriels ou de dépollution de l'environnement. Par ailleurs, un manquement aux réglementations environnementales applicables à l'exercice local de ses opérations pourrait entraîner des sanctions civiles, administratives ou pénales.

Enfin, les activités du Groupe génèrent, de par leur nature industrielle, des risques potentiels en matière de santé et de sécurité du personnel sur le lieu de travail. En effet, la conduite d'engins mobiles lourds, l'utilisation d'équipements électriques de haute tension et l'exécution de tâches nécessitant un arrêt du fonctionnement des équipements industriels, l'efficacité des systèmes de protection de certaines machines ou un travail en hauteur créent des situations à risque pour le personnel affecté à ces opérations et leur entourage.

Pour encadrer ces risques, Imerys a mis en place :

- un Système de Management Environnemental (SME) efficace permettant d'identifier, hiérarchiser et mettre en place les contrôles nécessaires afin de maîtriser les impacts environnementaux significatifs potentiels résultant de ses activités industrielles ([voir section 5.4. du chapitre 5](#)) ;
- une approche intégrée, intitulée l'"Imerys Safety System", organisée autour de trois piliers : conformité (organisation Environnement, Santé et Sécurité – EHS), communication / formation ("Université de la Sécurité") et amélioration continue de la sécurité ("*Take 5*"). Les éléments constituant chacun de ces trois piliers aident à réduire le nombre d'accidents et à améliorer la culture de la sécurité au sein du Groupe ([voir section 5.3. du chapitre 5](#)).

Le Comité Exécutif examine périodiquement les indicateurs de performance EHS et le résultat des audits dans les différentes divisions. Le Comité d'Audit revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Une présentation générale de ces éléments au Conseil d'Administration est effectuée au moins une fois par an.

Par ailleurs, le Groupe reconnaît devoir tout mettre en œuvre pour pouvoir fournir des produits présentant toutes les garanties en matière de conformité (voir section 5.3.2 du chapitre 5).

Enfin, la fonction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise nouvellement créée en 2016 et placée sous la responsabilité du Directeur Juridique du Groupe a vocation à soutenir les ambitions du Groupe dans ce domaine à l'égard des différentes parties prenantes (employés, communautés locales, clients, autorités publiques, actionnaires notamment). Cette fonction aura également pour mission de renforcer à travers le Groupe la gestion proactive et responsable des questions environnementales et de conformité réglementaire des produits, dans une optique de développement durable des opérations des divisions.

4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

■ RESPECT ET / OU CHANGEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont soumises à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles) et de leur implantation diversifiée (avec 258 sites industriels, Imerys est présent dans près de 50 pays à fin 2016). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter ces réglementations afin d'assurer la continuité d'exploitation de ses opérations et conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Deux menaces pèsent principalement sur les activités du Groupe :

- dans certains pays (notamment ceux dits émergents avec un taux de croissance élevé de leurs économies), les sociétés étrangères (et plus particulièrement celles exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de textes législatifs ou réglementaires qui les visent spécifiquement ou par l'interprétation discriminatoire susceptible d'en être faite par les autorités locales chargées de leur application ;
- le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes et la promotion du développement des économies et communautés locales. Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler, pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys s'est doté d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés dans les principales zones géographiques du Groupe. Par ailleurs, comme indiqué aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 du présent chapitre, des audits portant sur la géologie et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité permettent de vérifier régulièrement la conformité des activités locales avec les lois et réglementations applicables.

En outre, Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin

de mieux anticiper ou orienter (lorsque cela s'avère possible et dans le respect du droit et des politiques internes applicables) les changements législatifs et réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Imerys essaie d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de Recherche & Développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et / ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque de violation et / ou de changement de lois et réglementations ayant un impact financier potentiel significatif sur le Groupe à la date du présent Document de Référence.

■ LITIGES

(Voir note 23.2 aux états financiers consolidés.)

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les risques les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre :

- de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles, notamment des réclamations de clients concernant la livraison de produits défectueux, ou de tiers alléguant de troubles de santé ou de voisinage liés à ces activités ;
- d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles ;
- du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, fiscale, immobilière ou environnementale.

L'intensité la plus élevée de ces risques se situe pour le Groupe :

- aux États-Unis, notamment dans le cadre d'actions intentées par de multiples plaignants devant les juridictions de plusieurs États, ou fédérales, et mettant en cause la responsabilité de filiales locales en raison d'éventuels dangers allégués dans l'utilisation de certains produits qu'elles fabriquent ou fabriqués avec ces produits, ou dans le défaut d'avertissements suffisants relatifs à de tels dangers (exemple : produits cosmétiques à base de talc). Ces risques se trouvent accrus, d'un point de vue financier, par le montant des frais de défense à engager et l'imprévisibilité ou la médiatisation de certaines décisions rendues par des jurys populaires devant les juridictions locales de certains états et soumises à des procédures d'appel ; et

- au Brésil, notamment dans le cadre d'actions judiciaires à caractère civil, administratif, fiscal, social ou pénal intentées par les autorités publiques locales ou fédérales au titre du non respect allégué de la réglementation applicable dans les domaines concernés, et auxquelles peuvent se joindre des tiers dans les cas relevant de la réglementation environnementale.

Pour les risques liés aux réclamations de tiers, ils sont le plus souvent couverts ainsi que leurs frais de défense (au-delà des éventuelles franchises applicables) par les programmes d'assurance du Groupe en vigueur et par les programmes d'assurance propres aux filiales américaines du Groupe ou leurs prédécesseurs. Par ailleurs, Imerys et ses filiales bénéficient également de certains droits à être indemnisés (ou peuvent aussi, en sens inverse, être tenus à certaines obligations d'indemnisation) au profit de tiers – au titre de garanties de passif ou contractuelles spécifiques qui leur ont été accordées (ou, en sens inverse, qu'ils ont consentis à des tiers) dans le cadre d'opérations d'acquisitions d'actifs ou de transactions commerciales courantes intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne (en accord, le cas échéant, avec les assureurs concernés), l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre afin de s'assurer de leur correcte prise en compte dans les états financiers d'Imerys. Une présentation résumée de cette synthèse est également faite par le Directeur Juridique au Comité d'Audit dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe ou, en cas d'évolution significative de certains contentieux jugés importants, dans le cadre de points réguliers au Comité d'Audit et, le cas échéant, au Conseil d'Administration.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris individuellement ou dans son ensemble, et en tenant compte des couvertures d'assurance ou garanties contractuelles accessibles et des voies de recours disponibles, ne devrait pas – même s'il

était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de garanties produits s'élève à 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 (27,4 millions d'euros au 31 décembre 2015) et le montant provisionné au titre des risques juridiques, sociaux et réglementaires s'élève à 133,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (112,7 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2017 et 2021.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont le Groupe serait menacé, n'est susceptible d'avoir, à la connaissance d'Imerys, ou n'a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités déjà réalisées ou annoncées, (iii) ou encore au titre des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou les flux de trésorerie du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 483,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (*voir note 28 aux états financiers consolidés*).

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Les facteurs de risques suivants et leur méthode de gestion sont décrits dans les notes aux états financiers consolidés correspondantes.

■ RISQUE DE CHANGE

(*Voir notes 21.3 et 24.5 aux états financiers consolidés*)

■ RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

(*Voir note 24.5 aux états financiers consolidés*)

■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

(*Voir note 24.5 aux états financiers consolidés*)

4.1.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Au sein d'Imerys, les sociétés recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les risques les plus importants liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollutions accidentelles.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (première ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master".

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise au Royaume-Uni.

Le niveau de couverture offert par le Programme du Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

Depuis 2002, Imerys retient au sein d'une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, les risques dits de fréquence, à concurrence d'un montant plafonné à 4 millions d'euros en cumulé annuel.

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles en les inscrivant dans sa démarche plus globale de Développement Durable. La quasi-totalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention de la compagnie d'assurance. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de 100 sites ont ainsi été visités en 2016.

■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe et États-Unis) ; transport (marine cargo et affrètement) ; responsabilité civile employeur (notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni).

4.2 CONTRÔLE INTERNE

4.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ INTRODUCTION

Le contexte

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration a établi le 15 février 2017 son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et les procédures de contrôle interne.

Les informations suivantes doivent être considérées comme faisant partie intégrante du rapport :

- la composition du Conseil d'Administration (notamment l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein), les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et les limitations éventuellement apportées par le Conseil aux pouvoirs de la Direction Générale, figurant en [section 3.1 du chapitre 3](#) ;
- les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurant en [section 3.3 du chapitre 3](#) ;
- les raisons pour lesquelles le Groupe n'applique pas à ce jour certaines dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel le Conseil d'Administration de la Société déclare se référer, figurant en [section 3.8 du chapitre 3](#) ;
- les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, figurant aux [sections 7.1 et 7.4 du chapitre 7](#).

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Cette partie a été préparée sous la responsabilité du Département Risques et Contrôle Interne d'Imerys et revue par le Président-Directeur Général qui a validé son contenu. Elle a par la suite été communiquée aux Commissaires aux comptes pour discussion et au Comité d'Audit pour revue avant son approbation définitive par le Conseil d'Administration.

Les objectifs du contrôle interne

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés par l'AMF, et mis à jour en juillet 2010, pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche. Ce référentiel intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, y compris les sociétés nouvellement acquises.

En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens d'actions nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises, assurer la fiabilité et l'intégrité de son information financière et organiser la correcte gestion de ses opérations conformément aux lois et règlements en vigueur, aux principes de gestion et à la stratégie du Groupe. Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et à atteindre les objectifs que le Groupe se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

Les principes du contrôle interne

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation choisie et maîtrisée, intégrant des hommes et des femmes compétents et responsables ;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées ;
- une revue régulière des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

■ UNE ORGANISATION ADAPTÉE

Le modèle organisationnel

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale de ses activités industrielles et commerciales. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel qui doit s'approprier les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuer à leur mise en œuvre et à leur respect et compléter leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont il a la charge.

Ainsi, la gestion des opérations est encadrée par :

- les politiques du Groupe et les délégations d'autorité aux responsables opérationnels qui en résultent ;
- le contrôle et le suivi de la gestion opérationnelle des activités effectués continuellement par les responsables d'activités, et périodiquement par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe au travers des processus budgétaires, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion dont les principaux éléments et conclusions sont commentés lors des réunions mensuelles du Comité Exécutif ;
- l'approbation des états financiers consolidés semestriels et annuels par le Conseil d'Administration après examen du Comité d'Audit et la revue par ce dernier des comptes consolidés trimestriels avant leur publication ;
- les contrôles et audits spécifiques mis en œuvre par les Directions fonctionnelles dans leur domaine de responsabilité, par des audits périodiques réalisés par la Direction de l'Audit Interne et par des auto-évaluations effectuées une fois par an par les responsables des principales entités sous le contrôle du Département Risques et Contrôle Interne.

Les orientations à plus long terme de chaque activité et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel pour le Groupe et de revues stratégiques périodiques pour chacune des activités. Leur élaboration est supervisée et contrôlée par le Président-Directeur Général. Leurs conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le Président-Directeur Général. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué quatre Comités spécialisés qui exercent leurs activités sous sa responsabilité : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité d'Audit en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôle interne sont présentées à la [section 3.1 du chapitre 3](#). Le Comité d'Audit revoit notamment au moins une fois par an les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

La Direction Générale et le Comité Exécutif

Le Président-Directeur Général assume la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par un Comité Exécutif dont il désigne les membres. Ceux-ci représentent les branches d'activité regroupant les divisions opérationnelles et les principales Directions fonctionnelles du Groupe. Par délégation, les membres du Comité Exécutif sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque division ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations dont ils ont la charge sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Finance, Stratégie, Juridique & Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Ressources Humaines, Industrie, Innovation) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Ce noyau fonctionnel central, complété des Départements fonctionnels spécifiques (Achats, Mines & Géologie, Santé & Sécurité – Efficacité Interne et Systèmes d'Information – M&A, Développement International, Marketing Stratégique), permet non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de gestion et de contrôle homogène et sécurisé.

La présence des Directions fonctionnelles contribue significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. La plupart des responsables de ces fonctions disposent d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Au cours de l'année 2016, l'organisation de plusieurs Directions fonctionnelles a évolué pour renforcer l'efficacité du Groupe dans certains domaines d'expertise :

- la nouvelle fonction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, adjointe à la Direction Juridique, a pour mission complémentaire de renforcer les systèmes de gestion des risques et de la conformité par le Groupe dans les domaines industriels, environnementaux et de responsabilité produits ;
- la nouvelle fonction Efficacité Interne & Systèmes est venue étendre, au sein de la Direction Financière, la mission de la Direction Informatique existante en vue notamment d'accroître la standardisation, l'automatisation, l'efficacité et la sécurité des processus de certains contrôles internes effectués au sein du Groupe ;
- la Direction Industrielle est maintenant responsable de la supervision du risque Santé et Sécurité et de l'optimisation des achats ;
- la Direction Innovation a été réorganisée avec un meilleur contrôle et optimisation des initiatives R&D des divisions, grâce notamment à une gestion centralisée des ressources humaines qui y sont affectées et la mise en œuvre d'un système robuste de suivi du portefeuille de projets de recherche en cours.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques coordonne les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe. Il est composé de représentants des activités opérationnelles, en complément des principaux responsables des Directions fonctionnelles centrales. Il s'est réuni trois fois en 2016 et a notamment contribué à l'exercice d'identification et d'évaluation des principaux risques du Groupe au travers d'une cartographie réalisée tous les deux ans.

La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne a pour mission de vérifier les dispositifs de contrôle interne du Groupe et de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes et aux règles qui les régissent. Elle se doit d'alerter le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l'élaboration des recommandations proposées afin de corriger ces défaillances.

La Direction de l'Audit Interne est une fonction d'appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu'elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Président-Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Le Département Risques et Contrôle Interne

Le Département Risques et Contrôle Interne reporte à la Direction de l'Audit Interne et travaille en étroite relation avec la Direction Juridique & Responsabilité Sociale d'Entreprise, les autres Directions fonctionnelles du Groupe et les principaux responsables opérationnels de chacune des activités.

Le responsable de ce Département s'appuie sur le réseau des contrôleurs financiers locaux pour réaliser ses missions. Celles-ci ont pour objectif de coordonner l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe et sont organisées autour de trois activités : l'analyse des risques ; l'administration des politiques et procédures du Groupe (incluant leur diffusion dans l'ensemble des activités) ; la revue globale des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

Le cadre de référence

Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée par un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Hygiène & Sécurité) et de codes (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, politique de Gouvernement d'Entreprise) applicables à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur l'intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés contrôlées et activités d'Imerys. Certaines communications spécifiques font l'objet d'un processus de certification électronique par lequel les salariés d'Imerys concernés certifient avoir lu l'information communiquée et s'engagent à faire respecter dans leur domaine de responsabilité les règles qui y sont exposées.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques du Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux applicables.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, de transparence, d'équité et d'ouverture.

✓ Pour plus d'informations à ce sujet, voir [section 5.5 du chapitre 5](#).

Les systèmes d'information

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimum tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles. Cette utilisation est vérifiée régulièrement dans le cadre des missions spécialisées de la Direction de l'Audit Interne dans le domaine informatique.

Imerys est organisé autour de plusieurs ERP, sélectionnés afin de permettre des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, tout en tenant compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour le reporting et la consolidation de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision de la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemple : reporting et consolidation des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines ou de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de la conformité des activités opérationnelles au regard des obligations légales ou réglementaires applicables, des engagements contractuels et des règles du Groupe (exemple : reporting et consolidation des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux, gestion et suivi de l'approbation et de l'exécution des engagements contractuels).

Fin 2016, la Direction Financière du Groupe a lancé un projet global de modernisation des systèmes d'information et de gestion des données, outils et processus opérationnels à travers le Groupe et de promotion de l'efficacité interne en s'appuyant sur un meilleur partage des ressources entre les différentes activités opérationnelles.

Les principes de gestion des Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne d'Imerys. Le Groupe s'assure en particulier que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites, et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

À ce titre, un ensemble de règles a été élaboré pour assurer la conformité des décisions prises aux lois et conventions internationales applicables, contrôler l'intégrité des processus de fixation et de règlement des salaires, superviser la mise en place des avantages sociaux, recueillir et traiter les informations. D'autres politiques Ressources Humaines ont par ailleurs été élaborées et couvrent les domaines tels que les relations avec les employés, les conseils donnés aux voyageurs, la mobilité internationale, la gestion de crise.

Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques. Lors de l'intégration de ces nouveaux collaborateurs, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires leur est présenté et expliqué afin qu'il puisse être respecté par l'ensemble des employés.

Afin d'aider au développement de ses collaborateurs et répondre aux besoins de ses activités, le Groupe a déployé un certain nombre de processus décrits en [section 5.3 du chapitre 5](#), et notamment une évaluation individuelle annuelle (PAD) et l'établissement de plans de succession des principaux responsables (OPR).

Ces processus de recrutement et de développement sont désormais gérés dans un outil commun en cours de déploiement dans le Groupe.

Les résultats et principales analyses issues de la gestion des ressources humaines et des compétences font l'objet d'une présentation périodique au Comité Exécutif, puis à l'un des Comités du Conseil d'Administration.

La formation

En complément des formations organisées par les activités opérationnelles, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center ([voir section 5.3 du chapitre 5](#)). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet, ...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

La communication

La communication interne est organisée autour d'un Département central intégré à la Direction des Ressources Humaines du Groupe et d'un réseau de correspondants locaux dans les activités opérationnelles. Sa mission est d'assurer l'intégration de chaque salarié dans les activités du Groupe et construire une identité d'entreprise fondée sur sa diversité. Les objectifs et moyens correspondants mis en œuvre par ce Département sont décrits en [section 5.3 du chapitre 5](#).

Les rémunérations et avantages sociaux

La revue des rémunérations est effectuée annuellement et porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels.

Parallèlement, les grands dispositifs de couverture sociale, notamment en matière d'assurance santé et de prévoyance (assurances incapacité-invalidité-décès), font en permanence l'objet d'évaluations et d'améliorations, en cohérence avec les pratiques de marché locales ou régionales.

Des informations détaillées sur ces deux principes sont apportées en [section 5.3 du chapitre 5](#).

■ UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE

Les objectifs

L'analyse des risques permet à Imerys d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'actions pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

L'organisation

Le processus d'analyse des risques est organisé à trois niveaux :

- Chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d'adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d'identification, d'analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L'identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion ;
- Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans un processus formalisé et récurrent d'analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d'une cartographie qui présente l'impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Les principaux responsables des Directions et Départements fonctionnels centraux ainsi que les principaux responsables de chacune des activités opérationnelles participent à cette démarche. Les résultats sont revus et approuvés par le Comité Exécutif et présentés au Comité d'Audit. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise de certains des risques identifiés ;
- Enfin, un Comité des Risques se réunit trois fois par an afin d'examiner et coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe et proposer d'éventuelles mesures visant à leur amélioration (*voir partie "Organisation" ci-dessus*). Le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne rend compte périodiquement de ses travaux au Comité Exécutif et au Comité d'Audit.

Les risques majeurs

La nature des principaux risques du Groupe, leurs méthodes de gestion et de contrôle sont détaillées [à la section 4.1 du présent chapitre](#).

■ DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

Les activités de contrôle opérationnelles et fonctionnelles

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

Les politiques Groupe, telles que présentées [dans la partie "Organisation" ci-dessus](#), structurent et encadrent l'environnement de contrôle du Groupe. Les procédures qui en découlent, et en particulier celles relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, décrivent de façon détaillée les activités de contrôle requises.

Les activités de contrôle relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la société Imerys et des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et consolide les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure ;
- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe ainsi que la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt, de taux de change et de prix énergétique, notamment par des instruments de couverture ;
- une fonction fiscalité, qui est notamment en charge du suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe, de l'estimation du montant des impôts qui en résultent et du contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité opérationnelle exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

Le référentiel comptable

Les règles comptables sont décrites dans le recueil des normes du Groupe appelé le "*Blue Book*" qui est disponible en ligne sur l'intranet. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et / ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité du Département Comptabilité et Consolidation, après revue du Comité d'Audit et sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

Le budget annuel et le reporting de gestion

Chaque année, Imerys met en œuvre un processus budgétaire et un reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectué par le Département Comptabilité et Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) et les éléments financiers des activités opérationnelles et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Comptabilité et Consolidation.

Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié "SAP Business Object Financial Consolidation" permettant à la fois la remontée des informations budgétaires, des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et / ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Comptabilité et Consolidation.

La revue des résultats

Le Comité Exécutif examine chaque mois les synthèses les plus récentes ressortant du reporting de gestion, analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; il arrête et suit la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'il le juge nécessaire.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des activités opérationnelles présentent leurs résultats au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur Financier du Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée au Comité Stratégique.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par le Comité Exécutif. Les états financiers consolidés semestriels et annuels sont ensuite approuvés par le Conseil d'Administration après examen du Comité d'Audit et ce dernier revoit les comptes consolidés trimestriels avant leur publication.

LA REVUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les processus de revue mis en place au sein d'Imerys permettent de s'assurer régulièrement de la qualité et de l'efficacité de ses contrôles internes et d'initier des actions d'amélioration si nécessaire.

Au-delà des contrôles effectués de façon continue par l'ensemble du management opérationnel et fonctionnel, les contrôles internes sont revus dans le cadre de deux processus Groupe complémentaires s'appuyant sur un outil informatique commun. Pour les sociétés nouvellement acquises, ces revues sont effectuées le plus souvent dans les 6 à 18 mois suivant leur intégration.

L'audit des pratiques de contrôle interne dans les entités

La Direction de l'Audit Interne a une double mission : vérifier la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans les entités opérationnelles et s'assurer de leur conformité aux principes et aux règles définis par le Groupe ; aider à maîtriser les risques et enjeux opérationnels et stratégiques pour le Groupe.

Les équipes d'Audit Interne visitent l'ensemble des entités opérationnelles selon un cycle d'audit de deux à six ans en moyenne, en fonction de leur caractère critique et significatif pour le Groupe. Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et peut être modifié en fonction des circonstances.

Les rapports d'audit sont transmis au Président-Directeur Général et aux principaux responsables fonctionnels et opérationnels intéressés. Les recommandations à mettre en place pour couvrir les déficiences de contrôle interne relevées dans le cadre des audits internes font l'objet d'un suivi trimestriel. Un rapport complet d'activité de la Direction de l'Audit Interne est présenté et débattu chaque semestre au Comité Exécutif, puis au Comité d'Audit en présence des Commissaires aux comptes.

La revue globale des systèmes de contrôle interne

Imerys est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne. La mise en œuvre de cette démarche est pilotée par le Département Risques et Contrôle Interne et les travaux sont réalisés en coordination avec les responsables opérationnels et fonctionnels concernés du Groupe. Cette démarche structurée et formalisée est fondée sur des questionnaires détaillés d'auto-évaluation. Elle a pour objectif d'analyser les dispositifs de contrôle interne existants, au regard notamment de la matérialité des risques auxquels ils sont rattachés.

Cette démarche comprend cinq étapes principales :

- identification préalable des processus opérationnels et fonctionnels du Groupe dans lesquels se situent les risques majeurs ;

- identification des points de contrôle indispensables à la maîtrise des risques de ces processus ;
- évaluation de ces contrôles par les principaux responsables de processus ;
- identification des éventuelles insuffisances des contrôles internes existants ;
- consolidation des résultats obtenus, définition et mise en œuvre des actions potentielles d'amélioration ou de correction nécessaires.

Un outil informatique permet de consolider, traiter et synthétiser l'ensemble des informations issues de ces différentes étapes.

Le programme d'auto-évaluation est redéfini chaque année. La liste des entités devant participer à ce programme ainsi que le ou les processus opérationnels et/ou fonctionnels devant être évalués pour une année donnée sont définis en fonction des

risques majeurs à couvrir identifiés par le Groupe. *A minima*, trente des principales entités du Groupe, contribuant à près de 60 % du chiffre d'affaires consolidé, participent au programme d'auto-évaluation chaque année.

Les questionnaires d'auto-évaluation, renseignés par les responsables concernés, sont validés par les contrôleurs financiers des activités évaluées. Les résultats de certaines auto-évaluations sont revus par les équipes d'audit interne à l'occasion d'audits de sincérité visant à fiabiliser le processus d'auto-évaluation. Les plans d'action à mettre en place pour couvrir les déficiences de contrôle interne relevées dans le cadre des auto-évaluations font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier.

La démarche mise en œuvre ainsi que les résultats de la revue globale des systèmes de contrôle interne du Groupe sont présentés annuellement au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité d'Audit.

4.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Imerys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

■ INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés
Frédéric GOURD

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1 Vision, ambition et engagement	110	5.4 Gestion responsable de l'environnement	129
5.1.1 Principaux impacts en matière de Développement Durable	110	5.4.1 Système de management environnemental	129
5.1.2 Risques et opportunités du secteur des minéraux industriels	110	5.4.2 Climat et émissions	130
5.1.3 Engagement auprès des parties prenantes	111	5.4.3 Économie circulaire	133
5.2 Stratégie et performance RSE	112	5.4.4 Gestion efficace de la ressource en eau	135
5.2.1 Stratégie pour contribuer au Développement Durable	112	5.4.5 Biodiversité et réhabilitation	136
5.2.2 Chartes et politiques de Développement Durable	113	5.4.6 Conformité réglementaire environnementale et informations sur les pénalités encourues	138
5.2.3 Performances 2016	114	5.5 Gouvernance et conduite des affaires	138
5.2.4 Performances reconnues par les agences de notation	118	5.5.1 Gouvernement d'Entreprise	138
5.3 Responsabilité sociale	119	5.5.2 Conformité et éthique des affaires	138
5.3.1 Sécurité et santé	119	5.5.3 Transparence dans les paiements aux gouvernements	139
5.3.2 Gestion responsable des produits	121	5.6 Méthodologies de reporting	140
5.3.3 Ressources humaines	122	5.6.1 Méthodes et protocoles	140
5.3.4 Relations avec le voisinage des sites du Groupe	126	5.6.2 Récapitulatif des indicateurs clés de performance	141
5.3.5 Mécénat d'entreprise	127	5.7 Attestation et tableaux de corrélations	144
5.3.6 Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs	128	5.7.1 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes	144
		5.7.2 Tableau de corrélation avec les éléments "Grenelle II"	147

Imerys suit les principaux standards internationaux en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et en particulier les référentiels suivants :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), dans sa version G4 de novembre 2015 ;
- la nouvelle directive européenne 2014/95/EU du 22 octobre 2014, concernant la publication d'informations non-financières et d'informations relatives à la diversité ;
- les obligations de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), modifiées par la loi n° 2016-1088 du

8 août 2016 et le décret n° 2016-1138 du 19 août 2016. Ce décret instaure une obligation de reporting sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, des biens qu'elle produit et des services qu'elle fournit, à travers notamment celles sur le changement climatique. Il couvre également ses engagements sociétaux en faveur du Développement Durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités ;

- la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV – loi n° 2015-992 du 17 août 2015).

Imerys est également conscient des grands enjeux mis en évidence par les 17 "Objectifs du Développement Durable" (ODD) définis par les Nations Unies en 2015 et en tiendra compte dans son futur plan stratégique de Développement Durable qui sera élaboré en 2017.

5.1 VISION, AMBITION ET ENGAGEMENT

5.1.1 PRINCIPAUX IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications du quotidien. Les produits et les services du Groupe représentent donc un enjeu important en termes de Développement Durable.

Les techniques de traitement des minéraux industriels sont en grande partie physiques (concassage, broyage, tri et calcination). En matière environnementale, Imerys doit principalement répondre à des enjeux d'optimisation des ressources minérales, de traitement des résidus minéraux, de gestion des principales utilités comme l'énergie et l'eau, de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.

Imerys est conscient de l'enjeu que constitue l'accès aux ressources minérales et leur bonne utilisation et de l'importance d'une transition vers une économie bas carbone.

Imerys est également confronté à des enjeux sociétaux tant envers ses salariés qu'envers les communautés avoisinantes de ses sites. De manière plus générale, l'industrie extractive apporte une contribution fondamentale à de nombreuses économies régionales, nationales et internationales. En tant qu'employeur local, elle procure à ses salariés et aux sous-traitants des avantages socio-économiques réels et contribue ainsi à lutter contre la pauvreté. Avec, par exemple, en Europe, 42 500 emplois directs, 30 millions d'emplois dans les entreprises en aval et une contribution à hauteur de 10 milliards du PIB, le secteur des minéraux industriels est au cœur de l'activité manufacturière.

5.1.2 RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU SECTEUR DES MINÉRAUX INDUSTRIELS

Le Groupe est en accord avec les perspectives de la "Feuille de Route 2050" de l'Industrial Minerals Association (IMA) Europe ⁽¹⁾ quant aux grandes tendances, risques et opportunités du secteur des minéraux industriels à l'horizon 2050.

La croissance prévue de la population mondiale contribuera à une demande accrue en biens essentiels tels que les matériaux de construction, le verre, l'acier, les fibres optiques et les peintures dans la production desquels les minéraux industriels sont indispensables.

Si globalement l'évolution vers une économie circulaire conduira à une réduction des "entrants", le savoir-faire technologique d'Imerys le place en excellente position pour améliorer les rendements matière et l'efficacité énergétique de ses usines. En parallèle, son

réseau commercial et sa capacité d'innovation lui permettront de valoriser une part toujours plus importante de sa production et de diminuer ses rejets. Cette évolution vers une économie circulaire est donc perçue comme une opportunité par Imerys.

Il en est de même de l'augmentation de la part de la population urbaine. La nécessité de construire des bâtiments plus compacts et plus économes en énergie impliquera le développement de nouvelles technologies dans lesquelles les minéraux auront une place prépondérante. Le marché des énergies renouvelables ouvre également des perspectives de développement variées pour les minéraux industriels.

(1) IMA Europe a publié en septembre 2014 une feuille de route de l'industrie des minéraux industriels jusqu'en 2050 : <http://www.imaginethefuture.eu/sites/default/files/imaginethefuture/ima-roadmap-2050-bleed-22092014-web.pdf>.

Enfin, la garantie d'un accès fiable aux matières premières, en Europe et dans le reste du monde, reste une préoccupation constante du secteur des minéraux industriels. Dans ce contexte, le déploiement d'une approche collaborative avec les différentes parties prenantes pour le développement des minéraux, est une

priorité. En outre, les clients du secteur des minéraux sont de plus en plus sensibles à l'empreinte environnementale de leurs produits. Ainsi, il y a une demande croissante pour l'industrie des minéraux d'améliorer le cycle de vie de ses produits.

5.1.3 ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

En développant sa stratégie, ses politiques et ses pratiques en matière de Développement Durable, Imerys s'investit auprès de ses parties prenantes en essayant de prendre en compte au mieux leurs attentes dans une optique d'ouverture et d'écoute.

Parties prenantes	Attentes	Interactions
Internes		
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être au travail / Santé et sécurité Mobilité interne et développement professionnel Engagement au sein du Groupe Respect de la diversité et non-discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> Le "Blue Book", accessible sur l'intranet, qui regroupe toutes les politiques et procédures ainsi que tous les protocoles en vigueur au sein du Groupe Organisation de "Welcome Sessions" pour les nouveaux arrivants Communication interne via le magazine "Imerys News", la newsletter "Headlines" et l'intranet Réseau social interne "Chatter"
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la liberté syndicale et du droit aux négociations collectives Conditions de travail des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Conventions collectives Comité d'Entreprise Européen (CEE) ⁽¹⁾
Partenaires d'affaires		
Actionnaires et investisseurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité et retour sur investissement Amélioration des performances financières Performance Développement Durable du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Service communication financière en charge de répondre aux demandes d'informations des investisseurs Publications des résultats financiers et extra-financiers dans le Rapport Annuel et au travers de publications financières périodiques
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Écoute des besoins et prise en compte des attentes Sécurité des produits Produits innovants créateurs de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaires et enquêtes relatifs au Développement Durable Réponses aux clients via des plateformes externes telles qu'Ecovadis et Sedex
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Respect des critères fixés par la Charte d'Imerys Création d'un partenariat de long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Charte définissant les standards sociaux et environnementaux minimaux attendus des fournisseurs
Régulateurs de marché		
Associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation des informations sur l'évolution des réglementations Partage de bonnes pratiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> Imerys est membre actif de l'Association des Minéraux Industriels en Europe et en Amérique du Nord (IMA-Europe ⁽²⁾ et IMA-Amérique du Nord) et de l'association Minéraux Industriels France (MIF) Imerys est membre d'associations professionnelles nationales en France telles que l'AFEP et à l'étranger, ainsi que d'associations sectorielles et de chambres de commerces locales
Autorités gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration pour la promotion et la valorisation des initiatives dans le secteur des minéraux industriels Respect des réglementations et transparence 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des informations et données extra-financières exigées par les réglementations applicables et les référentiels auxquels le Groupe adhère volontairement Registre volontaire de l'Initiative Européenne en matière de Transparence ⁽³⁾

Parties prenantes	Attentes	Interactions
Sociétales		
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement régulier et collaboratif pour trouver des solutions mutuellement bénéfiques ■ Réduction des rejets nocifs pour la santé et utilisation rationnelle des ressources ■ Création d'emplois et de programmes d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relations privilégiées lors de l'exécution des projets du "SD Challenge 2016"⁽⁴⁾ en faveur des communautés ■ "PeopleSmart", qui est le plan d'engagement des parties prenantes d'Imerys, approuvé en 2015, et qui décrit la méthodologie d'évaluation des risques, de sélection des objectifs d'implication ainsi que de leurs méthodes et du suivi de résultats
Médias	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération et transparence 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services communication externe et financière en charge de répondre aux demandes d'informations des journalistes et des analystes financiers
Experts et Analystes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion des risques ESG ■ Coopération et transparence 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échanges et réponses aux questionnaires des agences de notation et des institutions financières : FTSE4Good, Vigeo Euronext, MSCI, Ethibel Sustainability Index, Gaia Index, CDP, Oekom, ODDO, Société Générale, etc. ■ Application du GRI-G4

(1) Le CEE rassemble les représentants des salariés des différents pays européens dans lesquels le Groupe est présent.

(2) En tant que membre actif de l'IMA Europe, Imerys prend part aux décisions du secteur pour répondre aux initiatives de la Commission Européenne en faveur d'une économie décarbonnée et d'une meilleure optimisation des ressources.

(3) Imerys s'est inscrit sur le registre public proposé par la Commission Européenne pour être transparent sur ses activités de lobbying auprès des institutions européennes.

(4) Le "SD Challenge" est un concours organisé en interne pour promouvoir les projets locaux de Développement Durable développés par les unités opérationnelles ou fonctionnelles du Groupe et leurs collaborateurs.

5.2 STRATÉGIE ET PERFORMANCE RSE

5.2.1 STRATÉGIE POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.2.1.1 GOUVERNANCE DU GROUPE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe exprime sa stratégie de Développement Durable sous la forme d'un plan à trois ans en s'appuyant sur différentes sources d'information (publications de comités experts, associations professionnelles, instituts de recherche sectoriels, Comité Risque du Groupe, etc.). Imerys prend également en compte les attentes exprimées par les parties prenantes externes dans le cadre de forums locaux, ainsi que les signaux provenant des marchés où il opère et de ses clients.

Fin 2014, Imerys a publié son plan triennal 2015-2017. Le système de gouvernance implique les dirigeants au plus haut niveau du Groupe. L'identification d'enjeux pertinents a été réalisée dans le cadre d'un processus collaboratif et consultatif qui repose sur une validation à quatre niveaux :

- Les groupes de travail sur le Développement Durable, constitués de responsables fonctionnels internes et d'experts compétents qui représentent les différentes divisions et zones géographiques, sont chargés d'élaborer des propositions et des recommandations ;
- Le Comité de Pilotage du Développement Durable composé de trois membres du Comité Exécutif (le Directeur Juridique, le Directeur de l'Innovation et le Directeur des Ressources

Humaines), de cinq responsables fonctionnels (EHS⁽¹⁾,/ Développement Durable, Direction Industrielle, Relations avec les Investisseurs et Communication) et de deux directeurs opérationnels. Il se réunit à plusieurs reprises chaque année pour valider et suivre l'exécution du plan d'actions. Les propositions et recommandations des groupes de travail sur le Développement Durable sont soumises au Comité de Pilotage pour révision et approbation ;

- Le Comité Exécutif du Groupe valide la stratégie suite à l'approbation du Comité de Pilotage du Développement Durable ;
- Le Conseil d'Administration d'Imerys et son Comité Stratégique revoient périodiquement la stratégie de Développement Durable du Groupe, ses enjeux matériels et ses principales réalisations.

De manière générale, le Responsable du Développement Durable est chargé de piloter et de déployer la stratégie de Développement Durable en suivant la mise en place des mesures coordonnées à l'échelle du Groupe. Il participe à chaque groupe de travail et au Comité de Pilotage afin de faciliter les discussions et présenter les grandes évolutions ainsi que les principales priorités. Enfin, il est en charge de présenter les conclusions du Comité des Risques.

✓ Pour plus d'informations, voir le paragraphe 4.2.1 du Chapitre 4 du Document de Référence 2016.

(1) "EHS" signifie Environnement, Hygiène, Sécurité.

■ 5.2.1.2 PRINCIPAUX ENJEUX DE MATÉRIALITÉ

Les enjeux matériels pour Imerys sont décrits ci-après sous trois aspects : social/sociétal, environnemental ainsi que gouvernance et éthique.

Enjeux sociaux/sociétaux	Enjeux environnementaux	Enjeux éthiques et de gouvernance
Sécurité et santé	Système de management environnemental	Gouvernance du Groupe
Ressources humaines	Efficacité énergétique et réduction des émissions nocives	Conduite des affaires et éthique
Relations avec les communautés	Optimisation des ressources	
Droits de l'Homme	Préservation de la biodiversité	
Gestion responsable des produits	Gestion des déchets	

Certaines questions sociétales et environnementales importantes pour d'autres acteurs, par exemple pour le secteur de la chimie ou des mines, sont d'une priorité plus faible pour Imerys pour les raisons suivantes :

- La plupart des "minéraux naturels", exploités par les divisions du Groupe, lorsqu'ils ne sont pas transformés chimiquement, sont exemptés d'enregistrement réglementaire REACH ("Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals") et d'autres réglementations régionales similaires. Certains risques spécifiques à des substances déterminées (ex. : silice cristalline alvéolaire associée aux additifs de filtration) font l'objet de réglementations particulières ;
- Les divisions d'Imerys transforment des minéraux non métalliques, donc sans enjeux de drainage acide ⁽¹⁾, et sans problème de résidus dangereux ou toxiques ;
- Imerys n'a eu aucun nouvel enjeu matériel en lien, ni avec l'assainissement des sols et des eaux souterraines, ni la décontamination d'un site dans ses divisions opérationnelles au cours des cinq dernières années ;
- Les divisions d'Imerys n'ont identifié aucun problème significatif en lien avec les polychlorobiphényles (PCB), les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), les composés organiques volatils (COV) et les polluants organiques persistants (POP).

5.2.2 CHARTES ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les engagements de la Charte de Développement Durable du Groupe se déclinent dans les divisions d'Imerys sous forme de politiques, procédures et protocoles globaux qui doivent être observés par tous les collaborateurs (voir le tableau p. 114). Ces documents sont compilés dans le "Blue Book" et sont accessibles sur l'Intranet d'Imerys.

✓ Pour plus d'informations, voir le paragraphe 4.2.1 du Chapitre 4 du Document de Référence 2016.

(1) Imerys possède un seul site, Glomel France, ayant eu un problème de drainage rocheux acide qui a été soigneusement étudié et traité.

La Charte de Développement Durable et plusieurs politiques majeures d'Imerys sont accessibles sur le site internet du Groupe. Les divisions d'Imerys, *via* leurs sites de production, bureaux

administratifs et centres de R&D, sont responsables du déploiement de ces politiques. Des contrôles réguliers sont effectués afin de vérifier le respect de ces principes.

Politiques relatives au Développement Durable

Social et Environnement		Gouvernance
Charte de la Diversité	Charte Hygiène et Sécurité	Règlement intérieur du Conseil d'Administration
Politique de recrutement	Politique cadre EHS	Code d'Éthique et de Conduite des Affaires
Relations industrielles	Politique d'Audit EHS	Politique de Gouvernement d'Entreprise
Politique de rémunération	Politique de Fiches de Données de Sécurité	Politique de gestion des risques
Relations avec les employés	Géologie et planification minière	Politique anti-fraude et anti-corruption
Protocole Développement Durable – Relation avec les communautés		Politique anti-trust
Protocole Développement Durable – Travail des enfants		Politique de contrôle interne
Protocole Développement Durable – Travail forcé		

5.2.3 PERFORMANCES 2016

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les réalisations 2016 du Groupe en matière de Développement Durable ainsi que les objectifs fixés pour 2017, en lien avec les principaux enjeux et attentes des parties prenantes :

5.2.3.1 PROGRÈS SUR LES ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU DU GROUPE

Axes	Objectifs 2016	Performances 2016	Objectifs 2017
Social/Sociétal ⁽¹⁾			
Santé et sécurité	■ Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail ⁽²⁾ : ≤ 1,0 pour les collaborateurs et les sous-traitants	1,37 Non réalisé	■ Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail : ≤ 1,05 pour les collaborateurs et les sous-traitants
	■ Lancement des "Sommets sécurité" dédiés à l'amélioration du leadership sécurité des managers fonctionnels	Réalisé à 100 %	■ Événements "Safety Culture Improvement Team" (SCIT) dans 30 sites
	■ Modification des Universités Sécurité Imerys avec l'intégration d'un module sur le leadership apparent et perçu des managers	Réalisé à 100 %	■ Mise en place d'un plan d'action pour créer de l'engagement entre les cadres dirigeants et les employés au niveau des sites
	■ Établir une matrice de maturité en matière de sécurité comportementale et de formation des superviseurs	Réalisé à 100 %	■ Lancer une nouvelle initiative au sujet du Management de la sécurité des sous-traitants
	■ Relancer le club Hygiène Industrielle (HI) du Groupe pour améliorer les audits HI	Réalisé à 100 %	■ Lancer une initiative dédiée à l'ergonomie

Axes	Objectifs 2016	Performances 2016	Objectifs 2017
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer une nouvelle série de mesures concernant la diversité 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir une charte spécifique à la diversité, aux objectifs d’alphabétisation et d’avantages sociaux signée par le Comité d’Entreprise Européen
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Signer une Charte de Développement Durable avec le Comité d’Entreprise Européen, en incorporant les trois objectifs : diversité, alphabétisation, avantages sociaux 	Non réalisé, reporté à 2017	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mener au moins deux initiatives de formation en savoirs de base (alphabétisation, calcul) auprès des personnels les moins qualifiés dans tous les pays dont l’effectif est égal ou supérieur à 300 	Réalisé à 100 %	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer une nouvelle série de mesures concernant les avantages sociaux 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Éducation : <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir, en interne, le programme Éducation sur les savoirs de base – lire, écrire, compter – (présentation, publications sur Chatter, emails, etc.) ; ● Donner plus de portée au “SD Challenge” pour soutenir le programme Éducation dans des pays ciblés ; ● Mettre en place un rapport régulier pour mesurer l’avancement du programme Éducation ; ● Compléter la brochure et créer un outil digital et interactif pour faciliter la mise en place du programme et aider les représentants du personnel à le diffuser ■ Avantages sociaux : <ul style="list-style-type: none"> ● Continuer à déployer des nouvelles mesures concernant les avantages sociaux dans plusieurs pays (Japon, Italie, Nouvelle-Zélande, Belgique, Allemagne et peut-être l’Inde en janvier 2018) ■ Sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ● S’assurer que l’ensemble des divisions mettent en place des sessions de formation dédiées à la sécurité pour, <i>a minima</i>, les nouveaux responsables de production et les responsables industriels
Voisinage des sites du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des revues à distance pour l’amélioration des relations avec le voisinage dans 5 % des mines du Groupe 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des revues à distance pour l’amélioration des relations avec le voisinage dans 10 % des mines du Groupe ■ Lancer une initiative d’incubation de micro-entreprises (suite) ■ Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement social ou économique local ■ Mettre en place une enquête pilote sur l’engagement auprès du voisinage sur deux sites miniers européens
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer une initiative d’incubation de micro-entreprises 	Réalisé à 100 %	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement social ou économique local 	Réalisé à 100 %	
Droits de l’Homme et engagements auprès des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demander une confirmation de standards minimaux sociaux et environnementaux de la part des fournisseurs représentant plus de 2 millions d’euros des achats de chaque division 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d’Imerys aux contrats fournisseurs représentant plus de 2 millions d’euros des achats de chaque division

Axes	Objectifs 2016	Performances 2016	Objectifs 2017
Environnement			
Systèmes de Management Environnementaux (SME)	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une revue à distance de la qualité et la "matérialité" de 10 % des objectifs définis dans les fiches de suivi des SME 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Faire un audit global des Systèmes de Management Environnementaux (SME) sur 15 sites (10 à distance et 5 sur site)
	<ul style="list-style-type: none"> Créer des critères pour identifier les sites les plus concernés par les émissions de poussière et mettre en place un programme de soutien pour ces sites 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme de soutien de gestion des émissions de poussière pour les 10 sites les plus concernés par le sujet
Efficacité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du programme "Imerys Industrial Improvement" ("I-Cube") ⁽³⁾ sur 40 % des sites 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du programme "Imerys Industrial Improvement" ("I-Cube") : > à 55 % des sites
	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité énergétique : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 	3,8 % par rapport à 2014, réalisé	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de 6 % de l'efficacité énergétique d'ici fin 2017 par rapport à 2014
	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité carbone : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 	5,0 % par rapport à 2014, réalisé	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de 6 % de l'efficacité carbone d'ici fin 2017 par rapport à 2014
	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer en externe sur deux bonnes pratiques en matière de recyclage/réutilisation/diminution 	Réalisé à 100 %	
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la biodiversité dans 100 % des sites situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité ⁽⁴⁾ 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la biodiversité dans 100 % des sites proches des zones sensibles en matière de biodiversité
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> Produits et procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : cinq par an 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les objectifs de Développement Durable dans la stratégie d'innovation du Groupe
	<ul style="list-style-type: none"> 25 % des projets avec un bénéfice pour l'environnement dans les processus d'innovation 	Différé ⁽⁵⁾	
	<ul style="list-style-type: none"> Quantifier dans les processus d'innovation le pourcentage de projets avec un bénéfice pour le recyclage 	Différé ⁽⁵⁾	
Gouvernance ⁽⁶⁾			
Gouvernement d'Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Revoir et amender le règlement intérieur du Conseil pour refléter les modifications annoncées en 2016 du Code AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées 	Non réalisé, reporté à 2017	<ul style="list-style-type: none"> Modifications de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration afin de se conformer avec les meilleures pratiques et les recommandations issues du Code AFEP-MEDEF révisé Désigner un Administrateur représentant les salariés en qualité de nouveau membre du Comité des Rémunérations

Axes	Objectifs 2016	Performances 2016	Objectifs 2017
Éthique et Conduites des Affaires	<ul style="list-style-type: none"> Mener des audits ciblés sur les programmes de conformité organisés par les Directions de l'Audit Interne et Juridique du Groupe : code de conduite, anti-corruption, antitrust 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le programme de conformité anti-fraude et anti-corruption suivant la nouvelle loi Sapin II
	<ul style="list-style-type: none"> Émettre une politique Groupe sur la protection des données personnelles 	Non réalisé, reporté à 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et renforcer la politique de conformité antitrust du Groupe Mettre en place un nouveau programme de conformité relatif à la protection des données personnelles suivant la nouvelle réglementation européenne
	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement : finir la mise en œuvre du programme anti-corruption pour les intermédiaires, revoir les conclusions des audits internes en matière de conformité réglementaire et étendre la couverture des programmes de formation sur la conformité 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le système de reporting interne afin de signaler les entraves au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys

(1) L'information "Sociétale" du "Grenelle II" est couverte par les aspects "Social" et "Gouvernance" du présent Document de Référence.

(2) Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail est calculé par million d'heures travaillées par les collaborateurs et par les sous-traitants.

(3) Le programme Imerys Industrial Improvement ("I-Cube") a été lancé au cours du premier semestre 2014 et vise à transformer la performance industrielle du Groupe en un avantage concurrentiel.

(4) Le "Global Reporting Initiative" (GRI) recommande que les sociétés identifient leurs sites localisés dans, ou à proximité de zones protégées, ou de zones non protégées, mais reconnues comme possédant une "haute valeur en terme de biodiversité". Imerys se réfère à la base de données mondiale des zones protégées (WDPA), à la liste des zones Natura 2000 ainsi qu'à d'autres sources d'informations publiques afin de conduire cette cartographie des zones à "haute valeur en termes de biodiversité". La base de données WDPA est un projet commun au PNUJ et à l'IUCN, produit par UNEP-WCMC et l'IUCN World Commission on Protected Areas qui travaillent en relation avec les administrations et les ONG.

(5) Des critères supplémentaires sont à l'étude pour confirmer les bénéfices environnementaux (déclarés) de nos produits.

(6) Des données plus détaillées figurent aux chapitres 3 et 4 de ce Document de Référence.

En plus de ces réalisations, le Groupe organise tous les ans un concours sur le Développement Durable, appelé "SD Challenge". En 2016, 114 nouveaux projets, alignés aux axes de la Charte Développement Durable du Groupe, ont été mis en œuvre par les sites d'Imerys et ont participé à ce concours.

Les objectifs annuels reflètent la performance globale du Groupe et sont révisés trimestriellement par le Comité de Pilotage du Développement Durable. Les indicateurs clés de performance (KPIs) extra-financiers du Groupe traduisent la performance locale à l'échelle des sites.

Des rapports analytiques présentent ces résultats dans le cadre des revues périodiques de gestion des divisions du Groupe : rapport mensuel sur la sécurité et les effectifs, rapport trimestriel sur la performance énergétique et environnementale.

✓ Pour plus d'informations, voir le paragraphe 5.6.1 du présent chapitre.

5.2.4 PERFORMANCES RECONNUES PAR LES AGENCES DE NOTATION

Dans un objectif de transparence et d'ouverture, envers notamment les investisseurs et actionnaires, Imerys répond régulièrement aux demandes d'information, portant sur sa performance extra-financière. Celle-ci est reconnue et récompensée par la présence du Groupe dans les indices internationaux les plus significatifs en matière de RSE :

Indices / Évaluation	Agences de notation	Date entrée	Notation
FTSE4Good Index	FTSE Russell	2012	2016 : "Absolute Score" (0-5) = 3,4 2016 : "Supersector Relative" (1-100) = 69
Euronext Vigeo Europe 120 et Eurozone 120 Index	Vigeo	2011	Environnement : 54 Ressources Humaines : 61 Droits de l'homme : 53 Engagement des Communautés : 53 Gouvernance d'entreprise : 41
Ethibel Sustainability Index Excellence Europe	Ethibel	/	Inclus, pas de notation
Gaïa Index	EthiFinance	/	Inclus, pas de notation
MSCI Global Sustainability Index	MSCI	/	Mai 2016 : AAA
STOXX® Global ESG Leaders Index	Sustainalytics	/	Inclus, pas de notation
Évaluation ESG	Oekom	/	Non disponible
Évaluation fournisseur	Ecovadis	/	64/100
Évaluation fournisseur	Sedex	/	Notation générale
CDP sur le Changement Climatique	CDP	2006	Performance Globale : B ⁽¹⁾ Stratégie et Gouvernance : B Gestion des Risques et Opportunités : B- Gestion des émissions : B

(1) Les notes de performance sont exprimées par fourchettes (A, A-, B, C, D et E). La fourchette "B" signifie "l'intégration du changement climatique est reconnu comme une priorité pour la stratégie, les initiatives ne sont pas complètement établies".

5.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE

5.3.1 SÉCURITÉ ET SANTÉ

La santé et la sécurité sont des valeurs essentielles et le respect des consignes correspondantes est une condition d'emploi au sein d'Imerys à travers le monde. La Charte Hygiène et Sécurité du Groupe montre sa volonté de développer une culture dynamique de santé et de sécurité en impliquant les dirigeants, les salariés, les sous-traitants, les visiteurs et les communautés avoisinantes de ses sites. La politique globale EHS du Groupe énonce clairement les exigences en matière d'organisation, de rôles et responsabilités, de communication, de suivi d'indicateurs et de compétences requises.

Les thématiques de la santé et de la sécurité sont décrites dans les accords collectifs du travail, définis en collaboration avec les syndicats (donnée de 2015 : près de 69 % ⁽¹⁾ des salariés d'Imerys sont concernés), aussi bien que dans les contrats de travail individuels. La plupart des sites du Groupe ont mis en place des équipes et/ou comités sécurité (composés de membres de l'encadrement des sites et de représentants du personnel) pour coordonner les actions d'amélioration dans le cadre d'une approche systémique.

■ 5.3.1.1 PROGRAMME DE SÉCURITÉ

Le programme d'amélioration de la sécurité du Groupe est formalisé dans le Système de Sécurité Imerys (SSI) organisé autour de trois piliers : conformité, amélioration continue et communication/formation.

Conformité : les exigences en matière de conformité à la sécurité pour chaque site ne se limitent pas aux lois et réglementations locales mais portent également sur les politiques, les procédures et les 20 protocoles EHS du Groupe. En 2016, l'accent mis par le Groupe sur les activités présentant les risques les plus élevés d'accidents graves l'a conduit à ajouter un nouveau protocole critique sur la sécurité liée aux chariots élévateurs. Deux nouveaux protocoles ont également été ajoutés pour améliorer les normes de sécurité sur les charges suspendues, dans les laboratoires et les centres de R&D. L'équipe Audit EHS du Groupe a mené environ 22 audits de conformité périodiques sur ses sites.

Amélioration continue : le pilier amélioration continue du SSI est principalement constitué des éléments suivants :

- les "indicateurs de sécurité" sont revus tous les mois à tous les niveaux de l'organisation du Groupe. Ces revues font partie intégrante des réunions de travail et des revues de performance menées par différents membres du personnel, depuis les directeurs de site jusqu'aux dirigeants des divisions et du Groupe ;
- une "équipe d'amélioration de la culture sécurité" ("SCIT" en anglais) intervient auprès des sites nécessitant le plus de soutien en matière de sécurité. En 2016, en complément des audits de conformité EHS, 20 événements ont été organisés pour améliorer la culture sécurité du Groupe ;

- une "matrice de maturité de la culture sécurité" a été créée pour aider les sites à analyser leurs faiblesses et à prioriser des plans d'amélioration spécifiques aux sites. L'ensemble des programmes de sécurité existants (ex. : Take 5) ont été intégrés aux blocs de la matrice afin de permettre l'évaluation de leur degré de maturité. En 2017, cet outil permettra l'amélioration de la sécurité grâce au partenariat entre les équipes opérationnelles et les professionnels de la sécurité ;
- des "Alertes Sécurité" sont diffusées lorsqu'un accident grave se produit pour en partager les causes et les leçons à tirer. En 2016, environ 35 alertes sécurité ont été diffusées par le Groupe. Plus d'informations sur les leçons tirées de ces incidents graves sont communiquées au niveau des divisions ;
- Imerys considère que la sécurité comportementale est essentielle pour développer une culture sécurité efficace. La quasi-totalité des sites d'Imerys met en œuvre un programme de sécurité comportementale spécifique ou intègre un facteur comportemental dans les inspections régulières de sécurité. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une section dédiée dans la matrice culture sécurité.

Communication/Formation : parmi les outils de communication et de formation du Groupe figurent les Sommets Sécurité, les "Universités Sécurité Imerys" (USI), les séminaires en ligne, les modules de formation à distance sur les initiatives clés, les outils de communication sur la sécurité, ainsi que les séminaires d'intégration des nouveaux managers (Welcome Sessions) du Groupe. Durant la première moitié de l'année 2016, les Sommets Sécurité ont permis à 250 managers de perfectionner leur capacité d'entraînement en matière de sécurité. Par la suite, les USI ont été adaptées pour former les directeurs de site à faire preuve d'une capacité d'entraînement exemplaire et à optimiser le potentiel de leurs superviseurs en matière de sécurité. En 2016, 12 de ces nouvelles USI ont été organisées, mobilisant environ 300 participants.

Le parcours de formation sur la sécurité, intégré à l'initiative de formation digitale interne IM-Pulse, a été suivi par environ 260 managers et superviseurs en 2016. Ceci a largement facilité la formation des nouveaux directeurs de site au SSI et aux programmes clés de sécurité du Groupe. Les formations au SSI et aux "Sept protocoles critiques" sont également disponibles en plusieurs langues sur l'Intranet EHS, accessible à tous les employés.

Indicateurs de performance : Imerys mesure et analyse mensuellement ses performances en matière de sécurité grâce à des indicateurs de suivi des décès, des accidents avec arrêt de travail, des "accidents invalidants" et des accidents sans arrêt de travail au niveau du Groupe. D'autres accidents mineurs tels que les "presqu'accidents" et les comportements dangereux sont enregistrés et analysés à l'échelle des divisions. Reconnaisant les sous-traitants comme faisant partie intégrante du processus de sécurité, Imerys les inclut dans le suivi de ses performances.

(1) L'enquête sur la couverture de la négociation collective est conduite tous les deux ans. Le résultat se réfère à l'enquête de 2015.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de décès, le nombre d'accidents invalidants ainsi que les taux de fréquence et de gravité des accidents survenus au cours des trois dernières années :

	2016	2015	2014
Nombre de décès			
■ Salariés Imerys	1	1	1
■ Autres employés ⁽¹⁾	0	0	0
Nombre d'accidents invalidants ⁽²⁾			
■ Salariés Imerys	2	2	1
■ Autres employés	0	2	2
Taux de fréquence ⁽³⁾			
■ Salariés Imerys	1,35	1,27	1,05
■ Autres employés	1,40	1,40	0,70
■ Taux combiné ⁽⁴⁾	1,37	1,31	0,95
Taux de gravité ⁽⁵⁾			
■ Salariés Imerys	0,09	0,11	0,07
■ Autres employés	0,06	0,06	0,04
■ Taux combiné	0,08	0,10	0,06

(1) Salariés d'une société sous contrat avec Imerys, en charge d'une opération spécifique sur site ou fournissant un service.

(2) Le nombre d'accidents invalidants permet d'enregistrer les accidents graves ayant des effets irréversibles sur les victimes tels que l'amputation ou le handicap.

(3) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

(4) Le taux combiné concerne à la fois les salariés et les autres employés (sous-traitants).

(5) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

À fin décembre 2016, le taux combiné d'accidents du travail avec arrêt de travail du Groupe s'établissait à 1,37 soit une hausse de 4,6 % à périmètre comparable par rapport à l'exercice précédent. Un décès lié au maniement d'un chariot élévateur était à déplorer en Chine au mois de septembre dernier.

Le Groupe suit également le total des accidents enregistrables. Le Taux de fréquence des accidents enregistrable (TRIR) ⁽¹⁾ combiné a baissé de 5,36 (2015) à 4,83 (2016). Suite à la mise en place des "Sommets Sécurité" et des sessions spéciales de l'ISU, le Groupe a décidé de restructurer les fonctions sécurité. De nouvelles ressources ont été affectées à l'amélioration des normes de sécurité et un nouveau plan d'action a été proposé en octobre dernier autour de cinq axes principaux. Ce plan d'action est déployé depuis novembre 2016 et continuera à l'être en 2017.

Imerys continue de remettre le Prix de la Sécurité des Millionnaires ("Millionaires Safety Award") aux sites les plus performants en terme de sécurité, évalués selon les quatre critères suivants : a) avoir totalisé plus d'un million d'heures sans accident avec arrêt, b) n'avoir enregistré aucun décès accidentel au cours des cinq dernières années, c) avoir accompli 100 % des autodiagnostic mensuels qui leur sont imposés d) n'avoir aucun écart de conformité majeur aux exigences EHS. Au 31 décembre 2016, 23 sites du Groupe faisaient partie du "Club des Millionnaires" (par rapport à 18 à fin 2015).

Par ailleurs, en 2016, la division Imerys Graphite et Carbone au Canada a reçu le prix régional de la Commission des normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST) dans la catégorie "Leader de la Santé et Sécurité".

(1) Imerys a une définition légèrement différente du TRIR comparé aux nombreux autres groupes. De nombreux groupes considèrent qu'un accident est "enregistrable" quand son traitement implique plus que de simples premiers soins, tandis qu'Imerys considère un accident enregistrable comme un accident sans arrêt chaque fois qu'un prestataire médical est impliqué dans le traitement, même si ce traitement se présente sous forme de simples premiers soins.

5.3.1.2 VOLET SANTÉ

Imerys considère la santé au travail comme une priorité, tant pour ses employés que pour ses sous-traitants. L'exploitation minière et la transformation de minéraux comportent des risques spécifiques tels que la poussière, le bruit et les vibrations. De faibles quantités de produits chimiques sont également utilisées pour certains procédés industriels et dans les laboratoires pour l'assurance qualité et la R&D. De même, certaines activités impliquent le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives pouvant éventuellement poser des problèmes d'ergonomie. Imerys a donc défini cinq protocoles de maîtrise des principales expositions. L'équipe Santé et Sécurité du Groupe fournit une formation sur ces cinq protocoles et vérifie systématiquement la conformité des sites avec les protocoles ainsi que les réglementations applicables au travers du programme d'Audit EHS.

La plupart des sites européens du Groupe participent à l'Accord pour le Dialogue Social Européen (*Social Dialogue Agreement*) sur la "Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de bonne pratique dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent". À travers un programme organisé par le groupement NEPSI ⁽¹⁾, ces sites ont présenté des aspects spécifiques de la protection des travailleurs. Les résultats du cinquième rapport NEPSI ont été publiés en avril 2016. 100 % des sites importants d'Imerys en Europe ont participé à la campagne de reporting. Le Rapport de 2016 ⁽²⁾ a montré que 95 % des collaborateurs potentiellement exposés sont couverts par des évaluations de risque (par rapport à 93 % en 2014) et 76,3 % sont couverts par le suivi des expositions (par rapport à 73,4 % en 2014).

Le "Club Hygiène Industrielle (HI)", coordonné par le département Santé et Sécurité, partage les bonnes pratiques relatives à la surveillance, à l'évaluation des risques, et aux contrôles d'ingénierie sur les enjeux de santé au travail avec les sites. En 2016, le club

HI a réalisé plusieurs séminaires en ligne sur les bonnes pratiques en matière de bruit, de poussière, d'ergonomie et d'exposition aux produits chimiques. L'expert en hygiène industrielle du Groupe a tenu une formation pour l'équipe d'audit EHS afin d'améliorer les audits de conformité.

Au niveau des divisions, des programmes de santé ont été intégrés aux initiatives pour le bien-être du personnel et ont été appuyés par l'implication des salariés et des campagnes de communication. Par exemple, la division Graphite et Carbone d'Imerys a lancé une initiative pour la santé et le bien-être et a réussi à mobiliser 150 employés autour d'épreuves sportives en équipes, réparties sur une centaine de jours. Lors de cet événement, les participants ont également bénéficié d'outils et de conseils en nutrition et en gestion du stress et du sommeil.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de maladies professionnelles recensées au cours des trois dernières années :

Maladies professionnelles	2016	2015	2014
Maladies professionnelles avec arrêt de travail	2	7	0
Maladies professionnelles sans arrêt de travail	7	6	2
Total	9	13	2

Les maladies professionnelles font l'objet d'un indicateur de reporting dans le système de gestion des données de Développement Durable. En 2016, neuf maladies professionnelles ont été reportées au total par sept sites différents du Groupe. Ces cas isolés étaient liés à l'ergonomie ou à une exposition à long terme à la poussière ou au bruit. Deux autres cas avaient été enregistrés en 2016, mais étaient liés aux antécédents professionnels des employés concernés avant de rejoindre Imerys. Des postes aménagés, accompagnés d'un traitement médical approprié, ont été fournis pour chacun de ces cas.

5.3.2 GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

Imerys s'engage à fournir des produits de grande qualité à ses clients et aux utilisateurs finaux. Chaque division s'assure de la conformité avec les réglementations en vigueur sur la gestion responsable des produits et veille à prévenir les risques potentiels en matière de santé et sécurité sur son marché. Pour les produits fabriqués ou importés en Europe, le Groupe applique la directive communautaire européenne REACH ("Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals"). Selon cette directive, les "minéraux d'origine naturelle" ne sont pas obligatoirement enregistrés, ce qui réduit considérablement l'impact de ces réglementations sur Imerys et ses clients. Le Groupe a enregistré ces quelques produits non exemptés. Les substances commercialisées par Imerys sont fréquemment sujettes à des études de risques afin de déterminer leurs propriétés (ex. : conformément à la réglementation GHS/CLP ⁽³⁾ en Europe). Imerys surveille ces études étroitement et étiquette ses produits afin de refléter convenablement les résultats de ces études.

Par ailleurs, un nouvel outil informatique de publication d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été déployé au Brésil en 2015 pour assurer la conformité de plus de 150 produits aux exigences du Système Général Harmonisé (SGH). Fin 2016, environ 70 % des sites du Groupe étaient certifiés ISO 9001 (Système de Management de la Qualité). En 2017, le département RSE du Groupe sera en charge de développer les mesures de gestion responsable des produits à mettre en œuvre au niveau des divisions en mettant l'accent sur les produits à plus haut risque.

(1) NEPSI : Nœud européen pour la silice, réseau européen composé d'employés et d'associations d'entreprises européennes ayant signé l'accord pour le dialogue multisectoriel social européen.

(2) Cela fait référence au "Rapport 2016 sur l'Application de l'Accord Européen de Dialogue Social Multisectoriel" publié sur le site internet de NEPSI en septembre 2016.

(3) GHS/CLP : Globally Harmonized System/Classification, Labeling and Packaging of chemicals.

5.3.3 RESSOURCES HUMAINES

La mission de la Direction des Ressources Humaines est de créer les conditions pour que le Groupe dispose des moyens humains nécessaires à son développement et pour que son organisation progresse de manière efficace et coordonnée. Dans le respect des différentes réglementations nationales, elle élabore et met en œuvre des principes et des processus en adéquation avec les modes de gestion décentralisée d'Imerys dans un cadre collaboratif renforcé.

Au sein des activités, les équipes Ressources Humaines sont responsables de l'intégralité de la fonction, sous la responsabilité hiérarchique du manager opérationnel de leur entité. Afin de renforcer la cohérence des processus et d'assurer le suivi de principes communs, elles ont aussi un lien fonctionnel avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les Ressources Humaines sont également coordonnées au niveau des principaux pays du Groupe et désormais des principales fonctions (Innovation, Stratégie/Marketing & Commercial, Mines & Industries, Finance). Pour répondre aux enjeux du Groupe en termes d'Innovation, un Directeur des Ressources Humaines accompagne désormais à temps plein cette fonction.

5.3.3.1 POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES ET DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION

La politique Ressources Humaines d'Imerys repose sur les principes suivants :

- partager des règles simples mais structurantes, permettant d'optimiser et d'harmoniser le travail des équipes Ressources Humaines ;
- répondre aux attentes des salariés, notamment en matière de conditions de travail et de sécurité, de protection sociale et de développement professionnel ;
- fournir à l'encadrement des règles de gestion conformes à l'esprit et à l'éthique du Groupe, en particulier en matière de diversité, de dialogue social et de respect d'autrui.

Le Groupe s'engage également à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité, de non-discrimination, de respect de la vie privée, de non-travail des enfants, de temps de travail et de rémunération.

Mis en place pour répondre aux enjeux de croissance du Groupe, le projet de **Gestion des Talents** ("Talent Road Map") a été poursuivi en 2016. Il vise à dynamiser l'ensemble des processus des Ressources Humaines, qu'il s'agisse de modèle managérial, de recrutement, de marque employeur, de mobilité interne, de formation ou de programme pour les jeunes diplômés.

- le **nouveau référentiel managérial du Groupe**, "Imerys Leadership Behaviors", lancé fin 2015 a été déployé en 2016 pour devenir la référence du Groupe. Il est intégré à l'ensemble du cycle de gestion des talents : recrutement, évaluation de la performance et du potentiel des collaborateurs, plans de développement et de succession. Les entretiens annuels se basent désormais sur une co-évaluation, par le salarié et son responsable, selon cette référence ;

- le **recrutement** : un nombre significatif de managers très expérimentés sont venus rejoindre Imerys en 2016, comme tous les ans.

Par ailleurs, pour contribuer à préparer les futurs managers du Groupe, Imerys a accueilli en 2016, 38 jeunes diplômés de dix nationalités différentes dans son programme de développement "International Graduates". La première promotion recrutée l'année précédente réalisera sa seconde rotation de poste à partir de janvier 2017.

En 2016, pour gérer plus efficacement les recrutements au sein des divisions et fonctions du Groupe en Europe, une structure partagée a été mise en place, chargée de la recherche des candidats externes. La coordination du recrutement aux États-Unis a également été renforcée.

Afin de mieux identifier les talents, les revues de managers, jusqu'alors réalisées au sein des activités opérationnelles, ont été étendues au niveau fonctionnel. Ainsi ont été réalisées en juillet 2016 les premières revues pour les fonctions Finance, Industrie et Géologie/Mines permettant une meilleure connaissance des aspects spécifiques au développement ;

- la **mobilité et la promotion interne**, considérées comme prioritaires, sont coordonnées lors de comités réguliers. En 2016, plus de 55 nouvelles progressions de carrière sont intervenues parmi les 250 cadres qui composent les équipes dirigeantes du Groupe. Cela montre l'attachement d'Imerys à l'évolution de ses collaborateurs avec notamment un taux de 70 % de postes de senior managers pourvus en interne, dans toutes les fonctions et toutes les zones géographiques ;
- la **formation** : permettre à chacun de développer ses compétences et favoriser le partage des meilleures pratiques. En 2016, le développement de l'offre de formation du Groupe s'est diversifié et accéléré :
 - la plateforme d'apprentissage à distance "IM-Pulse", désormais accessible à 4 000 collaborateurs/managers du Groupe, abrite l'ensemble de l'offre de formation d'Imerys : les programmes d'Imerys Learning Center – centre de formation historique –, des formations spécialisées en Finance, Industrie et Sécurité ainsi que des programmes spécifiques à certaines activités (Calderys, Carbonates). Les formations sont constituées de parcours in situ, à distance ou mixtes. En 2016, Imerys Learning Center a dispensé 9 800 heures de formation au travers d'une quarantaine de sessions en géologie, finance, management, gestion de projet et marketing industriel. Le programme de "Fondamentaux du management" qui porte sur la gestion et le développement des équipes a été revu pour intégrer le nouveau modèle managérial du Groupe. Parmi les formations lancées, la diversité, l'efficacité au travail ainsi que l'entretien annuel d'évaluation ont suscité un intérêt particulièrement notable.
 - le programme sur l'engagement des managers en faveur de la sécurité, porté au plus haut niveau du Groupe et initié en 2015, s'est poursuivi en 2016.

- les **rémunérations et avantages sociaux** : mettre en œuvre des dispositifs coordonnés, compétitifs, tenant compte des résultats de l'entité dans laquelle travaillent les salariés et de la performance individuelle.

Les revues de salaires annuelles sont étroitement encadrées par la Direction des Ressources Humaines. Pour valoriser la performance au sein du Groupe, Imerys vise une approche partagée et cohérente. Si la compétitivité au niveau local est privilégiée, la revue des salaires de base s'appuie sur une discipline financière rigoureuse et est étayée par des études sectorielles et régionales. Par ailleurs, les entités des différents pays dans lesquels le Groupe opère alignent de plus en plus leurs pratiques de rémunération sur les meilleurs standards internationaux.

En 2016, le Groupe a renouvelé ses politiques "Management Authority Rules" définissant les rôles respectifs des entités opérationnelles et le Corporate en matière de recrutement et de rémunération des senior managers en particulier. Le Groupe a poursuivi ses actions pour la mise en place de plans de protection sociale pour l'ensemble de ses collaborateurs de par le monde. Sur la base des priorités identifiées lors de l'étude réalisée en 2015, des inventaires exhaustifs ont été réalisés, par exemple en Allemagne et en Belgique. En parallèle, Imerys a poursuivi ses efforts de mise en place (en Turquie) ou renforcement (en Chine) des couvertures sociales des salariés. D'autres projets ont été initiés en Thaïlande et en Italie ; de nouvelles couvertures seront mises en place en 2017 ou début 2018.

Par ailleurs, le Comité de Protection Sociale du Groupe "Group Pension Committee" poursuit, en Angleterre et aux États-Unis notamment, ses démarches pour optimiser la gestion financière des actifs destinés à couvrir les engagements de retraite.

Un nouveau **système d'information Ressources Humaines** a été étudié et lancé, il permettra d'homogénéiser les pratiques internes et de fiabiliser et accélérer les processus de travail. Ce nouvel outil structurant contribuera au recueil et partage des données individuelles (dans le respect des réglementations nationales *ad hoc*), aux plans de succession, aux revues de rémunération, à l'appréciation des performances ainsi qu'au renforcement de la qualité du reporting.

Avec le support d'experts, Imerys a mis en place une politique et une organisation interne visant à mieux **protéger les voyageurs et les expatriés** contre certains risques inhérents aux déplacements internationaux. Les salariés accèdent notamment à des informations sur les pays visités et sur les comportements à adopter en ligne. Des mesures de sécurité spécifiques peuvent aussi éventuellement être mises en œuvre lors de déplacements ;

- les **relations sociales** : développer des relations constructives avec le personnel et ses représentants dans le respect des règles locales :
 - le Comité d'Entreprise Européen (CEE) couvre les salariés de 21 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Une délégation salariale de 15 membres se réunit une fois par an en séance plénière. Le Bureau, composé de cinq membres, se réunit au moins deux fois par an et tend à devenir un organe de liaison permanent entre les Représentants du Personnel et la Direction ;
 - la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités d'Imerys peut conduire à des restructurations et à des suppressions de postes. Dans de telles situations, la politique du Groupe est de donner la priorité à la recherche de solutions de reclassement interne et à la mise en place de formations de reconversion et de formules d'accompagnement pour la recherche d'un emploi ou la réalisation d'un projet personnel ;
- la **communication interne** : informer les collaborateurs sur les activités du Groupe et sa stratégie, développer l'adhésion des collaborateurs et contribuer au renforcement de la marque Imerys :
 - l'intranet est la première source d'information du Groupe. Les collaborateurs y trouvent des informations sur l'actualité des activités, les programmes transversaux (par exemple, le programme d'excellence opérationnelle), les offres d'emploi internes, les nominations, les acquisitions, des outils pratiques et l'accès à des sites thématiques (par exemple, sécurité) ;
 - une lettre électronique "Headlines", est aussi diffusée à tous les collaborateurs du Groupe. En cohérence avec les enjeux prioritaires d'Imerys, elle met en exergue les salariés, les projets, les réalisations et les réussites des activités. Une édition spéciale est consacrée aux vainqueurs du concours annuel interne sur les meilleurs projets en matière de Développement Durable ;
 - des séminaires d'intégration "Welcome Sessions" sont régulièrement organisés pour les nouveaux managers. Ces rencontres se tiennent en Europe, aux États-Unis, en Chine, en Inde, au Brésil, en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est ;
 - le réseau social interne "Chatter" contribue aux partages d'information et à la fluidité de la communication au travers de communautés professionnelles spécialisées ;
- le **Reporting Ressources Humaines** : couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe avec des indicateurs très détaillés (traduits en cinq langues) concernant les effectifs mensuels par pays, par type de contrat et par activité, la formation professionnelle, le handicap, l'âge et l'ancienneté.

5.3.3.2 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Emploi

	2016	2015	Évolution 2015/2016
Effectif inscrit	15 697	16 130	- 3 %
dont effectif permanent	15 003	15 356	- 2 %
dont effectif temporaire	694	774	- 12 %
Intérim et sous-traitance métier	3 408	3 553	- 4 %
Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	19 105	19 683	- 3 %

(1) Hors effectifs des sites d'Altéo – Beyrède et Teutschenthal – acquis au 31 décembre 2016, qui porteront l'effectif total du Groupe dès 2017 à 19 247.

La diminution des effectifs du Groupe s'explique notamment par les faits marquants suivants :

- diverses réorganisations dans la branche Filtration & Additifs de Performance, en particulier suite à l'intégration du groupe S&B ;
- diverses restructurations dans la branche Minéraux de Haute Résistance, notamment en Chine où le Groupe a poursuivi l'adaptation de son dispositif industriel dans la division des Minéraux Réfractaires.

Effectifs par branche

	2016	Part de l'effectif inscrit 2016	2015
Solutions pour l'Énergie & Spécialités	4 798	31 %	4 870
Filtration & Additifs de Performance	3 665	23 %	3 925
Matériaux Céramiques	4 298	27 %	4 278
Minéraux de Haute Résistance	2 583	17 %	2 728
Holding	353	2 %	329
Total	15 697	100 %	16 130

La répartition des effectifs par branche a peu évolué en 2016.

Effectifs par zone géographique

	2016	Part de l'effectif inscrit 2016	2015
Europe de l'Ouest	7 010	45 %	7 181
dont France	2 641	17 %	2 664
États-Unis/Canada	2 629	17 %	2 609
Pays émergents	5 851	37 %	6 131
Autres (Japon/Australie)	207	1 %	209
Total	15 697	100 %	16 130

La répartition des effectifs par zone géographique n'a pas significativement évolué par rapport à l'année précédente.

Effectifs par famille d'emplois

	2016	Part de l'effectif inscrit 2016	2015
Opérations – Production – Fabrication	10 316	66 %	10 588
Logistique – Achats	700	4 %	729
Recherche & Développement – Géologie	673	4 %	709
Ventes & Marketing	1 472	10 %	1 533
Fonctions Support & Administration	2 537	16 %	2 571
Total	15 697	100 %	16 130

Les familles d'emplois sont stables par rapport à 2015.

Mouvements du personnel

	2016	2015
Variation nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)	(416)	(679)
Recrutements externes	1 290	1 109
Licenciements (économiques et non économiques)	(707)	(969)
Départs volontaires, retraites et autres causes de départs	(999)	(819)
Turnover	6,6 %	5,5 %
Variation nette de l'effectif temporaire (hors effet de périmètre)	(9)	31
Fusions/Acquisitions – Cessions	(8)	1 878
Variation de l'effectif inscrit	(433)	1 230

Le turnover, tel qu'indiqué ci-dessus, s'analyse comme le nombre de départs volontaires, retraites et autres causes de départs sur l'année, rapporté à l'effectif moyen de l'année, pour les seuls contrats à durée indéterminée. La hausse par rapport à 2015 concerne principalement les pays émergents.

Plus de 170 mouvements internes ont permis de pourvoir des postes dans le Groupe, dont 55 postes dans les équipes dirigeantes des entités opérationnelles ou fonctionnelles.

Diversité

Proportion de femmes

	2016	2015
Part des femmes dans le Groupe (en %)	17,1 %	17,0 %
Part des femmes parmi le management (en %)	16,5 %	15,2 %

La proportion de femmes dans les équipes dirigeantes a légèrement augmenté à 16,5 % par rapport à 15,2 % en 2015. La proportion des femmes dans le Groupe est stable à 17,1 %.

Emploi des personnes en situation de handicap

	2016	2015
Nombre d'employés en situation de handicap	213	220
Pourcentage de l'effectif inscrit en situation de handicap	1,4 %	1,4 %

L'Europe (dont la législation favorise le reporting de cet indicateur et facilite l'intégration de salariés handicapés) présente la majorité des collaborateurs déclarés en situation de handicap (160, soit 2,3 % de l'effectif de l'Europe de l'Ouest).

Âge et ancienneté

	2016	2015
Part de l'effectif permanent par tranche d'âge		
Moins de 30 ans	11 %	11 %
De 30 à 39 ans	25 %	25 %
De 40 à 49 ans	29 %	30 %
De 50 à 54 ans	16 %	16 %
Plus de 55 ans	19 %	18 %
Part de l'effectif permanent par ancienneté		
Moins de 10 ans	49 %	48 %
Plus de 10 ans	51 %	52 %
Dont plus de 20 ans	26 %	27 %

Dans les pays émergents, 49 % de l'effectif permanent est âgé de moins de 40 ans et 60 % a une ancienneté de moins de 10 ans. Dans le reste du monde ces proportions sont respectivement de 29 % et 42 %.

Relations industrielles et sociales

Taux d'absentéisme par zone géographique	2016	2015
Europe de l'Ouest	4,56 %	4,38 %
États-Unis/Canada	1,19 %	1,16 %
Pays émergents	1,92 %	2,18 %
Autres (Japon/Australie)	2,10 %	2,00 %
Groupe	2,81 %	2,78 %

En 2016, 35 167 heures (352 en 2015) ont été perdues pour faits de grève du personnel, dont 34 290 en Afrique du Sud, 496 en Grèce et 293 en France.

Dans chaque pays où il opère, le Groupe respecte les exigences réglementaires et met tout en œuvre pour suivre les "bonnes pratiques" en matière d'organisation du travail. La mise en place de ces politiques de ressources humaines et les risques identifiés sont intégrés dans le périmètre des audits internes.

Une enquête réalisée fin 2015, portant sur la quasi-totalité de l'effectif du Groupe, a montré que 69 % des salariés d'Imerys entrent dans le champ d'un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux.

Formation

	2016	2015	Évolution 2015/2016
Nombre de salariés formés	12 428	12 332	+ 1 %
Nombre d'heures de formation dispensées par an	293 191	260 941	+ 12 %
Nombre d'heures dispensées par catégorie de formation			
Environnement, d'hygiène et de sécurité	156 083	125 282	+ 25 %
Expertise	109 787	103 160	+ 6 %
Management	27 322	32 499	- 16 %

Le nombre de salariés formés a progressé en 2016 : 79 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année. En 2016, le Groupe a organisé des campagnes de formation pour sensibiliser les managers à la sécurité.

5.3.4 RELATIONS AVEC LE VOISINAGE DES SITES DU GROUPE

Imerys contribue activement au développement économique et social des communautés avoisinantes de ses sites industriels. La structure organisationnelle du Groupe permet à chaque entité de s'adapter librement aux valeurs et aux contraintes locales.

Dans le cadre de son protocole "Relations avec les communautés", Imerys délègue officiellement la responsabilité de ces relations avec le voisinage à la plus haute autorité chargée des affaires courantes du site. Une "Boîte à Outils des Relations avec les Communautés" est disponible sur l'Intranet du Groupe. 83 % des sites du Groupe ont formalisé leur propre plan de relations avec les communautés (contre 73 % en 2015). L'équipe d'Audit EHS vérifie la mise en œuvre du protocole et émet des recommandations durant les audits de conformité. En 2016, des revues à distance des plans de relations avec les communautés ont été organisées avec 18 sites, incluant six sites miniers.

Au total, 745 projets ont été proposés dans le cadre du concours interne sur le Développement Durable "SD Challenge", au cours des 12 dernières années. Environ un tiers de ces projets était dédié aux relations avec le voisinage des sites. Dans le cadre du "SD Challenge" 2016, 52 (46 %) des 114 projets présentés concernaient les relations avec le voisinage des sites :

- 23 projets ont contribué au développement économique et social local. À titre d'exemple, le programme "Crescendo Microcredit" a été lancé en 2016 pour encourager le développement de micro-entrepreneurs au Brésil (voir les bonnes pratiques présentées dans le tableau p. 127) ;
- 12 projets soutenant la formation et l'éducation ont également été soumis. Ces projets portaient sur les axes de priorité suivants : le développement des savoirs de base (alphabétisation, calcul), l'intégration professionnelle des jeunes adultes et l'éducation des femmes et des jeunes filles.

En avril 2016, le premier séminaire d'Imerys sur les relations avec le voisinage des sites s'est déroulé avec succès à Belém au Brésil. Il a permis un partage de bonnes pratiques entre les divisions, les régions et les entreprises du même secteur. En outre, plusieurs sites d'Imerys ont proposé des activités aux communautés locales lors des portes ouvertes des Journées des Minéraux.

Par ailleurs, des initiatives en matière de santé publique sont, le cas échéant, incluses dans les plans de relations avec les communautés. En Afrique du Sud, Imerys poursuit sa démarche participative de gestion des enjeux du VIH/SIDA sur ses sites. En Inde, Imerys maintient ses efforts en faveur de l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accès à l'eau potable dans les écoles et villages proches de ses implantations.

Le tableau ci-dessous présente d'autres exemples de bonnes pratiques en 2016.

Projets de bonnes pratiques envers les communautés en 2016

Nom du projet	Pays	Description
Crescendo Microcredit Program	Brésil	Le programme a permis à 24 entrepreneurs de recevoir des conseils et des aides de la part d'Imerys pour créer leur micro-entreprise ainsi que des microcrédits accordés par une banque locale. Cela a permis la création de petits commerces tels qu'une épicerie, un magasin de services mobiles, un salon de beauté, etc. Imerys a organisé plusieurs séminaires de formation et a créé le partenariat avec la banque locale en charge de financer les projets.
Soutien à la "One Sumter Initiative"	États-Unis	L'usine d'Andersonville (division Minéraux Réfractaires) s'est beaucoup investie dans le programme local "One Sumter Initiative" et a reçu un prix pour ses efforts. Ce projet, étalé sur cinq ans, a pour but de générer des emplois et d'améliorer le bassin d'emploi existant. Le site d'Imerys a contribué à aider les universités techniques locales à étendre leurs programmes et formations. Il a proposé des visites pédagogiques de la mine et de l'usine et a financé différents projets à hauteur de 60 000 dollars par an.
Encourager l'éducation pour mieux valoriser les talents	Inde	Imerys a apporté son aide à plusieurs écoles de la région de Katni, Nagpur et Wankner. De nouvelles classes ont été créées dans les écoles pour proposer des programmes de formation commerciale adaptés aux besoins du marché du travail. Des améliorations ont également été apportées aux infrastructures pour favoriser l'accès à l'eau, à l'électricité et à des conditions d'hygiène élémentaire.
Brochures pour promouvoir les activités sportives sur le site d'Imerys en Cornouailles	Royaume-Uni	Imerys s'est associé, en Cornouailles, à l'"Heritage Lottery Fund" et à la Commission des forêts du Royaume-Uni pour transformer une partie non exploitée de ses sites en une zone boisée incluant des sentiers accessibles au public depuis 2010. En 2016, 5 000 brochures publicitaires ont été distribuées aux communautés alentours pour promouvoir un style de vie sain via les activités sportives autorisées sur les sites locaux d'Imerys (marche, vélo, course, équitation etc.).
Extension du programme d'éducation de la crèche du site de Milos	Grèce	Un nouveau programme éducatif a été proposé à Milos (divisions Métallurgie), dans le but de sensibiliser les enfants à l'environnement naturel de l'île, sous forme de cours proposés aux classes de la maternelle au collège. Ce programme est réalisé en partenariat avec les écoles locales.
Amélioration des infrastructures scolaires	Afrique du Sud	Le site d'Annesley (division Minéraux pour Réfractaires) a soutenu le projet d'extension des infrastructures et des salles de classe de quatre écoles locales. 700 élèves vont bénéficier de ce projet.

Certaines des meilleures pratiques ont été compilées dans un film documentaire consultable sur le site web d'Imerys et sur la chaîne Youtube "Imerys Replay" ([voir https://www.youtube.com/user/ImerysReplay](https://www.youtube.com/user/ImerysReplay)).

5.3.5 MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

La stratégie de Mécénat d'Imerys s'articule autour de deux axes d'engagement prioritaires : l'éducation et la photographie.

Dans le domaine de l'éducation, Imerys soutient plus particulièrement les initiatives mises en place en faveur de la lutte contre l'illettrisme, de l'éducation des femmes et des jeunes filles et du soutien aux jeunes adultes pour favoriser leur employabilité :

- Le programme d'éducation proposé par le Groupe s'attache particulièrement au développement des savoirs de base pour améliorer l'employabilité de ses salariés les moins qualifiés. Les initiatives locales internes et externes montrent l'engagement d'Imerys et de ses employés en faveur de l'éducation.
- L'ensemble des pays dans lesquels Imerys est présent bénéficient de programmes d'alphabétisation et de calculs proposés en

partenariat avec des parties prenantes locales. De plus, le Groupe s'investit dans la construction et la rénovation d'écoles, il fournit du matériel scolaire et améliore les conditions d'hygiène de ces infrastructures. Par ailleurs, en 2014, Imerys a créé le "Fonds Dan Germiquet" en mémoire d'un ancien Directeur de la Géologie du Groupe, décédé accidentellement. Ce fonds a été créé en partenariat avec la famille Germiquet et l'École nationale supérieure de géologie (ENSG – France) pour aider des étudiants talentueux en situation de précarité financière à poursuivre leurs études en géosciences.

- S'ils le souhaitent, les employés situés en région parisienne peuvent également s'engager auprès de l'Alliance pour l'Éducation et de l'Institut Télémaque pour soutenir des étudiants issus de milieux défavorisés ou en risque de décrochage scolaire.



Concernant la photographie, Imerys souhaite favoriser l'accès à la culture et à la diversité :

- Des concours photographiques sont organisés pour promouvoir les différentes initiatives des sites en faveur des communautés locales ou sur des thématiques liées à la sécurité, à l'innovation ou au Développement Durable. Par exemple, en 2016, de nouvelles expositions ont été proposées autour des photographies du projet "Expédition Imerys" au Brésil.
- Le Groupe a conclu un partenariat avec le RMN-Grand Palais (Paris) pour l'accompagner sur ses expositions photographiques sur trois ans à partir de 2016. En 2016, la première exposition

photographique issue de cette collaboration a mis à l'honneur l'œuvre de Seydou Keita (1921-2001), photographe d'origine malienne, aujourd'hui considéré comme l'un des plus grands photographes de la deuxième moitié du XX^e siècle.

En 2016, Imerys a maintenu un partenariat avec Les Arts Florissants pour soutenir cette formation musicale d'exception. Par ailleurs, Imerys a contribué au projet "Energy Challenge", projet centré sur l'innovation et l'efficacité énergétique, et s'est ainsi associé aux courses nautiques.

✓ Pour plus d'informations, [consultez le www.imerys.com](http://www.imerys.com).

5.3.6 DROITS DE L'HOMME ET ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

Le Groupe affirme dans la Charte de Développement Durable et le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires qu'il soutient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aspire à la conformité avec les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Directeur Juridique du Groupe est chargé de faire appliquer les politiques et les programmes de conformité dans ce domaine ; le Directeur des Ressources Humaines est responsable du respect des normes de l'OIT en interne et le Directeur Industriel du Groupe assure l'intégration de ces préceptes auprès des grands fournisseurs et sous-traitants. La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et la Direction EHS incluent cette revue de conformité dans leurs programmes d'audit. Le procédé de reporting et de suivi des enjeux potentiels liés aux Droits de l'Homme est inclus dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires ([voir le paragraphe 5.5.2 du présent chapitre](#)). Il n'inclut pas de système externalisé pour les lanceurs d'alerte, mais un corps de règles claires de reporting "non punitives" et respectueuses de la confidentialité pour ceux-ci. En 2016, aucun cas d'éventuelle violation des Droits de l'Homme n'a été reporté au sein du Groupe.

Les règles et progrès spécifiques aux principaux thèmes liés aux droits de l'Homme, à savoir la liberté syndicale, la diversité, le travail des enfants et le travail forcé sont exposés ci-dessous :

- **Liberté syndicale et droit aux négociations collectives** : Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys reconnaît le droit à la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. La garantie de l'application de ces engagements est assurée par le réseau de professionnels de la Direction des Ressources Humaines déployés sur tous les sites du Groupe. À fin 2016, la couverture par les conventions collectives (CC) est restée stable avec environ 69 % (donnée de 2015) des salariés concernés. Ces conventions collectives incluent fréquemment des sujets comme la santé et la sécurité, l'organisation du travail, les heures de travail, la formation, la rémunération, les avantages sociaux, et l'égalité des chances.
- **Diversité, non-discrimination et égalité des chances** : La Charte de la Diversité du Groupe est un gage de l'engagement d'Imerys en matière de diversité, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. Depuis 2013, des programmes favorisant la diversité ont été mis en place dans les principaux pays dans lesquels le Groupe est implanté. Imerys continue de

mettre en place des projets soutenant l'intégration des personnes handicapées. En 2016, 39 jeunes talents de 17 différentes nationalités ont rejoint l'entreprise dans le cadre de la deuxième session du "Graduate Program" d'Imerys. Enfin, le Groupe compte désormais 213 travailleurs handicapés au sein de ses équipes ([voir le paragraphe 5.3.2 du présent chapitre](#)).

- **Prévention contre le travail des enfants et le travail forcé** : Imerys intègre les questions relatives au travail des enfants et au travail forcé dans le processus d'évaluation des nouveaux projets et le champ des missions d'audit interne des activités existantes du Groupe. Des protocoles relatifs à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ont été mis en place depuis 2009 et servent de base à la conduite des audits internes.

Imerys considère qu'il est nécessaire d'appliquer des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) élevés pour l'ensemble de ses activités. Le Groupe attend un même niveau d'exigence de la part de ses partenaires commerciaux et fournisseurs. Ainsi, en 2016, Imerys a établi des principes ESG spécifiques aux fournisseurs. Ces standards s'appuient sur les principes fondamentaux du Global Compact énoncés par les Nations Unies et dérivés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Dès 2016, le Groupe a demandé à ses fournisseurs représentant plus de deux millions d'euros des achats de chaque division d'adhérer aux standards fixés. Il entend étendre sa démarche, de manière progressive, à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Imerys reconnaît également l'importance des droits des populations locales. Ainsi, la filiale du Groupe exploitant ses activités en Afrique du Sud (Imerys South Africa Pty Ltd – ISA) est détenue à hauteur de 26 % de son capital par son partenaire local en conformité avec la législation "Broad-Based Black Economic Empowerment" (B-BBEE)⁽¹⁾. La conformité est régulièrement analysée par une tierce partie à l'aide d'un tableau de bord composé de sept piliers : propriété, contrôle du management, équité en matière d'emploi, développement des compétences, achats préférentiels, développement d'entreprise et développement socio-économique.

(1) B-BBEE correspond à l'"Émancipation économique à grande échelle de la communauté noire".

5.4 GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

5.4.1 SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Imerys exige que chacun de ses sites dispose d'un Système de Management Environnemental (SME) lui permettant d'identifier et d'établir les contrôles des risques environnementaux les plus significatifs. Les standards exigés pour l'ensemble des activités du Groupe en matière de SME font l'objet d'un protocole environnemental spécifique organisé autour de huit piliers qui englobent les principaux éléments des normes internationales.

Imerys s'assure du respect des exigences du protocole SME ⁽¹⁾ par 100 % de ses sites grâce à la mise en place et au suivi d'une procédure d'auto-évaluation.

Le tableau ci-dessous récapitule les priorités environnementales ainsi que les mesures de contrôle présentées par les sites d'Imerys à la Direction Générale dans les tableaux de bord SME 2016. Afin que les objectifs et actions définis dans le tableau de bord SME répondent aux principaux enjeux identifiés, une revue à distance a été effectuée sur 10 % des sites par un expert environnemental du Groupe. Elle a pris en compte les aspects et analyses d'impacts spécifiques aux sites ainsi que la pertinence des objectifs fixés dans les tableaux de bord SME.

Priorités environnementales (2016)	% de sites concernés
Émissions atmosphériques	32,9 %
Énergie et GES	16,0 %
Effluents	14,7 %
Déchets	10,8 %
Consommation d'eau	8,2 %
Biodiversité et restauration du sol	5,2 %
Substances dangereuses	4,8 %
Autorisations réglementaires	3,5 %
Bruit et Vibration	3,9 %
Total	100 % (250)

Chaque site doit évaluer annuellement sa conformité réglementaire et est encouragé à mettre à jour l'analyse de ses spécificités. En 2016, en complément de la démarche d'auto-évaluation, 20 sites à risque ont été sélectionnés pour un audit de conformité réalisé par un cabinet de conseil indépendant.

Le Groupe a également structuré un processus interne de reporting et d'enregistrement de cinq types d'incidents environnementaux, incluant toute inspection non routinière, enquête, ou notification de non-conformité provenant d'un organisme de réglementation environnementale.

Pour confirmer la conformité avec la réglementation et avec les protocoles du Groupe, les sites d'Imerys sont audités à intervalles réguliers. En 2016, 28 audits EHS ont été réalisés. Un récapitulatif des principales conclusions d'audit et des incidents environnementaux pertinents est présenté au Comité Exécutif chaque trimestre.

Outre les exigences du SME, le Groupe encourage la certification ISO 14001 et SMEA (Système de Management Environnemental et d'Audit). Le nombre total de sites certifiés ISO 14001 ou SMEA reste de 42 %.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites Imerys disposant d'un SME :

Nombre de sites	2016	2015	2014
Certifiés ISO 14001 ou SMEA	105	106	81
Sites disposant du SME à 8 piliers d'Imerys	145	147	131
Total (ISO 14001/SMEA et SME à 8 piliers d'Imerys)	250	253	212
Sites tenus de mettre en place un SME	250 ⁽¹⁾	253	212

(1) La variation du nombre total de sites est due à des fermetures ou des cessions. Huit sites nouvellement acquis ou mis en service en 2016 seront intégrés dans le périmètre après un an.

(1) Les sites nouvellement acquis ou construits doivent établir un SME fondamental dans les 12 mois suivant l'acquisition ou la mise en exploitation.

5.4.2 CLIMAT ET ÉMISSIONS

Le changement climatique est l'un des principaux enjeux mondiaux actuels. Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'industrie minière représentent moins de 5 % des émissions totales des 28 pays de l'UE ⁽¹⁾. L'engagement d'Imerys pour la réduction des émissions de GES et pour l'atténuation des risques climatiques se traduit par :

- la formalisation d'une approche globale de gestion de l'énergie pour améliorer l'efficacité en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- la construction de plans d'action pour s'adapter à la transition énergétique vers une croissance verte, incluant la recherche continue de projets en faveur de l'emploi de sources d'énergie bas carbone et renouvelables ;
- la surveillance de la variation des émissions et des marchés carbone ainsi que des impacts de ces variations tout au long de la chaîne de valeur ;
- le soutien à l'innovation et à la transformation stratégique de ses activités pour faire face aux enjeux de changement climatique de manière flexible.

■ 5.4.2.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Objectif : Imerys s'est engagé à améliorer son efficacité énergétique de 6 % en trois ans (2015-2017) par rapport à 2014.

Imerys a des besoins en énergie d'exploitation, en particulier dans ses procédés de transformation minérale qui utilisent des technologies thermiques et des activités d'extraction ayant recours à des équipements lourds. Les initiatives du Groupe en matière d'énergie sont pilotées de manière collaborative entre les différentes fonctions concernées : Directions Industrielle, Géologie et Mines, EHS et Achats.

L'amélioration de l'efficacité énergétique permet d'utiliser moins d'énergie pour atteindre un même niveau de productivité et, ainsi, de réaliser des économies et de réduire les émissions de carbone. L'équipe énergie du Groupe définit les standards de reporting et d'analyse, et dispense les formations nécessaires pour assurer la cohérence et la fiabilité des résultats reportés. Les leviers employés pour l'optimisation de l'efficacité énergétique du Groupe incluent principalement :

- **L'analyse de l'évolution des consommations d'énergie et l'identification des priorités d'amélioration** : depuis 2016, l'analyse de l'efficacité énergétique et les plans d'amélioration ont été intégrés aux revues d'activité des divisions du Groupe. 11 sites clés couvrent environ 30 % de la consommation énergétique totale du Groupe. Des projets d'amélioration ont été développés sur ces sites et les analyses des principales variations ont été effectuées pour suivre la performance des sites. Le Directeur Énergie du Groupe suit les projets clés et les causes de toutes variations significatives de l'efficacité énergétique. La performance énergétique est communiquée et revue par les managers des divisions et du Groupe au travers d'un rapport énergie trimestriel. De plus, des incitations financières basées

sur des indicateurs pertinents de performance énergétique sont mises en place pour l'ensemble des managers qui en sont responsables (équipe énergie, responsables de site, les ingénieurs procédés, etc.) ;

- **L'amélioration de la gestion de l'énergie et la promotion de l'excellence opérationnelle avec le programme "I-Cube"** : le programme d'excellence opérationnelle "I-Cube" répond à l'objectif du Groupe de transformer sa performance industrielle en un avantage compétitif. Le programme "I-Cube" a permis de développer un réseau d'experts et de "champions". Une série de documents techniques et fonctionnels standardisés sont développés et maintenus afin de conduire des analyses d'écarts et de définir des feuilles de route d'amélioration. Fin 2016, 97 sites avaient amorcé la mise en œuvre du programme "I-Cube", soit 40 % des sites du Groupe. L'ensemble des 11 sites clés mentionnés précédemment sont soumis à des révisions spécifiques dans le cadre du programme "I-Cube". Ces révisions ont permis de générer plus de la moitié des économies d'énergie réalisées par le Groupe en 2016. Au cours du premier semestre de 2016, la division Carbonates a lancé un concours en faveur de l'économie d'énergie appelée "As Green As White Can Be" en collaboration avec les champions "I-Cube", les fonctions ressources humaines et communication et les réseaux de managers dédiés à ce sujet. La compétition a réuni plus de 87 candidatures provenant de 32 sites différents, représentant environ 3,5 millions d'euros d'économies d'ici fin 2017 ;
 - **L'élaboration de plans d'action pour s'adapter à la transition vers la croissance verte** : le Groupe continue à optimiser ses ressources énergétiques à l'aide de ressources plus propres (gaz), renouvelables (biomasse), ou bas carbone (solaire). En 2016, un projet d'extension de l'usage de la vapeur générée par combustion de biomasse a été mis en place dans l'usine de Capim au Brésil (division Kaolin) afin de continuer à réduire la consommation de fioul lourd. Les sources d'énergie renouvelables (solaire, hydroélectricité et énergie éolienne) sont également utilisées dans le réseau de distribution électrique et alimentent de manière indirecte certains des sites d'Imerys. Par le biais de partenariats, Imerys contribue au développement des énergies renouvelables avec les solutions photovoltaïques commercialisées par la division Toiture et la location de terrains dont le Groupe est propriétaire pour la mise en place de parcs solaires ou éoliens. En 2016, deux nouveaux projets photovoltaïques ont été achevés sur des terrains inutilisés en France et au Royaume-Uni.
- Le Groupe reconnaît les opportunités et défis imposés par la loi française relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, tels que le défi de réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2030 et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de 32 % d'ici 2030. En 2017, Imerys va revoir sa stratégie et définir de nouveaux plans d'action durant son prochain cycle de planification à trois ans afin de s'aligner avec cette législation importante.

(1) Eurostat, "Greenhouse gas emissions by industries and households", données collectées en mars 2016, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Greenhouse_gas_emissions_by_industries_and_households.

La consommation énergétique totale du Groupe ainsi que la répartition par sources d'énergie sont présentées ci-dessous :

	2016	2015	2014
Consommation totale d'énergie ⁽¹⁾ (en térajoules, TJ)	32 735	33 154	34 859
Électricité nette et vapeur	30,8 %	29,3 %	28,4 %
Gaz naturel	48,1 %	45,2 %	47,2 %
Autres combustibles fossiles	18,6 %	22,2 %	21,6 %
Biomasse	2,5 %	3,3 %	2,8 %
Total	100 %	100 %	100 %
Consommation d'énergie/chiffre d'affaires (en MJ/euros)	7,86	8,11	9,45

(1) Plusieurs sites d'Imerys utilisent des installations de Production Combinée de Chaleur et d'Électricité (PCCE). Le surplus d'électricité produit par ces installations est parfois vendu au réseau national. La consommation totale d'énergie n'inclut pas cette électricité vendue.

Entre 2015 et 2016, en prenant en compte l'effet de chaque facteur de variation, la consommation d'énergie annuelle totale a diminué de 419 TJ (Téra Joules). À périmètre constant, l'efficacité énergétique globale s'est améliorée de 2,5 % comparée à 2015 et de 3,8 % par rapport à 2014. En 2016, elle s'est accélérée à l'aide de projets dédiés, en particulier à l'aide de ceux mis en place au sein des principaux sites du Groupe. Comme Imerys possède un portefeuille de produits basé sur une grande variété de différents minéraux, l'intensité de la consommation globale du Groupe peut aussi se mesurer en MJ par euro de chiffre d'affaires. Ce taux était de 7,86 en 2016, montrant une baisse favorable de 3,1 % par rapport à 2015.

La contribution des diverses sources d'énergie dans la consommation globale n'a pas changé considérablement en 2016. La faible baisse de la part de la biomasse de 3,3 % à 2,5 % dans le mix énergétique global est principalement due à l'arrêt de deux sites de production en France ayant utilisé de la biomasse (l'un de la division Terre Cuite et l'autre de la division Minéraux Réfractaires).

■ 5.4.2.2 ÉMISSIONS DE CARBONE

Objectif : Imerys s'engage à améliorer son efficacité carbone de 6 % en trois ans (2015-2017) par rapport à 2014.

En accord avec la Feuille de route 2050 d'IMA-Europe, Imerys participera aux objectifs du secteur à l'horizon 2050 qui consistent à réduire la consommation d'énergie de moitié ainsi que les émissions liées aux transports en encourageant les transports maritimes et ferroviaires.

L'énergie thermique (gaz naturel, énergies fossiles, biomasse, vapeur) constitue la première source d'émissions de GES (51 % du total) du Groupe. Les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité de la production représentent la deuxième plus grande source d'énergie (36 % du total). Certains procédés utilisés sur les sites d'Imerys entraînent des émissions de CO₂ (13 % du total, ex. : décarbonatation des matières premières). Enfin, les émissions de CO₂ issues de l'utilisation directe ou indirecte de la biomasse, représentent 3,2 % du total. Depuis 2006, Imerys a participé au programme "Carbon Disclosure Project" (CDP) relatif au changement climatique et demeure au niveau B sur la grille de performance du CDP. Le niveau B signifie : "l'intégration du changement climatique est reconnue comme une priorité pour la stratégie, toutes les initiatives ne sont pas complètement établies".

La réduction des émissions directes de CO₂ réalisées par Imerys est étroitement liée aux initiatives d'optimisation des sources d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables mentionnées précédemment. Le Groupe effectue un benchmark de ses pairs industriels et entend réexaminer sa stratégie en 2017.

Chaque année, le Groupe analyse la variation de ses émissions de CO₂ et surveille l'amélioration de son efficacité carbone par rapport à son objectif. Le tableau ci-dessous présente les émissions de CO₂ (Scope 1 et 2) et l'efficacité carbone du Groupe :

(en milliers de tonnes, kt)	2016	2015	2014
Émissions de CO ₂ Scope 1	1 713	1 725	1 785
Émissions de CO ₂ Scope 2	1 056	1 056	1 030
Émissions totales de CO₂ (Scopes 1 et 2)	2 769	2 781	2 815
Énergie (hors biomasse)	83,8 %	87,5 %	87,5 %
Procédés	13,0 %	9,2 %	9,3 %
Biomasse	3,2 %	3,3 %	3,2 %
Total	100 %	100 %	100 %
Émissions de CO₂/chiffre d'affaires (en tonnes eq CO₂/million d'euros)	664,8	680,2	763,2

Entre 2015 et 2016, les émissions annuelles totales du Scope 1 et du Scope 2 d'Imerys ont légèrement diminué de 12 kt. L'efficacité carbone globale a progressé de 3,6 % par rapport à 2015, ce qui correspond à une réduction de 97 kt des émissions de CO₂ à périmètre comparable. Ce qui est équivalent à une amélioration de 5 % par rapport à 2014. Le facteur d'émission moyen de l'énergie thermique est resté constant à hauteur de 58,65 t eq CO₂/TJ. Le facteur d'émission le plus bas pour une source d'énergie fossile était celui du gaz naturel qui était à 50,5 t eq CO₂/TJ. L'intensité

des émissions carbone globales du Groupe est de 664,8 tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires. Ce taux a diminué de 2,3 % par rapport à 2015.

Afin de réussir progressivement à quantifier l'impact des activités d'Imerys tout au long de la chaîne de valeur comme suggéré par la loi "Grenelle II", le Groupe accroit l'attention qu'il porte aux émissions pertinentes du Scope 3 et à l'impact du cycle de vie de ses produits et services.

En amont, les achats de matières premières, de consommables et les services de transports du Groupe ont un coût équivalent à environ 40 % de son chiffre d'affaires. Ci-après la répartition des pourcentages des dépenses en 2016 :

Biens	Pourcentage des achats clés ⁽¹⁾	Fournisseurs en amont
Matières premières ⁽²⁾	29 %	Principalement minéraux fondus, minéraux réfractaires et graphite naturel
Fournitures minières et industrielles	13 %	Sous-traitants miniers, fournisseurs de service pour la maintenance et la réparation
Transports	26 %	Fret par train, camion et bateau ; voyages d'affaires
Énergie	19 %	Voir le mix énergétique plus-haut, comptabilisé dans les émissions du Scope 1 et 2
Autres consommables	13 %	Principalement pour les produits chimiques et les matériaux de conditionnement

(1) L'analyse a été basée sur des données 2015 ; la dépense totale relative aux biens mentionnés était approximativement de 1 912 millions d'euros en 2016.

(2) Imerys s'auto-provisionne d'environ deux tiers de matières premières et achète le reste à des tiers.

Le Groupe n'a pas encore établi de méthodologie de collecte des données d'émissions de ses fournisseurs en amont. Les émissions du Scope 3 suivantes ont été estimées selon les meilleures données disponibles et déclarées au CDP en conséquence :

Biens	Source des émissions du Scope 3	Tonnes métriques d'équivalent CO ₂	Méthode de calcul des émissions	Explications
Fournitures minières et industrielles	Activités minières sous-traitées (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	117 785	Ceci est relatif à l'utilisation de diesel dans les engins mobiles dans les activités minières sous-traitées par Imerys. Les émissions sont estimées à partir de l'utilisation du diesel propre à Imerys dans les mines. Les facteurs d'émission de GES ont été utilisés pour le calcul.	C'est la principale source d'usage de carburant dans les activités de sous-traitance d'Imerys.
Transports	Voyages d'affaires de plusieurs sièges régionaux	8 197	Les émissions sont calculées à partir de la distance parcourue. Les données proviennent des principales agences de voyage en train, en avion et agences de location de voiture. Les calculs ont été faits à partir des facteurs d'émissions du protocole GES.	Les données ont été fournies par des agences de voyage telles qu'Egencia (France et Royaume-Uni), Concur (États-Unis), Europcar (Europe).
Transports	Biens délivrés par camion	147 020	Les émissions sont calculées à partir de la distance parcourue, des volumes transportés et du type de transport. Les calculs ont été faits en utilisant les facteurs d'émissions du protocole GES.	Les données étaient seulement disponibles sur une des divisions d'Imerys et ces données représentent 6,9 % des volumes totaux transportés du Groupe en 2016.

Les minéraux achetés sont utilisés comme matières premières principalement par les divisions suivantes : Minéraux Fondus (principalement de la bauxite, bauxite brune fondue, et sable de zircon), Réfractaires Monolithiques (principalement de la silice, andalousite, et de la bauxite), et Graphite et Carbone (sel de graphite) Métallurgie (principalement de la bentonite, de la fluorine et du carbonate de sodium) et Carbonates avec principalement du lime. En raison du manque de données fiables sur les émissions provenant des fournisseurs, il n'est pas possible de faire une estimation précise des émissions du Scope 3 issues de ces matériaux et des biens d'équipement achetés. Les services de transports des fournisseurs sont principalement mesurés par volume et par coût, plutôt que par distance parcourue. Pour la même raison, il est difficile de calculer les émissions du Scope 3 pour le transport des produits finis. Depuis 2015, plusieurs projets d'achats ont été initiés pour optimiser le flux de matériaux et ont contribué à la réduction des émissions du Scope 3 générées par le transport. Les émissions Scope 3 provenant de l'utilisation des biens et services d'Imerys sont considérées comme limitées. Cependant, il n'y a pas d'analyse quantitative disponible à ce stade.

Pour les émissions en aval, Imerys a commencé le processus d'analyse de l'impact de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Par exemple, Imerys a soutenu l'Association Calcium Carbonate (CCA-Europe) qui a dressé un inventaire du cycle de

vie pour ses produits GCC (Ground Calcium Carbonate)/PCC (Precipitated Calcium Carbonate) en septembre 2014. Imerys s'est également engagé de manière active dans la communication sur l'empreinte carbone de ses produits auprès de ses clients. En 2016, Imerys a répondu pour la première fois, au questionnaire CDP (Carbon Disclosure Project) sur la chaîne d'approvisionnement, à la demande de l'un de ses clients.

Imerys prend également en considération le Développement Durable dans son processus d'innovation. La croissance de la demande en produits bas carbone offre au Groupe de nouvelles opportunités commerciales car les minéraux sont souvent une alternative à faible bilan carbone.

17 sites industriels d'Imerys participent au Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émission (SCEQE). Un site fait partie du "California Cap-and-Trade" (CCT). Au total, 18 sites utilisent 92 % des allocations en crédits carbone du Groupe et n'ont pas besoin d'acheter des allocations supplémentaires. Étant donné la réduction progressive de ces allocations au fil des années, la stratégie de 2016 a été de maintenir des surplus existants afin de pouvoir couvrir un déficit futur potentiel. Le risque financier global d'Imerys est considéré comme mineur jusqu'en 2020.

Imerys n'a pas fixé de prix de carbone interne.

5.4.2.3 ÉMISSIONS DE NO_x ET SO₂

Plusieurs procédés de transformation des minéraux du Groupe utilisent des procédés de calcination qui émettent de l'oxyde d'azote (NO_x) et du dioxyde de soufre (SO₂). Imerys publie ci-dessous une estimation de ses émissions de NO_x et SO₂ en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chacune des sources de carburants consommés. Les émissions de SO₂ de procédé sont imputables à un faible nombre de minéraux contenant des sulfures. Les sulfures libérés par ces minéraux durant les transformations thermiques sont inclus dans le périmètre de reporting.

(en tonnes)	2016	2015	2014
Oxyde de soufre (SO ₂) ⁽¹⁾	5 009	3 796	3 947
Oxyde d'azote (NO _x)	5 587	5 999	5 822

(1) Y compris émissions de SO₂ de procédé.

L'évolution à périmètre constant des émissions de SO₂ et NO_x est liée à la consommation globale d'énergie et aux processus industriels. Les émissions de SO₂ et NO_x ont été calculées en se basant sur les facteurs d'émissions issus de la base de données EPA-AP42.

5.4.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La transition vers l'économie circulaire a pour but de dépasser le modèle économique linéaire d'extraction, de production, de consommation et de rejet. L'économie circulaire implique particulièrement la prévention et la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage de ceux-ci ou des matériaux hors spécification. En tant que producteur de solutions à base de minéraux, Imerys s'engage fortement à maximiser l'utilisation de ses matières premières minérales ainsi qu'à réduire la quantité de déchets générés.

5.4.3.1 UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES MINÉRALES

Imerys transforme plus de 30 minéraux industriels issus de ses propres réserves (environ deux tiers) ou achetés à l'état brut auprès de tiers. Le Groupe s'efforce d'améliorer ses rendements et de réduire ses déchets en s'appuyant sur les approches suivantes :

- **Établir et maintenir une gestion efficace des ressources minérales** : la Direction Géologie et Mines du Groupe a défini une série de politiques, procédures et protocoles de Planification Géologique et Minière. Chaque site minier doit avoir un "Plan minier à long terme" (LOM : Life Of Mine Plan) et créer un plan minier quinquennal détaillé. Ceux-ci permettent de maximiser l'utilisation des ressources minières. En 2016, deux matrices de maturité sur la "Planification Géologique et Minière" et les "Sites Miniers" ont été créées pour faire progresser la gestion industrielle des carrières en plus du précédent reporting sur les Plans miniers à long terme. Les matrices ont été entièrement intégrées dans la mise en œuvre du programme "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations, voir la section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence.

- Optimiser les rendements matières des outils de production grâce à une bonne gestion industrielle :** le programme "I-Cube" a construit un réseau d'experts et de "champions", et développé une série de documents techniques et fonctionnels normalisés avec l'objectif d'améliorer les paramètres de production, incluant le taux de récupération des minéraux et des matériaux. À fin 2016, le programme "I-Cube" avait été déployé dans environ 97 sites clés représentant plus de 40 % des sites du Groupe (voir la section 1.2.3 du chapitre 1 du Document de Référence).
- Rechercher des opportunités de recyclage et des solutions portées vers l'économie circulaire :** les améliorations technologiques et les applications nouvellement développées rendent possible la transformation des matériaux de faible qualité, des résidus et des déchets en ressources commercialisables. Début 2016, un groupe de discussion s'est formé sur Chatter (la Plateforme Sociale d'Entreprise Imerys) pour encourager les échanges autour des grandes tendances de l'économie circulaire, des nouvelles opportunités qui en découlent et de la veille réglementaire relative à ce sujet. De nombreux projets

industriels et de Développement Durable innovants ont été mis en place par les sites d'Imerys afin de recycler et/ou réutiliser les matériaux existants de faible qualité ou les résidus, et ont généré avec succès de nouvelles ventes. ImerPlast™, la solution minérale d'Imerys pour rendre compatibles les mélanges de polyéthylène et de polypropylène, couvre un marché potentiel de 650 000 tonnes par an de polyoléfine recyclé. Les produits ReMined™ d'Imerys Carbonates issus du marbre blanc calcaïque sont 100 % certifiés "matériaux recyclés pré-consommation" et éligibles aux diverses certifications pour bâtiments écologiques aux États-Unis (ex. : programme LEED®, National Green Building Standard, NSF/ANSI 140).

Le secteur des minéraux industriels travaille également en partenariat avec les industries en aval sur des procédés permettant d'accroître la recyclabilité. L'association professionnelle IMA-Europe estime, sur la base de données publiques, que le recyclage des verres, plastiques, béton et papier implique que 40 à 50 % de tous les minéraux consommés en Europe sont aussi recyclés ⁽¹⁾ :

Minéral	Silice	Chaux	Feldspath	Talc	Carbonate de Calcium	Kaolin et Argile
Taux de recyclage	73 %	68 %	60 %	58 %	50 %	49 %

5.4.3.2 DÉCHETS, STÉRILES ET MINÉRAUX SOLIDES

Les procédés minéraux d'Imerys utilisent des méthodes qui sont principalement mécaniques et physiques. En conséquence, les activités du Groupe génèrent des quantités relativement faibles de déchets domestiques et industriels. La gestion des déchets et les obligations statutaires relatives à la collecte, au stockage, à l'étiquetage, au transport et à l'élimination sont traitées dans chaque SME de site.

Les stériles et les minéraux solides non utilisés (résidus, matériaux non conformes, etc.) sont en général stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières, dans l'attente d'une utilisation future si des avancées technologiques ou de nouvelles opportunités de marché le permettent. Ils peuvent également servir, dans de nombreux cas, de matériaux de remblayage ou de réaménagement lors des travaux de réhabilitation en fin d'exploitation. Pour ces raisons, les stériles et les résidus ne sont pas comptabilisés comme "déchets". Les matériaux hors spécification provenant des opérations de transformation qui sont renvoyés dans les carrières d'Imerys sont comptabilisés comme déchets, uniquement lorsque la réglementation locale applicable l'exige.

Le tableau ci-dessous montre les tendances en termes de production de déchets industriels et de recyclage au cours des trois dernières années :

	2016	2015	2014
Déchets industriels totaux (en tonnes) dont :	212 626	203 706	281 654
Déchets industriels dangereux non recyclés	1 701	1 486	1 739
Déchets industriels dangereux recyclés	2 026	1 964	1 434
Déchets industriels non dangereux non recyclés	78 065	81 713	150 631
Déchets industriels non dangereux recyclés	130 834	118 543	127 850
Génération de déchets industriels/chiffre d'affaires (en kg/euro)	0,05	0,05	0,08

Les activités du Groupe ont généré 213 kt de déchets industriels en 2016, dont 98,2 % de déchets non dangereux. Le taux de déchets générés par euro de chiffre d'affaires était de 0,05 kg/euro en 2016. Ce ratio est resté relativement faible depuis plusieurs années. En 2016, la production de déchets industriels a subi une légère augmentation de 4,4 % par rapport à 2015 due à la hausse des matériaux non dangereux recyclés (12 291 tonnes). Par ailleurs, les 10 principaux sites producteurs de déchets généraient 48 % des déchets totaux du Groupe.

Concernant la production de déchets dangereux, la portion non recyclée a augmenté de 215 tonnes de 2015 à 2016 ; et la portion recyclée de ces déchets a augmenté de 62 tonnes.

Pour le recyclage des déchets, 62,5 % des déchets industriels totaux ont été recyclés (contre 59,2 % en 2015) ainsi que 54,4 % des déchets dangereux (contre 56,2 % en 2015). Environ 96 % des déchets industriels non dangereux recyclés de la division Toiture étaient des tuiles hors spécification, représentant environ

(1) Fiche de recyclage de l'IMA-Europe : <http://www.ima-europe.eu/content/ima-recycling-sheets-full>.

47,6 % (60 231 tonnes) du volume total du Groupe. Ces tuiles sont catégorisées comme non dangereuses dans les permis environnementaux des sites concernés et sont autorisées à être réutilisées dans les carrières durant la réhabilitation.

De nouvelles actions de réduction des déchets et d'accroissement du recyclage sont constamment identifiées durant la mise en œuvre du programme "I-Cube". Par exemple, une simple étape de changement durant la mise en œuvre du programme "I-Cube" sur l'un des sites de la division Carbonates aux États-Unis a permis de réduire la quantité de produits hors spécification et d'économiser plus de 400 tonnes de matériaux en 2016. L'objectif d'un taux de récupération des déchets inertes et non dangereux (mesurés en masse) de 55 % en 2020, fixé par la loi française relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), est déjà atteint (63 % en 2016). La progression du programme "I-Cube" et

les autres initiatives en cours permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de 65 % exigé en 2025.

■ 5.4.3.3 DÉCHETS ALIMENTAIRES

Imerys est peu visé par les aspects de la loi TECV relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets organiques.

En France, Imerys emploie approximativement 2 640 personnes sur 48 sites. La plupart des sites fournissent des espaces pour le déjeuner mais ne disposent pas de cantines pour préparer et cuisiner le repas des employés. Seuls quelques sites importants proposent des services de restauration aux employés. Ces services sont fournis et gérés par des prestataires externes.

5.4.4 GESTION EFFICACE DE LA RESSOURCE EN EAU

Imerys transforme les minéraux avec un impact relativement mineur sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

Dans son reporting et ses publications, Imerys classe les prélèvements d'eau en fonction des sources qui comprennent les eaux souterraines (55 %), les eaux de surface (24 %) et les

fournisseurs d'eau (15 %). Le Groupe a choisi de ne pas y inclure l'eau déplacée d'une zone à une autre sans être utilisée par le site (eau pompée pour maintenir les carrières en bon état de marche), puisque la qualité de cette eau n'est pas affectée par ses activités. Imerys reporte les volumes d'eau recyclée par ses sites.

Les tendances en matière de prélèvement d'eau sur les trois dernières années sont présentées ci-après :

	2016	2015	2014
Prélèvements totaux (en millions de litres) dont :	38 871	40 062	36 128
Eau obtenue auprès de fournisseurs d'eau	11,0 %	10,4 %	10,8 %
Eau prélevée dans les eaux souterraines	57,5 %	53,5 %	55,4 %
Eau prélevée dans l'eau de surface	25,2 %	28,8 %	24,3 %
Eau obtenue auprès d'autres sources ⁽¹⁾	6,3 % ⁽²⁾	7,3 %	9,5 %
Eau prélevée/chiffre d'affaires (en litres/euro)	9,3	9,8	9,8

(1) Certains sites d'Imerys peuvent prélever de l'eau provenant d'autres sources que celles listées ci-dessus. Par exemple, un site peut collecter de l'eau de pluie ou s'approvisionner grâce à des clients. Le terme "eau obtenue auprès d'autres sources" comprend ces types de prélèvement.

(2) En 2016, environ 70 % de l'eau obtenue auprès d'autres sources provenaient des clients puisque certains sites du Groupe alimentent des usines de producteurs de papier et partagent leurs installations.

Imerys a prélevé 38,9 millions de mètres cubes d'eau en 2016. Le volume d'eau prélevé par euro de chiffre d'affaires était de 9,3 litres/euro. Les prélèvements totaux d'eau du Groupe ont diminué de 3 % comparé à 2015, ce qui est principalement dû à la baisse de la production.

Les 10 sites les plus consommateurs d'eau du Groupe (principalement au sein des divisions Kaolin, Additifs de performance et Minéraux Fondus) ont réalisé plus de 65 % des prélèvements totaux annuels.

Huit de ces sites ont mis en place leur plan de gestion de l'eau. Les plans intègrent la description de l'utilisation actuelle de l'eau sur le site, l'analyse du bilan hydrique, la comptabilité de l'eau, l'évaluation des risques liés à l'eau, ainsi qu'un plan d'action pertinent pour gérer les enjeux de haute priorité.

Le tableau ci-dessous présente le profil hydrique d'Imerys par région selon une analyse utilisant l'outil Global Water Tool (GWT) ⁽¹⁾ du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development – Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable) au 31 décembre 2016 :

Région/Pourcentage de prélèvement d'eau dans chaque zone géographique	Faible < 0,2	Moyen 0,2-0,4	Stress 0,4-1,0	Pénurie > 1,0	Pas de données	Total (en millions de litres)
Asie-Pacifique	48,5 %	1,1 %	0,0 %	44,4 %	5,9 %	2 961
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA)	88,0 %	6,8 %	0,0 %	0,0 %	5,2 %	13 058
Amérique du Nord	89,0 %	1,7 %	1,0 %	2,6 %	5,7 %	16 411
Amérique du Sud	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	6 441
Pourcentage du total des prélèvements	87,4 %	3,3 %	0,4 %	4,3 %	4,6 %	38 871
Nombre total de sites	207	12	4	19 ⁽¹⁾	16	258 ⁽²⁾

(1) Répartition des 19 sites par région : six en Asie-Pacifique, cinq en EMOA et huit en Amérique du Nord.

(2) Le nombre total de sites comprend ceux cédés ou fermés durant la période de reporting.

Le Groupe compte 19 sites localisés dans des régions en état de stress hydrique. La plupart de ces sites utilisent uniquement des procédés secs pour la production et une utilisation limitée d'eau pour les autres activités. Le prélèvement consolidé en eau de ces sites représentait 4,3 % du prélèvement total du Groupe pour l'année 2016. À fin décembre, ces 19 sites avaient établi leurs plans de gestion de l'eau, incluant une sensibilisation à l'empreinte hydrique et des actions d'aide communautaire. Par exemple, en 2016, le site de Vidarbha en Inde (division Réfractaires

Monolithiques) a achevé deux projets de collecte d'eau et a soutenu les fermiers locaux pour l'irrigation en période de sécheresse. Les techniques locales adaptées (gestion de bassin versant et construction de barrage de correction) ont été choisies pour apporter des meilleurs résultats avant les pluies de mousson.

Le tableau ci-dessous présente les tendances en termes de recyclage de l'eau au cours des trois dernières années. Le taux d'eau recyclée a sensiblement augmenté pour atteindre 0,52 (par rapport à 0,50 en 2015).

	2016	2015	2014
Volume total recyclé d'eau ⁽¹⁾ (en millions de litres)	41 377	40 487	31 954
Nombre de sites ayant déclaré l'eau recyclée	61	68	55
Taux d'eau recyclée ⁽²⁾	0,52	0,50	0,47

(1) Le protocole de reporting de recyclage de l'eau a été légèrement modifié en 2014 et a précisé que les eaux de refroidissement fournies par l'installation d'une tierce partie (par exemple l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisées en circuit fermé ne doivent pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites d'Imerys.

(2) Taux d'eau recyclée : eau totale recyclée / (prélèvement d'eau total + eau totale recyclée).

La majeure partie de l'eau consommée sur les sites du Groupe est rejetée dans des eaux de surface après traitement. La conformité avec les limites réglementaires correspondantes pour les rejets d'eaux usées est gérée et revue dans le système de management environnemental spécifique au site. Tout rejet imprévu d'eaux usées doit être rapporté dans la base de données des incidents

environnementaux du Groupe. En 2016, cinq incidents sur les sept rapportés étaient de cette nature. Pour chaque incident, des actions correctives adaptées ont été accomplies et revues au cours des réunions trimestrielles de gestion des divisions concernées (voir le paragraphe 5.4.6 du présent chapitre).

5.4.5 BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION

Qu'elles soient fermées ou encore en activité, les carrières offrent de nombreuses opportunités pour la biodiversité à travers des projets de réhabilitation des habitats naturels et la protection des espèces menacées. Imerys s'engage à respecter les écosystèmes autour de ses sites et à préserver la biodiversité tout au long de l'exploitation de ses carrières.

La réhabilitation est intégrée dans le plan de vie de la mine et dans l'exécution du projet minier des premières phases de l'exploitation jusqu'à la fermeture de la mine. Le Groupe dispose d'un protocole "Réhabilitation après exploitation minière" imposant à chaque site minier de décrire les méthodes qui seront appliquées. Avant le développement d'une nouvelle mine, une étude d'impact

(1) Le Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable (WBCSD) fournit aux entreprises un outil d'analyse des risques relatifs à l'approvisionnement en eau, notamment à la qualité et aux volumes d'eaux disponibles.

environnemental, incluant une évaluation initiale de la sensibilité de la biodiversité, est également exigée. Dans de nombreux pays, une telle étude d'impact est prévue par la loi et doit être revue avec le public et déposée auprès des autorités gouvernementales.

La fonction EHS du Groupe a développé une méthodologie structurée d'évaluation des risques pour les sites dans les zones de grande valeur en matière de biodiversité, en référence à Natura 2000 et à la base de données mondiale sur les aires protégées

(World Database on Protected Areas). Cette analyse est mise à jour tous les deux ans pour recueillir les nouvelles informations sur les aires protégées et intégrer les mines nouvellement acquises.

Fin 2016, 31 des 140 sites miniers du Groupe (actifs et inactifs) se trouvaient à proximité ou à l'intérieur d'une zone reconnue d'une grande valeur pour la biodiversité. Les catégories de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour ces 31 sites apparaissent dans le tableau ci-dessous (mis à jour en juin 2016).

Catégorie UICN ⁽¹⁾	Description	Nombre de sites concernés
<i>Ia</i>	<i>Réserve naturelle intégrale</i>	0
<i>Ib</i>	<i>Zone de nature sauvage</i>	0
<i>II</i>	<i>Parc national</i>	1
<i>III</i>	<i>Monument/élément naturel marquant</i>	0
<i>IV</i>	<i>Zone de gestion des habitats/espèces</i>	1
<i>V</i>	<i>Paysage terrestre/marin protégé</i>	9
<i>VI</i>	<i>Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles</i>	2
<i>Non-IUCN</i>	<i>Directives régionales (directives "habitats", "oiseaux", etc.), réserves de biosphère du programme MAB-UNESCO</i>	18
Total		31

(1) Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées (2008).

En 2016, l'objectif d'établir des plans de gestion de la biodiversité (PGB) spécifiques sur 100 % des sites situés dans des zones d'une grande valeur en matière de biodiversité a été atteint. Huit nouveaux sites ont finalisé leur plan ce qui porte le nombre total de sites avec un PGB à 18. L'établissement d'un PGB implique diverses actions telles que le relevé des espèces, l'analyse des risques, la planification de la réhabilitation ainsi que la consultation et la participation des pouvoirs publics. Par exemple :

- La carrière de Talc d'Imerys à Luzenac-Trimouns (division Additifs de Performance) a pris des mesures pour réhabiliter les habitats locaux dans les zones les plus riches en biodiversité et renforcer les relations avec les communautés locales au cours des 15 dernières années. En 2015 et en 2016 de nouvelles actions ont été entreprises telles que la mise en place d'un inventaire de la faune et la flore avec la création de nouveaux abris de bergers et d'un parcours d'escalade jalonné de nombreux panneaux d'information dans des lieux d'une beauté et d'une biodiversité remarquables. L'office du tourisme local a organisé des visites guidées en partenariat avec ce site d'Imerys, attirant plus de 6 000 personnes par an.
- La division Céramiques s'est associée à l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) et a signé la charte "Abeille sentinelle de l'environnement". Ce partenariat, lié au programme plus global "Cerabees", a permis à quatre sites de la division Céramiques d'installer des ruches pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Ces ruches sont gérées localement par des apiculteurs de la division ou avec l'aide d'associations locales. Le miel récolté a été partagé entre les employés ou donné aux communautés locales.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires de l'Union européenne, le Groupe a mis en place deux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols en 2012 impliquant l'ensemble des 53 carrières situées en Europe occidentale. Les indicateurs permettent de quantifier les surfaces perturbées par les activités minières du Groupe et les surfaces réhabilitées. En 2016, les surfaces totales perturbées par ces 53 carrières couvraient 2 166 hectares et leurs surfaces réhabilitées couvraient 1 216 hectares.

D'autres projets innovants de réhabilitation ont également été conduits pour maximiser la valeur des ressources terrestres suite à l'arrêt des activités minières. En 2016 :

- Cinq des sites miniers du Groupe en Cornouailles, au Royaume-Uni, ont participé au programme "Meilleur Niveau d'Intendance" ("Higher Level Stewardship") sur 10 ans. Ce programme, soutenu par "Natural England", a pour but d'apporter des améliorations environnementales importantes dans des situations et des zones de haute priorité. Une ferme environnementale a été créée et le programme a inclus le débroussaillage, le contrôle des espèces invasives, la gestion des prairies et le pâturage du bétail.
- La division Toiture d'Imerys a mis en service une nouvelle centrale électrique photovoltaïque dans l'un de ses sites réhabilités. Des panneaux solaires amovibles ont été installés sur un terrain d'Imerys de 11,8 hectares à Bessens en France. La centrale électrique, gérée par URBASOLAR, devrait générer environ 8 900 MWh et, ainsi, éviter 3 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. [Voir des informations sur les études de cas sur www.imerys.com](http://www.imerys.com).

5.4.6 CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTALE ET INFORMATIONS SUR LES PÉNALITÉS ENCOURUES

Les enjeux de conformité réglementaire environnementale sont régulièrement évalués et gérés dans le cadre du Système de Management Environnemental (SME) de chaque site (*voir le paragraphe 5.4.1 du présent chapitre*).

Les poursuites et sanctions environnementales sont également enregistrées dans le système de reporting des données de Développement Durable. Les tableaux ci-dessous regroupent les poursuites engagées par les autorités et les amendes imposées au cours des trois dernières années :

Nombre de poursuites	2016	2015	2014
Total	12	13	9

Montant des amendes (en euros)	2016	2015	2014
Total	346 402	67 568	29 554

Les mesures correctives pour résoudre les problèmes de conformité environnementale sont rigoureusement suivies par les sites concernés. L'augmentation des amendes en 2016 est liée aux rejets constatés sur le site de Lompoc en Californie aux États-Unis (division Filtration) en 2014. Il s'agit d'un rejet de terre de diatomée, un minéral non toxique et non dangereux. Le montant de l'amende infligée, s'élevant à 350 000 dollars, a été payé sous la forme d'un don mais également sous la forme de prestations de nettoyage et de sanctions civiles.

Les poursuites engagées en 2016 concernent la violation alléguée par certains sites des termes de leurs permis environnementaux ou de la réglementation applicable à la gestion de l'eau et de ses effluents en France, au Royaume-Uni et au Brésil. La probabilité et le montant potentiel des condamnations pouvant être infligées au Groupe dans le cadre de ces poursuites ont été estimés par les responsables des divisions concernées et du Groupe, avec le concours de conseils externes pour les contentieux ou réclamations les plus significatifs. L'impact financier estimé a été consolidé dans les provisions "Obligations environnementales et de démantèlement" (*voir Note 23.2 aux États financiers consolidés*).

5.5 GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES

5.5.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Imerys suit les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées.

Pour toutes informations concernant le Gouvernement d'Entreprise, *voir le Chapitre 3 du Document de Référence*. Pour celles relatives au management des risques et au contrôle interne, *voir le Chapitre 4 du Document de Référence*.

5.5.2 CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires ("le Code") d'Imerys résume les principes de conduite éthique que tous ses employés, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires sont tenus de respecter. Les principes énoncés dans le Code sont appuyés par une série de politiques et de protocoles s'appliquant à la fois à la conduite générale des affaires d'Imerys et au comportement individuel de chaque employé. Les sujets couverts par le Code

intègrent la conformité avec les lois et les réglementations, la protection de l'environnement et les droits de l'Homme, les relations avec le voisinage des sites et les syndicats, la sécurité au travail et la santé, la diversité et l'égalité, la confidentialité, la prévention des fraudes et de la corruption, la prévention des délits d'initié et des conflits d'intérêts, la protection des actifs du Groupe, la concurrence loyale, la transparence et l'intégrité.

Le Code ainsi que les politiques et protocoles associés sont révisés régulièrement. Ils sont également mis à jour afin de prendre en considération les changements et les évolutions des réglementations internationales applicables, ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre par des groupes comparables. Dans ce contexte, le Code a été mis à jour en 2015 pour refléter les évolutions les plus récentes et améliorer le management du risque interne. En 2016, Imerys a renforcé ses politiques et procédures internes en matière de sanctions internationales. Ainsi une procédure visant à encadrer toutes les transactions avec des pays dits sensibles a été déployée, et les procédures visant plus particulièrement à respecter le programme de sanctions émises par l'Union Européenne et les États-Unis dans le cadre des transactions commerciales, d'une part avec l'Iran, et d'autre part avec la Russie et l'Ukraine, ont été renforcées. Par ailleurs, afin de s'assurer du bon respect de ses valeurs éthiques par ses fournisseurs et sous-traitants, le Groupe s'est inspiré des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Cela lui a permis de définir en 2016 des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance à destination de ses fournisseurs.

L'application du Code, des politiques et des protocoles est assurée par le support d'organisation adéquate et une révision régulière, une formation et une communication déployées à travers le Groupe ainsi qu'un reporting et un contrôle appropriés :

- **Organisation et révision** : le Directeur Juridique du Groupe est le Responsable "Éthique et Conformité" du Groupe. Depuis fin 2013, il est assisté par un Responsable Juridique "Anti-trust et Conformité". Dans certains pays comme le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, des responsables ou coordinateurs pays ont été nommés afin d'assurer localement la tenue des engagements du Groupe au titre du Code et des politiques associées. La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne réalise des revues régulières quant à la mise en application du Code et des autres politiques et protocoles du Groupe. Les résultats de ces audits sont transmis chaque semestre au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration. Les objectifs et la portée du programme général de conformité du Groupe sont également mis à jour de manière régulière. Un récapitulatif de son statut, de son avancement et de ses résultats est présenté chaque année au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue annuelle des principaux risques du Groupe.
- **Formation et communication** : le Code est présenté lors de séminaires internes, y compris les séminaires d'intégration

("Welcome Sessions") organisés pour les nouveaux arrivants. En outre, à chaque formation sur des sujets de conformité plus ciblés tels que l'anti-fraude et l'anti-corruption ou l'antitrust, le Code est brièvement décrit. Des formations en présentiel ou en ligne, mettant l'accent sur les politiques anti-fraude et anti-corruption, les politiques anti-trust et les restrictions commerciales internationales, sont régulièrement organisées en interne par des membres de l'équipe juridique avec, quand cela est jugé opportun, la participation d'experts juridiques extérieurs. En 2016, les outils de formation mis à disposition couvraient les modules actualisés du Code révisé et des nouvelles politiques.

- **Reporting et contrôle** : le système de reporting accessible à tous les employés du Groupe est décrit dans le Code et dans la politique anti-fraude et anti-corruption. Ce système exige des directeurs, des responsables et des employés qu'un rapport immédiat soit fait à leur équipe, à leur manager, à un représentant des Ressources Humaines ou à la Direction de l'Audit interne ou Juridique, s'ils ont connaissance ou s'ils sont persuadés, en toute bonne foi, qu'une violation du Code a eu lieu ou est en train d'avoir lieu. Dans le cas d'un rapport signalant une violation matérielle, Imerys doit en chercher les causes sans délai. Le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Juridique sont avertis de ces violations. En 2016, un certain nombre de cas de fraude ont été enregistrés mais n'ont pas eu d'impacts financiers matériels.

Le contrôle de la conformité au Code et à la procédure anti-fraude et anti-corruption et sanctions internationales est assuré par les équipes de l'Audit Interne.

En 2016, une formation ciblée des équipes d'Audit interne couvrant le Code, la politique anti-fraude et anti-corruption ainsi que les politiques sur les sanctions internationales a été menée afin d'améliorer leur mission sur ces sujets de conformité. L'équipe d'Audit interne travaille en étroite collaboration avec le Responsable Juridique "Anti-trust et Conformité" pour la bonne interprétation des politiques auditées.

Le Code exige également que le Groupe respecte un standard élevé de transparence et d'intégrité dans son engagement pour le développement de la politique publique au travers d'associations professionnelles bien établies et jouissant d'une bonne réputation. L'implication dans les associations professionnelles est décrite dans le [paragraphe 5.1.3 du présent chapitre](#).

5.5.3 TRANSPARENCE DANS LES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-3 du Code de commerce, le rapport sur les paiements supérieurs ou égaux à 100 000 euros effectués au profit d'autorités gouvernementales par les entités du Groupe ayant des activités d'exploration, de

prospection, de découverte, d'exploitation ou d'extraction de minéraux fera l'objet d'un dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés et sera consultable sur le site internet de la Société (www.imerys.com), dans les délais et conditions prévus par la loi.

5.6 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

5.6.1 MÉTHODES ET PROTOCOLES

Imerys œuvre pour se conformer aux meilleures pratiques en matière de reporting Développement Durable en accord avec la loi française “Grenelle II” et avec les “options de base” des directives G4 de la Global Reporting Initiative (GRI).

Le périmètre de reporting sur le Développement Durable englobe toutes les divisions sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel. Pour répondre aux questions les plus fréquentes, Imerys a publié quatre protocoles et directives réglementant la collecte et la compilation des données relatives aux ressources humaines, à la santé et la sécurité ainsi qu’à l’environnement et à l’énergie. La liste ci-dessous présente les éléments de reporting, avec leur fréquence, leur périmètre et leurs systèmes de collecte :

Éléments	Fréquence	Périmètre	Système	Remarques
Ressources Humaines	Mensuel	Tout pays	Enablon	Les sous-traitants, non gérés par Imerys et effectuant des tâches éloignées de son corps de métier sont exclus ; un rapport mensuel sur les effectifs est publié en interne
Santé et sécurité	Mensuel	Tout pays	Symphony	Des détails sur des accidents ou maladies ont été suivis à l’aide de carnets de bords internes des incidents ; un rapport mensuel de sécurité est publié en interne
Énergie, émissions dans l’air et production	Mensuel	Tout pays	Symphony	Conformément au Protocole GES avec plusieurs exceptions mineures ; un rapport énergétique trimestriel est publié en interne
Autres données environnementales (conformité, SME, eau, déchets)	Trimestriel	Tout pays	Symphony	Activités commerciales, ventes et bureaux administratifs, et projets sur les sites des clients exclus ; un rapport environnemental trimestriel est publié en interne
Utilisation du sol	Annuel	Mines en Europe occidentale	Symphony	Mines souterraines exclues
Incident relatif à la sécurité minière	Lorsque nécessaire	Tout pays	Incident Logs	Bilan mensuel au Comex
Incidents environnementaux	Lorsque nécessaire	Tout pays	Incident Logs	Bilan trimestriel au Comex
Paiement aux gouvernements	Annuel	Tout pays	Magnitude	Conformément à la méthode de reporting des données financières

Le Groupe a également structuré les procédés de consolidation de données et de contrôle qualité afin d’assurer la fiabilité et la vérifiabilité du reporting, incluant plusieurs séries de vérifications internes. Dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires issues de la loi “Grenelle II”, le Groupe a confié au cabinet Deloitte la vérification de son reporting 2016. Cette mission a donné lieu à l’établissement du rapport présenté dans le [paragraphe 5.7.1 du présent chapitre](#).

Le tableau de corrélation de chacun des 42 éléments du “Grenelle II” est présenté dans le [paragraphe 5.7.2 du présent chapitre](#). Les raisons d’une éventuelle omission sont exposées dans les paragraphes correspondants à chaque point.

✓ Pour plus d’informations, se référer aux “Méthodologies de Reporting Développement Durable” mises à jour sur le site www.imerys.com.

5.6.2 RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Les indicateurs clés de performance (KPIs) sur le Développement Durable du Groupe ont été définis et progressivement ajustés pour prendre en compte les standards internationaux et les réglementations mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant résume les résultats des trois dernières années (2014-2016) par rapport au KPIs.

Catégorie	KPIs	Unité	2016	2015	2014	Périmètre
Social						
Santé et sécurité						
Décès	Décès – Salariés Imerys	#	1	1	1	Groupe
	Décès – Autres employés ⁽¹⁾	#	0	0	0	Groupe
Accidents invalidants ⁽²⁾	Accidents invalidants – Salariés Imerys	#	2	2	1	Groupe
	Accidents invalidants – Autres employés	#	0	2	2	Groupe
Taux de fréquence ⁽³⁾	Salariés Imerys	/	1,35	1,27	1,05	Groupe
	Autres employés	/	1,40	1,40	0,70	Groupe
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	1,37	1,31	0,95	Groupe
Taux de gravité ⁽⁴⁾	Salariés Imerys	/	0,09	0,11	0,07	Groupe
	Autres employés	/	0,06	0,06	0,04	Groupe
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	0,08	0,10	0,06	Groupe
Maladies professionnelles	Maladies professionnelles avec arrêt de travail	#	2	7	0	Groupe
	Maladies professionnelles sans arrêt de travail	#	7	6	2	Groupe
Ressources humaines						
Main-d'œuvre	Effectif total en fin d'année	#	15 697	16 130	14 900	Groupe
	Effectifs permanents	#	15 003	15 356	14 179	Groupe
	Contrats à durée déterminée	#	694	774	721	Groupe
	Employés par zone géographique – Europe de l'Ouest	#	7 010	7 181	/	Région
	Employés par zone géographique – États-Unis / Canada	#	2 629	2 609	/	Région
	Employés par zone géographique – Pays émergents	#	5 851	6 131	/	Région
	Employés par zone géographique – Autres (Japon / Australie)	#	207	209	/	Région
	Employés par famille d'emploi – Opérations/ Production/Fabrication	#	10 316	10 588	9 832	Groupe
	Employés par famille d'emploi – Logistique/Achats	#	700	729	623	Groupe
	Employés par famille d'emploi – R&D/Géologie	#	673	709	672	Groupe
	Employés par famille d'emploi – Ventes et Marketing	#	1 472	1 533	1 396	Groupe
	Employés par famille d'emploi – Fonctions Support et Administration	#	2 537	2 571	2 377	Groupe
	Embauche et relations de travail	Nouvelles embauches	#	1 290	1 109	1 176
Taux de rotation du personnel		%	6,6	5,5	6,7	Groupe
Nombre d'heures perdues en raison de grèves		Heures	35 167	352	1 063	Groupe
Taux d'absentéisme		%	2,81	2,78	2,88	Groupe
Programmes éducatifs d'aide aux salariés, à leur famille, et aux membres de la communauté en cas de maladie grave		/	12	18	16	Groupe
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année		#	12 428	12 332	10 208	Groupe
	Heures de formation	Heures	293 191	260 941	221 426	Groupe
Diversité	Pourcentage total de femmes salariées	%	17,1	17	16,7	Groupe
	Nombre de salariés handicapés	#	213	220	198	Groupe

Catégorie	KPIs	Unité	2016	2015	2014	Périmètre
Voisinage des sites du Groupe						
	Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formalisé visant à gérer les impacts des activités sur le voisinage des sites du Groupe	%	83	73	45	Groupe
Droits de l'Homme, engagements auprès des clients et des fournisseurs						
Droits de l'Homme	Nombre total d'incidents liés à la discrimination	#	0	0	0	Groupe
	Pourcentage de salariés entrant dans le champ d'une convention collective	%	69 ⁽⁶⁾	69	75	Groupe
	Nombre de violations des droits de l'Homme signalées	#	0	0	0	Groupe
Autres	Pourcentage d'opérations certifiées ISO 9001 ou se référant à un système de management de la qualité	%	70	84	80	Groupe
Environnemental						
Systèmes de Management						
SME	Pourcentage de sites disposant d'un SME ⁽⁶⁾	%	100	100	100	Groupe
	Sites certifiés ISO 14001 ou SMEA ⁽⁷⁾	#	105	106	81	Groupe
	Sites s'appuyant sur les 8 piliers du SME Imerys	#	145	147	131	Groupe
Inspection réglementaire	Nombre de poursuites	#	12	13	9	Groupe
	Montant des amendes	euros	346 402	67 568	29 554	Groupe
Climat et émissions						
Énergie	Consommation totale d'énergie	TJ	32 735	33 154	34 859	Groupe
	Gaz naturel	%	48,1	45,2	47,2	Groupe
	Autres combustibles fossiles	%	18,6	22,2	21,6	Groupe
	Biomasse	%	2,5	3,3	2,8	Groupe
	Électricité (nette) et vapeur	%	30,8	29,3	28,4	Groupe
	Efficacité énergétique (base 100 en 2014)	%	- 3,8	- 1,3	100	Groupe
GES (gaz à effet de serre)	Émissions de CO ₂ périmètre 1	kt CO ₂ e	1 713	1 670	1 785	Groupe
	Émissions de CO ₂ périmètre 2	kt CO ₂ e	1 056	1 056	1 030	Groupe
	Émissions totales de CO ₂	kt CO ₂ e	2 769	2 726	2 815	Groupe
	Émissions de CO ₂ provenant de l'Énergie (hors biomasse)	%	83,8	87,5	87,5	Groupe
	Émissions de CO ₂ provenant des procédés	%	13,0	9,2	9,3	Groupe
	Émissions de CO ₂ provenant de la biomasse	%	3,2	3,3	3,2	Groupe
	Efficacité carbone (base 100 en 2014)	%	- 5,0	- 1,5	100	Groupe
Autres émissions dans l'air	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Tonnes	5 009	2 796	3 947	Groupe
	Oxyde d'azote (NOx)	Tonnes	5 587	5 999	5 822	Groupe
Économie circulaire						
Déchets	Quantité totale de déchets industriels produits	Tonnes	212 626	203 706	281 654	Groupe
	Déchets industriels dangereux non recyclés	Tonnes	1 701	1 486	1 739	Groupe
	Déchets industriels dangereux recyclés	Tonnes	2 026	1 964	1 434	Groupe
	Déchets industriels non dangereux non recyclés	Tonnes	78 065	81 713	150 631	Groupe
	Déchets industriels non dangereux recyclés	Tonnes	130 834	118 543	127 850	Groupe

Catégorie	KPIs	Unité	2016	2015	2014	Périmètre
Gestion de l'eau						
	Quantité totale de prélèvements en eau	M litres	38 871	40 062	36 128	Groupe
	Eau provenant de fournisseurs en eau	%	11,0	10,4	10,8	Groupe
	Eau prélevée dans les eaux souterraines	%	57,5	53,5	55,4	Groupe
	Eau prélevée dans les eaux de surface	%	25,2	28,8	24,3	Groupe
	Eau provenant d'autres sources	%	6,3	7,3	9,5	Groupe
	Nombre de sites situés dans des zones arides	#	19	19	16	Groupe
	Quantité totale d'eau recyclée	M litres	41 377	40 487	31 954	Groupe
	Sites utilisant de l'eau recyclée	#	61	68	55	Groupe
Biodiversité						
	Surfaces affectées par les activités minières du Groupe	Hectares	2 166	2 187	1 926	Région ⁽⁸⁾
	Surfaces réhabilitées	Hectares	1 216	1 197	1 027	Région ⁽⁸⁾
	Nombre de sites identifiés comme des sites dans ou proches d'une zone riche en biodiversité	#	31	35	31	Groupe
	Nombre de sites disposant d'un plan de gestion de la biodiversité	#	18	10	8	Groupe
Gouvernance						
Gouvernement d'Entreprise et conduite des affaires	Pourcentage de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	46,7	44,4	40,0	Groupe
	Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration	%	40	38,9	26,7	Groupe

(1) Salariés d'une entreprise sous contrat avec Imerys, chargés d'une opération particulière sur site ou fournissant un service.

(2) Un "accident invalidant" se réfère à un accident grave ayant un impact lourd sur la victime, comme par exemple entraînant une amputation ou plus globalement un handicap.

(3) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

(4) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

(5) L'enquête sur la couverture de la négociation collective est conduite tous les deux ans. Le résultat se réfère à l'enquête de 2015.

(6) SME : Système de Management Environnemental. Ne sont concernés que les sites en activité, à l'exclusion des sites cédés ou fermés ainsi que les sites acquis ou construits durant la période de reporting.

(7) SMEA : Système de Management Environnemental et d'Audit (norme Européenne).

(8) Les deux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols sont appliqués uniquement aux exploitations minières à ciel ouvert en Europe occidentale.

5.7 ATTESTATION ET TABLEAUX DE CORRÉLATIONS

5.7.1 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte & Associés

136 avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine, France

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes d'Imerys SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 (ci-après les Informations "RSE ⁽²⁾"), présentées dans le Rapport de Gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un Rapport de Gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le "Référentiel") dont un résumé figure dans le Rapport de Gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le Rapport de Gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et mars 2017 pour une durée d'environ sept semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽³⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises. Dans ce rapport, RSE est équivalent à Développement Durable.

(3) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de Développement Durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de Gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "5.6 Méthodologies de reporting" du Rapport de Gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le Rapport de Gestion des Informations RSE requises

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de Développement Durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le Rapport de Gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 8 % des informations quantitatives sociales et entre 14 % et 27 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires sur les Informations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que l'incertitude sur les émissions de SOx est jugée potentiellement significative comme cela est précisé dans les éléments méthodologiques du Rapport de Gestion.

Neully-Sur-Seine, le 20 mars 2017

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Frédéric Gourd

Associé

Olivier Jan

Associé Développement Durable

(1) Informations quantitatives sociales vérifiées : Effectif total au 31 décembre, Recrutements externes, Licenciements (économiques et non économiques), Départs volontaires, retraites et autres causes de départs, Taux de turnover, % des salariés d'Imerys entrent dans le champ d'un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux, Nombre de décès (salariés Imerys & autres employés), Taux de fréquence (salariés Imerys & autres employés), Taux de gravité (salariés Imerys & autres employés), Nombre de maladies professionnelles.

Informations quantitatives environnementales vérifiées : Nombre de sites d'Imerys disposant d'un SME, Provisions environnementales, Emissions dans l'air d'oxyde de soufre (SO₂), Emissions dans l'air d'oxyde d'azote (NO_x), Production de déchets industriels dangereux, Production de déchets industriels non dangereux, Part des déchets recyclés, Prélèvement total d'eau, Consommation totale d'énergie, Emissions totales de CO₂ (Scopes 1 et 2), Nombre de sites disposant d'un plan de gestion de la biodiversité.

Informations quantitatives sociétales : Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formalisé visant à gérer les impacts des activités sur le voisinage des sites du Groupe.

Informations qualitatives sociales, environnementales et sociétales : Politique Ressources Humaines et Domaines clés d'intervention, Politique générale de santé-sécurité, Respect des conventions fondamentales de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail forcé, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail des enfants, Politique de gestion de l'eau dans les zones de stress hydrique, Biodiversité et Réhabilitation, Relations avec le voisinage des sites, Engagements auprès des parties prenantes, Gouvernance et conduite des affaires, Engagement de la direction en faveur des droits de l'homme, Présence d'un Code Ethique.

(2) Sites concernés par des tests de détails : Minerals California, Inc – Quincy WA, Sandersville Calcine Plant – PPN.

IRM – IRM Andersonville – USA, Fused Minerals Yingkou Co., Ltd, Calderys Indonesia – PT Indoporlen, Celite Chile – Arica, Imerys – Ploemeur, Imerys TC – Saint Germer (Toiture), Imerys Graphite & Carbon Belgium (Willebroek), Carbonates EMEA – Lixhe PAP – Belgium.

5.7.2 TABLEAU DE CORRÉLATION AVEC LES ÉLÉMENTS "GRENELLE II"

1) Informations sociales		Section	
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Main-d'œuvre, p. 141	
	Embauches et licenciements	5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Embauches et relations de travail, p. 141	
	Rémunérations et leur évolution	5.3.3.1 – Politiques ressources humaines et domaines clés d'intervention, p. 122	
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	5.3.3.1 – Politiques ressources humaines et domaines clés d'intervention, p. 122	
	Absentéisme	5.3.3.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 124	
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5.3.1.2 – Santé, p. 121 5.3.3 – Ressources humaines, p. 122	
	Bilan des accords collectifs et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119	
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119	
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Sécurité et santé, p. 141	
	Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.2.2 – Charte et politiques de Développement Durable, p. 113 5.2.3 – Performances 2016, p. 114 5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119 5.3.3.2 – Indicateurs clés de performance – Formation, p. 126 5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126 5.5.2 – Conformité et éthique des affaires, p. 138	
Formation	Nombre total d'heures de formation	5.3.3.2 – Indicateurs clés de performance – Formation, p. 126	
	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.3.3.2 – Indicateurs clés de performance – Diversité, p. 125	
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 126 5.3.3.2 – Indicateurs clés de performance – Diversité, p. 125	
Égalité de traitement	Politique de lutte contre les discriminations	5.2.2 – Charte et politiques de Développement Durable, p. 113 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128	
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.3.1 – Santé et sécurité, p. 119 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Droits de l'Homme, p. 142
		à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Droits de l'Homme, p. 142
	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Droits de l'Homme, p. 142	
	à l'abolition effective du travail des enfants	5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Droits de l'Homme, p. 142	

2) Informations environnementales		Section
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.2.2 – Charte et politiques de Développement Durable, p. 113 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 129
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 129
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.4 – Gestion responsable de l'environnement, p. 129
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	6.1.2 – Note 23.2 Autres provisions, p. 204 6.1.2 – Note 28 Engagements, p. 225
Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.4 – Gestion responsable de l'environnement, p. 129
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 129
Économie circulaire – Mesures de prévention et recyclage des déchets	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation ou toutes autres mesures de valorisation et d'élimination des déchets	5.4.3 – Économie circulaire p. 133
	Actions contre le gaspillage alimentaire	5.4.3.3 – Déchets alimentaires p. 135
Économie circulaire – Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	5.4.4 – Gestion efficace de la ressource en eau, p. 135
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.4.2 – Climat et émissions, p. 130 5.4.3 – Économie circulaire, p. 133 5.4.4 – Gestion efficace de la ressource en eau, p. 135
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	5.4.2.1 – Efficacité énergétique, p. 130
	Utilisation des sols	5.4.5 – Biodiversité et réhabilitation, p. 136
Changement climatique	La quantité importante de rejets de gaz à effet de serre générée par l'activité de l'entreprise, notamment au travers de l'utilisation des biens et services qu'elle produit	5.4.2 – Climat et émissions, p. 130 5.6.2 – Récapitulatif des indicateurs clés de performance – Émissions, p. 142
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.4.2 – Climat et émissions, p. 130 5.4.3.1 – Utilisation efficace des ressources minérales, p. 133
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.4.5 – Biodiversité et réhabilitation, p. 136

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du Développement Durable

Section

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	en matière d'emploi et de développement régional	5.1.1 – Principaux impacts en matière de Développement Durable, p. 110 5.2.3 – Performances 2016, p. 114 5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126
	sur les populations riveraines ou locales	5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.1.1 – Principaux impacts en matière de Développement Durable, p. 110 5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126
	Actions de partenariat ou de mécénat	5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126 5.3.5 – Mécénat d'entreprise, p. 127
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128
	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.2.3 – Performances 2016, p. 114 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	5.2.2 – Charte et politiques de Développement Durable, p. 113 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 119 5.3.2 – Gestion responsable des produits, p. 121
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme		5.3.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 126 5.3.6 – Droits de l'Homme et engagement des fournisseurs, p. 128



ÉTATS FINANCIERS

6.1 États financiers consolidés	152	6.3 Honoraires d'audit	245
6.1.1 États financiers	152	Mandats des Commissaires aux comptes	245
6.1.2 Notes aux états financiers consolidés	159	Organisation de l'audit des filiales d'Imerys	245
6.2 États financiers sociaux	227	Honoraires au 31 décembre 2016	245
6.2.1 États financiers	227		
6.2.2 Notes aux états financiers sociaux	229		

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Produits des activités ordinaires	5	4 165,2	4 086,7
Produits et charges courants		(3 583,1)	(3 548,6)
Matières premières et achats consommés	6	(1 303,2)	(1 299,5)
Charges externes	7	(1 115,7)	(1 117,8)
Charges de personnel	8	(898,6)	(877,7)
Impôts et taxes		(49,1)	(51,9)
Amortissements et pertes de valeur		(225,8)	(225,5)
Autres produits et charges courants	9	9,3	23,8
Résultat opérationnel courant		582,1	538,1
Autres produits et charges opérationnels	10	(88,8)	(357,2)
Résultat des prises ou pertes de contrôle		(14,5)	(8,4)
Autres éléments non récurrents		(74,3)	(348,8)
Résultat opérationnel		493,3	180,9
Charge d'endettement financier net		(52,7)	(49,1)
Résultat des placements	11	12,3	9,5
Charge d'endettement financier brut	11	(65,0)	(58,6)
Autres produits et charges financiers		(3,7)	(6,4)
Autres produits financiers		236,5	241,8
Autres charges financières		(240,2)	(248,2)
Résultat financier	12	(56,4)	(55,5)
Impôts sur le résultat	13	(142,2)	(56,3)
Résultat net		294,7	69,1
Résultat net, part du Groupe ⁽¹⁾	14	292,8	68,4
Résultat net, part des intérêts sans contrôle		1,9	0,7
<i>(1) Résultat net par action</i>			
<i>Résultat net de base par action (en euros)</i>	15	3,72	0,86
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	15	3,66	0,85

■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Résultat net		294,7	69,1
Éléments non reclassables ultérieurement en résultat			
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi		12,8	32,0
Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	23.1	12,8	32,0
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	13	(3,3)	(6,7)
Éléments reclassables ultérieurement en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		25,8	(1,9)
Comptabilisation en capitaux propres	24.4	19,1	(36,5)
Reclassement en résultat	24.4	6,7	34,6
Réserve de conversion		68,9	(4,1)
Comptabilisation en capitaux propres		67,9	(7,9)
Reclassement en résultat		1,0	3,8
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	13	(3,2)	10,7
Autres éléments du résultat global		101,0	30,0
Résultat global total		395,7	99,1
Résultat global total, part du Groupe		390,5	98,4
Résultat global total, part des intérêts sans contrôle		5,2	0,7

■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Actif non courant		4 343,3	4 189,1
Goodwill	16	1 674,7	1 631,3
Immobilisations incorporelles	17	81,6	105,1
Actifs miniers	18	585,4	552,3
Immobilisations corporelles	18	1 686,5	1 589,6
Coentreprises et entreprises associées	9	122,5	126,2
Autres actifs financiers	21.1	40,0	31,6
Autres créances	21.1	40,5	33,5
Instruments dérivés actif	24.4	17,8	15,0
Impôts différés actif	13	94,3	104,5
Actif courant		2 389,1	1 979,7
Stocks	20	712,5	738,3
Créances clients	21.1	608,1	578,1
Autres créances	21.1	234,4	223,6
Instruments dérivés actif	24.4	14,9	5,0
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	24.2	9,6	19,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	24.2	809,6	415,1
Actif consolidé		6 732,4	6 168,8
Capitaux propres, part du Groupe		2 861,5	2 644,1
Capital		159,2	159,2
Primes		529,7	530,2
Réserves		1 879,8	1 886,3
Résultat net, part du Groupe		292,8	68,4
Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle		52,7	27,8
Capitaux propres	22	2 914,2	2 671,9
Passif non courant		2 356,7	2 224,2
Provisions pour avantages du personnel	23.1	295,4	322,9
Autres provisions	23.2	343,8	304,2
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	1 601,7	1 500,0
Autres dettes	24.3	38,5	42,4
Instruments dérivés passif	24.4	4,6	1,9
Impôts différés passif	13	72,7	52,8
Passif courant		1 461,5	1 272,7
Autres provisions	23.2	22,6	19,2
Dettes fournisseurs	24.1	422,7	441,0
Impôts exigibles sur le résultat		79,1	50,4
Autres dettes	24.3	336,5	315,6
Instruments dérivés passif	24.4	5,2	19,2
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	584,0	423,8
Concours bancaires ⁽¹⁾	24.2	11,4	3,5
Capitaux propres et passif consolidé		6 732,4	6 168,8
<i>(1) Postes inclus dans le calcul de la dette financière nette</i>	24.2	1 366,5	1 480,4

■ ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du Groupe							Résultat net, part du Groupe	Sous-total	Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle	Total
	Capital	Primes	Actions propres	Réserves			Sous-total				
				Couvertures de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Autres réserves					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	151,8	334,1	(10,4)	(10,9)	(236,0)	1 944,2	1 686,9	271,6	2 444,4	26,1	2 470,5
Résultat global total	-	-	-	(0,3)	4,8	25,5	30,0	68,4	98,4	0,7	99,1
Transactions avec les actionnaires	7,4	196,1	(3,9)	0,0	(0,2)	173,5	169,4	(271,6)	101,3	1,0	102,3
Affectation du résultat net 2014	-	-	-	-	-	271,6	271,6	(271,6)	0,0	-	0,0
Dividende (1,65 € par action)	-	-	-	-	-	(132,5)	(132,5)	-	(132,5)	(0,1)	(132,6)
Augmentations de capital en nature ⁽¹⁾	7,5	206,9	-	-	-	34,4	34,4	-	248,8	-	248,8
Augmentations de capital en trésorerie	2,0	50,3	-	-	-	-	0,0	-	52,3	0,2	52,5
Réductions de capital en trésorerie	(2,1)	(60,4)	-	-	-	-	0,0	-	(62,5)	-	(62,5)
Transactions sur actions propres	-	-	(3,9)	-	-	(7,9)	(11,8)	-	(11,8)	-	(11,8)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	7,3	7,3	-	7,3	-	7,3
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)	0,9	0,6
Reclassement	-	(0,7)	-	-	(0,2)	0,9	0,7	-	0,0	-	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2015	159,2	530,2	(14,3)	(11,2)	(231,4)	2 143,2	1 886,3	68,4	2 644,1	27,8	2 671,9
Résultat global total	-	-	-	17,0	71,2	9,5	97,7	292,8	390,5	5,2	395,7
Transactions avec les actionnaires	0,0	(0,5)	(42,4)	0,0	0,0	(61,8)	(104,2)	(68,4)	(173,1)	19,7	(153,4)
Affectation du résultat net 2015	-	-	-	-	-	68,4	68,4	(68,4)	0,0	-	0,0
Dividende (1,75 € par action)	-	-	-	-	-	(137,5)	(137,5)	-	(137,5)	(1,9)	(139,4)
Augmentations de capital en trésorerie	0,6	15,6	-	-	-	-	0,0	-	16,2	-	16,2
Réductions de capital en trésorerie	(0,6)	(16,1)	-	-	-	-	0,0	-	(16,7)	-	(16,7)
Transactions sur actions propres	-	-	(42,4)	-	-	(3,0)	(45,4)	-	(45,4)	-	(45,4)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	10,5	10,5	-	10,5	-	10,5
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	21,5	21,4
Reclassement	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	0,1	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2016 ⁽²⁾	159,2	529,7	(56,7)	5,8	(160,2)	2 090,9	1 879,8	292,8	2 861,5	52,7	2 914,2
(1) Augmentation de capital liée à l'acquisition de S&B (Note 16).											
(2) Dividende proposé (1,87 € par action)	-	-	-	-	-	(148,8)	(148,8)	-	(148,8)	-	(148,8)
Capitaux propres après dividende proposé	159,2	529,7	(56,7)	5,8	(160,2)	1 942,1	1 731,0	292,8	2 712,7	52,7	2 765,4

■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		633,6	544,5
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes	Annexe 1	834,8	760,4
Intérêts payés		(57,1)	(61,7)
Impôts sur le résultat payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier		(102,0)	(105,8)
Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente		(0,2)	0,3
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	Annexe 2	(41,9)	(48,7)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(279,2)	(610,5)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	(278,4)	(271,6)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	16	(44,5)	(351,0)
Coûts de transaction		(13,5)	(10,6)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur		-	(0,2)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(6,1)	(0,4)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	27,4	7,2
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée		27,6	6,7
Variation nette des immobilisations financières		(4,2)	0,2
Intérêts encaissés		12,5	9,2
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		6,2	(154,4)
Augmentations et réductions de capital en trésorerie		(0,5)	(10,0)
Cessions (acquisitions) d'actions propres		(49,4)	(11,8)
Dividendes versés aux actionnaires		(137,5)	(132,5)
Dividendes versés aux intérêts sans contrôle		(1,9)	(0,1)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	16	(0,1)	-
Émissions d'emprunts ⁽¹⁾		604,0	23,5
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾		(4,1)	(342,8)
Variation nette des autres dettes ⁽³⁾		(404,3)	319,3
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		360,6	(220,4)
(en millions d'euros)		2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		411,6	654,5
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		360,6	(220,4)
Incidence de la variation des taux de change		25,9	(22,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ⁽⁴⁾		798,1	411,6
Trésorerie		568,8	286,8
Équivalents de trésorerie		240,8	128,3
Concours bancaires		(11,5)	(3,5)

(1) Dont en 2016, une émission obligataire de 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) (note 24.5).

(2) Dont en 2015, le remboursement pour un montant de 314,6 millions d'euros de l'emprunt obligataire à haut rendement du groupe S&B (note 16).

(3) Dont en 2015, une émission de billets de trésorerie de 347,6 millions d'euros (note 24.5).

(4) Au 31 décembre 2016, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture" est constitué d'un solde de 2,5 millions d'euros (6,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) non disponible pour Imerys SA et ses filiales, dont 1,1 million d'euros (5,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) au titre de législations sur le contrôle des changes et 1,4 million d'euros (0,2 million d'euros au 31 décembre 2015) au titre de dispositions statutaires.

Annexe 1 : flux de trésorerie générés par les opérations courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Résultat net		294,7	69,1
Ajustements		514,8	683,3
Impôts sur le résultat	13	142,2	56,3
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	9	(1,7)	(8,1)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		5,6	7,4
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	0,5	118,8
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	0,1
Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill		88,2	238,3
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	225,6	225,1
Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif		7,4	-
Dotations nettes opérationnelles aux provisions		(1,8)	(9,4)
Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente		-	(0,1)
Produits et charges d'intérêts nets		53,7	49,1
Charge de paiements en actions	8	10,5	7,3
Variation de juste valeur des instruments de couverture		(2,1)	2,2
Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(13,4)	(3,7)
Variation du besoin en fonds de roulement		25,3	8,0
Stocks		58,5	6,1
Clients, avances et acomptes reçus		(25,5)	41,2
Fournisseurs, avances et acomptes versés		(18,6)	(25,5)
Autres créances et dettes		10,9	(13,8)
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes		834,8	760,4

Annexe 2 : flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Autres produits et charges opérationnels	10	(88,8)	(357,2)
Ajustements		46,9	308,5
Coûts de transaction		13,5	10,6
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur		-	0,2
Résultat des cessions des titres consolidés	10	1,0	(2,4)
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	0,5	118,8
Résultat des cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	(1,0)	0,1
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	22,4	153,0
Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions	10	1,0	15,0
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	0,1
Impôts sur le résultat payés sur autres produits et charges opérationnels		9,4	13,1
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels		(41,9)	(48,7)

Annexe 3 : table des renvois indirects vers les notes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
État des flux de trésorerie consolidés			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(278,4)	(271,6)
Immobilisations incorporelles	17	(9,5)	(48,9)
Immobilisations corporelles	18	(279,0)	(225,3)
Neutralisation des acquisitions en location financement		0,1	-
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		10,0	2,6
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		27,4	7,2
Immobilisations incorporelles	17	13,6	0,1
Immobilisations corporelles	18	(0,5)	3,2
Résultat des cessions d'actifs	9	13,4	3,7
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	10	1,0	(0,1)
Variation des créances sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(0,1)	0,3
Annexe 1			
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements		225,6	225,1
Dotations aux amortissements – immobilisations incorporelles	17	9,5	13,6
Dotations aux amortissements – immobilisations corporelles	18	223,5	215,6
Reprises d'amortissements – immobilisations incorporelles et corporelles		(7,2)	(3,7)
Neutralisation des amortissements des locations financement		(0,2)	(0,4)
Annexe 2			
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements		22,4	153,0
Pertes de valeur – immobilisations incorporelles	17	0,7	36,1
Pertes de valeur – immobilisations corporelles	18	25,2	119,0
Reprises de pertes de valeur – immobilisations corporelles	18	(3,5)	(2,1)

6.1.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BASE DE PRÉPARATION	160	NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	182
Note 1 Référentiel	160	Note 16 Goodwill	182
Note 2 Changements de méthodes comptables et erreurs	160	Note 17 Immobilisations incorporelles	185
Note 3 Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture	161	Note 18 Immobilisations corporelles	187
Note 4 Estimations	162	Note 19 Tests de perte de valeur	189
 		Note 20 Stocks	191
INFORMATION PAR SECTEURS	162	Note 21 Actifs financiers	192
 		Note 22 Capitaux propres	195
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	166	Note 23 Provisions	196
Note 5 Produits des activités ordinaires	167	Note 24 Passifs financiers	206
Note 6 Matières premières et achats consommés	168	 	
Note 7 Charges externes	168	AUTRES INFORMATIONS	220
Note 8 Charges de personnel	168	Note 25 Principales entités consolidées	220
Note 9 Autres produits et charges courants	170	Note 26 Taux de change	223
Note 10 Autres produits et charges opérationnels	172	Note 27 Parties liées	224
Note 11 Instruments financiers	173	Note 28 Engagements	225
Note 12 Résultat financier	176	Note 29 Événements postérieurs à la date de clôture	226
Note 13 Impôts sur le résultat	177		
Note 14 Résultat courant net et résultat net, part du Groupe	181		
Note 15 Résultat par action	181		

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 2016

Ce paragraphe a pour objectif de permettre au lecteur d'identifier facilement les principales notes dans lesquelles sont traités les événements significatifs de l'exercice.

- Imerys et le Brexit : *Information par secteurs – Information par localisation géographique – Exposition au risque pays.*
- Retraitement du résultat courant net d'un gain de liquidation non récurrent de 7,5 millions d'euros du régime de retraite Imerys UK : *note 14, Résultat courant net et résultat net, part du Groupe ; note 23.1, Provisions pour avantages du personnel – Tableaux de variation.*
- Émission obligataire de 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) : *note 24.5, Gestion des risques liés aux passifs financiers – Risque de liquidité de l'emprunteur – Gestion du risque.*

■ BASE DE PRÉPARATION

NOTE 1 RÉFÉRENTIEL

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 154 rue de l'Université et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2016 en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 15 février 2017 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

1.2 DIFFÉRENCES ENTRE LE RÉFÉRENTIEL ET LES IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Toutefois au 31 décembre 2016, aucun décalage n'existe entre le Référentiel et les IFRS.

1.3 DISPOSITIONS OPTIONNELLES

Première adoption. Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a présenté des états financiers au 1^{er} janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption

des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

Autres dispositions optionnelles. Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (*note 17*), des actifs minières (*note 18*) et des immobilisations corporelles (*note 18*). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré – Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) ou du coût unitaire moyen pondéré (*note 20*). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (*note 24.4*).

1.4 TRAITEMENTS NON PRÉCISÉS

En l'absence de norme ou interprétation applicable ou de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : quotas d'émission de gaz à effet de serre (*note 17*), actifs minières (*note 18*) et engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (*note 25*).

NOTE 2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET ERREURS

Méthode comptable

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (*note 2.1*), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (*note 2.2*). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs (*note 2.3*) sont corrigées de manière rétrospective.

2.1 CHANGEMENTS OBLIGATOIRES

Application anticipée

Imerys n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation en 2015 et 2016.

Application en date d'entrée en vigueur

Amendements à IAS 1 : Informations à fournir. Ces amendements ont pour objectif d'améliorer la pertinence des informations fournies en plaçant l'accent sur le jugement professionnel de l'émetteur et la matérialité.

Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification des méthodes d'amortissement acceptables. Les normes sur les immobilisations incorporelles et corporelles prévoient que l'amortissement représente la consommation des avantages économiques futurs représentés par un actif. Ces amendements précisent que le niveau de revenu généré par ces actifs ne peut pas être considéré comme une base appropriée pour évaluer cette consommation. Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Imerys sont généralement amorties en linéaire et par exception, notamment pour les actifs minières, selon la méthode des unités de production (*notes 17 et 18*). Ces amendements n'ont donc pas d'incidence pour le Groupe.

Amendements à IAS 19, Cotisations des membres du personnel.

Cet amendement simplifie la comptabilisation des cotisations payées indépendamment du nombre d'années de service par les membres du personnel au titre des régimes à prestations définies (*note 23.1*). Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers d'Imerys.

Par ailleurs, les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 relatifs aux exemptions de consolidation accordées aux entités d'investissement, les amendements à la norme IFRS 11 concernant les acquisitions d'intérêts dans des accords aux termes desquels les parties ne détiennent pas des droits dans l'actif net d'une activité, mais des quotes-parts d'actifs et passifs spécifiques, les amendements à la norme IAS 27 sur la méthode

de la mise en équivalence dans les états financiers individuels, ainsi que les amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 sur les actifs biologiques producteurs ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe.

2.2 CHANGEMENTS VOLONTAIRES

Imerys n'a procédé à aucun changement volontaire de méthode comptable en 2015 et 2016.

2.3 ERREURS

Aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée en 2015 et 2016.

NOTE 3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union européenne daté du 14 février 2017 publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), Imerys appliquera les normes et interprétations suivantes après le 31 décembre 2016.

3.1 APPLICATION EN 2017

Amendements à IAS 7 : Informations à fournir. L'objectif de cet amendement est d'améliorer les informations à fournir sur la variation des passifs issus des activités de financement. Au 31 décembre 2016, le processus d'adoption de cet amendement est en cours dans l'Union européenne.

Par ailleurs, les amendements à IAS 12, Impôts sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ne sont pas applicables à Imerys. En effet, ces amendements clarifient les conditions de comptabilisation des actifs d'impôt différé relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, base d'évaluation non utilisée par le Groupe pour ce type de passifs.

3.2 APPLICATION EN 2018

Amendements à IFRS 2, Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Cet amendement apporte des clarifications sur les paiements fondés sur des actions, lorsqu'ils sont réglés en instruments de capitaux propres. Il spécifie qu'une telle transaction est intégralement traitée comme un règlement en instruments de capitaux propres, même si elle donne incidemment lieu à un règlement en trésorerie au titre d'une obligation fiscale. Par ailleurs, l'amendement apporte des clarifications sur un type de transaction non pratiqué par Imerys : les paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Au 31 décembre 2016, le processus d'adoption de cette norme est en cours dans l'Union européenne.

IFRS 9, Instruments financiers. IFRS 9 est destinée à remplacer l'actuelle norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture. Le modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers introduit par IFRS 9, plus simple que celui de l'actuelle norme IAS 39, permettra d'améliorer

la lisibilité des informations fournies dans les *notes 11, 12, 21.1 et 24.1*. Par ailleurs, le passage d'un modèle fondé sur les pertes avérées à un modèle fondé sur les pertes anticipées devrait avoir un impact peu matériel compte tenu de l'exposition limitée d'Imerys au risque de crédit. En matière de comptabilité de couverture, Imerys pourrait considérer la possibilité d'étendre le périmètre des éléments couverts au-delà de ce qu'il est aujourd'hui. En effet, IFRS 9 offre des possibilités plus étendues qu'IAS 39 en termes de désignation des éléments éligibles à la comptabilité de couverture. Enfin, du fait des instruments dérivés utilisés dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe sera concerné par les nouvelles dispositions applicables à la comptabilisation de la variation de la valeur temps des options en capitaux propres et non plus en résultat comme c'est le cas aujourd'hui. Des amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, précisent les informations permettant de comprendre le passage, à la date d'adoption de la norme IFRS 9, entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers et les anciennes et nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers détenus à cette date. Les amendements à IFRS 9, Instruments financiers prévoient que les entités qui adopteront IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'auront pas à retraiter d'exercice comparatif. À cette date, le passage entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers sera expliqué, au titre des amendements à IFRS 7, par des informations fournies en annexe et l'écart, entre les anciennes et nouvelles évaluations des instruments financiers détenus à cette date, sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients.

Cette nouvelle norme dont l'objectif est de remplacer l'actuelle norme sur les produits des activités ordinaires, repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu. Pour les ventes de biens, l'analyse en cours porte en particulier sur l'incidence liée à l'usage de certains incoterms spécifiques. Pour les contrats de service, l'analyse réalisée a spécifiquement examiné comment la notion de contrôle pouvait influencer sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectuait de manière ponctuelle ou continue. L'analyse des différents types de contrats de l'activité Réfractaires Monolithiques, principale activité concernée par ce sujet, a permis de conclure à une incidence non significative des dispositions de la nouvelle norme.

IFRIC 22, Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée. Face à l'absence d'indications de la norme IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, sur le cours de change à appliquer aux paiements et encaissements anticipés relatifs aux transactions en monnaies étrangères, l'interprétation IFRIC 22 précise que chaque paiement et encaissement doit être évalué au taux de change à la date du mouvement de trésorerie. Déjà confronté à l'absence d'indications de la norme IAS 21 sur ce sujet, Imerys avait intégré cette précision dans ses politiques comptables dès 2014, en s'appuyant sur les indications fournies par la documentation technique d'un cabinet comptable de premier rang. Le Groupe n'anticipe donc aucun impact lié à l'entrée en vigueur de cette interprétation. Au 31 décembre 2016, le processus d'adoption de cette interprétation est en cours dans l'Union européenne.

Par ailleurs, les amendements à IAS 40, Transferts des immeubles de placement et à IFRS 4, Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ne sont pas applicables à Imerys.

NOTE 4 ESTIMATIONS

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans les notes :

- affectation de certaines transactions par niveaux dans le compte de résultat (*notes sur le compte de résultat consolidé*) ;
- méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles (*note 17*) ;
- méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et en particulier des réserves minières, des actifs de découverte ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée (*note 18*) ;

■ INFORMATION PAR SECTEURS

Méthode comptable

Par des procédés de transformations physiques et thermiques complexes, Imerys valorise une gamme de minéraux généralement extraits de ses gisements. Dans chacune de ses quatre branches, le Groupe conçoit, produit et commercialise des solutions minérales dont les fonctionnalités (résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc.) sont essentielles aux produits et procédés de fabrication de ses clients. Les secteurs à présenter correspondent aux quatre branches d'Imerys :

- Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) : additifs fonctionnels utilisés dans la construction (plastiques, peintures, etc.) et dans la production du papier, des produits réfractaires monolithiques pour la protection des équipements industriels de haute température

3.3 APPLICATION EN 2019

IFRS 16, Contrats de location. Cette norme abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre locations simples, comptabilisées en charges (*note 7*) et locations financement, comptabilisées en immobilisations corporelles (*note 18*) en contrepartie d'une dette financière (*note 24.2*) pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. Cette norme, dont l'application affectera notamment le niveau des capitaux investis (*Information par secteurs*), la charge d'amortissement comptabilisée en résultat opérationnel courant, la charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier (*note 12*), les tests de perte de valeur (*note 19*), les ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter pour une partie de ses financements (*note 24.5*) et le niveau des engagements donnés au titre des actuels contrats de locations simples (*note 28*), fait l'objet d'un suivi par le Groupe depuis la sortie du premier exposé sondage en août 2010. Les travaux réalisés depuis 2014 en vue de circonscrire progressivement les contrats entrant dans le champ d'application de la norme, ont été étendus en 2016 à la recherche de solutions informatiques permettant de gérer le volume des contrats identifiés. Au 31 décembre 2016, le processus d'adoption de cette norme est en cours dans l'Union européenne.

- définition, dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs non financiers, des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des indices de perte de valeur, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT (*note 19*) ;
- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (*note 23.1*) ; et
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (*note 23.2*).

(sidérurgie, fonderie, industries pétrochimiques, du verre, du ciment, etc.) et des spécialités minérales pour les marchés de l'énergie mobile, de l'électronique et de l'exploration pétrolière non conventionnelle ;

- Filtration & Additifs de Performance (F&PA) : agents minéraux pour la filtration de liquides alimentaires, spécialités minérales de performance utilisées dans les plastiques, peintures et polymères et papiers, destinées aux secteurs de la construction, des biens de consommation courante (boissons, alimentation, magazines, emballages, produits pharmaceutiques, hygiène et beauté, etc.) et durable (notamment l'automobile) ;

- Matériaux Céramiques (CM) : tuiles en terre cuite et solutions minérales pour carrelages, sanitaires, vaisselle, céramiques techniques, peintures, plastiques et papier ;
- Minéraux de Haute Résistance (HRM) : minéraux fondus pour les industries abrasives (outils de découpe, de broyage et de polissage) et minéraux réfractaires utilisés dans les industries de haute température (sidérurgie, fonderie, génération d'énergie, etc.).

Chacun des secteurs à présenter est ainsi engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion (note 19). La Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas

un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H). L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (note 1). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées.

Compte de résultat consolidé

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 251,5	1 137,7	1 197,4	576,3	2,3	4 165,2
Ventes de biens	1 045,1	1 030,0	1 040,4	563,1	1,0	3 679,6
Prestations de services	206,4	107,7	157,0	13,2	1,3	485,6
Produits inter-secteurs	(0,8)	6,8	24,6	21,5	(52,1)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 250,7	1 144,5	1 222,0	597,8	(49,8)	4 165,2
Résultat opérationnel courant	129,9	214,6	223,4	78,0	(63,8)	582,1
dont amortissements et pertes de valeur	(58,2)	(57,1)	(81,7)	(28,7)	(10,5)	(236,2)
Autres produits et charges opérationnels	(24,5)	0,5	(14,3)	(50,7)	0,2	(88,8)
Résultat opérationnel	105,4	215,1	209,1	27,3	(63,6)	493,3
Résultat financier	(5,1)	(7,6)	6,1	(1,5)	(48,3)	(56,4)
Produits d'intérêt	0,1	0,1	11,3	0,7	0,4	12,6
Charges d'intérêt	(1,0)	(0,2)	0,4	(2,6)	(62,8)	(66,2)
Impôts sur le résultat	(43,8)	(58,0)	(60,6)	(11,7)	31,9	(142,2)
Résultat net	56,5	149,5	154,6	14,1	(80,0)	294,7

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 254,8	1 079,6	1 169,7	610,7	(28,1)	4 086,7
Ventes de biens	1 018,1	982,1	1 013,8	595,8	(28,3)	3 581,5
Prestations de services	236,7	97,5	155,9	14,9	0,2	505,2
Produits inter-secteurs	(1,7)	1,9	2,7	18,7	(21,6)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 253,1	1 081,5	1 172,4	629,4	(49,7)	4 086,7
Résultat opérationnel courant	119,7	178,1	210,1	81,6	(51,4)	538,1
dont amortissements et pertes de valeur	(50,2)	(58,6)	(84,7)	(29,8)	(2,2)	(225,5)
Autres produits et charges opérationnels	(301,9)	(29,9)	(21,7)	(8,7)	5,0	(357,2)
Résultat opérationnel	(182,2)	148,2	188,4	72,9	(46,4)	180,9
Résultat financier	(0,4)	0,9	30,3	(8,2)	(78,1)	(55,5)
Produits d'intérêt	0,2	0,1	7,9	0,9	0,6	9,7
Charges d'intérêt	(1,4)	(1,3)	(0,4)	(2,1)	(53,6)	(58,8)
Impôts sur le résultat	30,7	(46,4)	(66,4)	(20,1)	45,9	(56,3)
Résultat net	(151,9)	102,7	152,3	44,6	(78,6)	69,1

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis – Actif	1 578,5	1 843,2	1 385,2	897,2	42,1	5 746,2
Goodwill ⁽¹⁾	313,1	794,4	274,9	291,5	0,8	1 674,7
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	790,9	612,2	673,7	269,7	7,0	2 353,5
Stocks	165,6	159,5	193,4	194,7	(0,7)	712,5
Créances clients	211,5	181,3	135,1	87,4	(7,2)	608,1
Autres créances – non courant et courant	67,8	61,3	76,8	53,8	15,2	274,9
Coentreprises et entreprises associées	29,6	34,5	31,3	0,1	27,0	122,5
Actifs non alloués						986,2
Total actif						6 732,4
Capitaux investis – Passif	275,0	226,0	215,2	134,2	26,4	876,8
Dettes fournisseurs	153,9	102,3	116,6	61,7	(11,8)	422,7
Autres dettes – non courant et courant	99,3	97,9	95,7	64,9	17,2	375,0
Dettes impôts sur le résultat	21,8	25,8	2,9	7,6	21,0	79,1
Provisions	134,4	199,6	181,2	86,4	60,2	661,8
Passifs non alloués						2 279,6
Total passif non courant et courant						3 818,2
Total capitaux investis	1 303,5	1 617,2	1 170,0	763,0	15,7	4 869,4
<i>(1) Augmentations du goodwill</i>	29,7	-	2,4	13,6	-	45,7
<i>(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	96,4	61,4	79,2	39,2	2,2	278,4

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis – Actif	1 466,6	1 795,6	1 429,4	854,5	31,9	5 578,0
Goodwill ⁽¹⁾	280,1	790,8	277,9	281,7	0,8	1 631,3
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	719,9	598,6	666,4	253,5	8,6	2 247,0
Stocks	176,4	161,0	202,7	198,1	0,1	738,3
Créances clients	202,4	168,5	140,1	75,3	(8,2)	578,1
Autres créances – non courant et courant	75,4	38,4	70,7	45,0	27,6	257,1
Coentreprises et entreprises associées	12,4	38,3	71,6	0,9	3,0	126,2
Actifs non alloués						590,8
Total actif						6 168,8
Capitaux investis – Passif	274,8	197,3	237,2	123,3	17,0	849,6
Dettes fournisseurs	171,9	93,6	123,1	63,9	(11,5)	441,0
Autres dettes – non courant et courant	85,2	93,6	106,7	53,5	19,2	358,2
Dettes impôts sur le résultat	17,7	10,1	7,4	5,9	9,3	50,4
Provisions	118,3	196,5	216,6	72,7	42,2	646,3
Passifs non alloués						2 001,1
Total passif non courant et courant						3 497,0
Total capitaux investis	1 191,8	1 598,3	1 192,2	731,2	14,9	4 728,4
<i>(1) Augmentations du goodwill</i>	14,4	577,0	24,8	-	-	616,2
<i>(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	90,5	63,1	74,6	40,2	3,2	271,6

Information par localisation géographique

Notion de risque pays. Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. Le risque pays comporte deux composantes : d'une part, le risque de transfert et de convertibilité, c'est-à-dire le risque qu'un État impose un contrôle des changes ou des capitaux destiné à empêcher une entité de transférer des fonds à des tiers situés à l'extérieur du pays et/ou de convertir la monnaie locale dans une monnaie étrangère ; et d'autre part, l'environnement économique général, notamment dans ses dimensions liées à la qualité de la gouvernance publique et privée, ainsi qu'aux risques de conflits, d'expropriation, d'instabilité civile et politique ou encore de catastrophes naturelles.

Exposition au risque pays. La composante transfert et convertibilité du risque pays se traduit par l'indisponibilité de soldes de trésorerie pour un montant de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2016 (5,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) (*État des flux de trésorerie consolidés*). Par ailleurs, le risque pays est pris en compte dans la prime de risque pays-marché du taux d'actualisation utilisé pour les tests de perte de valeur (*note 19*). Toutefois, la localisation majoritaire des sources

d'approvisionnement et des marchés finaux d'Imerys dans les pays développés limite l'exposition du Groupe au risque pays. Pour l'identification des pays à risques, Imerys utilise dans un premier temps la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un intérêt économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays concernés. Le classement de la Coface comprend huit catégories de A1 à E en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C à E, correspondant aux risques les plus élevés, incluent l'Égypte, la Russie et le Vietnam (catégorie C), l'Ukraine (catégorie D) et le Venezuela et le Zimbabwe (catégorie E) où le Groupe est présent. Dans un second temps, Imerys peut être conduit à réaliser des études sur des situations particulières. Ainsi, l'analyse réalisée en 2016 sur les conséquences de la décision britannique de quitter l'Union Européenne (Brexit) a permis de conclure à des risques potentiels peu significatifs (5,49 % des produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe, 2,71 % des produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients et 0,38 % de l'état de la situation financière, après élimination des transactions intragroupe).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
France	689,3	628,8
Autres pays d'Europe	1 568,2	1 598,9
Amérique du Nord	1 179,1	1 150,9
Asie – Océanie	567,0	549,5
Autres pays	161,6	158,6
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe	4 165,2	4 086,7

Les produits des activités ordinaires générés dans les pays classés C à E par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représentent en 2016 1,05 % des produits des activités ordinaires du Groupe (1,34 % en 2015) et 0,96 % du résultat opérationnel courant (1,95 % en 2015).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
France	473,9	464,3
Autres pays d'Europe	1 541,0	1 549,3
Amérique du Nord	1 100,9	1 067,6
Asie – Océanie	773,5	727,6
Autres pays	275,9	277,9
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients	4 165,2	4 086,7

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles par zone géographique :

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total
France	743,5	283,9	1 027,4	804,7	269,4	1 074,1
Autres pays d'Europe	333,7	635,6	969,3	355,0	679,7	1 034,7
Amérique du Nord	329,8	853,7	1 183,5	204,2	811,9	1 016,1
Asie – Océanie	205,2	199,7	404,9	215,0	201,1	416,1
Autres pays	62,5	380,6	443,1	52,4	284,9	337,3
Total	1 674,7	2 353,5	4 028,2	1 631,3	2 247,0	3 878,3

Le total de l'état de la situation financière localisé dans les pays classés C à E par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représente 0,23 % de l'état de la situation financière (0,24 % au 31 décembre 2015) et - 1,09 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 1,30 % au 31 décembre 2015).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Méthode comptable

Les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et ne sont compensés qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)). Le compte de résultat est structuré

en deux niveaux principaux : le résultat opérationnel et le résultat financier. Si dans la plupart des cas, l'affectation des transactions par niveau de résultat ne nécessite pas de commentaire particulier, les options de certaines normes et l'absence de précisions d'autres normes ont conduit la Direction Générale à définir certains choix de présentation. Les trois tableaux suivants présentent ces choix et permettent le lien avec la note correspondante.

Résultat opérationnel. Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant ([notes 5 à 9](#)) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys ainsi que les éléments suivants :

	Notes
Charge de paiements en actions	8
Variations hors restructurations des avantages du personnel	
■ réductions, liquidations et amendements de régime	8
■ cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires	8
■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	8
■ frais administratifs des régimes ouverts	8
Comptabilité de couverture	
■ part inefficace des instruments de couverture opérationnels	11
■ amortissement de la part efficace des instruments de couverture opérationnels déqualifiés	11
Cessions d'actifs hors restructurations	9
Résultat des entreprises associées de l'activité récurrente	9

Autres produits et charges opérationnels. Les autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)) correspondent, conformément à la recommandation ANC 2013-03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultat de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, y compris les cessions d'actifs afférentes, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif. En particulier, dans la mesure où les textes en vigueur ne définissent pas la notion de restructuration par rapport à un critère de survenance peu fréquente ou inhabituelle, la Direction Générale a mis en place des critères permettant de valider que seules les décisions de gestion satisfaisant à la fois la définition d'une restructuration et le caractère non récurrent, soient comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

	Notes
Résultat des prises ou pertes de contrôle	10
Perte de valeur du goodwill	10
Restructuration	10
Cession d'actif liée à une restructuration	10
Variations liées à une restructuration des avantages du personnel	
▪ réductions, liquidations et amendements de régime	10
▪ cotisations et paiements directs aux bénéficiaires	10
▪ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	10
Litige significatif	10
Résultat des entreprises associées hors de l'activité récurrente	10

Résultat financier. Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, les composantes financières des régimes à prestations définies, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (note 12), ainsi que les éléments spécifiques suivants :

	Notes
Comptabilité de couverture	
▪ part inefficace des instruments de couverture de financement	11
▪ amortissement de la part efficace des instruments de couverture de financement déqualifiés	11
Change latent et réalisé des transactions opérationnelles et financières	12
Variations financières des avantages du personnel	
▪ désactualisation	12
▪ rendement normatif des actifs	12
▪ cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire	12
▪ frais administratifs des régimes fermés à financement obligatoire	12
▪ reprises de provisions des régimes fermés à financement obligatoire	12

NOTE 5 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Méthode comptable

Les ventes de biens forment l'essentiel des produits des activités ordinaires. Elles sont comptabilisées lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Leurs incoterms sont multiples en raison des spécificités de conditionnement (vrac, poudre, pâte, solution, etc.) et de transport (maritime, ferroviaire, routier, etc.) et constituent l'indicateur clé de comptabilisation des ventes de biens. La refacturation du coût de transport du produit constitue l'essentiel des prestations de services et sa comptabilisation découle généralement de la vente du produit transporté. Par

ailleurs, tant pour les biens que pour les prestations de services, une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

Activité de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Ventes de biens	3 679,7	3 581,5
Prestations de services	485,5	505,2
Total	4 165,2	4 086,7

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 4 165,2 millions d'euros en 2016 (4 086,7 millions d'euros en 2015), soit une hausse de + 1,9 % (+ 10,8 % en 2015), comprenant un effet négatif des variations des monnaies étrangères de - 4,4 millions d'euros (+ 218,2 millions d'euros en 2015) et un impact périmètre positif de + 140,2 millions d'euros (+ 350,3 millions d'euros en 2015). À périmètre et change comparables, les produits des activités ordinaires diminuent de - 1,4 % (- 4,6 % en 2015).

NOTE 6 MATIÈRES PREMIÈRES ET ACHATS CONSOMMÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Matières premières	(538,6)	(552,6)
Énergie	(324,1)	(362,0)
Produits chimiques	(68,8)	(65,4)
Autres achats consommés	(199,3)	(188,5)
Marchandises	(126,8)	(135,7)
Variation de stocks	(58,5)	(6,1)
Production immobilisée	12,9	10,8
Total	(1 303,2)	(1 299,5)

NOTE 7 CHARGES EXTERNES

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Transports	(497,5)	(502,3)
Locations simples	(79,7)	(77,1)
Sous-traitance	(125,9)	(125,0)
Maintenance et réparation	(110,5)	(116,2)
Honoraires	(97,5)	(95,8)
Autres charges externes	(204,6)	(201,4)
Total	(1 115,7)	(1 117,8)

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Salaires et traitements	(691,1)	(673,3)
Charges sociales	(133,4)	(137,1)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	3,5	9,3
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(15,0)	(18,6)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(22,9)	(22,9)
Intéressement et participation	(28,6)	(26,6)
Autres avantages du personnel	(11,1)	(8,5)
Total	(898,6)	(877,7)

Principes de gestion des paiements en actions

Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion, ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché. La charge correspondante est incluse en "Autres avantages du personnel" pour 10,5 millions d'euros en 2016 (7,3 millions d'euros en 2015). La politique de rétention à long terme du Groupe comporte depuis 1987 l'attribution d'options de souscription d'actions et, depuis 2008, d'actions gratuites conditionnelles. Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et comportent, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les principales caractéristiques suivantes :

Options de souscription d'actions. Les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à Imerys d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquiescer sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options.

Actions gratuites conditionnelles. Les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration.

La périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou

susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Président-Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et, depuis 2001, les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

Méthode comptable

La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'options de souscription et d'actions gratuites Imerys attribuées après le 7 novembre 2002 est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice et de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, du taux de rotation des bénéficiaires, ainsi que de la volatilité de l'action Imerys. La volatilité est égale à l'écart type des rentabilités mensuelles historiques de l'action Imerys sur la durée de vie attendue des instruments. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée de service et la juste valeur des services rendus est amortie en résultat sur les exercices d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture. Les taux de rotation des bénéficiaires sont ajustés définitivement à mesure des clôtures des périodes d'acquisition des droits.

Charge de paiements en actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice (€)	Maturité	Volatilité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur (€)	Coût total par plan (M€)	Coût 2016 des plans (M€)	Coût 2015 des plans (M€)
Plans d'options de souscription d'actions											
2011	221 874	53,05	5,0 ans	29,5 %	13,3 %	2,9 %	-	10,52	(2,0)	-	0,1
2011	70 001	53,05	5,0 ans	29,5 %	13,3 %	2,9 %	88,3 %	10,52	(0,6)	-	0,1
2012	236 719	43,62	5,0 ans	31,1 %	10,1 %	2,9 %	-	7,27	(1,6)	-	(0,2)
Plans d'actions gratuites											
2011	150 971	-	3,5 ans	-	14,2 %	2,9 %	88,3 %	45,23	(5,2)	-	0,3
2011	37 400	-	3,6 ans	-	16,5 %	2,9 %	92,5 %	38,56	(1,1)	-	(0,1)
2012	159 402	-	3,5 ans	-	13,0 %	2,9 %	69,0 %	34,93	(3,3)	-	(0,6)
2013	233 500	-	4,0 ans	-	10,0 %	2,9 %	75,0 %	45,15	(7,0)	(1,7)	(1,7)
2013	30 000	-	4,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	75,0 %	45,15	(1,0)	(0,3)	(0,2)
2014	276 975	-	4,0 ans	-	8,9 %	2,9 %	75,0 %	55,37	(10,5)	(2,6)	(2,6)
2015	20 700	-	2,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	-	63,01	(0,5)	(0,1)	(0,2)
2015	309 550	-	4,0 ans	-	8,7 %	2,9 %	75,0 %	61,17	(13,0)	(3,2)	(2,2)
2016	32 500	-	3,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	75,0 %	58,29	(1,4)	(0,3)	-
2016	270 000	-	3,0 ans	-	10,0 %	2,9 %	75,0 %	57,43	(10,5)	(2,3)	-
Coût des plans comptabilisé en charges de personnel										(10,5)	(7,3)
Prix d'exercice moyen pondéré (€)										54,8	54,5

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

(en millions d'euros)	2016	2015
Autres produits et charges	(0,3)	(2,1)
Résultat des cessions d'actifs	13,4	3,7
Subventions reçues	5,0	5,9
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation	(10,5)	8,2
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	1,7	8,1
Total	9,3	23,8

Imerys détient des participations dans des activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. Le résultat net généré par ces participations est présenté en "Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées" pour 1,7 million d'euros en 2016 (8,1 millions d'euros en 2015).

Méthode comptable

Imerys évalue selon la méthode de la mise en équivalence les participations sous contrôle conjoint (coentreprises), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont soumises à un vote unanime d'Imerys et d'un partenaire tiers et les participations sous influence notable (entreprises associées), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont dirigées par le partenaire tiers, Imerys n'exerçant qu'une participation à ces politiques, sans les contrôler. Les quotes-parts détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont présentées dans des postes distincts dans le résultat opérationnel et à l'actif.

Principales coentreprises et entreprises associées

Les principales participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont les coentreprises The Quartz Corporation et Stollberg & Samil et l'entreprise associée MST Mineralien Schiffahrt. Les informations financières résumées de ces participations sont présentées ci-après sous forme de montants à 100,00 %. Les montants débiteurs sont présentés en négatif et les montants créditeurs en positif. Ces données sont arrêtées au 31 décembre à l'exception de celles de MST Mineralien Schiffahrt, qui sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre.

(en millions d'euros)	Coentreprises				Entreprises associées	
	The Quartz Corporation		Stollberg & Samil		MST Mineralien Schiffahrt	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Compte de résultat consolidé						
Produits des activités ordinaires	67,2	65,1	35,2	29,6	75,8	91,4
Résultat net	3,0	0,4	1,3	1,5	(3,1)	4,4
État de la situation financière consolidée						
Actif non courant	(76,8)	(71,3)	(18,2)	(15,0)	(208,9)	(188,2)
Actif courant	(38,0)	(34,8)	(20,6)	(22,7)	(43,4)	(47,4)
Capitaux propres	51,9	46,9	25,4	25,2	81,8	86,0
Passif non courant	50,0	47,8	4,6	4,2	126,9	109,0
Passif courant	12,9	11,4	8,8	8,3	43,6	40,6

The Quartz Corporation (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % de la branche Matériaux Céramiques dans un groupe de sociétés spécialisées dans l'extraction et la valorisation, aux États-Unis et en Norvège, de quartz de haute pureté. Stollberg & Samil (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % de la branche Filtration & Additifs de Performance dans une société de production et de distribution de produits destinés à l'industrie de la fonderie en Corée du Sud. Enfin, MST Mineralien Schiffahrt (entreprise associée) est un intérêt de 50,00 % de la branche Filtration & Additifs de Performance

dans une société allemande de transport maritime de minéraux. Le montant de l'engagement donné par le Groupe à cette société dans le cadre d'un contrat d'affrètement est indiqué en [note 28](#). Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les capitaux propres des coentreprises et entreprises associées, tels qu'ils figurent à 100,00 % dans le tableau précédent et telle que leur quote-part est comptabilisée à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

	2016				2015			
	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys
<i>(en millions d'euros)</i>								
The Quartz Corporation	51,9	(26,0)	2,5	28,5	46,9	(23,5)	2,4	25,9
Stollberg & Samil	25,4	(12,7)	-	12,7	25,2	(12,6)	-	12,6
MST Mineralien Schiffahrt	81,8	(57,2)	-	24,6	86,0	(43,0)	-	43,0
Autres participations	128,2	(73,7)	2,2	56,7	101,0	(59,1)	2,8	44,7
Total	287,3	(169,5)	4,7	122,5	259,1	(138,2)	5,2	126,2

Le tableau ci-dessous analyse la variation de l'intérêt comptabilisé à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

	2016	2015
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur comptable à l'ouverture	126,2	83,3
Entrées de périmètre	-	39,1
Cessions	(4,4)	(0,7)
Résultats	1,6	8,0
Dividendes distribués par les coentreprises et entreprises associées	(5,6)	(7,4)
Autres	4,7	3,9
Valeur comptable à la clôture	122,5	126,2

NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Résultat des prises ou pertes de contrôle	(14,5)	(8,4)
Coûts de transaction	(13,5)	(10,6)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	-	(0,2)
Résultat de cession des activités consolidées	(1,0)	2,4
Autres éléments non récurrents	(74,3)	(348,8)
Pertes de valeur du goodwill ⁽¹⁾	(0,5)	(118,8)
Pertes de valeur d'actifs liées au test annuel des Unités Génératrices de Trésorerie ⁽²⁾	-	(155,9)
Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations	(22,4)	(19,2)
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	1,0	(0,1)
Charges de restructuration décaissées	(51,3)	(61,8)
Variation des provisions	(1,0)	7,1
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges opérationnels	(88,8)	(357,2)
Impôts sur le résultat	13,2	84,1
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe	(75,6)	(273,1)

(1) Dont en 2015, 117,6 millions d'euros au titre du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19).

(2) En 2015, pertes de valeur hors goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19).

Autres produits et charges opérationnels 2016

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 88,8 millions d'euros : - 19,0 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont notamment - 14,2 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; - 17,2 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 8,0 millions d'euros de charges de restructuration décaissées liées en partie à la restructuration de S&B) ; - 11,9 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques (dont notamment - 18,4 millions d'euros de charges de restructuration décaissées et + 9,6 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; - 26,3 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 5,0 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 15,2 millions d'euros de pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations et - 7,6 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; et - 14,4 millions d'euros dans les holdings (dont notamment - 8,9 millions d'euros de coûts de transaction). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 13,2 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2016 ressortent ainsi à - 75,6 millions d'euros, dont - 50,1 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 25,5 millions d'euros en trésorerie.

Autres produits et charges opérationnels 2015

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'étaient élevés à - 357,2 millions d'euros : - 302,0 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont - 20,7 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 143,3 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations, - 20,4 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations et - 117,6 millions d'euros de perte de valeur du goodwill de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19)) ; - 29,8 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 20,6 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 3,4 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations et - 4,8 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; - 21,7 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques (dont notamment - 24,7 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 5,3 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations et + 10,2 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; - 8,7 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 9,4 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; et + 5,0 millions d'euros dans les holdings (dont notamment - 9,1 millions d'euros de coûts de transaction). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'étaient élevés à + 84,1 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2015 étaient ainsi ressortis à - 273,1 millions d'euros, dont - 222,7 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 50,4 millions d'euros en trésorerie.

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthode comptable

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés aux catégories ci-après qui représentent leurs bases d'évaluation.

Actifs financiers disponibles à la vente. Imerys détient des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme. Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date d'acquisition et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

Juste valeur par le résultat. Imerys détient des actifs financiers non dérivés dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) selon les prix de marché publiés à la date de clôture. Cette catégorie inclut également les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture (note 24.4).

Prêts et créances. L'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires, ainsi qu'à la trésorerie, c'est-à-dire aux caisses et dépôts à vue et aux équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

Passifs financiers au coût amorti. Les emprunts (note 24.2) sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réalise des achats de matières premières et d'énergie pour ses propres besoins et non pour des opérations de négoce. En conséquence, ces contrats d'achat sont comptabilisés comme des dettes fournisseurs et non comme des dérivés. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Dérivés de couverture. Les dérivés de couverture (note 24.4) sont présentés séparément car le caractère dérogoire de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus.

Analyse des instruments financiers par catégories

Les notes 11, 12, 21.1 et 24.1 présentent les produits, charges, actifs et passifs relatifs aux instruments financiers par catégories. La logique de classement des instruments financiers à l'actif (note 21.1) et au passif (note 24.1) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat (notes 11 et 12). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou "Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- Actifs et passifs financiers hors IAS 39 : actifs et passifs d'avantages du personnel à court-terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17) ;
- Actifs et passifs non financiers : immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits et charges financiers" sont analysés dans la [note 12](#).

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	4 164,0	-	-	1,2	-	4 165,2
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 264,5)	-	(7,7)	(31,0)	(1 303,2)
Charges externes	-	-	-	-	(1 115,7)	-	-	-	(1 115,7)
Autres produits et charges courants	-	-	-	37,5	(39,1)	-	1,3	9,6	9,3
Résultat financier									
Résultat des placements	-	12,3	-	-	-	-	-	-	12,3
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(64,0)	-	-	-	(65,0)
Autres produits et charges financiers	(1,6)	-	0,5	(2,3)	4,6	-	-	(4,9)	(3,7)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	19,1	-	19,1
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	6,7	-	6,7
Total instruments financiers	(1,6)	12,3	(0,5)	4 199,2	(2 478,7)	0,0	20,6	-	-
dont pertes de valeur en résultat	(1,5)	-	-	(11,6)	-	-	-	(11,8)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	0,3	-	-	7,2	-	-	-	11,1	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	1,2	-	1,2
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	(0,2)	1,5	1,3
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	(6,7)	1,5	(5,2)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	19,1	-	19,1
Reclassement en résultat	-	-	-	-	6,7	-	6,7
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	1,5	20,6

Au 31 décembre 2015

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	4 114,9	-	-	(28,2)	-	4 086,7
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 314,5)	-	(6,4)	21,4	(1 299,5)
Charges externes	-	-	-	-	(1 117,8)	-	-	-	(1 117,8)
Autres produits et charges courants	-	-	-	34,5	(35,5)	-	(1,0)	25,8	23,8
Résultat financier									
Résultat des placements	-	9,5	-	-	-	-	-	-	9,5
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(57,6)	-	-	-	(58,6)
Autres produits et charges financiers	0,5	-	0,1	1,4	7,7	-	-	(16,1)	(6,4)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(36,5)	-	(36,5)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	34,6	-	34,6
Total instruments financiers	0,5	9,5	(0,9)	4 150,8	(2 517,7)	0,0	(37,5)	-	-
dont pertes de valeur en résultat	-	-	-	(10,3)	-	-	-	(9,1)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	8,6	-	-	-	11,3	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	(28,2)	-	(28,2)
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(6,4)	-	(6,4)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	(34,6)	(1,0)	(35,6)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	(36,5)	-	(36,5)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	34,6	-	34,6
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	(36,5)	(1,0)	(37,5)

NOTE 12 RÉSULTAT FINANCIER

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la [note 11](#).

Au 31 décembre 2016

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Charge d'endettement financier net	0,0	12,3	(1,0)	0,0	(64,0)	0,0	0,0	0,0	(52,7)
Résultat des placements	-	12,3	-	-	-	-	-	-	12,3
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(64,0)	-	-	-	(65,0)
Autres produits et charges financiers	(1,6)	0,0	0,5	(2,3)	4,6	0,0	0,0	(4,9)	(3,7)
Différences nettes de change	-	-	0,5	-	6,0	-	1,0	(1,2)	6,3
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	(1,0)	-	(1,0)
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,6
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,7)	(3,7)
Autres produits et charges financiers	(1,6)	-	-	(2,3)	(1,4)	-	-	(0,6)	(5,9)
Résultat financier	(1,6)	12,3	(0,5)	(2,3)	(59,4)	0,0	0,0	(4,9)	(56,4)

Au 31 décembre 2015

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Charge d'endettement financier net	0,0	9,5	(1,0)	0,0	(57,6)	0,0	0,0	0,0	(49,1)
Résultat des placements	-	9,5	-	-	-	-	-	-	9,5
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(57,6)	-	-	-	(58,6)
Autres produits et charges financiers	0,5	0,0	0,1	1,4	7,7	0,0	0,0	(16,1)	(6,4)
Différences nettes de change	-	-	0,1	-	10,1	-	4,2	(1,1)	13,3
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(11,0)	(11,0)
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,9)	(3,9)
Autres produits et charges financiers	0,4	-	-	1,4	(2,4)	-	-	(0,1)	(0,7)
Résultat financier	0,5	9,5	(0,9)	1,4	(49,9)	0,0	0,0	(16,1)	(55,5)

NOTE 13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Méthode comptable

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière. Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de renversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale. L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache. Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres.

Périmètres d'intégration fiscale

Dans plusieurs pays, Imerys a mis en place des régimes d'intégration fiscale permettant notamment de compenser les profits et les pertes fiscales éventuelles au sein du Groupe intégré. En 2016, des intégrations fiscales existent notamment en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2016 en trésorerie et au moyen de crédits d'impôts, s'élève à 92,6 millions d'euros (92,7 millions d'euros en 2015).

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas cinq ans. L'évaluation des impôts différés actif comptabilisés à ce titre tient compte des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires. Au 31 décembre 2016, ces impôts différés actif s'élevaient à 22,3 millions d'euros (29,5 millions d'euros au 31 décembre 2015). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôt n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élevaient au 31 décembre 2016 à respectivement 224,0 millions d'euros (209,2 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 27,2 millions d'euros (29,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont respectivement 162,5 millions d'euros et 26,7 millions d'euros expirent après 2021 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2016 s'élève à 18,6 millions d'euros (15,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Impôts exigibles et différés		
Impôts exigibles	(119,6)	(128,6)
Impôts exigibles de l'exercice	(120,9)	(127,0)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	1,3	(1,6)
Impôts différés	(22,6)	72,3
Impôts différés liés aux variations des différences temporelles	(26,5)	72,5
Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition	3,9	(0,2)
Total	(142,2)	(56,3)
Impôts par niveau de résultat		
Impôts sur résultat opérationnel courant et financier	(155,4)	(140,5)
Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant et financier	(131,8)	(142,0)
Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier	(23,6)	1,5
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	13,2	84,2
Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels	12,2	13,4
Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels	1,0	70,8
Total	(142,2)	(56,3)

Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	(3,3)	(6,7)
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	(3,3)	(6,7)
Couvertures de flux de trésorerie	(8,8)	1,5
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(6,5)	13,4
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	(2,3)	(11,9)
Réserve de conversion	5,6	9,2
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	5,6	9,2
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	-	-
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	(3,2)	10,7
Total	(6,5)	4,0

Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

	2016	2015
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	(7,1) %	(6,4) %
Europe	(3,7) %	(3,9) %
Amérique du Nord	(2,8) %	(2,1) %
Asie – Océanie	(1,1) %	(0,9) %
Autres pays	0,5 %	0,5 %
Différences permanentes	1,0 %	(1,5) %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	0,8 %	0,8 %
Effet des pertes fiscales	0,2 %	0,1 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents	1,3 %	1,6 %
Effet des participations mises en équivalence	(0,1) %	(0,7) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.)	(0,9) %	0,8 %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel courant et financier ⁽¹⁾	29,6 %	29,1 %

(1) 29,6 % = 155,4 millions d'euros (impôts sur le résultat opérationnel courant et résultat financier) / [582,1 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 56,4 millions d'euros (résultat financier)]. Dans l'indicateur non normé du cash flow libre opérationnel courant (note 24.2 – Cash flow libre opérationnel courant), le taux effectif d'impôt sur le résultat courant ressort à 29,7 %. Ce taux intègre le retraitement de l'effet impôt de 1,2 million d'euro associé au gain de liquidation non récurrent de 7,5 millions d'euros du régime de retraite Imerys UK (note 14).

Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

La preuve d'impôts avec éléments non récurrents étant présentée en pourcentages, la comptabilisation en 2015 de la perte de valeur de l'activité Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19) modifie fortement les valeurs des éléments en rapprochement.

	2016	2015
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	(6,7) %	11,3 %
Europe	(4,1) %	(11,9) %
Amérique du Nord	(2,5) %	25,7 %
Asie – Océanie	(0,7) %	(3,4) %
Autres pays	0,6 %	0,9 %
Différences permanentes	1,5 %	(6,0) %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	0,9 %	3,0 %
Effet des pertes fiscales	0,6 %	2,7 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents	1,4 %	(5,4) %
Effet des participations mises en équivalence	(0,1) %	(2,2) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.)	0,5 %	7,1 %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel et financier ⁽¹⁾	32,5 %	44,9 %

(1) 32,5 % = 142,2 millions d'euros (impôts sur le résultat) / [493,3 millions d'euros (résultat opérationnel) - 56,4 millions d'euros (résultat financier)].

Variation des impôts différés

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2016	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2016
Impôts différés actif	104,5	(6,2)	(4,0)	94,3
Impôts différés passif	(52,8)	(16,4)	(3,5)	(72,7)
Position fiscale latente nette	51,7	(22,6)	(7,5)	21,6

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2015	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2015
Impôts différés actif	34,7	32,1	37,7	104,5
Impôts différés passif	(43,1)	40,2	(49,9)	(52,8)
Position fiscale latente nette	(8,4)	72,3	(12,2)	51,7

Analyse des impôts différés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	2016
Impôts différés actif	323,2	(37,4)	(4,2)	281,6
Provisions pour avantages du personnel	66,1	(3,8)	(8,2)	54,1
Autres provisions	36,9	1,0	4,6	42,5
Immobilisations incorporelles	38,0	(10,9)	1,4	28,5
Immobilisations corporelles	78,6	(14,8)	(0,1)	63,7
Immobilisations financières	(9,8)	10,9	(10,1)	(9,0)
Actifs et passifs courants	39,9	(0,9)	2,8	41,8
Pertes fiscales reportables	29,5	(7,4)	0,3	22,4
Autres	44,0	(11,5)	5,1	37,6
Impôts différés passif	(271,5)	14,8	(3,3)	(260,0)
Immobilisations incorporelles	(11,9)	3,4	-	(8,5)
Immobilisations corporelles	(216,3)	16,8	(5,9)	(205,4)
Immobilisations financières	(7,4)	(5,7)	(0,1)	(13,2)
Actifs et passifs courants	(2,2)	0,8	-	(1,4)
Autres	(33,7)	(0,5)	2,7	(31,5)
Position fiscale latente nette	51,7	(22,6)	(7,5)	21,6

NOTE 14 RÉSULTAT COURANT NET ET RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Résultat opérationnel courant	582,1	538,1
Résultat financier	(56,4)	(55,5)
Impôts sur résultat opérationnel courant et résultat financier	(155,4)	(140,4)
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	(7,5)	-
Impôts sur le résultat sur la liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	1,2	-
Intérêts sans contrôle	(1,9)	(0,7)
Résultat courant net, part du Groupe	362,1	341,5
Autres produits et charges opérationnels bruts	(88,8)	(357,2)
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	13,2	84,1
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	7,5	-
Impôts sur le résultat sur la liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	(1,2)	-
Résultat net, part du Groupe	292,8	68,4

(1) Depuis la fermeture du régime de retraite Imerys UK le 1^{er} avril 2015, la variation nette de sa provision est classée en résultat financier (note 23.1 – Méthode comptable), y compris ce gain de liquidation comptabilisé au quatrième trimestre 2016 suite à une offre faite à ses bénéficiaires (note 23.1 – Tableaux de variation). Dans l'indicateur de communication financière "Résultat courant net, part du Groupe", ce gain est reclassé en "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" afin d'en souligner le caractère non récurrent et significatif.

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Méthode comptable

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres (note 22). Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le résultat dilué par action simule l'effet dilutif des actions gratuites et options de souscription d'actions (note 8). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté de la moyenne, entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'actions dilutives est calculé par différence entre d'une part, le nombre d'actions à émettre au titre des actions

gratuites et options et d'autre part, le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission, chaque action résultant de l'exercice d'options est réputée émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services à rendre (note 8), tandis que chaque action gratuite est réputée émise à la seule juste valeur des services à rendre, son prix d'exercice étant nul. L'excédent du nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Les actions à émettre au titre des options ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

Résultat par action

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (62,00 euros en 2016 et 65,17 euros en 2015). Les options potentiellement dilutives du plan de mai 2007 (276 564 options au prix d'exercice

de 65,61 euros) sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2016. Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2016 et le 15 février 2017, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

(en millions d'euros)	2016	2015
Numérateur		
Résultat net, part du Groupe	292,8	68,4
Résultat courant net, part du Groupe	362,1	341,5
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action	78 714 966	79 275 846
Incidence de la conversion des options de souscription d'actions	1 169 276	1 179 193
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action	79 884 242	80 455 039
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net de base par action	3,72	0,86
Résultat courant net de base par action	4,60	4,31
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net dilué par action	3,66	0,85
Résultat courant net dilué par action	4,53	4,24

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Méthode comptable

Les actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et classés par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins 12 mois après la date de clôture. Ils ne sont compensés ou incorporent

dans leur coût des produits et des charges qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)).

NOTE 16 GOODWILL

Méthode comptable

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition d'une activité et du montant des intérêts sans contrôle sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts de transaction sont comptabilisés à mesure qu'ils sont encourus en résultat en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur son prix d'acquisition (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une

activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie ([note 19](#)) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)) et est irréversible.

Tableau de variation

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions représente principalement les perspectives de développement des activités acquises au sein d'Imerys. Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la *note 19*. Lorsqu'un goodwill subit une perte de valeur, celle-ci n'est maintenue dans l'état de la situation financière

qu'en cas de dépréciation partielle, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. En cas de perte de valeur totale, la valeur brute et la perte de valeur sont sorties de l'état de la situation financière et ne figurent plus dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Valeur comptable à l'ouverture	1 631,3	1 106,8
Valeur brute	1 702,8	1 174,0
Pertes de valeur	(71,5)	(67,2)
Entrées de périmètre	45,7	616,2
Sorties de périmètre	(1,1)	(3,6)
Pertes de valeur	(0,5)	(118,8)
Différences de change	(0,7)	30,7
Valeur comptable à la clôture	1 674,7	1 631,3
Valeur brute	1 744,5	1 702,8
Pertes de valeur	(69,8)	(71,5)

Le tableau suivant analyse les lignes "Acquisitions de titres d'entités consolidées" de l'état des flux de trésorerie consolidés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Trésorerie versée	(51,3)	(431,5)
Coût des titres acquis	(42,8)	(695,2)
Augmentations de capital en nature	-	248,8
Dettes sur acquisitions de titres	(8,5)	14,9
Trésorerie acquise	6,8	80,5
Total	(44,6)	(351,0)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	(44,5)	(351,0)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(0,1)	-
Entrées de périmètre de l'exercice – Règlement en trésorerie	(44,4)	(434,4)
Entrées de périmètre de l'exercice – Règlement en actions	-	(12,0)
Entrées de périmètre de l'exercice – Trésorerie acquise	6,4	80,5
Entrées de périmètre de l'exercice – Dette sur acquisitions de titres	1,7	44,0
Entrées de périmètre d'exercices antérieurs	(8,3)	(29,1)

Comptabilités d'acquisition finalisées en 2016

S&B. Le 26 février 2015, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote correspondant aux principales activités de minéraux industriels du groupe grec S&B, notamment dans la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et additifs fonctionnels), les fondants pour la coulée continue de l'acier, la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) et la perlite (solutions minérales utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture). Au 26 février 2016, les réserves minières, les actifs incorporels et corporels, les stocks, un emprunt obligataire à haut rendement (juste valeur de niveau 1), les avantages du personnel, les provisions et les actifs et passifs d'impôts sur le résultat ont été ré-estimés. Le goodwill définitif ressort à 577,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 sans ajustement significatif par rapport à sa valeur provisoire publiée au 31 décembre 2015.

Solvay. Le 30 octobre 2015, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote correspondant aux quatre sites industriels européens (Allemagne, Autriche, France et Royaume-Uni) de l'activité PCC (Precipitated Calcium Carbonate) du groupe belge Solvay. Cette activité, leader sur le marché européen des produits fins et ultra-fins de PCC utilisés comme additifs fonctionnels, sert principalement les marchés de l'automobile (polymères), de la construction (peintures, enduits, joints) et des biens de consommation courante (alimentation et santé). Au 30 octobre 2016, les droits d'émission, les actifs incorporels et corporels, les stocks, les avantages du personnel, les provisions et des actifs et passifs d'impôts sur le résultat ont été ré-estimés. Le goodwill définitif ressort à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est définitive au 31 décembre 2016 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	S&B	Solvay	Autres	Total
Participation du Groupe	623,8	27,0	42,4	693,2
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	339,8	27,0	42,4	409,2
Actions Imerys remises au vendeur	251,0	-	-	251,0
Actions Imerys à remettre au vendeur	12,0	-	-	12,0
Rémunération conditionnelle du vendeur	21,0	-	-	21,0
Participation des intérêts sans contrôle	0,8	-	0,2	1,0
Participation des actionnaires	624,6	27,0	42,6	694,2
Actif non courant	350,0	35,9	5,8	391,7
Immobilisations incorporelles	33,3	-	0,2	33,5
Immobilisations corporelles	228,1	32,2	5,4	265,7
Autres créances	46,3	-	-	46,3
Impôts différés actif	42,3	3,7	0,2	46,2
Actif courant	226,5	15,5	25,0	267,0
Stocks	61,4	8,2	17,0	86,6
Créances clients	65,1	6,0	6,2	77,3
Autres créances	18,6	1,7	0,8	21,1
Autres actifs financiers	1,3	-	0,1	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80,1	(0,4)	0,9	80,6
Passif non courant	(438,1)	(29,1)	(8,8)	(476,0)
Provisions pour avantages du personnel	(31,6)	(6,2)	(0,2)	(38,0)
Autres provisions	(41,2)	(11,2)	(2,2)	(54,6)
Emprunts et dettes financières	(318,2)	(6,6)	(6,1)	(330,9)
Autres dettes	(1,3)	-	-	(1,3)
Impôts différés passif	(45,8)	(5,1)	(0,3)	(51,2)
Passif courant	(90,8)	(9,0)	(6,9)	(106,7)
Autres provisions	(0,5)	(0,3)	-	(0,8)
Dettes fournisseurs	(40,7)	(3,9)	(4,8)	(49,4)
Impôts exigibles sur le résultat	(5,5)	-	-	(5,5)
Autres dettes	(24,4)	(3,8)	(1,5)	(29,7)
Emprunts et dettes financières	(19,7)	(1,0)	(0,5)	(21,2)
Concours bancaires	-	-	(0,1)	(0,1)
Actif net identifiable	47,6	13,3	15,1	76,0
Goodwill	577,0	13,7	27,5	618,2
Goodwill, part du Groupe	577,0	13,7	27,5	618,2

Comptabilités d'acquisition provisoires au 31 décembre 2016

Alteo. Le 31 décembre 2016, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote correspondant à trois sites industriels de l'activité alumines de spécialités du groupe français Alteo situés en Allemagne et en France. Cette activité sert principalement les marchés des réfractaires, des abrasifs et des céramiques. Le prix d'acquisition de 32,7 millions d'euros a été réglé en trésorerie à

la date de prise de contrôle. Les actifs et passifs de l'activité ont été provisoirement maintenus à leurs valeurs historiques dans l'attente des résultats de travaux de comptabilité d'acquisition. Le goodwill qui résulte de l'écart entre cet actif net non réestimé et la valeur de la participation ressort donc à un montant provisoire de 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est provisoire au 31 décembre 2016 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Alteo	Autres	Total
Participation du Groupe	32,7	11,4	44,1
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	32,7	11,4	44,1
Participation des intérêts sans contrôle	-	18,0	18,0
Participation des actionnaires	32,7	29,4	62,1
Actif non courant	13,7	24,2	37,9
Immobilisations incorporelles	-	4,7	4,7
Immobilisations corporelles	13,0	18,8	31,8
Autres créances	0,7	0,7	1,4
Actif courant	38,4	11,4	49,8
Stocks	24,7	2,5	27,2
Créances clients	8,4	2,7	11,1
Autres créances	3,6	0,6	4,2
Autres actifs financiers	-	0,9	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7	4,7	6,4
Passif non courant	(16,9)	(33,4)	(50,3)
Provisions pour avantages du personnel	(5,0)	-	(5,0)
Autres provisions	(11,8)	-	(11,8)
Emprunts et dettes financières	-	(33,3)	(33,3)
Autres dettes	(0,1)	-	(0,1)
Impôts différés passif	-	(0,1)	(0,1)
Passif courant	(15,9)	(3,2)	(19,1)
Autres provisions	-	(0,3)	(0,3)
Dettes fournisseurs	(9,1)	(0,9)	(10,0)
Impôts exigibles sur le résultat	-	(0,2)	(0,2)
Autres dettes	(5,8)	(1,5)	(7,3)
Emprunts et dettes financières	(1,0)	(0,3)	(1,3)
Actif net identifiable	19,3	(1,0)	18,3
Goodwill	13,4	30,4	43,8
Goodwill, part du Groupe	13,4	30,4	43,8

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Elles ne sont capitalisées que si elles correspondent à un procédé industriel nouveau ou amélioré, techniquement réalisable et porteur d'avantages économiques futurs. En l'absence de norme ou interprétation applicable, la Direction Générale considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations

incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme. Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat opérationnel courant en tant que cessions d'actifs (note 9). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans ;
- procédés industriels et autres : maximum 10 ans.

Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

Droits d'émission

Imerys est concerné, pour 17 sites en Europe et un site aux États-Unis, par des systèmes d'autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2016, Imerys a utilisé 92,6 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites éligibles (88,4 % en 2015). Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2016.

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques, brevets et licences	Procédés industriels et autres	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2015	21,1	3,4	41,9	66,4
Valeur brute	84,6	18,5	63,7	166,8
Amortissement et pertes de valeur	(63,5)	(15,1)	(21,8)	(100,4)
Entrées de périmètre	0,3	24,5	10,0	34,8
Acquisitions	2,9	(0,1)	46,1	48,9
Cessions	(0,1)	-	-	(0,1)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(1,6)	(5,7)	(13,6)
Pertes de valeur	(0,5)	-	(35,6)	(36,1)
Reclassements et autres	1,6	3,3	(3,5)	1,4
Différences de change	1,6	0,3	1,5	3,4
Valeur comptable au 31 décembre 2015	20,6	29,8	54,7	105,1
Valeur brute	84,3	48,1	123,6	256,0
Amortissement et pertes de valeur	(63,7)	(18,3)	(68,9)	(150,9)
Entrées de périmètre	-	(0,3)	3,8	3,5
Sorties de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	2,8	0,7	6,0	9,5
Cessions	(0,1)	-	(13,5)	(13,6)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(1,3)	(1,9)	(9,5)
Pertes de valeur	(0,1)	-	(0,6)	(0,7)
Reclassements et autres	1,9	0,5	(15,4)	(13,0)
Différences de change	0,4	0,4	(0,4)	0,4
Valeur comptable au 31 décembre 2016	19,2	29,8	32,6	81,6
Valeur brute	78,2	48,5	100,4	227,1
Amortissement et pertes de valeur	(59,0)	(18,7)	(67,8)	(145,5)

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthode comptable

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (*note 23.2*). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Actifs miniers. En l'absence de norme ou interprétation spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte forment le poste "Actifs miniers" du tableau de variation présenté ci-après. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée ci-après. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) comme les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 15 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières (483,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 460,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les actifs de découverte (102,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 91,5 millions d'euros au 31 décembre 2015), ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverte, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

Locations d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2015). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Au 31 décembre 2016, la dette financière comptabilisée au titre des locations financement s'élève à 2,1 millions d'euros (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 0,4 million d'euros pour 2017, 0,7 million d'euros pour la période 2018 à 2021 et 1,0 million d'euros au-delà. Par ailleurs, le Groupe a recours à des contrats de location simple qui véhiculent le droit d'usage, mais non le contrôle d'immobilisations corporelles. Les éléments correspondants ne figurent donc pas à l'actif. Les redevances sont comptabilisées en résultat dans le poste "Locations simples" (*note 7*) et les engagements de paiement de loyers futurs constituent des engagements hors bilan (*note 28 – Engagements donnés*).

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs miniers	Terrains et constructions	Installations techniques et matériels	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2015	471,6	304,6	1 016,2	124,6	57,8	1 974,8
Valeur brute	790,8	539,8	3 258,6	126,4	231,0	4 946,6
Amortissement et pertes de valeur	(319,2)	(235,2)	(2 242,4)	(1,8)	(173,2)	(2 971,8)
Entrées de périmètre	81,6	36,9	121,3	9,1	5,1	254,0
Sorties de périmètre	-	-	(2,3)	-	-	(2,3)
Acquisitions	53,8	4,3	28,7	134,5	4,0	225,3
Cessions	-	(0,7)	(1,4)	(0,7)	(0,4)	(3,2)
Dotations aux amortissements	(51,2)	(16,0)	(129,4)	-	(19,0)	(215,6)
Pertes de valeur	(4,8)	(19,0)	(90,3)	(0,9)	(4,0)	(119,0)
Reprises de pertes de valeur	-	0,1	2,0	-	-	2,1
Reclassements et autres	0,2	11,7	55,0	(83,1)	18,3	2,1
Différences de change	1,1	-	21,1	0,6	0,9	23,7
Valeur comptable au 31 décembre 2015	552,3	321,9	1 020,9	184,1	62,7	2 141,9
Valeur brute	891,3	598,1	3 573,5	186,7	276,9	5 526,5
Amortissement et pertes de valeur	(339,0)	(276,2)	(2 552,6)	(2,6)	(214,2)	(3 384,6)
Entrées de périmètre	12,4	14,4	18,9	0,9	2,0	48,6
Sorties de périmètre	(0,1)	(2,3)	(5,1)	-	(0,3)	(7,8)
Acquisitions	50,7	5,5	59,8	154,1	8,9	279,0
Cessions	-	(1,2)	(6,1)	(0,2)	8,0	0,5
Dotations aux amortissements	(51,8)	(15,4)	(140,2)	(0,2)	(15,9)	(223,5)
Pertes de valeur	(1,1)	(2,2)	(20,8)	(0,9)	(0,2)	(25,2)
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,7	2,7	-	-	3,5
Reclassements et autres	5,9	21,2	130,3	(159,5)	1,7	(0,4)
Différences de change	17,0	8,3	21,4	7,5	1,1	55,3
Valeur comptable au 31 décembre 2016	585,4	350,9	1 081,8	185,8	68,0	2 271,9
Valeur brute	935,2	642,5	3 640,7	188,9	282,1	5 689,4
Amortissement et pertes de valeur	(349,8)	(291,6)	(2 558,9)	(3,1)	(214,1)	(3 417,5)

NOTE 19 TESTS DE PERTE DE VALEUR

Méthode comptable

Un test de perte de valeur est réalisé tous les 12 mois sur toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fin d'exercice. Un test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. La valeur recouvrable d'une UGT ne saurait donc être considérée comme un indicateur du prix auquel cette UGT pourrait être cédée. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute augmentation de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles. Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale.

Jugements

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications ;
- un marché actif présentant des caractéristiques macro-économiques homogènes ; et
- un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et / ou commerciale.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. Les UGT sont directement issues de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris les actifs miniers et le goodwill, sont affectés aux UGT. Le regroupement des UGT forme les secteurs à présenter (*Information par secteurs*).

Indices de perte de valeur. Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

Estimations

Valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels.

Flux de trésorerie prévisionnels. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2017 et du plan pour les années 2018 à 2020. Les hypothèses clés qui sous-tendent ces projections sont en premier lieu le niveau des volumes et dans une moindre mesure, le niveau des prix. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash flow libre opérationnel courant (*note 24.2 – Cash flow libre opérationnel courant*) ajusté de la "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" (*note 24.2 – Variation de la dette financière nette*).

Taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 6,50 % en 2016 (6,75 % en 2015) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de 0 à + 170 points de base (0 à + 200 points de base en 2015). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 6,78 % en 2016 (6,96 % en 2015). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables. Dans le tableau suivant, les taux moyens pondérés d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont présentés par groupes d'UGT :

	2016		2015	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	6,78 %	1,94 %	6,83 %	1,89 %
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	6,70 %	2,00 %	7,01 %	2,00 %
Matériaux Céramiques (CM)	6,77 %	1,56 %	6,89 %	1,43 %
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	7,01 %	2,00 %	7,21 %	2,00 %
Total	6,78 %	1,86 %	6,96 %	1,81 %

Parmi ces estimations, celles dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe sont les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le tableau suivant présente les pertes de valeur par UGT qui seraient comptabilisées en cas de variations défavorables par rapport aux hypothèses retenues dans les états financiers au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	Variations défavorables
Flux de trésorerie prévisionnels	(5,0) %
Perte de valeur	Néant
Taux d'actualisation	+ 1,0 %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	Non significatif
Taux de croissance perpétuelle	(1,0) %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	Non significatif

Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans toutes les UGT. En 2016, ce test ne nécessite la comptabilisation d'aucune perte de valeur. En 2015, ce test avait nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur de 251,4 millions d'euros sur l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS), dont 117,6 millions d'euros correspondant à l'intégralité du goodwill et 133,8 millions

d'euros à une partie de l'outil de production industriel. En incluant les dépréciations de stocks évaluées par ailleurs à 22,1 millions d'euros, l'ensemble des pertes comptabilisées au titre de cette activité s'élevait à 273,5 millions d'euros. Cette perte de valeur avait été comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill comptabilisée sur l'exercice sont présentées par groupes d'UGT (ESS, F&PA, CM et HRM) :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice
(en millions d'euros)				
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	313,2	-	280,1	(117,6)
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	794,4	-	790,8	-
Matériaux Céramiques (CM)	274,8	(0,5)	277,9	(1,2)
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	291,5	-	281,7	-
Goodwill des UGT	1 673,9	(0,5)	1 630,5	(118,8)
Holdings	0,8	-	0,8	-
Total	1 674,7	(0,5)	1 631,3	(118,8)

Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2016 s'élèvent à 24,5 millions d'euros, dont 1,8 million d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 1,0 million d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance, 6,5 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques et 15,2 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectent l'outil de production industriel de ces branches pour 24,0 millions d'euros et le goodwill pour 0,5 million d'euro. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2016 s'élèvent à 1,6 million d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortent ainsi à 22,4 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits

et charges opérationnels" (note 10). En 2015, les tests des actifs individuels avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 21,3 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 3,4 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance, 7,3 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques et 1,1 million d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), avaient affecté l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2015 s'étaient élevées à 2,1 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises étaient ainsi ressorties ainsi à 19,2 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

NOTE 20 STOCKS

Méthode comptable

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent

spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré – Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

Valeur brute et dépréciation des stocks

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	320,1	(29,3)	290,8	329,0	(27,4)	301,6
En-cours	76,3	(1,3)	75,0	78,4	(0,4)	78,0
Produits finis	316,3	(21,1)	295,2	323,5	(21,7)	301,8
Marchandises	53,8	(2,3)	51,5	59,1	(2,2)	56,9
Total	766,5	(54,0)	712,5	790,0	(51,7)	738,3

NOTE 21 ACTIFS FINANCIERS

21.1 CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur, dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie à recevoir.

Au 31 décembre 2016

	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actif non courant									
Autres actifs financiers	8,1	-	-	24,5	-	-	-	7,4	40,0
Autres créances	-	-	-	37,4	-	-	-	3,1	40,5
Instruments dérivés actif	-	-	17,3	-	-	-	0,5	-	17,8
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	608,1	-	-	-	-	608,1
Autres créances	-	-	-	113,0	-	-	-	121,4	234,4
Instruments dérivés actif	-	-	0,5	-	-	14,4	-	-	14,9
Autres actifs financiers	-	9,6	-	-	-	-	-	-	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	809,6	-	-	-	-	809,6
Total actifs financiers	8,1	9,6	17,8	1 592,6	0,0	14,4	0,5	-	-

Au 31 décembre 2015

	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actif non courant									
Autres actifs financiers	3,2	-	-	21,6	-	-	-	6,8	31,6
Autres créances	-	-	-	31,3	-	-	-	2,2	33,5
Instruments dérivés actif	-	-	13,4	-	-	-	1,6	-	15,0
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	578,1	-	-	-	-	578,1
Autres créances	-	-	-	103,9	-	-	-	119,7	223,6
Instruments dérivés actif	-	-	1,3	-	-	3,7	-	-	5,0
Autres actifs financiers	-	19,6	-	-	-	-	-	-	19,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	415,1	-	-	-	-	415,1
Total actifs financiers	3,2	19,6	14,7	1 150,0	0,0	3,7	1,6	-	-

21.2 CRÉANCES CLIENTS, AUTRES CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Méthode comptable

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (*note 21.3*). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance.

Tableau de variation

Au 31 décembre 2016, les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts aux coentreprises et entreprises associées pour 11,1 millions d'euros (8,2 millions d'euros au 31 décembre 2015), à des prêts et cautionnements pour 13,3 millions d'euros (13,4 millions d'euros au 31 décembre 2015), aux actifs liés aux

avantages du personnel pour 7,4 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) (*note 23.1*) et aux actifs financiers disponibles à la vente pour 8,1 millions d'euros (3,2 millions d'euros au 31 décembre 2015). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le résultat. Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en septembre 2009 un contrat d'affacturage sans recours pour une durée indéterminée dans la limite d'un encours global autorisé de 125,0 millions d'euros, toutes taxes comprises. Ce contrat ayant pour objet de céder au factor les créances commerciales de certains clients ainsi que l'ensemble des risques et avantages qui y sont liés, y compris les risques de défaut et retard de paiement, ces créances sont déconsolidées. Au 31 décembre 2016, elles représentent un montant de 41,5 millions d'euros (44,1 millions d'euros au 31 décembre 2015).

<i>(en millions d'euros)</i>	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2015	26,0	37,8	538,8	180,3	782,9
Valeur brute	36,7	84,0	564,8	182,3	867,8
Dépréciation	(10,7)	(46,2)	(26,0)	(2,0)	(84,9)
Variations de périmètre	(55,6)	-	76,6	21,0	42,0
Variation nette	64,9	2,5	(44,9)	27,2	49,7
Dépréciations	(0,5)	0,5	(1,1)	(0,4)	(1,5)
Autres	0,1	(1,0)	(0,5)	0,7	(0,7)
Différences de change	(3,3)	(6,2)	9,2	(5,2)	(5,5)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	31,6	33,5	578,1	223,6	866,8
Valeur brute	42,7	68,8	611,9	224,9	948,3
Dépréciation	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)
Variations de périmètre	(5,2)	-	7,4	4,2	6,4
Variation nette	16,0	1,7	24,5	3,2	45,4
Dépréciations	(4,6)	0,6	(2,2)	(0,6)	(6,8)
Autres	1,5	0,4	0,3	(3,4)	(1,2)
Différences de change	0,6	4,3	-	7,5	12,4
Valeur comptable au 31 décembre 2016	39,9	40,5	608,1	234,5	923,0
Valeur brute	55,7	83,4	644,7	235,9	1 019,7
Dépréciation	(15,8)	(42,9)	(36,6)	(1,4)	(96,7)

21.3 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS FINANCIERS

Risque de crédit

Description du risque. Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

Gestion du risque. Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-crédit ou l'obtention des garanties (*note 28 – Engagements reçus*). À la date de clôture, les prêts

et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une dépréciation individuelle. Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance-crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur brute des créances nette de dépréciations, ressort à 914,9 millions d'euros (863,6 millions d'euros au 31 décembre 2015). Le tableau ci-après synthétise le total des dépréciations des prêts et créances (90,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 ; 76,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) et des dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente (6,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 ; 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	(10,7)	(46,2)	(26,0)	(2,0)	(84,9)
Variations de périmètre	-	-	(7,9)	-	(7,9)
Dotations	(0,6)	-	(9,5)	(0,4)	(10,5)
Utilisations	0,1	0,5	8,4	-	9,0
Autres	-	(0,7)	1,9	1,0	2,2
Différences de change	0,1	11,1	(0,7)	0,1	10,6
Solde au 31 décembre 2015	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)
Variations de périmètre	-	-	(0,8)	-	(0,8)
Dotations	(5,3)	-	(9,1)	(0,7)	(15,1)
Utilisations	0,6	0,5	6,9	0,1	8,1
Autres	-	-	-	0,5	0,5
Différences de change	-	(8,1)	0,2	-	(7,9)
Solde au 31 décembre 2016	(15,8)	(42,9)	(36,6)	(1,4)	(96,7)

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance-crédit ou une garantie.

(en millions d'euros)	2016	2015
Créances clients échues non dépréciées	126,7	106,3
Depuis moins de 30 jours	74,0	53,8
Depuis 30 à 89 jours	27,0	24,6
Depuis 90 jours ou plus	25,7	27,9
Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées	481,4	471,8
Total	608,1	578,1

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

Gestion du risque. À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (*note 24.5 – Risque de change transactionnel*).

NOTE 22 CAPITAUX PROPRES

Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif (note 8). Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires des options de souscription d'actions exercées et des actions gratuites définitivement acquises.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2016 :

- les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 914,2 millions d'euros (2 671,9 millions d'euros au 31 décembre 2015) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 1,87 euro (1,75 euro en 2015) ;

- les 865 621 options de souscription d'actions et 1 063 376 actions gratuites conditionnelles non exercées ou non acquises représentent 2,37 % du capital d'Imerys SA après dilution (2,88 % du capital après dilution au 31 décembre 2015) ;
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente, d'annulation et de transfert de l'exercice, 932 821 titres Imerys (229 423 au 31 décembre 2015).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la note 24.5 – *Risque de liquidité de l'emprunteur*.

Méthode comptable

Le rachat par Imerys SA de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

Activité de l'exercice

	2016			2015		
	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<i>(nombre d'actions)</i>						
Nombre d'actions à l'ouverture	79 572 491	(229 423)	79 343 068	75 885 591	(179 649)	75 705 942
Augmentations de capital	295 383	-	295 383	4 686 900	-	4 686 900
Réductions de capital	(300 000)	300 000	0	(1 000 000)	1 000 000	0
Transactions sur actions propres	-	(1 003 398)	(1 003 398)	-	(1 049 774)	(1 049 774)
Nombre d'actions à la clôture	79 567 874	(932 821)	78 635 053	79 572 491	(229 423)	79 343 068

Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 30 avril 2015 et 4 mai 2016, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 300 000 actions propres, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital d'un montant nominal de 600 000 euros.

Le 5 janvier 2017, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2016, a constaté que le 31 décembre 2016 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 590 766 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, de 295 383 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2016 à 159 135 748 euros ; il était divisé en 79 567 874 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 307 351 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 122 875 225. Compte tenu des 932 821 actions propres détenues au 31 décembre 2016, le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 121 942 404. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement. Le capital social n'a pas varié et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2016 et le 15 février 2017, date à laquelle les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 23 PROVISIONS

23.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel. Les avantages accordés prennent ainsi la forme, soit de régimes à cotisations définies dont le niveau futur n'est pas garanti par Imerys (*note 8*), soit de régimes à prestations définies dont Imerys garantit le niveau futur par les provisions analysées dans cette note.

(en millions d'euros)	2016	2015
Régimes de retraite	250,3	277,3
Régimes médicaux	17,4	19,3
Autres avantages à long terme	13,5	11,5
Indemnités de fin de contrat de travail	14,2	14,8
Total	295,4	322,9

Méthode comptable

Régimes à cotisations définies. Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, dits à cotisations définies, n'offrent aucune garantie aux bénéficiaires sur le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en "Charges de personnel" (*note 8*).

Régimes à prestations définies. À contrario, Imerys garantit aux bénéficiaires des régimes à prestations définies le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les engagements correspondants sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées au moyen d'hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les droits acquis par les bénéficiaires sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions ou actifs comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, limitée le cas échéant par un plafonnement. Les taux utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx Corporate AA GBP et USD. Les hypothèses

actuariales constituent des estimations de la Direction Générale. Les cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des cotisations et paiements liés aux restructurations qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et des cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisées en résultat financier (*note 12*). L'effet résultat de ces cotisations est neutralisé par des reprises de provisions comptabilisées dans chacun de ces trois niveaux de résultat. Les autres éléments de la variation des régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*), à l'exception des amendements, réductions et liquidations de régimes liés à une restructuration qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et de la désactualisation des engagements et du rendement normatif des actifs qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les frais administratifs sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des frais administratifs des régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les amendements, réductions et liquidations de régimes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les différences actuariales et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, nets des frais de gestion des actifs, sans reclassement ultérieur en résultat.

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Au 31 décembre 2016, l'engagement d'avantages du personnel à prestations définies d'Imerys s'élève à 1 494,8 millions d'euros (1 530,0 millions d'euros au 31 décembre 2015). Cet engagement est constitué d'indemnités de retraite, de prestations médicales

post-retraite et d'autres avantages pré-retraite tels que les médailles du travail. Les principaux engagements, dont les montants sont indiqués en valeurs négatives dans le tableau suivant, sont situés au Royaume-Uni et aux États-Unis :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Indemnités de retraite	(933,4)	(281,5)	(248,8)	(1 463,7)	(981,9)	(280,4)	(236,9)	(1 499,2)
Prestations médicales post-retraite	-	(9,7)	(7,7)	(17,4)	-	(12,0)	(7,3)	(19,3)
Autres avantages préretraite	-	-	(13,7)	(13,7)	-	-	(11,5)	(11,5)
Total	(933,4)	(291,2)	(270,2)	(1 494,8)	(981,9)	(292,4)	(255,7)	(1 530,0)

Au 31 décembre 2016, ces engagements concernent 24 980 bénéficiaires (26 668 bénéficiaires au 31 décembre 2015) constitués des membres du personnel qui acquièrent des droits en contrepartie des services rendus dans le Groupe (bénéficiaires actifs), des membres du personnel qui n'acquièrent plus de droits en

contrepartie des services rendus dans le Groupe ainsi que des anciens membres du personnel en activité à l'extérieur du Groupe (bénéficiaires différés) et des anciens membres du personnel retraités (bénéficiaires retraités). Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces bénéficiaires :

	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Effectifs								
Nombre de bénéficiaires actifs	609	1 291	12 388	14 288	700	1 523	12 853	15 076
Nombre de bénéficiaires différés	1 804	1 448	378	3 630	1 969	1 800	348	4 117
Nombre de bénéficiaires retraités	4 161	2 181	720	7 062	4 552	2 206	717	7 475
Total	6 574	4 920	13 486	24 980	7 221	5 529	13 918	26 668
Âge								
Âge moyen des bénéficiaires actifs	53	50	44	45	53	50	44	45
Âge moyen des bénéficiaires différés	53	53	49	53	54	51	50	53
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	65	74	72	75	64	74	71
Ancienneté								
Nombre d'années de service passé des actifs	27	19	16	17	26	19	16	17

Deux régimes représentent 71,9 % de l'engagement total du Groupe au 31 décembre 2016 (73,2 % au 31 décembre 2015). Il s'agit du régime britannique Imerys UK Pension Scheme (Imerys UK) et du régime américain Imerys USA Retirement Growth Account Plan (Imerys USA). Le tableau suivant présente leurs principales caractéristiques :

	2016		2015	
	Imerys UK	Imerys USA	Imerys UK	Imerys USA
Engagement par catégories de bénéficiaires (en millions d'euros)				
Bénéficiaires actifs	(163,9)	(41,0)	(177,1)	(45,3)
Bénéficiaires différés	(181,0)	(37,4)	(185,8)	(37,1)
Bénéficiaires retraités	(588,5)	(62,9)	(619,0)	(55,0)
Total	(933,4)	(141,3)	(981,9)	(137,4)
Âge				
Âge moyen des bénéficiaires actifs	53	52	53	52
Âge moyen des bénéficiaires différés	53	54	54	53
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	70	75	69
Éligibilité				
Date limite d'embauche	31/12/04	31/03/10	31/12/04	31/03/10
Âge de la retraite	65	65	65	65
Description de l'avantage				
Modalité de paiement	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾
Revalorisation selon l'indice des prix à la consommation	Oui	Non	Oui	Non
Date de fin d'accumulation des droits	31/03/15	31/12/14	31/03/15	31/12/14
Cadre réglementaire				
Obligation de financement minimum par l'employeur	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
Obligation de cotisation minimum par le bénéficiaire	Oui	Non	Oui	Non
Gouvernance				
Fiduciaires représentant l'employeur	Oui	Oui	Oui	Oui
Fiduciaires représentant les bénéficiaires	Oui	Non	Oui	Non
Fiduciaires indépendants	Oui	Non	Oui	Non
Responsabilité des fiduciaires				
Définition de la stratégie de placement	Oui	Oui	Oui	Oui
Négociation du refinancement des déficits avec l'employeur	Oui	-	Oui	-
Gestion administrative du paiement de l'avantage	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Rente calculée sur la base du nombre d'années de service rendues, du salaire annuel à la date de retraite et de la moyenne des trois derniers salaires annuels.

(2) Capital à taux d'intérêt garanti (Cash Balance Plan).

(3) L'employeur est tenu de financer chaque unité de service rendu à hauteur de 100 % sur la base d'une évaluation de financement.

Gestion des risques liés aux avantages du personnel

Description des risques. Le principal enjeu de la gestion financière des avantages du personnel réside dans la maîtrise du taux de financement des engagements, c'est-à-dire du rapport entre la valeur des actifs de couverture et la valeur des engagements. Ainsi, le taux de financement des engagements est susceptible d'être détérioré par une décorrélation entre l'évolution (notamment à la baisse) des actifs de couverture et l'évolution (notamment à la hausse) des engagements. La valeur des actifs de couverture peut être minorée par une dégradation de la juste valeur des placements. La valeur des engagements peut être majorée d'une part pour l'ensemble des régimes sous l'effet d'une baisse des taux d'actualisation et d'autre part pour les avantages versés sous forme de rentes viagères, soit du fait d'une hausse des taux d'inflation utilisés pour revaloriser les engagements de certains de ces régimes, soit du fait de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires.

Gestion des risques. La stratégie de maîtrise du taux de financement des engagements consiste en premier lieu à optimiser la valeur des actifs de couverture. Les politiques de placement ont ainsi pour objectif de délivrer un rendement régulier tout en prenant avantage d'opportunités présentant des niveaux de risque limités ou modérés. Le choix des placements est spécifique à chaque régime et sa détermination tient compte de la durée du régime et des contraintes réglementaires en matière de financement minimum. Au Royaume-Uni en particulier, Imerys applique depuis 2011 une stratégie spécifique de maîtrise du taux de financement des engagements consistant à définir le placement des actifs de couverture par adossement à l'engagement. Ce dispositif qualifié de

LDI (Liability Driven Investment) a pour objectif de maîtriser le taux de financement de l'obligation en corrélant les entrées et sorties de trésorerie sur la durée de l'engagement. En pratique, cette stratégie consiste à structurer le portefeuille d'actifs de couverture pour que les entrées de trésorerie générées par le rendement des placements neutralisent les sorties de trésorerie générées par le paiement des prestations. Dans le cadre de ce dispositif, la politique de couverture du risque d'augmentation de l'engagement lié à la baisse des taux d'actualisation (respectivement à la hausse des taux d'inflation) couvre au minimum 100,0 % (respectivement 89,0 %) de la valeur de l'engagement au 31 décembre 2016.

Financement des avantages du personnel

Imerys finance l'essentiel des avantages du personnel par des placements insaisissables par les tiers dans des sociétés fiduciaires ou des contrats d'assurance juridiquement distincts du Groupe. Ces placements qualifiés d'actifs du régime s'élèvent à 1 214,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 222,5 millions d'euros au 31 décembre 2015). Imerys détient également des droits à remboursement, c'est-à-dire des placements détenus en direct par le Groupe et qui s'élèvent à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (6,2 millions d'euros au 31 décembre 2015). Le taux de financement des engagements ressort ainsi à 81,7 % au 31 décembre 2016 (80,3 % au 31 décembre 2015). Le déficit total ressort à 273,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 (301,3 millions d'euros au 31 décembre 2015), ainsi que le montre le tableau suivant :

	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Engagements financés par actifs du régime	(933,4)	(279,9)	(129,9)	(1 343,2)	(981,9)	(278,1)	(124,0)	(1 384,0)
Engagements financés par droits à remboursement	-	-	(29,4)	(29,4)	-	-	(26,5)	(26,5)
Actifs du régime	923,3	212,6	79,0	1 214,9	935,8	213,5	73,2	1 222,5
Droits à remboursement	-	-	6,1	6,1	-	-	6,2	6,2
Excédent (déficit) des régimes financés	(10,1)	(67,3)	(74,2)	(151,6)	(46,1)	(64,6)	(71,1)	(181,8)
Engagements non financés	-	(11,3)	(110,9)	(122,2)	-	(14,3)	(105,2)	(119,5)
Excédent (déficit) total	(10,1)	(78,6)	(185,1)	(273,8)	(46,1)	(78,9)	(176,3)	(301,3)

Le tableau suivant présente les cotisations versées aux fonds par niveau de résultat en 2015 et 2016 ainsi qu'une estimation pour 2017. Les cotisations sont généralement comptabilisées en résultat opérationnel courant. Elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnelles lorsqu'elles sont liées à une restructuration. Les cotisations comptabilisées en résultat financier sont destinées à combler le déficit de régimes fermés

(absence de services rendus) à financement obligatoire. À ce titre, chaque euro de service rendu avant la fermeture du régime a été financé par une cotisation de même montant en résultat opérationnel courant. Toutefois, la baisse des taux d'actualisation, la hausse des taux d'inflation et la dégradation de la juste valeur des placements a rompu cet équilibre initial, nécessitant l'appel de cotisations supplémentaires pour le restaurer.

(en millions d'euros)	2017 (estimation)	2016	2015
Cotisations en résultat opérationnel courant	(14,2)	(7,8)	(8,9)
Cotisations en autres produits et charges opérationnels	-	-	(0,3)
Cotisations en résultat financier (régimes fermés)	(14,5)	(11,6)	(8,9)
Cotisations de l'employeur	(28,7)	(19,4)	(18,1)

Les actifs du régime sont essentiellement investis en placements dont les valeurs de marché sont cotées sur un marché actif :

	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs cotés	100,0 %	100,0 %	59,3 %	97,4 %	100,0 %	100,0 %	68,0 %	98,1 %
Actions	37,0 %	50,0 %	7,8 %	37,4 %	42,5 %	47,3 %	8,2 %	41,2 %
Obligations	56,7 %	50,0 %	5,2 %	52,2 %	52,2 %	49,7 %	5,3 %	49,0 %
Immobilier	6,1 %	-	-	4,6 %	5,0 %	3,0 %	-	4,4 %
Monétaire	0,2 %	-	46,3 %	3,2 %	0,3 %	-	54,6 %	3,5 %
Actifs non cotés	0,0 %	0,0 %	40,7 %	2,6 %	0,0 %	0,0 %	32,0 %	1,9 %
Actions	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Obligations	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Immobilier	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Monétaire	-	-	40,7 %	2,6 %	-	-	32,0 %	1,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les actifs détenus par Imerys pour financer les avantages du personnel génèrent un intérêt réel de 179,2 millions d'euros en 2016 (63,4 millions d'euros en 2015), soit un taux de rendement réel de 16,4 % en 2016 (5,5 % en 2015), ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Conformément aux textes en vigueur, ce rendement n'est crédité en résultat financier que pour une part

normative de 40,1 millions d'euros en 2016 (41,6 millions d'euros en 2015) calculée sur la base du taux sans risque utilisé pour actualiser les engagements. L'excédent du rendement réel au-delà du rendement normatif est crédité en capitaux propres pour 139,1 millions d'euros en 2016 (21,8 millions d'euros en 2015).

(en millions d'euros)	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs à l'ouverture	935,8	213,5	79,4	1 228,7	877,9	191,3	68,2	1 137,4
Variations de périmètre	-	(0,6)	(0,1)	(0,7)	-	17,9	2,3	20,2
Cotisations	7,4	7,0	6,3	20,7	9,0	5,3	5,0	19,3
Paiement aux bénéficiaires	(49,3)	(21,8)	(4,3)	(75,4)	(49,7)	(34,9)	(5,5)	(90,1)
Différences de change	(138,9)	6,6	0,8	(131,5)	53,7	22,4	2,4	78,5
Rendement réel des actifs	168,3	7,9	3,0	179,2	44,9	11,5	7,0	63,4
Rendement normatif (résultat financier)	30,8	8,1	1,2	40,1	32,4	7,7	1,5	41,6
Ajustement au rendement réel (capitaux propres)	137,5	(0,2)	1,8	139,1	12,5	3,8	5,5	21,8
Actifs à la clôture	923,3	212,6	85,1	1 221,0	935,8	213,5	79,4	1 228,7
Taux de rendement réel	20,7 %	3,9 %	3,8 %	16,4 %	5,2 %	5,5 %	10,2 %	5,5 %

Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies constituent des estimations de la Direction Générale. Les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent.

	2016				2015			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Taux d'actualisation	2,70 %	3,90 %	1,60 %	2,70 %	3,50 %	4,00 %	1,70 %	3,40 %
Indice général des prix à la consommation	2,20 %	-	-	2,20 %	1,90 %	-	-	1,90 %
Taux d'augmentation des salaires	2,20 %	-	2,40 %	2,20 %	2,20 %	-	2,50 %	2,20 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-	7,30 %	7,30 %	-	5,20 %	6,80 %	5,40 %
Duration (années)	14	11	11	13	15	10	13	14

Parmi ces estimations, le taux d'actualisation est celle dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe. Le tableau suivant présente l'impact d'une variation raisonnablement possible des taux d'actualisation à la baisse (simulation basse) et à la hausse (simulation haute) autour de l'hypothèse retenue dans les états financiers au 31 décembre 2016 (réel 2016). L'impact de ces variations est mesuré sur trois

agrégats (engagement, intérêt net, coût des services rendus) dans les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis). L'ampleur de la variation raisonnablement possible des taux d'actualisation est estimée à 50 points de base au regard de la variation moyenne pondérée des taux d'actualisation au Royaume-Uni et aux États-Unis sur les cinq derniers exercices.

(en millions d'euros)

	Simulation basse	Réel 2016	Simulation haute
Royaume-Uni			
Taux d'actualisation	2,2 %	2,7 %	3,2 %
Engagement à la date de clôture	(999,4)	(933,4)	(872,1)
Intérêt net en résultat de l'exercice ⁽¹⁾	(0,6)	0,9	3,0
Coût des services rendus en résultat de l'exercice ⁽²⁾	-	-	-
États-Unis			
Taux d'actualisation	3,4 %	3,9 %	4,4 %
Engagement à la date de clôture	(308,5)	(291,2)	(275,9)
Intérêt net en résultat de l'exercice ⁽¹⁾	(2,8)	(2,6)	(2,3)
Coût des services rendus en résultat de l'exercice	(1,2)	(1,1)	(1,0)

(1) Désactualisation de l'engagement, nette du rendement normatif des actifs.

(2) Régime fermé-gelé à partir du 1^{er} avril 2015.

Tableaux de variation

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2016	(1 530,0)	1 228,7	(301,3)
Actifs du régime			0,6
Droits à remboursement			6,2
Provisions			(308,1)
Désactualisation	(46,3)	-	(46,3)
Coût des services rendus	(14,4)	-	(14,4)
Amendements au régime	0,3	-	0,3
Réductions	2,3	-	2,3
Liquidations	(0,5)	-	(0,5)
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	7,5	-	7,5
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	(0,2)	-	(0,2)
Rendement normatif des actifs du régime	-	40,0	40,0
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,1	0,1
Variations comptabilisées en résultat			(11,2)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	139,1	139,1
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
▪ changements d'hypothèses démographiques	(3,1)	-	(3,1)
▪ changements d'hypothèses financières	(142,0)	-	(142,0)
▪ ajustements d'expérience	18,8	-	18,8
Variations comptabilisées en capitaux propres			12,8
Entrées de périmètre	(5,0)	(0,1)	(5,1)
Sorties de périmètre	1,0	(0,6)	0,4
Paiements récurrents	72,8	(64,4)	8,4
Paiements sur liquidations	11,2	(11,0)	0,2
Cotisations de l'employeur	-	19,4	19,4
Cotisations du personnel	(1,3)	1,3	0,0
Différences de change	134,1	(131,5)	2,6
Solde au 31 décembre 2016	(1 494,8)	1 221,0	(273,8)
Actifs du régime			1,3
Droits à remboursement			6,1
Provisions			(281,2)

(1) Au second semestre de 2016, Imerys a proposé aux bénéficiaires du régime de retraite Imerys UK de passer d'une prestation indexée sur l'inflation à une prestation fixe. L'acceptation de cette offre par les bénéficiaires s'est traduite par un gain de liquidation de 7,5 millions d'euros. Le régime de retraite Imerys UK étant fermé depuis le 1^{er} avril 2015, ce gain de liquidation est crédité en résultat financier (note 23.1 – Méthode comptable). Toutefois, dans l'indicateur de communication financière "Résultat courant net, part du Groupe", ce gain est reclassé en "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" afin d'en souligner le caractère non récurrent et significatif (note 14).

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(11,5)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	3,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(15,0)
Autres produits et charges opérationnels	(0,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	1,1
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(1,4)
Résultat financier	0,6
Variation nette des provisions pour avantages du personnel – Régimes fermés	18,4
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies – Régimes fermés	(11,6)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	40,1
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(46,3)
Variations comptabilisées en résultat	(11,2)

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2015	(1 427,1)	1 137,4	(289,7)
Actifs du régime			0,8
Droits à remboursement			6,0
Provisions			(296,5)
Désactualisation	(50,9)	-	(50,9)
Coût des services rendus	(16,7)	-	(16,7)
Amendements au régime	2,5	-	2,5
Réductions	2,3	-	2,3
Liquidations	(1,4)	-	(1,4)
Rendement normatif des actifs du régime	-	41,5	41,5
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,1	0,1
Variations comptabilisées en résultat			(22,6)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	21,8	21,8
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
▪ changements d'hypothèses démographiques	0,6	-	0,6
▪ changements d'hypothèses financières	15,9	-	15,9
▪ ajustements d'expérience	(6,3)	-	(6,3)
Variations comptabilisées en capitaux propres			32,0
Entrées de périmètre	(58,0)	20,2	(37,8)
Paiements récurrents	92,7	(84,9)	7,8
Paiements sur liquidations	10,6	(5,2)	5,4
Cotisations de l'employeur	-	18,1	18,1
Cotisations du personnel	(1,2)	1,2	0,0
Différences de change	(93,0)	78,5	(14,5)
Solde au 31 décembre 2015	(1 530,0)	1 228,7	(301,3)
Actifs du régime			0,6
Droits à remboursement			6,2
Provisions			(308,1)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(9,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	9,3
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(18,6)
Autres produits et charges opérationnels	(2,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	1,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(3,8)
Résultat financier	(11,0)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel – Régimes fermés	7,2
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies – Régimes fermés	(8,9)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	41,6
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(50,9)
Variations comptabilisées en résultat	(22,6)

Variations comptabilisées en capitaux propres

	2016				2015			
	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde à l'ouverture	(473,4)	230,0	2,5	(240,9)	(446,1)	190,0	2,3	(253,8)
Variations liées aux engagements	(126,3)	-	-	(126,3)	10,2	-	-	10,2
Variations liées aux actifs	-	139,1	-	139,1	-	21,8	-	21,8
Variations comptabilisées en capitaux propres	(126,3)	139,1	0,0	12,8	10,2	21,8	0,0	32,0
Différences de change	18,6	(11,5)	-	7,1	(37,5)	18,2	0,2	(19,1)
Solde à la clôture	(581,1)	357,6	2,5	(221,0)	(473,4)	230,0	2,5	(240,9)

23.2 AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Autres provisions non courantes	343,8	304,2
Autres provisions courantes	22,6	19,2
Total	366,4	323,4

Méthode comptable

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverte miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les 12 mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées. Ce traitement s'applique en particulier aux provisions constituées au titre d'obligations environnementales de remédier à des pollutions, d'obligations de démantèlement d'usines et d'obligation de réhabiliter les sites miniers au terme de leur exploitation. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (note 12). L'appréciation de la probabilité de règlement et du

montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation constituent des estimations de la Direction Générale.

Estimations

Probabilité de règlement et montant de l'obligation. Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale avec le concours de conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matière sociale, immobilière ou environnementale. Dans son estimation du niveau de risque, la Direction Générale intègre notamment les éléments suivants : (i) transfert possible à des tiers de tout ou partie des risques concernés (assurances, garanties contractuelles de tiers) ; (ii) voies de recours disponibles pour contester la matérialisation ou le montant de tout ou partie des risques concernés ; et (iii) spécificités des environnements juridiques nationaux et notamment celles des États-Unis en matière contentieuse (procédures d'actions collectives, montant élevé des frais de défense, imprévisibilité des verdicts rendus par des jurys populaires, médiatisation de certaines décisions de justice).

Échéancier attendu des paiements futurs. Le tableau suivant présente la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie destinées à éteindre les obligations du poste "Autres provisions" :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017-2021	2022-2031	2032 et +	Total
Garanties produits	30,7	-	-	30,7
Obligations environnementales et de démantèlement	43,4	12,1	24,1	79,6
Réhabilitation des sites miniers	35,5	71,0	16,5	123,0
Risques juridiques, sociaux et réglementaires	133,1	-	-	133,1
Autres provisions	242,7	83,1	40,6	366,4

Taux d'actualisation. Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs. Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

	2016			2015		
	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis
Valeur temps de l'argent	0,8 %	1,6 %	3,3 %	1,3 %	2,5 %	3,4 %
Inflation monétaire	0,8 %	1,6 %	2,2 %	0,3 %	0,2 %	0,7 %

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties produits	Obligations environnementales et de démantèlement	Réhabilitation des sites miniers	Risques juridiques, sociaux et réglementaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	25,5	52,7	101,2	103,3	282,7
Variations de périmètre	-	11,9	16,8	16,5	45,2
Dotations	6,5	2,6	(1,2)	35,3	43,2
Utilisations	(3,4)	(5,9)	(5,8)	(21,4)	(36,5)
Reprises non utilisées	(1,3)	(1,7)	-	(11,7)	(14,7)
Désactualisation financière	-	1,3	2,6	-	3,9
Reclassements et autres	-	-	-	(9,5)	(9,5)
Différences de change	0,1	2,1	6,7	0,2	9,1
Solde au 31 décembre 2015	27,4	63,0	120,3	112,7	323,4
Variations de périmètre	-	14,6	0,6	7,9	23,1
Dotations	7,5	9,9	1,0	43,6	62,0
Utilisations	(2,2)	(4,1)	(4,3)	(14,3)	(24,9)
Reprises non utilisées	(1,8)	(0,4)	-	(20,6)	(22,8)
Désactualisation financière	-	1,0	2,7	-	3,7
Reclassements et autres	(0,2)	(3,5)	3,5	0,2	0,0
Différences de change	-	(0,9)	(0,8)	3,6	1,9
Solde au 31 décembre 2016	30,7	79,6	123,0	133,1	366,4

NOTE 24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 CATÉGORIES DE PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie exigibles, ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires. Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur

comptable et juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2016

	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture			Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 583,3	-	(0,6)	17,3	-	1,7	1 601,7
Autres dettes	30,1	-	-	-	-	8,4	38,5
Instruments dérivés passif	-	4,6	(0,1)	-	0,1	-	4,6
Passif courant							
Dettes fournisseurs	422,7	-	-	-	-	-	422,7
Autres dettes	124,6	-	-	-	-	211,9	336,5
Instruments dérivés passif	-	-	2,3	-	2,9	-	5,2
Emprunts et dettes financières	585,8	-	(2,2)	-	-	0,4	584,0
Concours bancaires	11,4	-	-	-	-	-	11,4
Total passifs financiers	2 757,9	4,6	(0,6)	17,3	3,0	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 81,9 millions d'euros :

Montant nominal <i>en millions</i>	Taux d'intérêt				Valeur		
	Échéance	Cotation	Nominal	Effectif	comptable	Juste valeur	Différence
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	73,8	84,0	10,2
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	29,1	30,8	1,7
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,6	524,9	7,3
300,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	303,3	324,2	20,9
100,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	99,9	108,1	8,2
300,0 EUR	31/03/2022	Coté	0,88 %	0,96 %	299,8	305,5	5,7
300,0 EUR	31/03/2028	Coté	1,88 %	1,92 %	301,8	314,5	12,7
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	494,6	509,8	15,2
Total au 31 décembre 2016 <i>(en millions d'euros)</i>					2 119,9	2 201,8	81,9

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture			Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 486,3	-	(1,6)	13,4	-	1,9	1 500,0
Autres dettes	33,2	-	-	-	-	9,2	42,4
Instruments dérivés passif	-	1,8	(0,1)	0,1	0,1	-	1,9
Passif courant							
Dettes fournisseurs	441,0	-	-	-	-	-	441,0
Autres dettes	114,7	-	-	-	-	200,9	315,6
Instruments dérivés passif	-	-	2,2	-	17,0	-	19,2
Emprunts et dettes financières	424,0	-	(0,6)	-	-	0,4	423,8
Concours bancaires	3,5	-	-	-	-	-	3,5
Total passifs financiers	2 502,7	1,8	(0,1)	13,5	17,1	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 82,3 millions d'euros :

Montant nominal <i>en millions</i>	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur		Différence
			Nominal	Effectif	comptable	Juste valeur	
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	65,5	76,6	11,1
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	28,1	30,9	2,8
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,3	547,2	29,9
300,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	304,0	319,9	15,9
100,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	99,9	106,6	6,7
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	493,9	509,8	15,9
Total au 31 décembre 2015 <i>(en millions d'euros)</i>					1 508,7	1 591,0	82,3

24.2 DETTE FINANCIÈRE

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis du marché et des établissements financiers, c'est-à-dire le total des passifs de financement souscrits auprès du marché et des établissements financiers sous forme d'emprunts obligataires, de crédits bancaires, de crédits de locations financement et de concours bancaires, diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants. Les découverts et excédents de trésorerie, compensés dans le calcul de la dette financière nette, sont présentés de manière distincte dans l'état de la situation financière, soit sous forme de découverts bancaires, soit sous forme de trésorerie, conformément aux accords signés entre Imerys et ses contreparties bancaires. La plupart de ces accords prévoient que les différents comptes ouverts auprès d'une contrepartie bancaire restent débiteurs ou créditeurs, sans compensation. Toutefois, il existe dans le Groupe des accords de compensation destinés à établir, sur un certain périmètre, une position unique vis-à-vis de certaines contreparties bancaires. Cette position unique est organisée par l'entité tête du périmètre de compensation, soit directement au moyen de son propre compte bancaire, soit indirectement au moyen d'un placement qu'elle réalise auprès de la contrepartie bancaire et que celle-ci restitue sous forme de prêts aux entités du périmètre. La compensation directe correspond à des accords en vigueur en Europe et aux États-Unis, tandis que la compensation indirecte est pratiquée en Chine.

La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (*note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*).

La présente note analyse la variation de la dette financière nette en deux étapes : du résultat opérationnel courant au cash flow libre opérationnel courant ; et du cash flow libre opérationnel courant à la variation de la dette financière nette. Le tableau suivant présente le lien entre la dette financière nette et l'état de la situation financière consolidée en distinguant entre instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers dérivés inclus dans le calcul de la dette financière nette correspondent aux instruments de couverture de financement actif et passif car ils font partie des sorties futures de trésorerie de cet agrégat (*note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*). Les instruments de couverture opérationnels (*note 24.4 – Instruments dérivés dans les états financiers*) ne sont pas inclus dans le calcul de la dette financière nette.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Passifs financiers non dérivés		2 197,1	1 927,3
Emprunts et dettes financières non courants		1 601,7	1 500,0
Emprunts et dettes financières courants		584,0	423,8
Concours bancaires		11,4	3,5
Actifs financiers non dérivés		(819,2)	(434,7)
Autres actifs financiers		(9,6)	(19,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(809,6)	(415,1)
Dérivés de couverture		(11,4)	(12,2)
Instruments de couverture de financement – passif	24.4	6,9	3,8
Instruments de couverture de financement – actif	24.4	(18,3)	(16,0)
Dette financière nette		1 366,5	1 480,4

Cash flow libre opérationnel courant

Le cash flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle courante et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Résultat opérationnel courant	582,1	538,1
Amortissements et pertes de valeur d'exploitation ⁽¹⁾	225,8	225,5
Variation nette des provisions d'exploitation	7,0	(17,5)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	(1,7)	(8,1)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	5,6	7,4
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)	818,8	745,4
Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(173,1)	(156,7)
Cash flow opérationnel courant net	645,7	588,7
Investissements payés ^{(3) & (4)}	(278,5)	(271,6)
Immobilisations incorporelles	(9,5)	(48,9)
Immobilisations corporelles	(230,1)	(174,4)
Actifs miniers de découverte ⁽⁵⁾	(48,9)	(50,9)
Dettes sur acquisitions	10,0	2,6
Valeur comptable des cessions courantes d'actifs	13,0	3,6
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	14,4	21,8
Stocks	58,5	6,1
Clients, avances et acomptes reçus	(25,5)	41,2
Fournisseurs, avances et acomptes versés	(18,6)	(25,5)
Cash flow libre opérationnel courant	394,6	342,5
<i>(1) Amortissement et pertes de valeur d'exploitation</i>	225,8	225,5
<i>Dotations nettes opérationnelles aux amortissements (Annexe 1 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	225,6	225,1
<i>Amortissements des locations financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	0,2	0,4
<i>(2) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant</i>	29,7 %	29,1 %
<i>(3) Investissements payés</i>	(278,5)	(271,6)
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (État des flux de trésorerie consolidés)</i>	(278,4)	(271,6)
<i>Acquisitions en location financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	(0,1)	-
<i>(4) Ratio de couverture des investissements comptabilisés</i>	127,8 %	121,6 %
<i>Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés (à l'exception des dettes sur acquisitions) divisé par les dotations aux amortissements.</i>		
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	225,8	225,5
<i>(5) Actifs miniers de découverte</i>	(48,9)	(51,0)
<i>Actifs miniers de découverte – investissements</i>	(48,9)	(51,0)

Variation de la dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Cash flow libre opérationnel courant	394,6	342,5
Résultat financier	(56,4)	(55,5)
Pertes de valeur financières et désactualisation	(2,5)	7,5
Impôts sur résultat financier	19,0	16,2
Variation de la dette d'impôts sur le résultat	30,1	36,6
Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant	22,1	(1,9)
Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement	10,7	(13,8)
Charge de paiements en actions	10,5	7,3
Variation de juste valeur des instruments de couverture opérationnels	0,9	(0,7)
Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente	(0,2)	0,2
Cash flow libre courant	428,8	338,4
Croissance externe	(84,6)	(950,5)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise	(78,5)	(950,1)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(0,1)	-
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente	(6,0)	(0,4)
Cessions	28,5	6,7
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée	27,5	6,7
Cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	1,0	-
Coûts de transaction	(13,5)	(10,6)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	-	(0,2)
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	(41,9)	(48,7)
Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle	(139,4)	(132,6)
Besoin de financement	177,9	(797,5)
Opérations sur capitaux propres	(49,8)	227,0
Variation nette des immobilisations financières	(4,3)	0,6
Variation de la dette financière nette	123,8	(569,9)

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Dette financière nette à l'ouverture	(1 480,4)	(869,9)
Variation de la dette financière nette	123,8	(569,9)
Incidence de la variation des taux de change	(9,9)	(40,6)
Dette financière nette à la clôture	(1 366,5)	(1 480,4)

24.3 AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Passif non courant		
Impôts exigibles sur le résultat	0,6	0,4
Dettes sur immobilisations	27,4	29,8
Dettes fiscales	0,1	0,1
Dettes sociales	5,5	6,3
Autres	4,9	5,8
Total	38,5	42,4
Passif courant		
Dettes sur immobilisations	66,6	63,9
Dettes fiscales	36,3	32,8
Dettes sociales	172,8	166,5
Autres	60,8	52,4
Total	336,5	315,6

Au 31 décembre 2016, les dettes sur immobilisations comprennent 29,0 millions d'euros relatifs à l'acquisition du groupe S&B (*note 16*), dont 25,0 millions d'euros en non courant (21,0 millions d'euros à régler à titre de complément de prix lié aux performances et 4,0 millions d'euros à régler en actions Imerys) et 4,0 millions d'euros en courant à régler en actions Imerys.

24.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la *note 24.5*.

Méthode comptable

Les dérivés sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture et classés en actifs et passifs non courants et courants selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement réévalués à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. La juste valeur incluant les coupons courus des dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2). Ces valorisations sont ajustées du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre d'Imerys. Ainsi, lorsque la valeur de marché du dérivé est positive (dérivé actif), sa juste valeur intègre la probabilité de défaut de la

contrepartie (Credit Value Adjustment ou CVA). Lorsque la valeur de marché du dérivé est négative (dérivé passif), sa juste valeur prend en compte la probabilité de défaut d'Imerys (Debit Value Adjustment ou DVA). Ces ajustements sont évalués à partir des spreads des obligations en circulation sur le marché secondaire, telles qu'é émises par Imerys et ses contreparties (juste valeur de niveau 2). Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de la comptabilité de couverture font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Toute opération qualifiée de couverture est ainsi documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (*notes 11, 12 et 24.5*). Tout dérivé non éligible à la comptabilité de couverture est comptabilisé en résultat financier.

Couverture de juste valeur. Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture (*note 11*).

Couverture de flux de trésorerie. Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction

future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert (*note 11*). En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture (*note 24.5 – Risque de conversion des états financiers*). À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en autres produits et charges opérationnels qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

La part inefficace des instruments de couverture opérationnels est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La part inefficace des instruments de couverture de financement est comptabilisée en résultat financier. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 11*). Dans l'état des flux de trésorerie consolidés, les flux de trésorerie des dérivés sont présentés dans le même niveau que les flux de trésorerie des transactions sous-jacentes.

Instruments dérivés dans les états financiers

Actif et passif. Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt, de prix énergétique et de conversion des états financiers. Le total de ce tableau distingue d'une part, les éléments non courants et courants et d'autre part, les instruments de couverture opérationnels (couverture du risque de change d'exploitation et du risque de prix énergétique) et de financement (couverture du risque de change de financement, du risque de taux d'intérêt et de conversion des états financiers).

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Risque de change	8,1	5,2	2,9	4,6	11,5	(6,9)
Instruments dérivés fermes	8,1	5,2	2,9	2,5	10,8	(8,3)
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	2,1	0,7	1,4
Risque de taux d'intérêt	17,3	0,0	17,3	13,5	0,1	13,4
Instruments dérivés fermes	17,3	-	17,3	13,5	-	13,5
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	0,1	(0,1)
Risque de prix énergétique	6,8	0,0	6,8	0,4	7,7	(7,3)
Instruments dérivés fermes	-	-	0,0	-	-	0,0
Instruments dérivés optionnels	6,8	-	6,8	0,4	7,7	(7,3)
Risque de conversion des états financiers	0,5	4,6	(4,1)	1,5	1,8	(0,3)
Instruments dérivés fermes	0,5	4,6	(4,1)	1,5	1,8	(0,3)
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	-	0,0
Total	32,7	9,8	22,9	20,0	21,1	(1,1)
Non courant	17,8	4,6	13,2	15,0	1,9	13,1
Courant	14,9	5,2	9,7	5,0	19,2	(14,2)
Instruments de couverture opérationnels	14,4	2,9	11,5	4,0	17,3	(13,3)
Instruments de couverture de financement	18,3	6,9	11,4	16,0	3,8	12,2

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucun droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ci-dessus et Imerys n'a l'intention, ni de régler le montant net, ni de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, conformément aux accords-cadres en vigueur, tout défaut d'Imerys ou d'une de ses contreparties solderait leurs transactions en cours sur la base d'une position nette. Le total de toutes les positions qui seraient soldées en cas de défaut réduirait le total des instruments dérivés actif et passif de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Capitaux propres. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique,

Imerys détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la *note 11*. Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la *note 24.5*.

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de prix énergétique	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	(10,3)	0,0	(4,8)	(15,1)
Comptabilisation en capitaux propres	(26,6)	-	(9,9)	(36,5)
Reclassement en résultat	27,2	-	7,4	34,6
Solde au 31 décembre 2015	(9,7)	0,0	(7,3)	(17,0)
Comptabilisation en capitaux propres	12,4	-	6,7	19,1
Reclassement en résultat	(0,7)	-	7,4	6,7
Solde au 31 décembre 2016	2,0	0,0	6,8	8,8
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	2,0	-	6,8	8,8

24.5 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

Gestion du risque. Imerys recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert

par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Solde à l'ouverture	(9,7)	(10,3)
Comptabilisation en capitaux propres	12,4	(26,6)
Reclassement en résultat	(0,7)	27,2
Solde à la clôture	2,0	(9,7)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	2,0	(9,7)

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2016 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2016 (note 26) (réel

2016). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réal 2016	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	10,1	2,0	(6,6)
Part inefficace en résultat de l'exercice	0,5	2,7	(0,4)

Risque de taux d'intérêt

Description du risque. Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché.

Gestion du risque. L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu

mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires d'information financière et de

cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2016 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses.

Imerys détient usuellement un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options – y compris des caps, des floors, des swaptions et des contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2016	2015
Solde à l'ouverture	0,0	0,0
Comptabilisation en capitaux propres	-	-
Reclassement en résultat	-	-
Solde à la clôture	0,0	0,0
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	-	-

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2016 un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur d'un emprunt. Cet instrument est qualifié de couverture de juste valeur. Il couvre le risque de variation du taux d'intérêt

sans risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. L'emprunt couvert et l'instrument dérivé présentent les mêmes caractéristiques.

Monnaie	Montant notionnel (en millions)	Taux fixe reçu	Taux variable payé
JPY	7 000	2,39 %	Libor Yen 6 mois

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette à taux fixe	2 025,5	29,1	0,1	0,0	2 054,7
Dette à taux fixe à l'émission	2 025,5	29,1	56,8	-	2 111,4
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(56,7)	-	(56,7)
Dette à taux variable	(644,3)	303,6	28,9	(376,4)	(688,2)
Dette à taux variable à l'émission	(5,7)	28,6	0,1	39,9	62,9
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(419,0)	(38,2)	(27,9)	(322,7)	(807,8)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	56,7	-	56,7
Swap de change	(219,6)	313,2	-	(93,6)	0,0
Dette financière nette au 31 décembre 2016	1 381,2	332,7	29,0	(376,4)	1 366,5

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux par monnaie étrangère au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Positions à taux variable avant couvertures	(644,3)	303,6	28,9	(376,4)	(688,2)
Couvertures à taux fixes	-	-	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Positions à taux variable après couvertures	(644,3)	303,6	28,9	(376,4)	(688,2)

Le tableau ci-après présente une évolution des transactions de couverture de taux au 31 décembre 2016 et au-delà par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2017-2021	2022 et +
Position totale avant couvertures	(688,2)	(688,2)	(688,2)
Couvertures à taux fixes	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-
Position totale après couvertures	(688,2)	(688,2)	(688,2)

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2016. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux d'intérêt 2016 (réel 2016). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les

capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2016	Simulation haute
Taux d'intérêt	(0,5) %	-	0,5 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	-	-	-
Part inefficace en résultat de l'exercice	0,5	0,1	0,1

Risque de prix énergétique

Description du risque. Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

Gestion du risque. Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et les moyens

nécessaires à l'application d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés dans l'ensemble du Groupe. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Solde à l'ouverture	(7,3)	(4,8)
Comptabilisation en capitaux propres	6,7	(9,9)
Reclassement en résultat	7,4	7,4
Solde à la clôture	6,8	(7,3)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	6,8	(7,3)

Le tableau ci-dessous résume les principales positions prises au 31 décembre 2016 en couverture du risque de prix énergétique.

	Montants notionnels nets <i>(en MWh)</i>	Échéances
Position sous-jacente	6 071 269	< 24 mois
Opérations de gestion	1 732 192	< 24 mois

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des prix du gaz naturel et du Brent sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2016 au titre de transactions futures hautement probables d'achats de gaz naturel et de Brent. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des prix du gaz naturel et du Brent

2016 (réel 2016). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Simulation basse	Réel 2016	Simulation haute
Prix du gaz naturel et du Brent	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(4,6)	6,8	4,6
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

Risque de liquidité de l'emprunteur

Description du risque. Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2016 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

(en millions d'euros)	2017		2018-2022		2023 et +		Total
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Passifs financiers non dérivés	566,2	56,7	736,3	132,4	856,7	80,2	2 428,5
Eurobond / EMTN	500,0	53,3	703,0	121,3	800,0	59,0	2 236,6
Placements privés	-	3,4	28,5	11,1	56,7	21,2	120,9
Émissions de billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	0,0
Lignes bilatérales	-	-	-	-	-	-	0,0
Facilités à moins d'un an	66,2	-	4,8	-	-	-	71,0
Dérivés de couverture	(11,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11,4)
Instruments de couverture de financement – passif	6,9	-	-	-	-	-	6,9
Instruments de couverture de financement – actif	(18,3)	-	-	-	-	-	(18,3)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière brute	554,8	56,7	736,3	132,4	856,7	80,2	2 417,1
Passifs financiers non dérivés	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4
Concours bancaires	11,4	-	-	-	-	-	11,4
Actifs financiers non dérivés	(819,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(819,2)
Autres actifs financiers courants	(9,6)	-	-	-	-	-	(9,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(809,6)	-	-	-	-	-	(809,6)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière nette	(253,0)	56,7	736,3	132,4	856,7	80,2	1 609,3
dont éléments comptabilisés au 31 décembre 2016 (dette financière nette)	(253,0)	26,5	736,3	-	856,7	-	1 366,5
Passifs financiers non dérivés	759,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	759,2
Dettes fournisseurs	422,7	-	-	-	-	-	422,7
Autres dettes	336,5	-	-	-	-	-	336,5
Dérivés de couverture	(11,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11,5)
Instruments de couverture opérationnels – passif	2,9	-	-	-	-	-	2,9
Instruments de couverture opérationnels – actif	(14,4)	-	-	-	-	-	(14,4)
Sorties futures de trésorerie	494,7	56,7	736,3	132,4	856,7	80,2	2 357,0

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2018-2022	2023 et +	Total
Dette à taux fixe	526,5	728,5	800,0	2 055,0
Dette à taux fixe à l'émission	526,5	728,5	856,7	2 111,7
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(56,7)	(56,7)
Dette à taux variable	(753,0)	7,8	56,7	(688,5)
Dette à taux variable à l'émission	54,8	7,8	-	62,6
Trésorerie nette et autres actifs financiers courants	(807,8)	-	-	(807,8)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	56,7	56,7
Dette financière nette	(226,5)	736,3	856,7	1 366,5

Gestion du risque. Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales et à une partie des émissions obligataires sous placements privés sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
 - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2016, le ratio s'établit à 0,47 (0,55 au 31 décembre 2015),
 - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 3,75 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2016, le ratio s'établit à 1,67 (1,99 au 31 décembre 2015) ;
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2016, Imerys dispose d'une notation long terme Baa2 perspective Stable délivrée par Moody's (Baa2 perspective Stable au 31 décembre 2015) et d'une nouvelle notation BBB perspective Stable délivrée par S&P (Imerys n'était pas noté par S&P en 2015).

Le 10 juin 2016, Imerys a mis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève à 2,5 milliards d'euros et autorise l'émission de titres

assimilables à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à trente ans. Au 31 décembre 2016, l'encours des titres émis s'élève à 1 556,7 millions d'euros (953,4 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 600,0 millions placés en mars 2016 en deux tranches : 300,0 millions d'euros à échéance 2022 assortie d'un coupon annuel de 0,875 % et 300,0 millions à échéance 2028 assortie d'un coupon annuel de 1,875 %. Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 1 000,0 millions d'euros (800,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) noté P-2 par Moody's (P-2 au 31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016, l'encours des billets émis est nul (347,6 million d'euros au 31 décembre 2015). Imerys dispose au 31 décembre 2016 d'un montant de facilités bancaires disponibles de 1 855,0 millions d'euros (1 425,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

Risque de liquidité du marché

Description du risque. Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

Gestion du risque. Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Les ressources financières du Groupe s'établissent à 3 943,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2 909,0 millions au 31 décembre 2015). Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, telle qu'analysée ci-après :

	2016	2015
Ressources financières par échéance (en millions d'euros)		
Échéance à moins d'un an	500,0	103,0
Échéance de un à cinq ans ⁽¹⁾	2 286,5	2 252,6
Échéance supérieure à cinq ans	1 156,7	553,4
Total	3 943,2	2 909,0
Ressources financières par nature (en millions d'euros)		
Ressources obligataires		
Eurobond / EMTN	2 003,0	1 403,0
Placements privés	85,2	81,0
Ressources bancaires		
Crédit syndiqué	500,0	-
Diverses lignes bilatérales	1 355,0	1 425,0
Total	3 943,2	2 909,0
Durée de vie moyenne des ressources financières (en années)		
Ressources obligataires	5,6	5,5
Ressources bancaires	3,4	3,8
Total	4,5	4,6

(1) Dont un crédit syndiqué de 500,0 millions d'euros de maturité initiale 11 décembre 2017 prorogable d'un an, annulé le 25 janvier 2017 (note 29).

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle d'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2016, le montant des ressources financières disponibles, après

remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 1 768,9 millions d'euros (997,4 millions d'euros au 31 décembre 2015) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Ressources	Utilisation	Disponible	Ressources	Utilisation	Disponible
Emprunt obligataire	2 088,2	2 088,2	0,0	1 484,0	1 484,0	0,0
Billets de trésorerie	-	-	0,0	-	347,6	(347,6)
Crédits bancaires confirmés	1 855,0	-	1 855,0	1 425,0	-	1 425,0
Crédits bancaires et intérêts courus	-	32,0	(32,0)	-	21,1	(21,1)
Autres dettes et disponibilités	-	54,1	(54,1)	-	58,9	(58,9)
Total	3 943,2	2 174,3	1 768,9	2 909,0	1 911,6	997,4

Risque de conversion des états financiers

Description du risque. Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité.

Gestion du risque. Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger,

sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2016, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 447,2 millions de dollars américains, 47,5 millions de francs suisses, 2,2 millions de livres sterling, 558,6 millions de rands sud-africains et 5,5 millions de dollars Singapour (397,9 millions de dollars américains, 47,5 millions de francs suisses, 20,0 millions de livres sterling, 152,2 millions de rands sud-africains et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2015).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016			2015		
	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change
EUR	2 019,8	(219,6)	1 800,2	1 763,6	(172,4)	1 591,2
USD	57,7	313,2	370,9	52,0	327,1	379,1
JPY	56,9	-	56,9	54,2	(8,0)	46,2
Autres monnaies étrangères	39,9	(93,6)	(53,7)	41,8	(146,7)	(104,9)
Total	2 174,3	0,0	2 174,3	1 911,6	0,0	1 911,6

Au 31 décembre 2016, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette financière brute	1 800,2	370,9	56,9	(53,7)	2 174,3
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(419,0)	(38,2)	(27,9)	(322,7)	(807,8)
Dette financière nette au 31 décembre 2016	1 381,2	332,7	29,0	(376,4)	1 366,5

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille de swaps de change détenus au 31 décembre 2016 au titre de la couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2016 (*note 26*) (réel 2016).

L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2016	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(250,7)	(201,0)	(152,9)
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 25 PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Méthode comptable

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées. Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquiescer des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

Évolution du périmètre de consolidation

Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS). La précédente évolution significative du périmètre de consolidation de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités correspond à l'acquisition, le 30 octobre 2015, de l'activité PCC (Precipitated Calcium Carbonate) du groupe belge Solvay, leader sur le marché européen des produits fins et ultra-fins de PCC (*note 16*).

Filtration & Additifs de Performance (F&PA). La branche Filtration & Additifs de Performance n'a pas réalisé d'acquisition significative depuis la prise de contrôle, le 26 février 2015, des activités bentonite, fondants pour la coulée continue de l'acier, wollastonite et perlite du groupe S&B (*note 16*).

Matériaux Céramiques (CM). La dernière évolution de périmètre significative de la branche Matériaux Céramiques correspond à la cession au groupe Bouyer Leroux de l'activité briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite le 30 septembre 2013.

Minéraux de Haute Résistance (HRM). Le 31 décembre 2016, la branche Minéraux de Haute Résistance a pris le contrôle de trois sites industriels de l'activité aluminés de spécialités du groupe français Alteo situés en Allemagne et en France et présents sur les marchés des réfractaires, des abrasifs et des céramiques (*note 16*).

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Dans les tableaux suivants, les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire. Le Groupe ne détient aucune entité structurée non consolidée.

Pays	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
Entités					
France					
Calderys France	ESS	100,00	Imerys SA	Holding	Mère
Imerys Ceramics France	F&PA/CM	99,99	Imerys Services	Holding	100,00
Imerys Filtration France	F&PA	100,00	Imerys Tableware France	CM	100,00
Imerys Metalcasting France	F&PA	100,00	Imerys Talc Luzenac France	F&PA	100,00
Imerys PCC France	ESS	100,00	Imerys TC	CM	100,00
Imerys Refractory Minerals Clérac	HRM	100,00	Mircal	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals Glomel	HRM	100,00	Mircal Europe	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals International Sales	HRM	100,00	Profimo	CM	85,00 ⁽¹⁾
Europe					
Allemagne					
Calderys Deutschland	ESS	100,00	Imerys Metalcasting Germany	F&PA/HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Laufenburg	HRM	100,00	Imerys Minerals	ESS	99,99 ⁽¹⁾
Imerys Fused Minerals Murg	HRM	100,00	Imerys Tableware Deutschland	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Zschornowitz	HRM	100,00			
Autriche					
Imerys Fused Minerals Villach	HRM	100,00	Imerys Talc Austria	F&PA	100,00
Belgique					
Imerys Graphite & Carbon Belgium	ESS	100,00	Imerys Talc Belgium	F&PA	100,00
Imerys Minéraux Belgique	ESS/CM	100,00			
Espagne					
Imerys Diatomita Alicante	F&PA	100,00	Imerys Perlita Barcelona	F&PA	100,00
Finlande					
Calderys Finland	ESS	100,00	Imerys Minerals	CM	100,00
Grèce					
Imerys Industrial Minerals Greece	F&PA	100,00			
Hongrie					
Imerys Kiln Furniture Hungary	CM	100,00			
Italie					
Calderys Italia	ESS	100,00	Imerys Minerali	ESS/CM	100,00
Imerys Bentonite Italy	F&PA	100,00	Imerys Talc Italy	F&PA	99,66
Imerys Fused Minerals Domodossola	ESS/HRM	100,00			
Luxembourg					
Imerys Minerals International Sales	F&PA/HRM	100,00			
Pays-Bas					
Calderys The Netherlands	ESS	100,00			
Royaume-Uni					
Imerys Fused Minerals Hull	HRM	100,00	Imerys PCC UK	ESS	100,00
Imerys Minerals	ESS/F&PA/CM/HRM/Holding	100,00	Imerys UK	Holding	100,00
Russie					
Calderys	ESS	100,00			
Slovénie					
Imerys Fused Minerals Ruse	HRM	100,00			
Suède					
Calderys Nordic	ESS	100,00	Imerys Mineral	ESS/CM	100,00
Suisse					
Imerys Graphite & Carbon Switzerland	ESS	100,00			
Ukraine					
Calderys Ukraine	ESS	100,00	Vatutinsky Kombinat Vognetryviv	HRM	89,34

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

Pays Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
États-Unis					
Advanced Minerals Corporation	F&PA	100,00	Imerys Refractory Minerals USA	HRM	100,00
Americarb	ESS	100,00	Imerys Steelcasting USA	F&PA	100,00
Imerys Carbonates USA	ESS	100,00	Imerys Talc America	F&PA	100,00
Imerys Clays	CM/Holding	100,00	Imerys USA	Holding	100,00
Imerys Fused Minerals Greeneville	HRM	100,00	Kentucky Tennessee Clay Company	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Niagara Falls	HRM	100,00	NYCO Minerals	F&PA	100,00
Imerys Minerals California	F&PA	100,00	Pyramax Ceramics Southeast	ESS	100,00
Imerys Oilfield Minerals	ESS	100,00	S&B Industrial Minerals North America	F&PA	100,00
Imerys Perlite USA	F&PA	100,00			
Reste du monde					
Afrique du Sud					
Imerys Refractory Minerals South Africa	HRM	73,95 ⁽¹⁾			
Australie					
Imerys Talc Australia	F&PA	100,00			
Bahreïn					
Imerys Al Zayani Fused Minerals	HRM	70,00			
Brésil					
Imerys Do Brasil Comercio	ESS/F&PA/CM	100,00	Imerys Rio Capim Caulim	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Salto	HRM	100,00	L-Imerys Industria e Comercio de Cal	ESS	100,00
Imerys Itatex Solucoes Minerais	F&PA	100,00	Pará Pigmentos	CM	100,00
Canada					
Imerys Canada	CM	100,00	Imerys Mica Suzorite	F&PA	100,00
Imerys Graphite & Carbon Canada	ESS	100,00	Imerys Talc Canada	F&PA	100,00
Chili					
Imerys Minerales Chile	F&PA	100,00			
Chine					
Calderys China	ESS	100,00	Imerys Shanghai Investment Management	ESS/F&PA/CM/HRM/Holding	100,00
Imerys Fused Minerals Yingkou	HRM	100,00	Linjiang Imerys Diatomite	F&PA	100,00
Imerys Shanghai Filtration Minerals Trading	F&PA	100,00			
Corée du Sud					
Imerys Minerals Korea	F&PA	100,00			
Inde					
Calderys India Refractories	ESS	100,00	Imerys Minerals India	ESS	100,00
Imerys Ceramics India	CM	100,00			
Indonésie					
PT ECC	ESS	51,00	PT Indoporlen	ESS	70,00
Japon					
Calderys Japan	ESS	100,00	Imerys Specialities Japan	F&PA	100,00
Imerys High Resistance Minerals Japan	HRM	100,00	Niigata GCC	ESS	60,00
Imerys Minerals Japan	ESS/CM	100,00			
Malaisie					
Imerys Minerals Malaysia	ESS	100,00			
Mexique					
Imerys Diatomita Mexico	F&PA	100,00	Minera Roca Rodando	F&PA	100,00
KT Clay de Mexico	CM	100,00			
Singapour					
Imerys Asia Pacific	ESS/CM	100,00			
Taiwan					
Calderys Taiwan	ESS	100,00			

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

NOTE 26 TAUX DE CHANGE

Méthode comptable

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (note 25) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires issus de transactions en monnaies

étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres (note 24.5 – *Risque de conversion des états financiers*). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité (note 10).

(1 € =)	Monnaies étrangères	2016		2015	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Afrique du Sud	ZAR	14,4570	16,2645	16,9530	14,1635
Australie	AUD	1,4596	1,4883	1,4897	1,4778
Bahreïn	BHD	0,3964	0,4175	0,4098	0,4188
Brésil	BRL	3,4354	3,8558	4,2512	3,6981
Canada	CAD	1,4188	1,4659	1,5116	1,4185
Chili	CLP (100)	7,0339	7,4878	7,7315	7,2609
Chine	CNY	7,3123	7,3417	7,0696	6,9122
Corée du Sud	KRW (100)	12,7388	12,8361	12,7596	12,5619
États-Unis	USD	1,0541	1,1069	1,0887	1,1101
Hongrie	HUF (100)	3,0983	3,1144	3,1598	3,1000
Inde	INR	71,6310	74,3699	72,2091	71,2346
Indonésie	IDR (100)	141,7343	147,2083	150,3999	148,7343
Japon	JPY (100)	1,2340	1,2020	1,3107	1,3435
Malaisie	MYR	4,7280	4,5835	4,6704	4,3368
Mexique	MXN	21,7719	20,6673	18,9145	17,6161
Royaume-Uni	GBP	0,8562	0,8195	0,7340	0,7261
Russie	RUB	64,3000	74,1446	80,6736	68,0639
Singapour	SGD	1,5234	1,5275	1,5417	1,5258
Suède	SEK	9,5525	9,4689	9,1895	9,3548
Suisse	CHF	1,0739	1,0902	1,0835	1,0679
Taiwan	TWD	34,0200	35,6981	35,7695	35,3060
Ukraine	UAH	28,5428	28,2892	26,1087	24,3353

NOTE 27 PARTIES LIÉES

Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe dans le groupe belge GBL. Pargesa et GBL sont à ce titre des parties liées d'Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2016 sont les 17 membres du Conseil d'Administration (18 membres au 31 décembre 2015) et les 9 membres du Comité Exécutif (8 membres au 31 décembre 2015).

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Notes	2016		2015	
		Charge	Dettes	Charge	Dettes
Avantages à court terme	1	(7,4)	3,2	(6,8)	2,7
Avantages à long terme		-	-	-	-
Jetons de présence	2	(0,9)	0,5	(0,9)	0,4
Avantages postérieurs à l'emploi	3	(1,9)	11,5	(1,6)	11,0
Cotisations aux régimes à cotisations définies		(1,1)	-	(0,4)	-
Indemnités de fin de contrat de travail		(0,7)	-	(1,5)	1,0
Paiements en actions	4	(3,8)	-	(2,5)	-
Total		(15,8)	15,2	(13,7)	15,1

Note 1. Avantages à court terme. Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

Note 2. Jetons de présence. Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi. Ces montants correspondent principalement aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévus pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (trois en 2016, quatre en 2015). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française au 31 décembre 2016 (30 fois au 31 décembre 2015) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

Note 4. Paiements en actions. Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2016 s'élève à 19,4 millions d'euros (18,1 millions d'euros en 2015), dont principalement 7,4 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Royaume-Uni (9,0 millions d'euros en 2015) et 5,4 millions d'euros à Comerica, États-Unis (4,5 millions d'euros en 2015).

FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 8 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2016 (et 2015) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

NOTE 28 ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non

comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement. Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après.

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Location simple	1	201,2	171,2
Réhabilitation des sites	2	31,6	34,0
Engagements liés aux activités opérationnelles	3	325,7	229,8
Engagements liés à la trésorerie	4	57,2	41,8
Autres engagements	5	29,3	6,4
Total		645,0	483,2

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. La valeur non actualisée de ces engagements s'élève à 201,2 millions d'euros, dont 50,1 millions d'euros pour 2017, 81,1 millions d'euros pour la période 2018 à 2021 et 69,9 millions d'euros au-delà.

Note 2. Réhabilitation des sites. Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (*note 23.2*). Ces cautions et garanties sont généralement souscrites au profit d'agences gouvernementales afin de sécuriser la capacité financière d'Imerys à faire face à ses obligations environnementales.

Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent notamment deux engagements d'achat de

prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2022 (contrats d'affrètement maritime souscrit auprès d'une entité sous influence notable, dont les principales caractéristiques sont décrites en *note 9* et contrat de stockage et manutention souscrit auprès d'un tiers) pour un montant total de 172,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (47,3 millions d'euros au 31 décembre 2015). Les engagements au titre de la fourniture d'énergie (électricité et gaz essentiellement) s'élèvent à 35,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (48,2 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 4. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Location simple	1	19,0	20,0
Engagements liés aux activités opérationnelles	2	64,3	36,9
Engagements liés à la trésorerie	3	0,5	1,7
Ressources financières disponibles	4	1 855,0	1 425,0
Autres engagements	5	131,8	111,7
Total		2 070,6	1 595,3

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

Note 3. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

Note 4. Ressources financières disponibles. Ces engagements correspondent au montant des ressources financières disponibles, après remboursement des financements issus des ressources non confirmées (*note 24.5 – Risque de liquidité du marché*).

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du Groupe lors d'acquisitions d'activités. Imerys bénéficie ainsi d'une garantie de passif de 57,9 millions d'euros (56,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) reçue du groupe Rio Tinto au titre de l'acquisition en 2011 du groupe Luzenac, d'une garantie de passif de 5,4 millions d'euros reçue du groupe Solvay au titre de l'acquisition en 2015 de son activité PCC et d'une garantie de passif de 4,4 millions d'euros reçue du groupe Alteo au titre de l'acquisition en 2016 de son activité minéraux fondus.

NOTE 29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Méthode comptable

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 février 2017. Le 4 janvier 2017, Imerys a acquis le groupe

danois Damolin (chiffre d'affaires de 45,0 millions d'euros en 2015) spécialisé notamment dans les absorbants d'hydrocarbures et de produits chimiques. Le 10 janvier 2017, Imerys a réalisé une émission obligataire de 600,0 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 %. Le 25 janvier 2017, Imerys a annulé une ressource financière disponible de 500,0 millions d'euros constituée d'un crédit syndiqué dont la maturité initiale expirait le 11 décembre 2017 prorogeable d'un an (*note 24.5 – Risque de liquidité du marché*).

6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

6.2.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	2016	2015
Produits d'exploitation		31 051	31 410
Prestations de services		30 521	30 378
Autres produits et reprises de provisions		530	1 032
Charges d'exploitation		(97 311)	(87 763)
Achats et services extérieurs		(47 400)	(46 524)
Impôts et taxes		(1 377)	(1 426)
Charges de personnel		(43 840)	(36 819)
Amortissements, dépréciations et provisions		(3 598)	(1 984)
Autres charges		(1 096)	(1 010)
Résultat d'exploitation	10	(66 260)	(56 353)
Résultat financier	11	134 411	356 615
Produits des participations		187 230	470 473
Charges financières nettes		(52 852)	(46 266)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions		3 663	3 111
Gains et pertes de change		(3 630)	(70 703)
Résultat courant		68 151	300 262
Résultat exceptionnel	12	3 454	(6 787)
Produits exceptionnels		26 318	36 929
Charges exceptionnelles		(22 864)	(43 716)
Impôts sur les bénéfices	13	33 969	46 644
Résultat net		105 574	340 119

■ BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Immobilisations incorporelles nettes		2 850	1 305
Immobilisations incorporelles	14	14 754	12 534
Amortissements cumulés	14	(11 904)	(11 229)
Immobilisations corporelles nettes		844	1 105
Immobilisations corporelles	14	8 896	8 675
Amortissements cumulés	14	(8 052)	(7 570)
Participations nettes		4 016 123	4 003 834
Participations	15	4 019 126	4 006 837
Dépréciations	15	(3 003)	(3 003)
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales – valeur nette	16	1 152 362	1 107 128
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales		1 152 433	1 107 205
Dépréciations		(71)	(77)
Autres immobilisations financières	17	36 911	47
Actif immobilisé		5 209 090	5 113 419
Autres créances	16	30 200	28 579
Instruments financiers		39	2 224
Valeurs mobilières de placement	18	19 939	47 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie		425 752	24 030
Actif circulant		475 930	102 497
Comptes de régularisation	16	11 994	9 713
Actif		5 697 014	5 225 629
Capital social		159 136	159 145
Primes d'émission, de fusion, d'apport		529 772	530 235
Réserves		959 939	959 939
Report à nouveau		230 459	27 816
Résultat net de l'exercice		105 574	340 119
Capitaux propres	19	1 984 880	2 017 254
Provisions pour risques et charges	20	55 311	49 635
Dettes financières	21	3 575 917	3 087 046
Dettes diverses	21	61 864	61 197
Instruments financiers	21	0	1 168
Dettes		3 637 781	3 149 411
Comptes de régularisation	21	19 042	9 329
Capitaux propres et passifs		5 697 014	5 225 629

6.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	230	NOTES SUR LE BILAN	235
Note 1 Immobilisations	230	Note 14 Variations des immobilisations incorporelles et corporelles	235
Note 2 Créances et dettes en monnaies étrangères	230	Note 15 Variations du poste titres de participation	235
Note 3 Position globale de change	230	Note 16 Créances et comptes de régularisation	235
Note 4 Valeurs mobilières de placement	230	Note 17 Autres immobilisations financières	235
Note 5 Provisions	231	Note 18 Valeurs mobilières de placement	236
Note 6 Dettes financières	231	Note 19 Variation des capitaux propres	236
Note 7 Risques relatifs aux marchés financiers	231	Note 20 Dépréciations et provisions	238
Note 8 Intégration fiscale	232	Note 21 Dettes et comptes de régularisation	240
Note 9 Transferts de charges	232	Note 22 Produits à recevoir et charges à payer	241
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	233	AUTRES INFORMATIONS	241
Note 10 Résultat d'exploitation	233	Note 23 Engagements hors bilan	241
Note 11 Résultat financier	233	Note 24 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)	242
Note 12 Résultat exceptionnel	234	Note 25 Principaux actionnaires	243
Note 13 Impôts sur les bénéfices	234	Note 26 Effectif moyen 2016	243
		Note 27 Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux	243
		Note 28 Événements postérieurs à la date de clôture	243
		Note 29 Affectation du résultat	243
		Note 30 Tableau de renseignements concernant les filiales et participations	244

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Imerys SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complété des règlements subséquents. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode normalement retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité. Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le document de référence de l'exercice N-2 ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)).

NOTE 1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, sur 5 et 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, sur 3 et 5 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs et les perspectives de rentabilité, de la quote-part de situation nette convertie détenue pour les titres et de la valeur de l'actif net. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation des titres est enregistrée. Les titres et autres immobilisations financières en monnaies étrangères ne sont pas réestimés au cours de clôture. Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. En conséquence, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

NOTE 2 CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

NOTE 3 POSITION GLOBALE DE CHANGE

Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation à la provision pour perte de change est limité à l'excédent de pertes sur les gains latents.

NOTE 4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

NOTE 5 PROVISIONS

Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes ;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice ;
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution ;
- les provisions pour risques relatifs aux attributions d'actions gratuites sont déterminées en fonction de leur maturité, sur la base du cours d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou, lorsque les actions ne sont pas acquises à la clôture, au cours de l'action à cette date, conformément à la recommandation CNC 2008-17. Le calcul des provisions pour risques relatifs aux attributions d'actions gratuites tient

compte de l'appréciation de l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière auxquels ces actions sont conditionnées et proportionnées. Les dotations, reprises et charges sur cotisations patronales sont présentées dans les charges de personnel.

Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions de remise en état du siège dans le cadre du déménagement du siège ;
- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés ;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Imerys applique la recommandation ANC 2013-R02 en matière de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

NOTE 6 DETTES FINANCIÈRES

Elles comprennent :

- les commissions et frais externes supportés à l'occasion de l'émission d'emprunts qui sont comptabilisés en "Charges à répartir sur plusieurs exercices" et font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts ;
- les primes de remboursement des obligations qui sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt obligataire.

NOTE 7 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

En qualité de société holding du Groupe Imerys, Imerys SA met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe (risques de change, de taux d'intérêt, risque sur énergie).

Les principaux risques et instruments sont indiqués ci-dessous :

- les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change sont principalement des contrats d'achats et ventes à terme de monnaies étrangères ainsi que des options de change. Une position globale de change est établie lorsque des opérations en monnaies étrangères (éléments couverts et instruments de couverture) se traduisent par la comptabilisation symétrique d'un actif et d'un passif présentant des caractéristiques voisines. Les options respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;

- Imerys SA met en œuvre des swaps et options pour couvrir le risque de taux. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts ;
- pour couvrir le risque inhérent au prix de l'énergie affectant ses participations, Imerys SA utilise des contrats d'options ainsi que des contrats d'achats et ventes à terme. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture des risques sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts. Les options et les contrats relatifs à la couverture des risques des participations respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiés comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

NOTE 8 INTÉGRATION FISCALE

Depuis 1993, Imerys SA et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223-A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale enregistre en 2016 deux sorties : Mircal Asia et Mircal Chili. Il est composé au 31 décembre 2016 des 23 sociétés mentionnées ci-dessous :

■ Ardoise et Jardin	■ Imerys Services
■ Ardoisières d'Angers	■ Imerys Tableware France
■ Calderys France	■ Imerys TC
■ Captelia	■ La Française des Tuiles et Briques
■ Imerys	■ Mircal
■ Imerys Ceramics France	■ Mircal Brésil
■ Imerys Filtration France	■ Mircal Europe
■ Imerys PCC France	■ Parimetal
■ Imerys Refractory Minerals International Sales	■ Parnasse 25
■ Imerys Minéraux France	■ Parnasse 27
■ Imerys Refractory Minerals Clerac	■ PLR Réfractaires SAS U
■ Imerys Refractory Minerals Glomel	

Au sein du groupe fiscal dont Imerys SA est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez Imerys SA qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

NOTE 9 TRANSFERTS DE CHARGES

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 31,1 millions d'euros (31,4 millions d'euros en 2015), soit une diminution de 0,3 million d'euros attribuable à la baisse des refacturations des services rendus par la holding à ses filiales. Les achats et services extérieurs restent stables à 47,4 millions d'euros (46,5 millions d'euros en 2015). Les charges de personnel augmentent de 7,0 millions

d'euros, notamment en raison des attributions d'actions gratuites. Par ailleurs, afin de réunir sur un site unique les équipes d'Imerys SA et de ses filiales en Île-de-France, le siège social d'Imerys SA sera transféré à la fin de l'année 2017. Une provision pour remise en état des locaux de l'actuel siège social a donc été dotée pour 1,1 million d'euros (note 20).

NOTE 11 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits financiers	357 800	635 272
Produits des participations ⁽¹⁾	187 230	470 473
Produits nets des placements ⁽¹⁾	27 941	22 816
Reprises de provisions et transferts de charges	12 503	16 228
Gains de change	130 126	125 755
Charges financières	223 389	278 657
Intérêts financiers et charges sur instruments financiers ⁽²⁾	80 793	69 082
Dotations aux amortissements et provisions financiers	8 840	13 117
Pertes de change	133 756	196 458
Résultat financier	134 411	356 615
(1) Dont produits concernant des entreprises liées	207 360	486 786
(2) Dont charges concernant des entreprises liées	3 720	2 238

Les produits des participations s'élèvent à 187,2 millions d'euros, soit une baisse de 283,2 millions d'euros par rapport à 2015, exercice au cours duquel la société Imerys TC avait versé à Imerys SA un dividende exceptionnel de 220,0 millions d'euros. Imerys SA gère le risque de change lié à l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement à l'étranger, ainsi que celui généré par les prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées dans le cadre des conventions de trésorerie, en ajustant les proportions de son endettement libellé en monnaies étrangères. En 2016, Imerys SA a comptabilisé à ce titre une perte de change nette de - 3,6 millions d'euros (- 70,7 millions en 2015). Par ailleurs, la variation nette des provisions pour risque de change s'élève à - 1,7 million d'euros en 2016 (+ 3,0 millions d'euros en 2015). Les gains et pertes de change nets de provisions

ressortent ainsi à - 5,3 millions d'euros en 2016 (- 67,7 millions d'euros en 2015). Les charges financières nettes incluses dans le poste "Intérêts financiers et charges sur instruments financiers", augmentent de 6,6 millions d'euros suite au placement en mars 2016 d'une émission obligataire de 600,0 millions d'euros en deux tranches : 300,0 millions d'euros à échéance 2022 assortie d'un coupon annuel de 0,875 % et 300,0 millions à échéance 2028 assortie d'un coupon annuel de 1,875 %. Le net des dotations et reprises aux provisions financières hors gains et pertes de change, s'élève à + 5,4 millions d'euros en 2016 (+ 0,1 million d'euros en 2015). En 2016, ces variations correspondent à une reprise de + 6,5 millions d'euros de la provision sur instruments financiers et une dotation de - 1,1 million d'euros pour charges de gestion financière courante.

NOTE 12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(390)	(30 350)
Autres produits exceptionnels	222	3
Reprises de provisions et transferts de charges	10 615	32 539
Dotations aux provisions	(6 973)	(8 972)
Autres charges exceptionnelles	(20)	(7)
Résultat exceptionnel	3 454	(6 787)

Les reprises de provision incluent une provision pour risques de gestion de 9,3 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 1,3 million d'euros. Une provision pour risques de gestion de 6,7 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 0,2 million d'euros ont été dotées en 2016.

NOTE 13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Impôts sur les plus-values à long terme	-	-
Impôts sur les bénéfices	33 969	46 644
Total	33 969	46 644

Répartition de la charge d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	68 151	-	68 151
Résultat exceptionnel	3 454	-	3 454
Incidence de l'intégration fiscale	-	33 969	33 969
Total	71 605	33 969	105 574

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du Groupe Imerys, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys SA est constitué par la charge d'impôt d'Imerys SA, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement ; et par le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration. À ce titre, Imerys SA a comptabilisé un produit de 34,0 millions d'euros en 2016 (46,6 millions d'euros en 2015).

Imerys SA enregistre à titre individuel un déficit de 88,1 millions d'euros en 2016. Le montant cumulé des déficits reportables propres à Imerys SA s'élève ainsi à 1 134,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 046,2 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 15,9 millions d'euros sont indéfiniment reportables.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente correspond aux décalages temporels dans le traitement de certains éléments de produits et charges entre règles fiscales et règles comptables. Conformément aux règles comptables françaises, les allègements et accroissements de la charge future d'impôt qui résultent de ces décalages ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet de l'information suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	27 000	25 321
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)	2 219	1 617

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 14 VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Montant brut 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	12 534	2 220	-	14 754
Immobilisations corporelles	8 675	221	-	8 896
Total immobilisations brutes	21 209	2 441	0	23 650

(en milliers d'euros)	Amortissements 31/12/2015	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2016
Amortissements des immobilisations incorporelles	11 229	675	-	11 904
Amortissements des immobilisations corporelles	7 570	482	-	8 052
Total amortissements des immobilisations	18 799	1 157	0	19 956

NOTE 15 VARIATIONS DU POSTE TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des titres de participation augmente de 12,3 millions d'euros en 2016 en raison d'un complément de prix d'acquisition relatif à la participation S&B Minerals Finance. Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 16 CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 152 362	762 684	129 877	259 802
Créances rattachées à des participations directes	448 966	349 577	99 390	-
Créances rattachées aux autres filiales du Groupe	703 396	413 107	30 487	259 802
Autres créances	30 200	26 515	1 229	2 456
Créances d'exploitation	26 399	26 399	-	-
Prime d'émission des obligations	3 801	116	1 229	2 456
Comptes de régularisation	11 994	7 913	2 716	1 365
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	735	683	52	-
Frais d'émission des emprunts obligataires	4 813	784	2 664	1 365
Écarts de conversion actif ⁽²⁾	6 446	6 446	-	-
Total	1 194 556	797 112	133 822	263 623

(1) Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement des achats de services extérieurs.

(2) Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation à la clôture des créances et prêts en devises étrangères.

La valeur brute des créances rattachées à des participations augmente de 45,2 millions d'euros. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie. Les provisions pour dépréciation des prêts s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 17 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2016, les autres immobilisations financières s'élèvent à 36,9 millions d'euros et sont essentiellement constituées des actions propres en voie d'annulation.

NOTE 18 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	2016	2015
SICAV et Fonds Communs de Placements	81	33 374
Certificats de dépôt	19	-
Actions propres	19 839	14 290
Total	19 939	47 664

Au 31 décembre 2016, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 19,9 millions d'euros. La valeur des actions propres comprend 7,6 millions d'euros d'actions Imerys SA affectées au paiement différé de l'acquisition des titres S&B.

Valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2016

Nature	Quantité	Prix de revient unitaire moyen (en euros)	Cours d'inventaire décembre 2016 (en euros)
SICAV BNP	1	57 261,81	57 160,66
SICAV SG	1	23 895,95	23 888,74
Actions propres	325 651	60,92	72,07

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾			Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
			légitime	réglementées	autres			
Capitaux propres au 01/01/2015 avant affectation du résultat net	151 771	334 111	15 248	273 471	670 482	129 107	31 197	1 605 387
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	-	(101 291)	(31 197)	(132 488)
Mouvements de l'exercice 2015								
Annulation de 1 000 000 actions de 2 €	(2 000)	(60 382)	-	-	-	-	-	(62 382)
Souscription de 958 592 actions par exercice d'options	1 917	50 301	-	-	-	-	-	52 218
Émission de 3 728 308 actions en rémunération d'un apport en nature	7 457	206 205	738	-	-	-	-	214 400
Résultat 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	340 119	340 119
Capitaux propres au 01/01/2016 avant affectation du résultat net	159 145	530 235	15 986	273 471	670 482	27 816	340 119	2 017 254
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	-	202 643	(340 119)	(137 476)
Mouvements de l'exercice 2016								
Annulation de 300 000 actions de 2 €	(600)	(16 046)	-	-	-	-	-	(16 646)
Souscription de 295 383 actions par exercice d'options	591	15 583	-	-	-	-	-	16 174
Résultat 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	105 574	105 574
Capitaux propres au 01/01/2017 avant affectation du résultat net	159 136	529 772	15 986	273 471	670 482	230 459	105 574	1 984 880
Proposition d'affectation du résultat ⁽²⁾	-	-	-	-	-	(43 218)	(105 574)	(148 792)
Capitaux propres au 01/01/2017 avec proposition d'affectation du résultat	159 136	529 772	15 986	273 471	670 482	187 241	0	1 836 088

(1) Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

(2) Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2017.

Nombre d'actions

	2016	2015
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	79 572 491	75 885 591
Augmentation de capital	295 383	4 686 900
Réduction de capital	(300 000)	(1 000 000)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	79 567 874	79 572 491

Au titre de l'exercice 2016, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

- Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 30 avril 2015 et 4 mai 2016, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 300 000 actions propres, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement (pour plus de détails, voir paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence). Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital d'un montant nominal de 600 000 euros.
- Le 5 janvier 2017, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2016, a constaté que le 31 décembre 2016 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 590 766 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 de 295 383 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

- En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2016 à 159 135 748 euros ; il était divisé en 79 567 874 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 307 351 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 122 875 225. Compte tenu des 932 821 actions propres détenues au 31 décembre 2016 (voir paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 121 942 404. Compte tenu des 865 621 options de souscription d'actions et des 1 063 376 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2016, la dilution potentielle maximale du capital à cette date était de 2,37 % (soit un montant nominal de 162 993 742 euros). Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

Variation des actions propres

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Valeur brute des actions propres au 1^{er} janvier	14 290	10 395
Cessions (acquisitions) d'actions propres	66 350	74 155
Transfert d'actions propres (actions gratuites)	(7 315)	(7 878)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(16 646)	(62 382)
Valeur brute des actions propres au 31 décembre ⁽¹⁾	56 679	14 290

(1) Au 31 décembre 2016, les actions propres sont classées en valeurs mobilières de placement pour 19,8 millions d'euros et en autres immobilisations financières pour 36,9 millions d'euros.

NOTE 20 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions ⁽¹⁾			Montant à la fin de l'exercice
		Exploitation	Financières	Exceptionnelles	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	
Dépréciations								
Participations	3 003	-	-	-	-	-	-	3 003
Créances clients	263	-	-	-	(263)	-	-	0
Créances rattachées à des participations	76	-	-	-	-	(5)	-	71
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	0
Prime d'émission des obligations ⁽²⁾	1 192	-	1 264	-	-	(1 136)	-	1 320
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	0
Charges constatées d'avance - avantages futurs du personnel	-	-	-	-	-	-	-	0
Total actif	4 534	0	1 264	0	(263)	(1 141)	0	4 394
Provisions								
Provisions pour risques	43 802	30 293	6 485	6 973	(18 593)	(11 245)	(10 616)	47 099
Risques de gestion	30 116	30 293	39	6 725	(18 593)	-	(9 344)	39 236
Provisions pour pertes de change	4 696	-	6 446	-	-	(4 696)	-	6 446
Risques liés au personnel	1 624	-	-	248	-	-	(1 272)	600
Risques environnement	-	-	-	-	-	-	-	0
Instruments financiers	6 549	-	-	-	-	(6 549)	-	0
Risques sur filiales et participations	817	-	-	-	-	-	-	817
Provisions pour charges	5 835	2 367	242	0	(116)	(116)	0	8 212
Remise en état des locaux	-	1 120	-	-	-	-	-	1 120
Avantages futurs du personnel	5 835	1 247	242	-	(116)	(116)	-	7 092
Autres charges sociales et fiscales	-	-	-	-	-	-	-	0
Total passif	49 637	32 660	6 727	6 973	(18 709)	(11 361)	(10 616)	55 311
Total général	54 171	32 660	7 991	6 973	(18 972)	(12 502)	(10 616)	59 705

(1) Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 4 108 milliers d'euros.

(2) Les amortissements sur la prime d'émission des obligations ont été augmentés des primes sur les nouveaux emprunts obligataires pour 2 844 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys SA comptabilise des provisions pour risques de gestion, notamment liées aux attributions futures d'actions conditionnelles, ainsi que des provisions pour environnement. La provision pour risques sur instruments financiers dotée en 2015 a été entièrement reprise en 2016. Cette provision était relative aux opérations de couverture sur monnaies étrangères et sur prix de l'énergie. Aucune provision pour risques sur instruments financiers n'a été comptabilisée au titre de 2016. En 2016, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 30,2 millions d'euros en vue de futures

attributions conditionnelles, d'une part au titre de 201 651 actions détenues à la date de clôture et d'autre part, pour les actions non encore acquises. La provision pour risques dotée en 2015 pour un montant de 18,5 millions d'euros est entièrement reprise en 2016 du fait de l'attribution au cours de l'exercice de 48 297 actions propres et de nouveaux plans attribués en 2016. Dans le cadre du projet de déménagement du siège social, une provision pour remise en état des locaux loués a été dotée pour un montant de 1,1 million d'euros.

Avantages futurs du personnel

Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective de la métallurgie et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants. La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Taux d'actualisation	0,7 %	0,9 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,8 %	-
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux annuels de rotation :		
■ Cadres et non cadres avant 30 ans	20,0 %	20,0 %
■ Cadres et non cadres entre 30 et 40 ans	15,0 %	15,0 %
■ Cadres et non cadres entre 40 et 50 ans	10,0 %	10,0 %
■ Cadres et non cadres entre 50 et 55 ans	5,0 %	5,0 %
■ Cadres et non cadres après 55 ans	-	-

Changements de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements à l'ouverture	(20 158)	(767)	(20 925)	(19 103)	(711)	(19 814)
Coût financier	(230)	(12)	(242)	(215)	(13)	(228)
Coût des services rendus	355	(66)	289	490	(61)	429
Paiements aux bénéficiaires	499	20	519	1 395	56	1 451
Réductions et liquidations	-	-	0	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	(1 442)	(55)	(1 497)	(2 725)	(38)	(2 763)
Engagements à la clôture ⁽¹⁾	(20 976)	(880)	(21 856)	(20 158)	(767)	(20 925)
Financés par des actifs du régime	(19 580)	-	(19 580)	(18 770)	-	(18 770)
Non financés	(1 396)	(880)	(2 276)	(1 388)	(767)	(2 155)

(1) Dont un engagement de retraite contracté au profit de certains dirigeants : 5 609 milliers d'euros en 2016, contre 4 927 milliers d'euros en 2015.

Changement de la juste valeur des actifs du régime

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs à l'ouverture	9 098	-	9 098	10 120	-	10 120
Rendement attendu des actifs	116	-	116	106	-	106
Paiements aux bénéficiaires	(423)	-	(423)	(1 189)	-	(1 189)
Cotisations de l'employeur	-	-	0	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	749	-	749	61	-	61
Actifs à la clôture	9 540	0	9 540	9 098	0	9 098

Actif / Passif au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016			2015		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements financés	(19 580)	-	(19 580)	(18 770)	-	(18 770)
Juste valeur des actifs	9 540	-	9 540	9 098	-	9 098
Position financée	(10 040)	0	(10 040)	(9 672)	0	(9 672)
Engagements non financés	(1 396)	(880)	(2 276)	(1 388)	(767)	(2 155)
Coût des services passés non comptabilisés	1 124	-	1 124	2 061	-	2 061
Écarts actuariels nets non comptabilisés	4 101	-	4 101	3 932	-	3 932
Actifs (provisions) au bilan	(6 211)	(880)	(7 091)	(5 067)	(767)	(5 834)
Provisions pour pensions	-	-	0	-	-	0
Provisions pour avantages futurs du personnel	(6 211)	(880)	(7 091)	(5 067)	(767)	(5 834)

Variation des actifs (provisions) au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016			2015		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs (provisions) à l'ouverture	(5 067)	(767)	(5 834)	(5 666)	(711)	(6 377)
Coût périodique net après réductions / liquidations	(1 220)	(133)	(1 353)	393	(112)	281
Cotisations	76	20	96	206	56	262
Actifs (provisions) à la clôture	(6 211)	(880)	(7 091)	(5 067)	(767)	(5 834)

NOTE 21 DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	3 575 917	1 987 749	431 442	1 156 726
Autres dettes ⁽¹⁾	61 864	36 864	25 000	-
Produits constatés d'avance	0	-	-	-
Écarts de conversion passif	19 042	19 042	-	-
Total	3 656 823	2 043 655	456 442	1 156 726

(1) Dont complément de prix sur acquisition de titres S&B de 29,0 millions d'euros suite au versement de 4,0 millions d'euros sur l'exercice 2016.

Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses. La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
EUR	2 939 615
USD	340 000
GBP	71 984
JPY	53 285
Autres monnaies étrangères	171 033
Total	3 575 917

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	2 088 168	500 000	431 442	1 156 726
Billets de trésorerie	0	-	-	-
Emprunts bancaires	0	-	-	-
Emprunts filiales	0	-	-	-
Comptes courants financiers Groupe	1 457 174	1 457 174	-	-
Découverts bancaires et intérêts courus	30 575	30 575	-	-
Total	3 575 917	1 987 749	431 442	1 156 726

Des tirages sur les lignes bilatérales confirmées, non utilisées et disponibles peuvent se substituer aux dettes à moins d'un an si nécessaire. Le montant des lignes bilatérales confirmées et disponibles au 31 décembre 2016 est présenté en [note 23](#).

NOTE 22 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Exploitation	-	5 384
Financier	779 ⁽¹⁾	934
Total	779	6 318

(1) Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Avals, cautions, garanties

Au 31 décembre 2016, le montant des lignes bilatérales multi-monnaies confirmées, non-utilisées et disponibles au profit d'Imerys, à échéance 2017 à 2021, s'élève à 1 355,0 millions d'euros, complété par un crédit syndiqué de 500,0 millions d'euros dont la maturité initiale expirait le 11 décembre 2017 prorogeable d'un an.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Au profit de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avals, cautions, garanties	-	100 130	196 201	18 945	315 276

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Reçus de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avals, cautions, garanties	-	-	-	41 800	41 800

Engagements sur risque de change

Au 31 décembre 2016, les engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros sont répartis par monnaies étrangères de la manière suivante :

	<i>(en milliers de monnaies étrangères)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	Achats à terme	Ventes à terme	Achats à terme	Ventes à terme
AUD	24 468	1 438	16 763	985
CAD	97 607	62 876	68 795	44 317
CHF	-	58 250	-	54 242
DKK	-	455 800	-	61 310
GBP	57 350	2 248	66 984	2 627
MXN	1 068 569	107 282	49 080	4 927
NZD	407	-	269	-
PLN	2 800	-	635	-
SGD	191 568	5 490	125 750	3 604
THB	-	372 226	-	9 867
USD	109 837	443 410	104 200	420 653
ZAR	83 495	695 506	5 775	48 109
Total			438 251	650 641

Ces transactions ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

Engagements sur risque de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, Imerys SA détient, au 31 décembre 2016, un swap de taux dont le montant nominal s'élève à 7 000,0 millions de yens.

Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2016 en couverture du risque de prix énergétique :

	Montants notionnels nets <i>(en MWh)</i>	Échéances
Position sous-jacente	6 071 269	< 24 mois
Opérations de gestion	1 732 192	< 24 mois

NOTE 24 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN (VALEUR NETTE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dont entreprises liées ⁽¹⁾
Titres de participations	4 016 123	4 015 896
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	1 152 362	1 151 545
Autres immobilisations financières	36 911	-
Créances d'exploitation	26 399	12 418
Dettes financières	3 575 917	1 456 473
Autres dettes	61 864	17 189

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

NOTE 25 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote ⁽¹⁾
Belgian Securities BV ⁽²⁾	42 851 473	53,86 %	69,67 %
Blue Crest Holding SA	4 122 150	5,18 %	3,35 %
Salariés du Groupe	390 457	0,49 %	0,56 %
Auto-détention	932 821	1,17 %	0,76 %
Public	31 270 973	39,30 %	25,66 %
Total au 31 décembre 2016	79 567 874	100,00 %	100,00 %

(1) Total des droits de vote théoriques : 122 875 255.

(2) Filiale à 100 % de la société Groupe Bruxelles Lambert.

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation du groupe belge GBL.

NOTE 26 EFFECTIF MOYEN 2016

	ETAM	Cadres	Total
Temps complet	19	145	164
Temps partiel	2	2	4
Total des membres du personnel de l'entité	21	147	168

NOTE 27 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	2016	2015
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	931	835
Direction Générale	1 719	1 726
Total	2 650	2 561

(1) Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la [note 20](#).

NOTE 28 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sociaux annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 février 2017. Le 10 janvier 2017, Imerys a réalisé une émission obligataire de 600,0 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 %. Le 25 janvier 2017, Imerys a annulé une ressource financière disponible de 500,0 millions d'euros constituée d'un crédit syndiqué dont la maturité initiale expirait le 11 décembre 2017 prorogeable d'un an.

NOTE 29 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition d'affectation du résultat en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce ⁽¹⁾.

(en euros)	
Résultat de l'exercice	105 574 029,59
Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social	-
Report à nouveau	230 458 814,34
Bénéfice distribuable	336 032 843,93
Dividende de 1,87 euro à chacune des 79 567 874 actions existantes au 1 ^{er} janvier 2017	(148 791 924,38)
Report à nouveau	187 240 919,55

(1) Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2017.

NOTE 30 TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES
ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités locales)

	Pays	Numéro de SIREN	Capital	Capitaux propres autres que capital	Nombre de titres détenus par Imerys	Nature des titres
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)						
Imerys TC	France	449 354 224	161 228	(11 607)	80 613 850	actions de 2 EUR
Mircal	France	333 160 620	1 034 982	361 410	68 998 786	actions de 15 EUR
Imerys USA	États-Unis	-	526 005	605 341	1 000	actions de 1 USD
Imerys Services	France	320 750 730	371	552	24 700	actions de 15 EUR
Mircal Europe	France	444 384 234	56 365	580 440	56 365 195	actions de 1 EUR
S&B Minerals Finance	Luxembourg	-	121 505	308 781	12 150 505 599	actions de 0,01 EUR
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	Chine	-	14 404	23 409	1	action de 14 404 000 CNY

(en milliers d'euros)

	% d'intérêt détenu par Imerys	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés	Emprunts contractés par Imerys et non remboursés	Cautions, avals donnés par Imerys	Dividendes encaissés par Imerys en 2016	Chiffre d'affaires 2016	Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2016
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)									
Imerys TC	100,00	758 369	758 369	-	69 205	-	66 909	281 506	65 629
Mircal	100,00	1 304 557	1 304 557	143 970	-	-	60 010	-	63 410
Imerys USA	100,00	663 837	663 837	17 658	154 288	99 611	-	-	(9 473)
Imerys Services	100,00	1 043	1 043	313	-	-	-	20 002	138
Mircal Europe	100,00	565 483	565 483	286 200	-	-	60 311	31	53 351
S&B Minerals Finance	100,00	721 003	721 003	-	56 801	-	-	-	99 261
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	100,00	1 359	1 359	8	-	-	-	18 194	1 636
Participations									
10 à 50 % du capital détenu par Imerys		-	-	-	-	-	-	-	-
Diverses participations									
Entités françaises non significatives		3 475	472	817	543	519	-	-	-
Total		4 019 126	4 016 123	448 966	280 837	100 130	187 230	319 733	273 952

6.3 HONORAIRES D'AUDIT

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2016 a approuvé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et Autres et Deloitte & Associés pour une nouvelle période de 6 ans.

ORGANISATION DE L'AUDIT DES FILIALES D'IMERYS

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

Exercices	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Honoraires d'audit des comptes <i>(en millions d'euros)</i>	7,3	7,5	6,2	6,3	6,5	6,2
Répartition des honoraires						
ERNST & YOUNG	54 %	59 %	50 %	52 %	51 %	51 %
Deloitte & Associés	42 %	40 %	49 %	46 %	44 %	45 %
Autres cabinets	4 %	1 %	1 %	2 %	5 %	4 %

HONORAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'inventaire complet des honoraires versés en 2016 aux deux Commissaires aux comptes du Groupe Imerys, ERNST & YOUNG (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

	2016				2015			
	EY		DA		EY		DA	
	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)
Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et consolidés	4,0	83,3 %	3,0	65,2 %	4,5	86,5 %	3,0	83,3 %
Imerys SA	0,8		0,8		0,8		0,8	
Filiales intégrées globalement	3,2		2,2		3,7		2,2	
Services autres que la certification des comptes	0,8	16,7 %	1,6	34,8 %	0,7	13,5 %	0,6	16,7 %
Imerys SA	0,4		1,2		0,4		0,2	
Filiales intégrées globalement	0,4		0,4		0,3		0,4	
Total	4,8	100,0 %	4,6	100,0 %	5,2	100,0 %	3,6	100,0 %



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1 Renseignements concernant Imerys	248	7.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	261
7.2 Renseignements sur le capital social	251	7.5 Marché des titres Imerys	262
7.2.1 Montant du capital social	251	7.5.1 Cours extrêmes de 2012 à 2016	262
7.2.2 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	252	7.5.2 Transactions depuis janvier 2015	263
7.2.3 Autorisations financières	253	7.6 Dividendes	264
7.2.4 Rachat d'actions	257	7.7 Relations avec les actionnaires	264
7.2.5 Actionnariat salarié	258	7.8 Organisation mère/filiales	265
7.3 Actionnariat	258		
7.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	258		
7.3.2 Franchissements de seuil	258		
7.3.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires	259		
7.3.4 Identification des actionnaires au porteur	259		
7.3.5 Structure de l'actionnariat du Groupe	260		

7.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IMERYS

■ DÉNOMINATION SOCIALE

Imerys.

■ SIÈGE SOCIAL

154, rue de l'Université, 75007 Paris (France).

Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00.

■ DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Imerys a été constitué le 22 avril 1880.

La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024 (article 5 des statuts).

■ IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 008 151. Son code NAF est le 7010Z.

■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

■ HISTORIQUE – DATES CLÉS

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. À sa création, le cœur de son activité repose sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux. Les différentes acquisitions permettront au Groupe de se désengager de la métallurgie des non ferreux pour se concentrer sur les minéraux industriels.

Au début des années 1970, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France) faisant ainsi son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux.

En 1985, l'acquisition de Damrec (France) représente le premier investissement significatif dans les minéraux réfractaires et céramiques. Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement futur du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

À partir de 1990, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels⁽¹⁾ : le Groupe prend position dans le secteur du kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), du carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis), des minéraux réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), des réfractaires monolithiques (Pilbrico, Luxembourg), des argiles (Ceratera, France), des pâtes céramiques (KPCL, France), du graphite (Stratmin Graphite, Canada et Timcal, Suisse) et des céramiques techniques (Imerys Kiln Furniture, France). Grâce à sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), acquise en 1994, Imerys devient leader mondial des applications techniques du graphite de haute performance.

En 1999, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux⁽²⁾ du secteur des pigments blancs avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), spécialiste des minéraux industriels. Puis, le Groupe renforce ses ressources en kaolin avec l'acquisition de Rio Capim Caulim S.A. (Brésil) tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux réfractaires grâce au rachat de Transtech et Napco (États-Unis) et de Rhino Minerals (Afrique du Sud). Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement, la cession de Copperweld et de l'activité Chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la valorisation des minéraux industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient **Imerys**.

Depuis lors, Imerys ne cesse de poursuivre son développement en élargissant continuellement sa gamme de produits, en étendant son maillage géographique sur des zones à forte croissance et en pénétrant de nouveaux marchés.

De 2000 à 2002, de nouveaux minéraux intègrent le portefeuille du Groupe : l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande), des argiles et du feldspath (K-T Clay aux États-Unis et au Mexique). Imerys étend ses ressources de carbonate en Amérique du Sud (Quimbarra, Brésil), en Asie (Honaik, Malaisie) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP). Le Groupe prend également le contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues) : Treibacher Schleifmittel (Autriche), suivi par d'autres acquisitions dans ce domaine en République tchèque, en Allemagne, au Brésil et en Chine. L'acquisition de MRD-ECC (Thaïlande), producteur local de kaolin, permet au Groupe d'accroître sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire.

Au début 2005, l'acquisition de Lafarge Réfractaires Monolithiques permet au Groupe de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques. La fusion avec le groupe Pilbrico acquis quelques années auparavant donne naissance à un nouvel ensemble : Calderys. En juillet, Imerys acquiert le groupe World Minerals (États-Unis), leader mondial des Minéraux pour Filtration, apportant au Groupe de nouveaux minéraux : diatomite et perlite. L'année 2005 s'achève par l'acquisition de Denain Anzin Minéraux qui apporte au Groupe des gisements de feldspath, du mica, du quartz, et du kaolin en Europe.

(1) *Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.*

(2) *Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill ou Industrial Minerals.*

De 2006 à 2008, le Groupe poursuit son développement. Il acquiert ainsi les spécialistes des argiles calcinées, AGS (France) et Vatutinsky (Ukraine), d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité en Malaisie, en Chine, au Vietnam et en Europe et plusieurs carrières de feldspath à travers le monde : Jumbo Mining (Inde), The Feldspar Corporation (États-Unis) ainsi qu'en Turquie. L'acquisition de ACE, leader indien des réfractaires monolithiques, confère à Calderys une nouvelle dimension, renforcée par celles de B&B (Afrique du Sud) et Svenska SilikaVerken AB (Suède). Imerys ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile ; grâce aux acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni) et d'Astron China, le Groupe devient le leader mondial sur ce marché. Les activités de perlite sont également renforcées en Amérique du Sud, avec l'acquisition de Perfiltra (Argentine). Les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux du Groupe avec un mica de haute qualité.

En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine et l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. accroît les ressources de kaolin du Groupe au Brésil.

En 2011, Imerys acquiert le groupe Talc de Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. L'unité de fabrication de proppants céramiques, utilisés comme agents de soutènement de la roche pour l'exploitation de gaz non conventionnels est inaugurée à Andersonville (Géorgie, États-Unis). Le Groupe s'associe également avec le groupe norvégien Norsk Mineral AS pour constituer la joint-venture The Quartz Corp SAS, permettant ainsi d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. La même année, le Groupe étend la capacité de production de son usine de carbonates de calcium en Malaisie, et, pour répondre à la demande de son principal client, augmente la capacité de l'usine de Miyagi au Japon, reconstruite après le tsunami.

En 2012, le Groupe renforce ses activités au Brésil avec l'acquisition de la société Itatex, élargissant son offre de produits destinés aux marchés des peintures, des polymères et des caoutchoucs et d'un gisement de bauxite réfractaire auprès du groupe Vale.

En 2013, plusieurs acquisitions sont réalisées dans les différentes activités du Groupe : PyraMax Ceramics, LLC. (États-Unis) et son usine de fabrication de proppants céramiques, Goonvean (Royaume-Uni) et ses réserves de kaolin en Cornouailles, et Ceraminas (Thailand) Co. Ltd, producteur local de feldspath. La capacité de l'usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique) est également doublée pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile. La construction du site de production de chaux à Dorésopolis (Brésil) est achevée et l'usine mise en production. Les sociétés Arefcon B.V. (Pays-Bas), Indoporlen (Indonésie) et Tokai (Japon) intègrent le périmètre de l'activité Réfractaires Monolithiques du Groupe. La cession de l'activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, et conduits de fumée) au groupe Bouyer-Leroux (France) est finalisée.

En 2014, l'acquisition de Termorak (Finlande) permet au Groupe de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Le Groupe étend également sa couverture géographique de carbonate de calcium naturel avec l'intégration de Kinta Powdertec Sdn Bhd (Malaisie). Un centre de R&D appliquée est ouvert au Japon pour accompagner les clients locaux des activités graphite et noir de carbone du Groupe. L'usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dont la construction avait été initiée en 2012, est mise en production. Cette nouvelle installation résulte d'une joint-venture avec le groupe Al Zayani Investments et constitue la première implantation industrielle d'Imerys au Moyen-Orient, élargissant ainsi son empreinte géographique. Parallèlement, le Groupe cède quatre usines de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux États-Unis ainsi qu'une unité de production en Tunisie et le site des Ardoisières d'Angers (France) est définitivement fermé.

En 2015, Imerys acquiert le groupe S&B, leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, de la wollastonite, des solutions à base de perlite, et leader européen de la bentonite. Le Groupe également procède à l'acquisition de la division Carbonate de Calcium Précipité (France, Autriche, Allemagne et Royaume-Uni) du groupe Solvay, leader européen du PCC fin et ultra fin, utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de spécialités (polymères, peintures, hygiène, santé et beauté), et du groupe Matisco Développement (France), société spécialisée dans la fabrication de profilés métalliques.

Les opérations menées **en 2016** font l'objet d'une présentation détaillée au [Chapitre 2 du Document de Référence](#).

■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes."

■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Nul ne peut exercer les fonctions d'Administrateur après avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Dans le cas où un Administrateur viendrait à atteindre cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle il aurait atteint cet âge.

Le Conseil d'Administration comprend en outre un (1) Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'Entreprise Européen. Lorsque le nombre des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze (12), un deuxième Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe France.

✓ Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales – personnellement, par mandataire ou par correspondance – sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'inscription en compte des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droit de vote double

Les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Néant.

■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;
- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction ;
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital

de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de seuil concerné conformément aux dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, Rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée et Publications).

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

7.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 30 avril 2015 et 4 mai 2016, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 300 000 actions autodétenues, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement (pour plus de détails, voir [paragraphe 7.2.4 du présent chapitre](#)). Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 600 000 euros.

Le 5 janvier 2017, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2016, a constaté que le 31 décembre 2016 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 590 766 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 de 295 383 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2016 à 159 135 748 euros ; il était divisé en 79 567 874 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 307 351 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 122 875 225. Compte tenu des 932 821 actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2016 (voir [paragraphe 7.2.4 du présent chapitre](#)), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 121 942 404.

Compte tenu des 865 621 options de souscription d'actions et des 1 063 376 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2016, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 2,37 % (soit un montant nominal de 162 993 742 euros). Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date.

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

Année	Opérations	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Prime d'émission/ Prime d'apport (en euros)	Nombre de titres créés	Nominal des titres (en euros)	Montants successifs du capital de la Société (en euros)	Nombre de titres constituant le capital
2012	Levées d'options de souscription d'actions	452 060	6 561 165	226 030	2	150 737 092	75 368 546*
2013	Annulation d'actions	(87 448)	(1 963 193)	(43 724)	2	150 649 644	75 324 822
	Levées d'options de souscription d'actions	1 826 884	38 078 652	913 442	2	152 476 528	76 238 264*
2014	Annulation d'actions	(1 836 630)	(54 236 971)	(918 315)	2	150 639 898	75 319 949
	Levées d'options de souscription d'actions	1 131 284	26 244 140	565 642	2	151 771 182	75 885 591*
2015	Levées d'options de souscription d'actions	626 748	15 747 996	313 374	2	152 397 930	76 198 965
	Augmentation de capital en rémunération d'un apport de titres	7 456 616	206 943 483	3 728 308	2	159 854 546	79 927 273
	Annulation d'actions	(2 000 000)	(60 381 827)	(1 000 000)	2	157 854 546	78 927 273
	Levées d'options de souscription d'actions	1 290 436	34 552 929	645 218	2	159 144 982	79 572 491*
2016	Annulation d'actions	(600 000)	(16 046 322)	(300 000)	2	158 544 982	79 272 491
	Levées d'options de souscription d'actions	590 766	15 582 577	295 383	2	159 135 748	79 567 874*

* Au 31 décembre.

7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence, sont présentées dans le tableau ci-après.

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2016
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS ⁽¹⁾⁽²⁾ (AGM 30 avril 2015, 13 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 30 avril 2015, 14 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 30 avril 2015, 15 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 30 avril 2015	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 30 avril 2015, 16 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 14 ^e et 20 ^e résolutions de l'AGM du 30 avril 2015	Néant
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 30 avril 2015, 17 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 30 avril 2015	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁷⁾ (AGM 30 avril 2015, 18 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 30 avril 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 30 avril 2015, 19 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 ^e résolution de l'AGM du 30 avril 2015	Néant
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 30 avril 2015, 20 ^e résolution)		Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	-
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 4 mai 2016, 16 ^e résolution)	3 novembre 2017 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2016	121 061 actions acquises
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 30 avril 2015, 22 ^e résolution)	29 avril 2017 (24 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	300 000 actions annulées

(1) DPS : droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136-1^{er} alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2016
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (AGM 30 avril 2015, 21 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	1,6 M€	Néant
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹¹⁾ (AGM 29 avril 2014, 14 ^e résolution)	28 juin 2017 (38 mois)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant ⁽¹²⁾
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹³⁾ (AGM 4 mai 2016, 17 ^e résolution)	3 juillet 2017 (14 mois)	Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution	302 500 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2016, soit 0,37 % du capital ⁽¹⁴⁾

(10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(11) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(12) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.

(13) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(14) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.

Le tableau ci-après présente les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017.

✓ Pour plus de détails, voir paragraphes 8.1.6, 8.1.7 et 8.1.8 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence.

■ **TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2017**

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum
Émission de titres de capital		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS ^{(1) (2)} (AGM 3 mai 2017, 13 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ (soit environ 47 % du capital) Titres de créance : 1 Md€
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 3 mai 2017, 14 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 15 M€ (soit environ 9,5 % du capital) Titres de créance : 1 Md€
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 3 mai 2017, 15 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 3 mai 2017, 16 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 13 ^e et 14 ^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2017
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 3 mai 2017, 17 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁷⁾ (AGM 3 mai 2017, 18 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 3 mai 2017, 19 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 3 mai 2017, 20 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€
Rachats et annulations d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 3 mai 2017, 12 ^e résolution)	2 novembre 2018 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2017 (soit 7 956 787 actions)
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 3 mai 2017, 22 ^e résolution)	2 mai 2019 (24 mois)	

(1) DPS : droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136-1^{er} alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan ⁽¹⁰⁾ d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (AGM 3 mai 2017, 21 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	1,6 M€
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹¹⁾ ⁽¹²⁾ (AGM 3 mai 2017, 23 ^e résolution)	2 juillet 2020 (38 mois)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹³⁾ ⁽¹⁴⁾ (AGM 3 mai 2017, 24 ^e résolution)	2 juillet 2020 (36 mois en raison d'une prise d'effet différée)	Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux également commun : 0,5 % du capital au jour de l'attribution

(10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(11) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(12) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.

(13) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(14) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.

■ AUTRES TITRES

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 4 mai 2016, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de réaliser de telles émissions et en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros.

Suivant l'autorisation consentie par le Conseil d'Administration le 18 mars 2016, la Société a procédé le 23 mars 2016, dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN), à une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en deux tranches :

- 300 millions d'euros d'une maturité de six ans, assortie d'un coupon annuel de 0,875 % correspondant à une marge de + 80 bps au-dessus du taux de "mid-swap" ;
- 300 millions d'euros avec, pour la première fois, une maturité de 12 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,875 % correspondant à une marge de + 115 bps au-dessus du taux de "mid-swap" (voir communiqué de presse du 23 mars 2016).

7.2.4 RACHAT D' ACTIONS

■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2016

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 3 novembre 2017, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2016, soit 7 957 249 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 676 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 85 euros par action.

En application de l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 4 mai 2016 au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2016 ⁽¹⁾

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2016 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Opérations réalisées du 1^{er} janvier au 4 mai 2016 au titre du précédent programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015, 1 000 000 actions ont été rachetées sur le marché à un cours moyen pondéré de 59,27 euros par un prestataire de services d'investissement ("PSI") dans le cadre d'un mandat d'acquisition de titres conclu par la Société le 15 février 2016, conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003, des articles 241-1 et suivants et 631-5 et suivants du Règlement général de l'AMF et de la Position de l'AMF relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions (la conclusion de ce mandat a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société le 16 février 2016). Parmi ces actions, 80 590 ont été affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux, 15 521 à l'objectif de transfert ultérieur au titre du complément de prix d'acquisition du groupe S&B devant être payé en 2017 et 2018 en application des dispositions du contrat d'acquisition conclu le 5 novembre 2014 et 903 889 actions ont été affectées à l'objectif d'annulation ultérieure.

Opérations réalisées du 5 mai au 31 décembre 2016 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016, 121 061 actions ont été rachetées sur le marché à un cours moyen pondéré de 58,46 euros par un PSI dans le cadre des mandats d'acquisition de titres conclus par la Société les 15 février 2016 et 1^{er} juin 2016 (la conclusion du mandat du 1^{er} juin 2016 a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société le 2 juin 2016). La totalité des actions ainsi acquises a été affectée à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux.

Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2016

Compte tenu :

- du solde des actions autodétenues au 1^{er} janvier 2016, soit 229 423 ;
- des 1 121 061 actions acquises en 2016 dans le cadre des mandats d'acquisition confiés par la Société à un PSI ;
- de la livraison, au cours de l'exercice, de 69 366 actions dans le cadre du premier complément de prix d'acquisition du groupe S&B et de 48 397 actions aux bénéficiaires d'actions gratuites conditionnelles définitivement acquises (pour plus de détails, voir [paragraphe 3.5.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#)) ;
- et de l'annulation de 300 000 actions décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2016,

le solde des actions autodétenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 932 821. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 60,76 euros, représentaient 1,17 % du capital social au 31 décembre 2016.

Il est précisé que :

- les opérations effectuées en 2016 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise ;
- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat d'actions Imerys réalisées sur le marché au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 33 175 euros. La taxe sur les transactions financières s'est quant à elle élevée à 132 701 euros.

(1) Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

■ RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 expirant le 3 novembre 2017, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, sur des bases similaires, pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 2 novembre 2018 (voir paragraphe 8.1.6 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence).

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

7.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2016, les salariés du Groupe détenaient, notamment dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié mises en place par la Société, 0,49 % du capital et 0,56 % des droits de vote de la Société.

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2016			
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾
Belgian Securities BV	42 851 473	56,47	85 702 946	71,87	42 851 473	53,85	85 602 946	69,70	42 851 473	53,86	85 602 946	69,67
Blue Crest Holding SA	-	-	-	-	4 052 784	5,09	4 052 784	3,30	4 122 150	5,18	4 122 150	3,35
Salariés du Groupe	154 807	0,20	183 788	0,15	146 238	0,18	292 158	0,24	390 457	0,49	686 619	0,56
Autodétention	179 649	0,24	179 649 ⁽³⁾	0,15	229 423	0,29	229 423 ⁽³⁾	0,19	932 821	1,17	932 821 ⁽³⁾	0,76
Public	31 671 162	41,74	32 148 897	26,96	32 292 573	40,59	32 634 727	26,57	31 270 973	39,30	31 530 689	25,66
Total	75 885 591	100	119 243 780	100	79 572 491	100	122 812 038	100	79 567 874	100	122 875 225	100

(1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de droits de vote théoriques existant au 31 décembre de chaque année.

(3) Il s'agit de droits de vote théoriques, les actions autodétenues ne bénéficiant pas du droit de vote en Assemblée Générale.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 3 mars 2017, la société Blue Crest Holding SA a déclaré à titre de régularisation à l'AMF avoir franchi à la hausse le 26 février 2017 le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir à cette date 4 102 150 actions représentant 6 630 458 droits de vote, soit 5,15 % du capital et 5,28 % des droits de vote d'Imerys à cette date (Décision et Information de l'AMF n° 217C 0590 du 3 mars).

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2016 et jusqu'à la date du présent Document de Référence.

À la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au [paragraphe 7.3.1 du présent chapitre](#) ne détient, directement ou indirectement, à la date du présent Document de Référence, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

7.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

■ CONTRÔLE

En raison du nombre de droits de vote détenus par la société Belgian Securities BV, contrôlée directement par la société Groupe Bruxelles Lambert et indirectement par la société Pargesa Holding SA (pour plus de détails, *voir l'organigramme présenté au paragraphe 7.3.5 du présent chapitre*), le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, *voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence*).

■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 5 novembre 2014, les sociétés Groupe Bruxelles Lambert, Belgian Securities B.V., Blue Crest Holding S.A. et S&B Minerals S.A ont conclu un pacte d'actionnaires au titre de leur participation, directe ou indirecte, dans le capital de la Société. Ce pacte, soumis au droit luxembourgeois, d'une durée de sept ans renouvelable et entré en vigueur le 26 février 2015, prévoit notamment :

- un engagement de conservation d'une durée de trois ans des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé par S&B Minerals S.A au profit d'Imerys et détenus depuis le 26 février 2015 par Blue Crest Holding SA (ainsi que les actions Imerys que cette dernière viendrait à recevoir à titre de complément de prix en vertu du contrat d'acquisition en date du 5 novembre 2014) ;
- un droit de sortie conjointe consenti pour une durée de trois ans par Groupe Bruxelles Lambert à Blue Crest Holding SA, en cas de transfert d'actions Imerys par Groupe Bruxelles Lambert à

un tiers ayant pour effet de réduire la participation de Groupe Bruxelles Lambert à moins de 40 % du capital d'Imerys ;

- un droit de première offre au bénéfice de Groupe Bruxelles Lambert, Blue Crest Holding SA s'étant engagée, après expiration de son engagement de conservation, à conférer à Groupe Bruxelles Lambert un droit de première offre sur les actions Imerys que Blue Crest Holding SA souhaiterait, le cas échéant, céder ;
- un droit de représentation de Blue Crest Holding SA au sein du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique de la Société, tant que Blue Crest Holding SA détiendra au moins 3 % des actions Imerys.

Ce pacte d'actionnaires prévoit également qu'il pourrait être résilié par anticipation en cas de survenance d'un des événements suivants :

- dans le cas où Blue Crest Holding SA viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions Imerys inférieur à 50 % des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé le 26 février 2015 ;
- en cas de résiliation par Groupe Bruxelles Lambert, ce qu'elle serait autorisée à faire si les actionnaires actuels de Blue Crest Holding SA cessaient de contrôler Blue Crest Holding SA ou cessaient de détenir, directement ou indirectement, 100 % du capital de Blue Crest Holding SA ;
- si la participation, directe ou indirecte, de Groupe Bruxelles Lambert devenait inférieure à 40 % du capital d'Imerys.

Il est précisé que ce pacte d'actionnaires n'est pas constitutif d'un concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Il a été communiqué à l'AMF et à la Société le 5 mars 2015 (Décision et Information de l'AMF n° 215C0360 du 27 mars 2015 disponible sur le site internet de l'AMF, www.amf-france.org).

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun autre pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

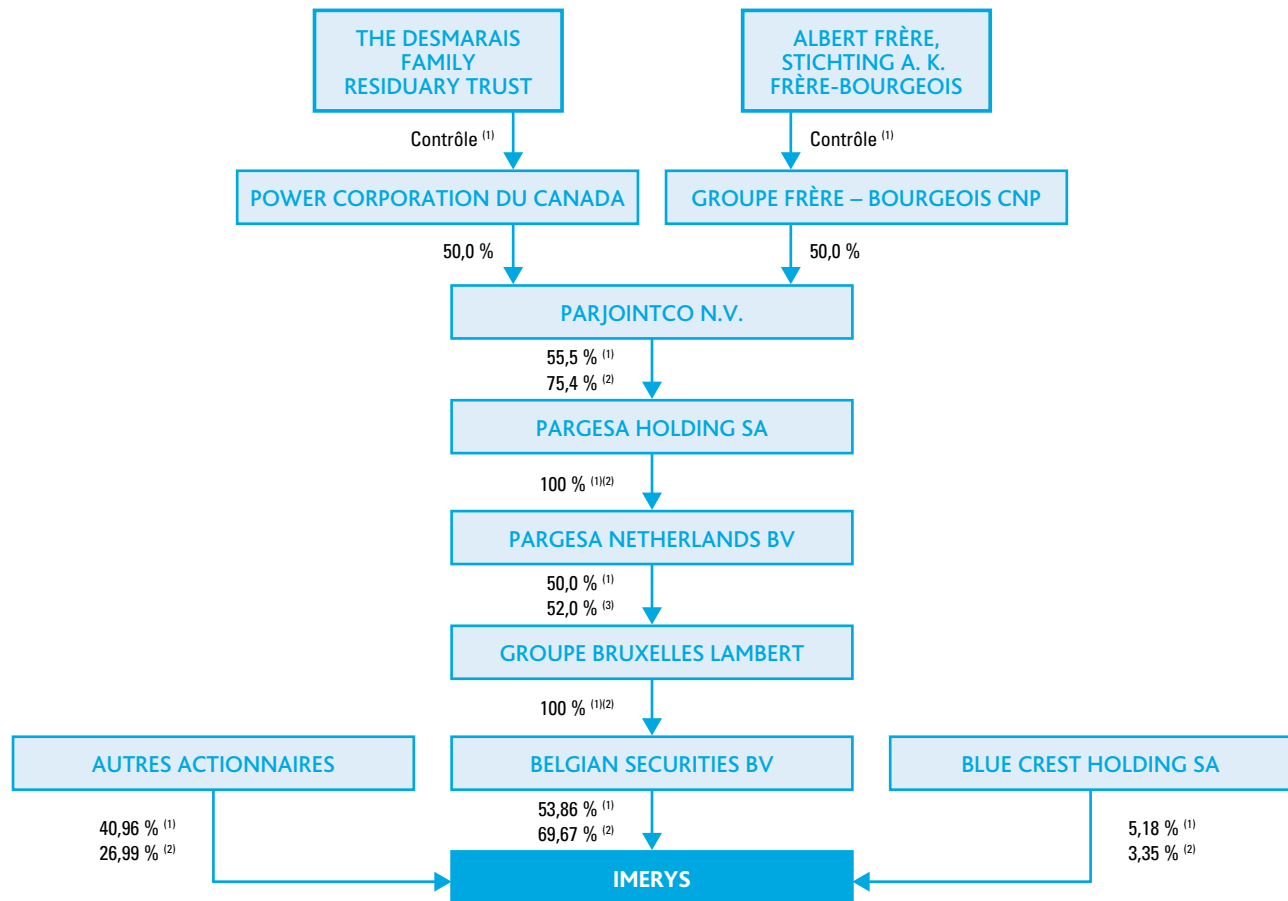
7.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de conservation d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaire de contrôle (Belgian

Securities BV), cette enquête a permis d'identifier 3 363 actionnaires détenant chacun plus de 200 titres et représentant 38,1 % du capital social au 31 décembre 2016 (dont 357 investisseurs institutionnels détenant 34,88 % du capital social).

7.3.5 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

L'organigramme faisant apparaître les rattachements actionnariaux d'Imerys en capital et en droits de vote existant au 31 décembre 2016 est le suivant :



(1) Participation en capital

(2) Participation en droits de vote

(3) Compte tenu des droits de vote suspendus des actions détenues en auto-contrôle

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11, Grand-Rue, CH-1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas). Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas). Le rattachement direct d'Imerys à l'ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l'actionnaire de contrôle de la Société.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Veerkade 5, 3016 DE-Rotterdam (Pays-Bas). Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par le Groupe Power, groupe canadien contrôlé par la famille Desmarais, et par le groupe Frère/CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille), groupe belge contrôlé par la famille du Baron Albert Frère.

Blue Crest Holding SA est une société de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg). Elle est détenue et contrôlée par la famille Kyriacopoulos.

Le 21 mars 2011, l'ensemble Pargesa-GBL a notifié à l'AMF son intention de reclassement des titres Imerys, au terme duquel Belgian Securities BV se porterait acquéreur de l'intégralité des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV. Ce reclassement donnant lieu à un franchissement direct par la société Belgian Securities BV et indirect par la société Groupe Bruxelles Lambert (détenant 100 % de Belgian Securities BV) du seuil du tiers du capital de la Société et l'accroissement de plus de 2 % en moins de douze mois consécutifs de leur participation directe et indirecte, Belgian Securities BV et Groupe Bruxelles Lambert ont sollicité en conséquence auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Imerys. Cette dérogation ayant été octroyée le 29 mars 2011 (Décision et Information de l'AMF n° 211C0389 du 31 mars 2011), le transfert des actions Imerys détenues par

Pargesa Netherlands BV au profit de Belgian Securities BV est intervenu le 8 avril 2011. Cette opération, sans incidence sur le contrôle ultime de la Société, a entraîné la perte des droits de vote double attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et a diminué d'autant le nombre total des droits de vote de la Société. Le 8 avril 2013, les actions ainsi acquises par Belgian Securities

BV auprès de Pargesa Netherlands BV se sont vues attribuer un droit de vote double conformément aux dispositions statutaires de la Société, conduisant à une augmentation du nombre total des droits de vote de cette dernière et au franchissement à la hausse par Belgian Securities BV du seuil des deux tiers desdits droits de vote.

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants, étant précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société :

Structure du capital – participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la [section 7.3 du présent chapitre](#).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

Voir [paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double ([voir section 7.1 du présent chapitre](#)).

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Voir [paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, notamment en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux [paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre](#).

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 d'exclure la possibilité pour le Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions, ou de faire usage des délégations de compétence qui lui seront conférées, en périodes d'offre publique visant les titres de la Société ([voir paragraphes 8.1.6 et 8.1.7 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#)).

Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société ([voir note 24.5 aux états financiers consolidés](#)), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de joint-venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues au Président-Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions sont détaillées au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (Mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro. Au sein du SBF 120 et du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur

général des mines ("1 775 Activités minières générales" selon la classification ICB) et le titre est également présent dans plus de 60 indices internationaux.

Le Groupe reste par ailleurs attentif aux notations des agences d'analyse extra-financière ([voir paragraphe 5.2.4 du chapitre 5 du Document de Référence](#)).

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

7.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2012 À 2016

Année	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Dernier cours de clôture de l'année (en euros)
2012	48,70	35,09	48,19
2013	64,00	45,31	63,21
2014	68,10	50,45	61,01
2015	73,93	56,85	64,42
2016	72,24	50,38	72,07

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

7.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2015

	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Volume total des transactions mensuelles		Moyenne par séance de bourse		
			En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de transactions
2015							
Janvier	65,69	57,75	1 941 683	118,15	92 461	5,63	1 348
Février	67,88	63,10	1 573 318	103,78	78 666	5,19	1 154
Mars	70,97	65,36	1 635 009	111,22	74 319	5,06	1 127
Avril	73,93	65,65	2 150 616	153,12	107 531	7,66	1 589
Mai	69,44	64,45	2 169 193	145,71	108 460	7,29	1 565
Juin	72,00	66,04	2 994 196	206,86	136 100	9,40	1 641
Juillet	71,45	64,66	1 657 589	113,10	72 069	4,92	1 171
Août	69,68	58,72	1 586 138	103,25	75 530	4,92	1 337
Septembre	63,33	56,85	2 168 283	130,01	98 558	5,91	1 710
Octobre	62,50	56,86	1 900 957	113,87	86 407	5,18	1 296
Novembre	64,38	60,44	1 534 117	96,28	73 053	4,58	1 254
Décembre	65,00	59,34	1 419 952	88,09	64 543	4,00	1 015
Total 2015			22 731 051	1 483,43			
2016							
Janvier	63,24	55,30	1 818 197	105,60	90 910	5,28	1 351
Février	58,00	50,38	2 417 562	131,52	115 122	6,26	1 764
Mars	61,80	55,61	1 948 675	114,56	92 794	5,46	1 596
Avril	64,95	59,26	1 869 899	116,98	89 043	5,57	1 503
Mai	65,00	59,99	1 545 870	96,37	70 267	4,38	1 137
Juin	65,00	54,86	1 867 363	112,54	84 880	5,12	1 341
Juillet	64,29	55,12	1 288 995	75,97	61 381	3,62	1 056
Août	64,91	61,86	980 698	62,20	42 639	2,70	773
Septembre	65,55	61,91	1 007 150	64,17	45 780	2,92	793
Octobre	68,75	56,75	1 546 424	100,94	73 639	4,81	1 402
Novembre	68,00	61,72	1 417 830	91,69	64 447	4,17	1 278
Décembre	72,24	64,88	1 609 548	112,99	76 645	5,38	1 395
Total 2016			19 318 211	1 185,53			

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

7.6 DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat courant net consolidé dégagé au cours de l'exercice considéré. Il est précisé que la pratique historique de distribution s'établit à environ 37 % de ce résultat.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat courant net par action	4,31 €	4,15 €	4,03 €
Dividende net par action	1,75 €	1,65 €	1,60 €
Dividende brut par action	1,75 €	1,65 €	1,60 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	78 557 578	80 298 521	76 519 723
Distribution nette totale	137,5 M€	132,5 M€	122,4 M€

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les 20 premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.

7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Imerys porte une attention particulière à ses actionnaires en veillant à les informer régulièrement de l'évolution de ses activités, de sa stratégie, de ses investissements, de ses résultats et de ses perspectives. Cette volonté se traduit par la mise à disposition et la diffusion de différents outils de communication associant les actionnaires à la vie du Groupe :

- le site Internet www.imerys.com permet de suivre en temps réel l'évolution du Groupe, le cours de l'action ; sa rubrique dédiée aux actionnaires individuels donne accès au "Guide de l'actionnaire Imerys" ;
- une Lettre aux actionnaires publiée plusieurs fois par an présente l'actualité du Groupe, ses résultats et perspectives ;
- le Rapport d'Activité Annuel ;
- le Document de Référence incluant le Rapport Financier Annuel est complété par un rapport financier semestriel ;
- le Rapport Développement Durable ;
- une ligne téléphonique et une adresse e-mail dédiées.

Édités en français et en anglais, les documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche du Groupe est également réalisée par le biais d'annonces financières publiées dans la presse (supports papier et Internet), à chaque échéance de résultats et à l'occasion de la convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle.

Imerys, par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust assurant son service-titres, met à la disposition des actionnaires ayant choisi d'inscrire leurs titres au nominatif pur ⁽¹⁾, un outil sécurisé de gestion de leur portefeuille d'actions via le site Internet sécurisé www.nomi.olisnet.com. Ce site leur donne notamment accès aux caractéristiques et cours de leurs valeurs en portefeuille, aux derniers mouvements et à la disponibilité de leurs actions et aux droits de vote qui y sont attachés. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société est disponible sur ce site, qui permet également le vote en ligne préalablement à l'Assemblée.

Imerys entretient des contacts réguliers, ouverts et transparents avec l'ensemble de la communauté financière, institutionnelle et socialement responsable au cours de rendez-vous individuels, conférences sectorielles et entretiens téléphoniques. Plus de 450 rencontres, organisées tout au long de l'année 2016, ont permis à la Direction Générale et à l'équipe Relations Investisseurs d'échanger avec les analystes financiers, investisseurs institutionnels et gestionnaires de fonds internationaux aux États-Unis, au Canada, en France et au Royaume-Uni, mais également en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie et en Suisse. Les "road shows" dans les places financières de second rang se sont particulièrement intensifiés en 2016, afin d'élargir et de diversifier la base actionariale d'Imerys dans des pays tels que le Danemark, l'Irlande, Monaco, les Pays-Bas et la Suède.

(1) Les titres nominatifs purs sont conservés au nom de l'actionnaire dans les registres de titres d'Imerys, tenus par CACEIS Corporate Trust. Cette identification permet d'établir un contact direct et personnalisé.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

- Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 64 01
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 16
- e-mail : finance@imerys.com

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

- Téléphone : + 33 (0) 1 57 78 34 44
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 08 05 80
- e-mail : ct-contact@caceis.com

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2016, le Groupe était composé de 338 entités juridiques réparties dans 59 pays (la liste des principales entités consolidées du Groupe est présentée à la [note 25 aux états financiers consolidés](#)). L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au [paragraphe 1.2.6 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, [voir la note 30 aux états financiers sociaux](#).

Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour) mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise, en particulier dans les domaines suivants :

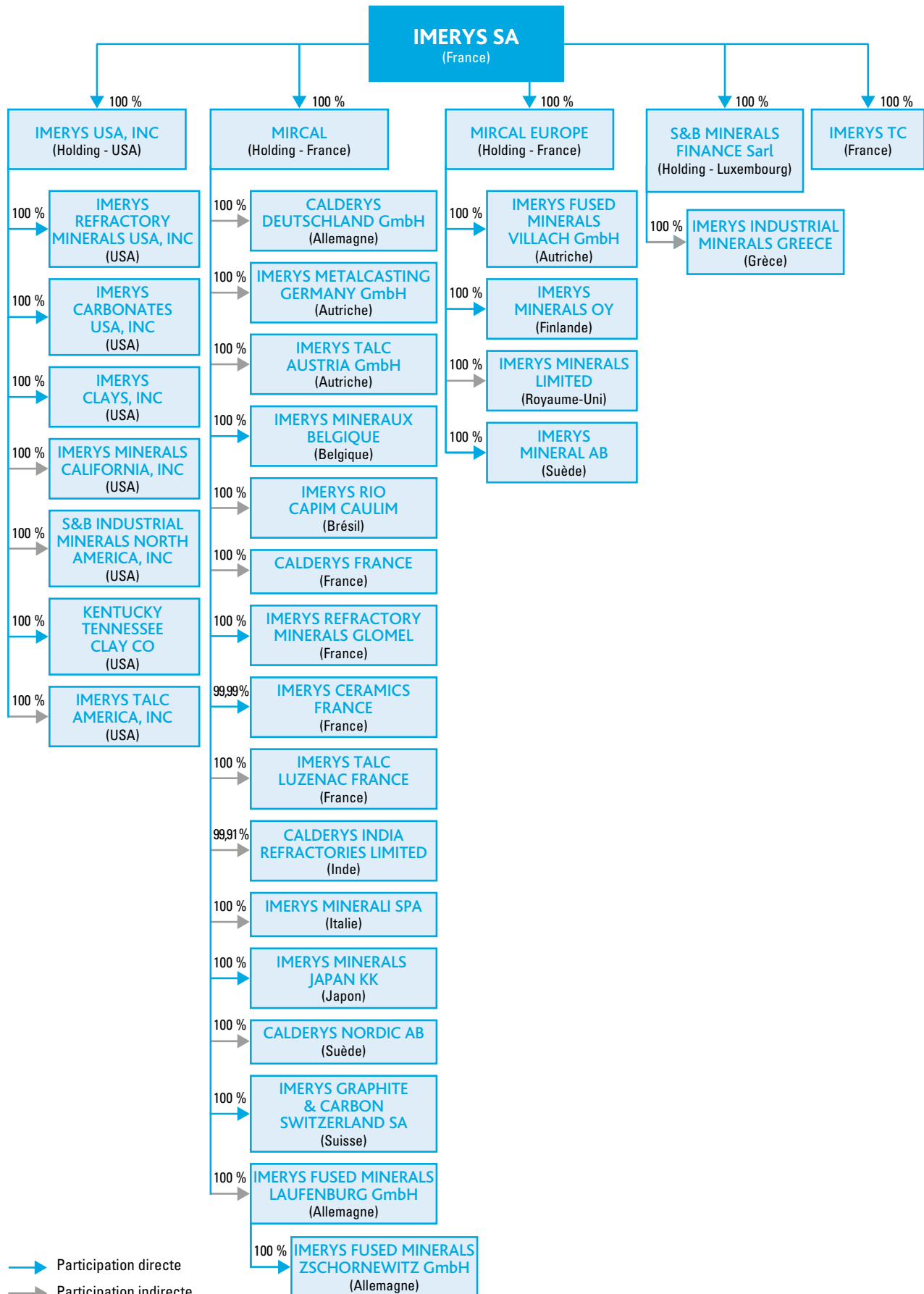
- Achats ;
- Assurances ;
- Audit ;
- Communication ;
- Comptabilité & Contrôle de Gestion ;
- Environnement, Hygiène & Sécurité ;
- Fiscalité ;

- Informatique ;
- Innovation, Recherche & Développement ;
- Juridique ;
- Propriété Intellectuelle ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie ;
- Trésorerie.

Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur activité opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2016, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 26,7 millions d'euros. Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys ([voir note 8 aux états financiers sociaux](#)).

L'organigramme simplifié présenté ci-après fait apparaître les principales filiales opérationnelles du Groupe dont le chiffre d'affaires brut était, au 31 décembre 2016, supérieur à 50 millions d'euros.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2017

8.1	Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	268	8.2	Rapports des Commissaires aux comptes	278
8.1.1	Exercice 2016 – Comptes annuels et affectation du résultat	268	8.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	278
8.1.2	Conventions et engagements réglementés	268	8.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe	280
8.1.3	Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée du Président-Directeur Général (<i>Say on Pay</i>)	269	8.2.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	281
8.1.4	Principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	272	8.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	282
8.1.5	Composition du Conseil d'Administration	272	8.2.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	283
8.1.6	Programme de rachat d'actions et annulation des actions autodétenues	273	8.3	Ordre du jour	284
8.1.7	Autorisations financières	274	8.4	Projets de résolution	285
8.1.8	Autorisations spécifiques en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	276			
8.1.9	Prorogation de la durée de la Société	277			
8.1.10	Pouvoirs	277			

8.1 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 février 2017 et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent pour les résolutions 1 à 12 et 26 de la compétence de

l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 13 à 25 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

8.1.1 EXERCICE 2016 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (**première résolution**) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (**deuxième résolution**) pour l'exercice 2016.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux *chapitres 2 et 6 du Document de Référence*.

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2016 (**troisième résolution**). Le résultat net de la Société de cet exercice s'élève à 105 574 029 euros,

auquel s'ajoute le montant du report à nouveau figurant au bilan de 230 458 814 euros, formant ainsi un total distribuable de 336 032 844 euros. Le Conseil d'Administration vous propose de verser un dividende de 1,87 euro par action, soit une hausse de 6,9 % par rapport à celui versé en 2016 au titre de l'exercice précédent. Ce dividende serait mis en paiement à compter du 11 mai 2017.

En application des dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2016 sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Dividende net par action	1,75 € ⁽¹⁾	1,65 € ⁽¹⁾	1,60 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	78 557 578	80 298 521	76 519 723
Distribution nette totale	137,5 M€	132,5 M€	122,4 M€

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

8.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Dans le cadre de la **quatrième résolution**, vous êtes appelés à statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et à vous prononcer sur la modification apportée par la Société au régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies dont l'un des bénéficiaires est Gilles Michel, Président-Directeur Général. Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, décidé de modifier les modalités d'appréciation de l'ancienneté requise pour bénéficier de ce régime spécifique de retraite (huit années dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif). Cette modification prévoit que l'ancienneté sera désormais appréciée au 1^{er} janvier de chaque année dans le Groupe.

Lors de sa séance du 15 février 2017, le Conseil d'Administration a, conformément aux dispositions légales, réexaminé l'ensemble des autres conventions et engagements réglementés autorisés et conclus par la Société au cours d'exercices antérieurs en faveur de Gilles Michel (régime de retraite à cotisations définies, indemnité éventuelle de rupture du mandat social et garantie sociale des chefs d'entreprise) et a confirmé que les termes et conditions desdits engagements restaient pertinents et qu'ils devaient se poursuivre sans changement.

✓ Pour plus d'informations, voir *paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence*.

L'ensemble des conventions et engagements réglementés conclus par la Société fait l'objet d'une présentation détaillée dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au *paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*.

8.1.3 AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (SAY ON PAY)

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, votre avis est requis, au titre de la **cinquième résolution**, sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Michel, Président-Directeur Général, présentés dans le tableau récapitulatif ci-après (pour plus d'informations sur la politique de rémunération, voir [section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	800 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'Administration le 11 février 2016, inchangée depuis 2010.
Rémunération variable annuelle	882 816 € versés en 2016 870 144 € à verser en 2017	Les critères de performance économique retenus par le Conseil d'Administration pour l'année 2016 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice et de retour sur capitaux employés. Le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs annuels particuliers se rapportant à l'évolution de l'organisation, la stratégie et la gestion de la performance financière opérationnelle du Groupe. Le caractère confidentiel de ces objectifs n'en permet pas la publication. Il est rappelé que le montant maximal de la rémunération variable du Président-Directeur Général est plafonné à 132 % de sa rémunération fixe. Le Conseil du 15 février 2017 a, conformément à la recommandation du Comité des Rémunérations, arrêté le montant de la rémunération variable de Gilles Michel due pour l'année 2016 à 870 144 euros, soit 108,8 % de sa rémunération fixe annuelle. Cette somme résulte de l'application au montant provenant de l'atteinte des objectifs économiques du coefficient multiplicateur maximum de 1,2, qui reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui lui avaient été fixés par le Conseil.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	NA	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle.
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options : NA Actions de performance : 32 500 Valorisation des actions de performance attribuées = 1 420 792 € Autre élément = NA	Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2016 à son Président-Directeur Général. 32 500 actions de performance ont été attribuées au Président-Directeur Général sur décision du Conseil d'Administration le 4 mai 2016, conformément à la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette attribution, effectuée en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du même jour (17 ^e résolution), représente 0,04 % du capital dilué de la Société. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance liés à la progression du résultat courant net par action et du retour sur capitaux employés du Groupe au cours de la période 2016-2018. Ces objectifs sont identiques à ceux fixés comme conditions aux actions de performance de tous les bénéficiaires du plan général d'attribution d'actions gratuites de la Société.
Jetons de présence	NA	Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	18 155 € (valorisation comptable)	Le Président-Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	<p>Le Conseil d'Administration a, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et en vue de se conformer aux termes du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, modifié le 11 février 2016, les conditions de versement de l'indemnité susceptible d'être due au Président-Directeur Général en cas de rupture de son mandat social. Ces conditions prévoient désormais que cette indemnité ne lui serait due qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci ; elles précisent qu'aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire ou, si le Président-Directeur Général avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans. En application des dispositions légales, cette modification a été publiée sur le site Internet de la Société et communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés. Elle a également été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 (4^e résolution).</p> <p>Il est rappelé que les autres conditions de versement (calcul du montant, conditions de performance applicables) sont restées inchangées : le versement de cette indemnité de rupture serait ainsi soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés par le Conseil d'Administration pour la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur Général au titre de chacun des exercices considérés (pour plus de détails, voir paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence).</p> <p>Le Président-Directeur Général bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	Le Président-Directeur Général n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	0 €	<p>Le Président-Directeur Général figure, depuis le 28 avril 2011, parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité. Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :</p> <ul style="list-style-type: none">■ un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;■ sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence. <p>La Société a également mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Ces engagements pris par la Société au bénéfice, notamment, du Président-Directeur Général ont été de nouveau approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 à l'occasion du renouvellement du mandat d'Administrateur de ce dernier. Ils se sont poursuivis sans modification au cours de l'exercice 2016. Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, décidé de modifier les modalités d'appréciation de l'ancienneté requise pour bénéficier du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies (huit années dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif). Cette modification prévoit que l'ancienneté sera désormais appréciée au 1^{er} janvier de chaque année dans le Groupe. Ces engagements et la modification apportée au régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies ont été communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence). En application des dispositions légales, cette modification sera soumise à l'approbation de la présente Assemblée (4^e résolution).</p>

8.1.4 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Par ailleurs, pour la première fois cette année vous êtes appelés, en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat

de Président-Directeur Général à Monsieur Gilles Michel ainsi qu'à tout autre dirigeant mandataire social qui viendrait à être désigné (**sixième résolution**). Ces éléments font l'objet d'une présentation détaillée au [paragraphe 3.3.2 et aux chapitres 3.5 et 3.6 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

8.1.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Cinq résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, le mandat d'Administrateur de Mesdames Marion Guillou et Arielle Malard de Rothschild ainsi que celui de Messieurs Aldo Cardoso, Paul Desmarais III et Colin Hall. Lors de sa séance du 15 février 2017, le Conseil d'Administration, après avoir pris acte du souhait de Madame Arielle Malard de Rothschild de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, a décidé, suivant les recommandations du Comité des Nominations, de proposer à l'Assemblée Générale de :

- renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Marion Guillou ainsi que celui de Messieurs Aldo Cardoso, Paul Desmarais III et Colin Hall pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 (**septième à dixième résolutions**) ; et
- nommer pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, Madame Martina Merz en qualité de nouvel Administrateur (**onzième résolution**).

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant Madame Marion Guillou ainsi que de Messieurs Aldo Cardoso, Paul Desmarais III et Colin Hall figurent au [paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Les renseignements concernant Madame Martina Merz dont la nomination vous est proposée, sont présentés ci-après.

Informations professionnelles concernant Madame Martina Merz (née le 1^{er} mars 1963, de nationalité allemande) :

Diplômée en génie mécanique de l'Université de Stuttgart, Martina Merz débute sa carrière en 1985 chez Robert Bosch GmbH (Allemagne) où elle exerce différentes responsabilités avant de devenir, en 2001, Directeur Général de Bosch Closure System GmbH puis Vice-Présidente de la division Closure Systems Division jusqu'en 2005. De 2005 à 2012, elle est Vice-Présidente Sales and Marketing de la division Chassis System Brakes. En 2012, elle est nommée Directeur Général du groupe Chassis Brakes International en France. Depuis 2015, elle exerce divers mandats d'administrateur indépendant au sein de sociétés françaises et allemandes.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, a reconnu cette qualité à Mesdames Marion Guillou et Martina Merz ainsi qu'à Monsieur Aldo Cardoso, mais ne l'a pas reconnue à Messieurs Paul Desmarais III et Colin Hall, représentants d'actionnaires de contrôle de la Société (pour plus de détails, [voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

À l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

Année de fin de mandat	Nom	Membre indépendant
2018	Xavier Le Clef	Non
	Gilles Michel	Non
	Giovanna Kampouri Monnas	Oui
	Ulysses Kyriacopoulos	Non
	Katherine Taaffe Richard	Oui
	Marie-Françoise Walbaum	Oui
2019	Odile Desforges	Oui
	Ian Gallienne	Non
	Laurent Raets	Non
	Arnaud Vial	Non
2020	Aldo Cardoso	Oui
	Paul Desmarais III	Non
	Marion Guillou	Oui
	Colin Hall	Non
	Martina Merz	Oui

Nous vous rappelons par ailleurs que Madame Éliane Augelet-Petit et Monsieur Enrico d'Ortona ont été élus Administrateurs représentant les salariés le 6 octobre 2014 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 6 octobre 2017. Conformément aux dispositions légales et aux modalités de désignation d'Administrateurs représentant les salariés fixés par les statuts de la Société, le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys devront statuer en 2017 sur le renouvellement des mandats exercés par Madame Augelet-Petit et Monsieur d'Ortona.

8.1.6 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

(Deux résolutions, l'une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale et l'autre relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

■ PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016, expirera le 3 novembre 2017 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (**douzième résolution**).

✓ Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre par la Société de ses programmes de rachat d'actions en 2016, voir [paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration de racheter un nombre maximum d'actions de la Société représentant 10 % du nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2017 (soit 7 956 787 actions), en vue principalement :

- de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à

ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans ad hoc mis en place par la Société ;

- de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ;
- d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
- et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 90 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 716 millions d'euros.

Les acquisitions seraient effectuées par tous moyens, y compris par transfert de blocs ou l'utilisation de produits dérivés et à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

8.1.7 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

(Huit résolutions, une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale, les sept autres relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Le Conseil d'Administration dispose d'un ensemble d'autorisations financières, renouvelées en dernier lieu par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015, lui permettant d'augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières représentatives de créances ou donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres (le tableau synthétique des délégations et autorisations financières en vigueur à ce jour figure au [paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

Comme par le passé, ces autorisations financières ont été conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables et appropriées au développement de la Société et de son Groupe et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment.

Ces délégations et autorisations arriveront à échéance en juin 2017. Il vous est donc proposé de les renouveler selon des conditions similaires telles que présentées ci-après (le tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières dont le renouvellement vous est proposé figure au [paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)). Ces nouvelles délégations et autorisations seraient accordées pour une durée de 26 mois et se substitueraient à celles précédemment données par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015, qui seraient ainsi privées d'effet.

Enfin, nous vous informons que, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration ne pourrait faire usage de ces délégations de compétence en cas de dépôt d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

■ ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES

Il vous est également proposé au titre de la **vingt-deuxième résolution** de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler tout ou partie des actions autodétenues par la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, en procédant à une réduction corrélative de son capital social et en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

■ ÉMISSIONS D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

La **treizième résolution** vise le renouvellement de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le Conseil vous propose de maintenir le plafond des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées à 75 millions d'euros (soit environ 47 % du capital social au 31 décembre 2016). Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 1 milliard d'euros étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputerait sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution.

■ ÉMISSIONS D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le renouvellement de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires est prévu à la **quatorzième résolution**. La possibilité de procéder à de telles émissions permettrait à votre Société, d'une part, de solliciter un plus grand nombre d'investisseurs, tant sur le marché français que sur le marché international, et, d'autre part, de faciliter la réalisation des émissions en raison notamment de la réduction de leur délai de mise en œuvre. Il est précisé qu'une priorité de souscription pourrait être conférée aux actionnaires par le Conseil d'Administration pendant un délai et selon des modalités qu'il fixerait conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil vous propose de maintenir le plafond des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées à 15 millions (soit environ 9,5 % du capital social au 31 décembre 2016), étant précisé que ce montant constituerait un sous-plafond sur lequel s'imputerait l'ensemble des émissions qui seraient réalisées avec suppression de ce droit.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait, quant à lui, être supérieur à 1 milliard d'euros, ce montant devant s'imputer sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution.

Le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

La **quatorzième résolution** prévoit enfin que des actions ordinaires pourraient être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange de titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PAR PLACEMENT PRIVÉ

Il vous est proposé au titre de la **quinzième résolution** de renouveler la délégation conférée au Conseil en vue de procéder à des augmentations de capital, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par placement privé. Ces augmentations de capital seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, permettant ainsi à la Société de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité d'accès au marché. Le Conseil d'Administration vous propose que le plafond global annuel des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de cette délégation soit fixé à 10 % du capital social, ce montant devant s'imputer sur le montant nominal global de 15 millions d'euros prévu pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Enfin, le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce ; il devrait donc être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Cette délégation permettrait de proposer la souscription de titres de la Société, en particulier à des partenaires financiers, en réduisant les délais de mise en œuvre et en permettant ainsi un accès plus rapide au marché.

■ AUGMENTATION DU NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS DE DEMANDE EXCÉDENTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, la délégation de compétence prévue à la **seizième résolution** permettrait au Conseil d'Administration, s'il constatait une demande excédentaire de souscription dans le cadre d'une émission décidée en vertu des treizième, quatorzième et quinzième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur et dans la limite des plafonds prévus par les résolutions précitées. En vertu des dispositions de l'article R. 225-118 du Code de commerce, les conditions et délais actuellement applicables seraient les suivants : augmentation du nombre de titres dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

■ FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Il vous est en outre proposé au titre de la **dix-septième résolution** de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription, de déroger, dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société, aux conditions de fixation du prix d'émission de ces actions et valeurs mobilières, et de fixer ce prix :

- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, à un montant qui serait au moins égal au cours de clôture de l'action Imerys à la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ; et
- s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, à un montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions visé ci-avant.

Cette faculté, prévue par les dispositions de l'article L. 225-136, 1° alinéa 2 du Code de commerce, permettrait ainsi de procéder à des augmentations de capital en cas de tendance baissière du cours de l'action Imerys, ce que la quatorzième résolution ne permettrait pas.

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL

Vous êtes également appelés dans le cadre de la **dix-huitième résolution** à reconduire la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, dans la limite de 10 % du capital de la Société, et sur présentation d'un rapport émis par un ou plusieurs commissaire(s) aux apports.

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES OU AUTRES

La **dix-neuvième résolution** prévoit de nouveau la possibilité d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise, dans la limite du montant nominal global prévu par la treizième résolution, soit 75 millions d'euros. Une telle augmentation de capital se traduirait par la création et l'attribution gratuite d'actions et/ou par l'élévation du nominal des actions existantes.

■ PLAFONDS DES ÉMISSIONS

Le plafond global des augmentations de capital de la Société pouvant résulter de l'utilisation des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions serait fixé à 75 millions

d'euros, soit environ 47 % du capital au 31 décembre 2016 (**vingtième résolution**). Il est par ailleurs rappelé que les montants d'augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions s'imputeraient sur le plafond spécifique fixé à la quatorzième résolution soit 15 millions d'euros, représentant environ 9,5 % capital au 31 décembre 2016. À ces limites s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre du fait d'ajustements à opérer afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières, ou d'autres titres donnant accès au capital, qui existeraient à la date de réalisation de l'émission de valeurs mobilières considérée.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social, conférées par **treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions**, serait, quant à lui, maintenu à 1 milliard d'euros.

8.1.8 AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

(Trois résolutions relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DU GROUPE

La présente Assemblée Générale étant appelée à se prononcer sur le renouvellement de délégations et autorisations financières en faveur du Conseil d'Administration pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société, il vous est proposé dans le cadre de la **vingt-et-unième résolution** de renouveler, pour une nouvelle période de vingt-six mois, la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du Groupe. Sous réserve de votre approbation, cette délégation se substituerait à la précédente qui serait ainsi privée d'effet.

Les conditions de l'autorisation existante resteraient inchangées : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés bénéficiaires, prix des actions à émettre au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action Imerys lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission, conformément à la loi, et plafond d'augmentation nominale du capital social fixé à 1,6 million d'euros. Il est précisé que ce plafond serait autonome et distinct du plafond global des augmentations de capital fixé à la vingtième résolution.

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Il vous est proposé de renouveler les autorisations précédemment accordées au Conseil d'Administration par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 2014 et 5 mai 2016 en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (**vingt-troisième résolution**) ainsi que des actions gratuites (**vingt-quatrième résolution**) aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe afin de les fidéliser et les associer de façon étroite au développement du Groupe (la politique et le détail des attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnelles décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations existantes figurent aux **sections 3.4 et 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence**).

Les conditions et modalités d'attribution prévues par ces nouvelles autorisations, similaires à celles existantes, seraient les suivantes :

- en cas d'options de souscription d'actions, le prix de souscription serait égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution, excluant ainsi toute possibilité pour le Conseil d'appliquer une décote ;
- en cas d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions serait égal à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, excluant également toute possibilité pour le Conseil d'appliquer une décote ;

- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou l'acquisition d'actions gratuites pourrait être conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance déterminés par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution et le serait, en tout état de cause, nécessairement, pour les attributions effectuées au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ;
- le nombre total d'actions auxquelles donneraient droit les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que le nombre maximum global d'actions gratuites conditionnelles qui seraient consenties aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de ces autorisations ne pourraient excéder 0,5 % du capital social au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, s'agissant des attributions gratuites d'actions, la période minimale au-delà de laquelle lesdites actions seraient définitivement acquises par les bénéficiaires, ainsi que leur durée minimale de conservation, seraient déterminées en fonction de la réglementation en vigueur au jour de leur attribution.

Enfin, le nombre total d'actions auquel donnerait droit l'octroi d'options de souscription ou d'achat, ou susceptibles d'être attribuées gratuitement, ne pourrait excéder un plafond global de 3 % du capital de la Société. Il est précisé que le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 avril 2013, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu sa politique et décidé de procéder à l'attribution d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte, dans un certain délai, d'objectifs économiques ou financiers (dites "actions de performance"), à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées.

L'autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société serait consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée. L'autorisation d'attribuer des actions gratuites serait quant à elle consentie pour une durée de 36 mois et prendrait effet à compter de l'expiration de l'autorisation précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 dans sa dix-septième résolution), soit le 3 juillet 2017.

8.1.9 PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

(Une résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément à l'article 5 des statuts, la durée de la Société expirera le 30 juin 2024. Compte tenu des engagements financiers long terme pris par Imerys, nous vous proposons de proroger dès à présent sa durée pour une nouvelle période de 99 ans à compter de ce jour soit, jusqu'au 3 mai 2116 (**vingt-cinquième résolution**). Sous réserve de votre approbation, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société serait modifié corrélativement et désormais rédigé comme suit :

"Article 5 DURÉE

La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 3 mai 2116".

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

8.1.10 POUVOIRS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

La **vingt-sixième et dernière résolution** a pour objet de conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée.

8.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

8.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la "Société") et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution), d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
 - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public (quatorzième résolution), d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires, existantes ou à émettre de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
 - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 10 % du capital social par an (quinzième résolution), d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ;
- de l'autoriser, par la dix-septième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux quatorzième et quinzième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social tel qu'existant à la fin du mois précédant le jour de l'émission ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'une émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créances, donnant accès à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-huitième résolution), dans la limite de 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date d'utilisation de la présente délégation.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra, selon la vingtième résolution, excéder 75 000 000 € au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, étant précisé que le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 15 000 000 € au titre des quatorzième, quinzième, dix-septième et dix-huitième résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, selon la vingtième résolution, excéder 1 000 000 000 € au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la seizième résolution.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des quatorzième, quinzième et dix-septième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des treizième et dix-huitième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les quatorzième et quinzième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

8.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Vingt-et-unième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la "Société") et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions imposées par le Conseil d'Administration, pour un montant maximal de 1 600 000 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

8.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Vingt-deuxième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

8.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Vingt-troisième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de votre société et, le cas échéant, des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de votre société au jour de la décision du conseil d'attribuer les options ; par ailleurs, le nombre d'options pouvant être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions supérieur à 0,5 % du capital de votre société au jour de la décision du conseil d'attribuer les options. Ces plafonds sont communs à la présente résolution et à la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

8.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Vingt-quatrième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux de votre société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3 % du capital de votre société au jour de la décision du conseil d'attribuer les actions ; par ailleurs, les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,5 % du capital de votre société au jour de la décision du conseil d'attribuer les actions. Ces plafonds sont communs à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Sébastien HUET

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

8.3 ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

1. approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation, en application de l'article L. 225-42-1 alinéa 4 du Code de commerce, d'une modification apportée au régime de retraite à prestations définies dont bénéficie Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
5. avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
6. approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux ;
7. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Aldo Cardoso ;
8. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Desmarais III ;
9. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marion Guillou ;
10. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Colin Hall ;
11. nomination en qualité de nouvel Administrateur de Madame Martina Merz ;
12. achat par la Société de ses propres actions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

13. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
14. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
15. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
16. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
17. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an ;
18. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, dans la limite de 10 % du capital par an ;
19. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres ;
20. limitation globale du montant nominal des augmentations de capital pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent ;
21. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
22. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
23. autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
24. autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société ;
25. prorogation de la durée de vie de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
26. pouvoirs.

8.4 PROJETS DE RÉOLUTION

PARTIE ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

■ TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration :

■ constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :	105 574 029,59 euros
■ auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de :	230 458 814,34 euros
■ formant ainsi un total distribuable de :	336 032 843,93 euros
■ décide de verser, au titre de l'exercice 2016, un dividende de 1,87 euro à chacune des 79 567 874 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, représentant une distribution de :	(148 791 924,38) euros
■ et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :	187 240 919,55 euros

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2017 à la suite de levées d'options de souscription d'actions et ayant droit au dividende de l'exercice 2016 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 11 mai 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice clos le :	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Dividende net par action	1,75 € ⁽¹⁾	1,65 € ⁽¹⁾	1,60 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	78 557 578	80 298 521	76 519 723
Distribution nette totale	137,5 M€	132,5 M€	122,4 M€

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation, en application de l'article L. 225-42-1 alinéa 4 du Code de commerce d'une modification apportée au régime de retraite à prestations définies dont bénéficie Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 alinéa 4 du Code de commerce, la modification apportée au régime de retraite à prestations définies dont bénéficie Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général. L'Assemblée Générale prend acte que les autres conventions et engagements réglementés conclus et approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis sans modification.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, consultée en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2016 de la Société.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat de Président-Directeur Général à Monsieur Gilles Michel, ainsi qu'à tout autre dirigeant mandataire social qui viendrait à être désigné.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Aldo Cardoso

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Aldo Cardoso vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2020, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

■ HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Desmarais III

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Desmarais III vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2020, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

■ NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marion Guillou

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Marion Guillou vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2020, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

■ DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Colin Hall

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Colin Hall vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2020, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

■ ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination de Madame Martina Merz en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Martina Merz en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2020, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

■ DOUZIÈME RÉOLUTION

Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société en vue :
 - de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société,
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de plans d'actionariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans *ad hoc* mis en place par la Société,
 - de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions,
 - d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF,
 - et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
- L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé ;
- 2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :
 - le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2017, soit 7 956 787 actions,
 - le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société,
 - le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 90 euros,
 - le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 716 millions d'euros ;
 - 3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
 - 4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions ;
 - 5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 75 millions d'euros, soit, à titre indicatif, 47 % du capital de la Société au 31 décembre 2016, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - confère au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
 - décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant de ces souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission considérée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
 - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer,
 - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 7) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, soit, à titre indicatif, environ 9,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2016, étant précisé que ce montant constitue un sous-plafond applicable à l'ensemble des émissions pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription et que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que :
 - le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration pourra, dans la limite du montant global d'émission autorisé au paragraphe 2) ci-dessus, émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
 - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
 - en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange : arrêter le nombre et les caractéristiques des titres apportés en échange ; fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; déterminer les modalités de l'émission,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et

- plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 8) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 9) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, réalisée en France et/ou à l'étranger, portant sur des actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières ainsi émises pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 10 % du capital par an, étant précisé que ce délai d'un an court à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation ;
- 3) décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 6) décide que :
 - le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
 - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
 - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 8) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;

- 9) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ SEIZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions décidées en vertu des treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée, dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale ;
- 2) décide que le montant nominal des émissions décidées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital applicable à l'émission initiale fixé par les treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée, selon le cas, et sur le plafond global d'augmentation de capital visé à la vingtième résolution de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans la limite de 10 % du capital social par an

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1°, alinéa 2, du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions prévues par les quatorzième et quinzième résolutions, et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la fin du mois précédant le jour de l'émission, à déroger aux conditions de fixation du prix et

fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à un montant qui sera au moins égal :

- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, au cours de clôture de l'action Imerys sur le marché Euronext Paris le jour de négociation précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %, et
 - s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, au montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission visé au paragraphe précédent ;
- 2) précise, en tant que de besoin, que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus ;
 - 3) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
 - 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, et dans la limite de 10 % du capital par an

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaire(s) aux apports, dans la limite de 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date d'utilisation de la présente délégation, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) décide que le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ; à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations

contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 3) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui seront émises en vertu de la présente délégation au profit des porteurs de titres ou de valeurs mobilières objets des apports en nature ;
- 4) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour statuer sur l'évaluation des apports et le rapport du ou des commissaires aux apports, arrêter les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment l'évaluation des apports et, le cas échéant, l'octroi d'avantages particuliers, fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que leurs caractéristiques, procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, constater la réalisation des augmentations de capital en résultant, procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir toutes formalités, procéder à toutes déclarations et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des opérations ainsi autorisées ;
- 5) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- 2) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas être supérieur au plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la treizième résolution ci-dessus, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions de la ou des émissions, notamment arrêter le montant et la nature des réserves ou primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant par lequel le nominal des actions composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai et les conditions fixés par la réglementation en vigueur,
 - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
 - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 4) décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
 - 5) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ VINGTIÈME RÉOLUTION

Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer :

- 1) à 75 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des

porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 2) à 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des délégations et autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée.

■ VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'épargne salariale, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration ;
- 2) décide que le montant nominal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1,6 million d'euros, soit, à titre indicatif, environ 1 % du capital de la Société au 31 décembre 2016, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct du plafond global d'augmentation de capital fixé par la vingtième résolution de la présente Assemblée et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, diminuée, le cas échéant, de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus ;
- 5) confère tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, au Conseil d'Administration

pour mettre en œuvre la présente délégation et, notamment, à l'effet de :

- déterminer les sociétés dont les salariés et mandataires pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objet de la présente délégation,
 - fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
 - fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions,
 - décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
 - fixer les modalités et conditions d'adhésion aux plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement si nécessaire,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
 - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- 2) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et par la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de primes et de réserves disponibles de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de

rendre définitives les réductions de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et modifier en conséquence les statuts ;

- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à consentir, selon ce qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société ;
- 2) constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 3) décide que le nombre d'options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les options, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-quatrième résolution ci-après et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 4) décide que le nombre d'options pouvant être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions supérieur à 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les options, étant précisé que ce sous-plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-quatrième résolution ci-après ;
- 5) décide que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi, étant précisé :
 - qu'en cas d'options de souscription d'actions, le prix de souscription sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution,
 - qu'en cas d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions sera égal à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
 - que par exception, une décote pourra être, le cas échéant, appliquée au prix de souscription ou d'achat d'actions des options susceptibles d'être attribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société, dans les conditions prévues par la loi ;
- 6) décide que l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions pourra, à l'exception de celles l'étant dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société, être conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance économique déterminé(s) par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution et le sera nécessairement pour les attributions effectuées au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ;
- 7) fixe à dix ans le délai pendant lequel les options devront être exercées à compter du jour où elles auront été consenties ;
- 8) décide qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital ;
- 9) indique que les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties en vertu de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
- 10) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
 - fixer les dates auxquelles seront attribuées les options,
 - fixer les modalités et autres conditions dans lesquelles seront attribuées les options et arrêter la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, sous réserve de la durée maximale des options telle que fixée ci-dessus,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximal de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés lorsque de tels ajustements sont prescrits par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment dans les différentes hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
 - procéder, le cas échéant, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais, honoraires et droits occasionnés par leur réalisation et prélever sur ces primes les sommes nécessaires à la

dotation à la réserve légale en vue de la porter au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation du capital,

- constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital,
- et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

11) fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial du Commissaire aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à procéder, selon qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
- 2) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution ci-avant et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce sous-plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution ci-avant ;
- 4) décide que l'acquisition des actions gratuites attribuée pourra, à l'exception de celles l'étant dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société, être conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance économique déterminé(s) par le Conseil d'Administration au jour

de l'attribution et le sera nécessairement pour les attributions effectuées au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ;

- 5) décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution ;
- 6) décide que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires sera celle fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution des actions ;
- 7) prend acte de ce que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente décision emporte de plein droit au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions nouvelles attribuées gratuitement, et à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui sera incorporée au capital au titre de cette attribution ;
- 8) indique que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
- 9) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
 - déterminer les catégories des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, notamment de performance économique et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites,
 - fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimums prévus par la réglementation en vigueur,
 - fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation,
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
 - constater, le cas échéant, l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts, et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital,
 - et, d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 10) fixe à 36 mois la durée de validité de la présente autorisation qui prendra effet le 3 juillet 2017, date à laquelle l'autorisation d'attribuer des actions gratuites précédemment consentie au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 dans sa dix-septième résolution, expirera.

■ VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION***Prolongement de la durée de vie de la Société et modification corrélative des statuts***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de proroger la durée de la Société pour 99 années, soit jusqu'au 3 mai 2116 et de modifier corrélativement le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

"Article 5 DURÉE

La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 3 mai 2116".

L'Assemblée Générale prend acte que le reste de l'article 5 demeure inchangé.

■ VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION***Pouvoirs***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1 Responsable du Document de Référence	298	9.5 Responsable de l'information financière	299
9.2 Attestation du responsable du Document de Référence	298	9.6 Table de concordance	300
9.3 Commissaires aux comptes	299	9.7 Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	303
9.4 Informations incluses par référence dans le Document de Référence	299		

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Michel, Président-Directeur Général

9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 34 à 44 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Paris, le 21 mars 2017

Gilles Michel

Président-Directeur Général

9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

représenté par Frédéric Gourd
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et renouvelé pour la dernière fois
par l'Assemblée Générale Mixte 4 mai 2016

Ernst & Young et Autres

représenté par Jean-Roch Varon et Sébastien Huet
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement d'Ernst & Young Audit
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte 4 mai 2016

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex
appartenant au réseau Deloitte

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et renouvelé pour la dernière fois
par l'Assemblée Générale Mixte 4 mai 2016

Auditex

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1
appartenant au réseau Ernst & Young

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte 4 mai 2016

9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 146 à 220, 221 à 240, 49 à 50, 51 à 52 et 53 à 54 du Document de Référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2016 sous le n° D. 16-0153 ;

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 168 à 243, 244 à 264, 58 à 59, 60 à 61 et 62 à 63 du Document de Référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2015 sous le n° D. 15-0173.

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

9.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Olivier Pirotte, Directeur Financier Groupe

9.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 1	Personnes responsables	Chapitre 9	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	9	298-299
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	9	298
■ 2	Contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 9	
2.1	Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes	9	299
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	n.a.	
■ 3	Informations financières sélectionnées	Chapitre 1	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1	299
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n.a.	
■ 4	Facteurs de risque	Chapitre 4	94-99
■ 5	Informations concernant la Société	Chapitres 2 ; 6 ; 7	
5.1	Histoire et évolution de la Société	2 ; 7	37-42 ; 248-249
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	7	248
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	7	248
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	7	248
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société	7	248
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de la Société	2	34 ; 37-42
5.2	Investissements	2 ; 6	
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	6	34 ; 37-42 ; 156 ; 182-185 ; 210-211
5.2.2	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	2	37-42
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société	1 ; 2 ; 3	7-8 ; 34 ; 37 ; 40 ; 69
■ 6	Aperçu des activités	Chapitres 1 ; 4 ; 7	
6.1	Principales activités	1	5-32
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1	5-30
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1	31-32
6.2	Principaux marchés	1	5 ; 10 ; 15 ; 19 ; 23
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	n.a.	
6.4	Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1 ; 4	32 ; 97-98
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	10 ; 15 ; 19 ; 23
■ 7	Organigramme	Chapitres 6 ; 7	
7.1	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	258-260
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	6 ; 7	221-222 ; 244 ; 265-266

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 8	Propriétés immobilières, usines et équipements	Chapitre 6	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6	187-188
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n.a.	
■ 9	Examen de la situation financière et du résultat	Chapitres 1 ; 2 ; 6	
9.1	Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations	6	152-158
9.2	Résultat d'exploitation	1 ; 2 ; 6	4 ; 34-37 ; 193-194 ; 213-219
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	6	193-194 ; 213-219
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	2	34-37
9.2.3	Stratégie et facteurs externes	1	7-8
■ 10	Trésorerie et capitaux	Chapitres 1 ; 6	
10.1	Information sur les capitaux de la Société	6	195
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	6	156-158
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	1 ; 6	8 ; 206-219
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	6	217-219
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	6	213 ; 217-219
■ 11	Recherche et développement, brevets et licences	Chapitre 1	31-32
■ 12	Information sur les tendances	Chapitre 2	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	2	34-41
12.2	Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	2	41
■ 13	Prévision ou estimation du bénéfice	n.a.	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.	
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.	
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.	
13.4	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.	
■ 14	Organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
14.1	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ; information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement	3	56-65 ; 75-76
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu	3	65
■ 15	Rémunération et avantages	Chapitres 3 ; 6	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3	77-82
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3 ; 6	81-82 ; 224
■ 16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3	54 ; 74
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales	3	65
16.3	Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur	3	70-74
16.4	Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur	3	52 ; 91

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 17 Salariés		Chapitres 1 ; 3 ; 5 ; 7	
17.1	Nombre de salariés	1 ; 5	4 ; 124-125
17.2	Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	3 ; 7	54 ; 82-85
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	7	258
■ 18 Principaux actionnaires		Chapitre 7	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7	258-261
18.2	Droits de vote différents	7	250
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	7	258-261
18.4	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	7	259 ; 261
■ 19 Opérations avec des apparentés		Chapitre 6	224
■ 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6 ; 7 ; 9	
20.1	Informations financières historiques	1 ; 9	4 ; 299
20.2	Informations financières pro forma	1	40
20.3	États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	6	152-244
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ; 9	45-48 ; 299
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	9	298
20.4.2	Autres informations contenues dans le Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux	n.a.	
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	n.a.	
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	2 ; 9	45-48 ; 299
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.	
20.7	Politique de distribution des dividendes	7	264
20.7.1	Dividende par action	1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 8	4 ; 34 ; 154 ; 264 ; 271
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4 ; 6	97-98 ; 204-205
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	34
■ 21 Informations complémentaires		Chapitres 3 ; 7	
21.1	Capital social	7	251-256
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	7	251
21.1.2	Actions non représentatives du capital	n.a.	
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales	7	257-258
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7	253-256
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	7	253-256
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a.	
21.1.7	Historique du capital	7	252

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
21.2 Acte constitutif et statuts	7	248-250
21.2.1 Objet social	7	249
21.2.2 Membres des organes d'administration et de direction	3	54-55 ; 75-76
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7	250
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7	250
21.2.5 Assemblées Générales : convocation et conditions d'admission	7	250
21.2.6 Changement de contrôle	n.a.	
21.2.7 Franchissement de seuil	7	251 ; 258
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	7	261
■ 22 Contrats importants	Chapitre 4	98
■ 23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.	
23.1 Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	n.a.	
23.2 Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	n.a.	
■ 24 Documents accessibles au public	Chapitre 7	251 ; 264-265
■ 25 Informations sur les participations	Chapitre 6	221-222 ; 244

9.7 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	227-244
Comptes consolidés du Groupe	152-226
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	47-48
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	45-46
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	34-44
Attestation du Responsable du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	298
Honoraires des Commissaires aux comptes	245
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	100-106
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	107

■ CONTACT IMERYS

Communication Financière

Par téléphone au + 33 (0)1 49 55 66 55

Par télécopie au + 33 (0)1 49 55 63 98

Par e-mail à : actionnaires@imerys.com

Par courrier : Imerys

Communication Financière

154, rue de l'Université

F-75007 Paris

154, rue de l'Université – F-75007 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 49 55 63 00
Télécopie : + 33 (0)1 49 55 63 01

www.imerys.com

TRANSFORM TO PERFORM
Transformer pour valoriser

Imerys – Société anonyme au capital de 159 135 748 €
RCS Paris 562 008 151



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM